COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **SOLVAY**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **Rue de Ransbeek** N°: **310**

Code postal: **1120** Commune: **Neder-over-Heembeek**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet [2]: **htttps:www.solvay.com**

Adresse e-mail [2]:

Numéro d'entreprise **0403.091.220**

DATE **15-02-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)** [4] approuvés par l'assemblée générale du **13-05-2025**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2024** au **31-12-2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2023** au **31-12-2023**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **89** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 2.2, 6.1, 6.3.4, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Gurdjian Pierre

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 10/05/2022, fin: 12/05/2026

Thibaut de Maisières Aude

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2020, fin: 09/05/2028

Kehren Philippe

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Aebischer Thomas

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Bonnefous Thierry

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Bonte Yves

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Colberg Wolfgang

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/05/2021, fin: 13/05/2025

de Vogüé Melchior

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Oudeman Marjan

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/05/2023, fin: 11/05/2027

Stube Annette

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

EY Bedrijfsrevisoren SRL 0446.334.711

Kouterveldstraat 7 B, boîte 001, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 10/05/2022, fin: 13/05/2025

Représenté par:

1 Van Hoof Eric

Kouterveldstraat 7 B , boîte 001 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A02075

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.535.557.137,12	4.557.665.571,80
Immobilisations incorporelles	6.2	21	52.304.306,32	65.128.947,35
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	56.049.657,67	56.363.151,36
Terrains et constructions		22	39.157.818,10	39.795.041,08
Installations, machines et outillage		23	7.146.061,36	8.211.061,19
Mobilier et matériel roulant		24	3.453.021,78	2.412.808,77
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	6.292.756,43	5.944.240,32
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	4.427.203.173,13	4.436.173.473,09
Entreprises liées	6.15	280/1	4.418.273.371,82	4.425.865.852,58
Participations		280	3.594.946.510,80	3.630.851.909,58
Créances		281	823.326.861,02	795.013.943,00
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	2.015.958,40	2.043.777,60
Participations		282	2.015.958,40	2.043.777,60
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	6.913.842,91	8.263.842,91
Actions et parts		284	5.874.717,91	5.624.717,91
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.039.125,00	2.639.125,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.040.363.110,22	1.021.568.424,07
Créances à plus d'un an		29	809.882,44	284.020,98
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	809.882,44	284.020,98
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	4.393.948,17	6.537.628,88
Stocks		30/36	4.249.541,89	6.537.628,88
Approvisionnements		30/31	4.249.541,89	6.537.628,88
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	144.406,28	
Créances à un an au plus		40/41	745.455.966,76	706.595.963,74
Créances commerciales		40	473.999.491,67	379.030.176,66
Autres créances		41	271.456.475,09	327.565.787,08
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	179.412.928,41	135.000.000,00
Actions propres		50	36.412.928,41	
Autres placements		51/53	143.000.000,00	135.000.000,00
Valeurs disponibles		54/58	84.090.512,73	149.268.549,50
Comptes de régularisation	6.6	490/1	26.199.871,71	23.882.260,97
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.575.920.247,34	5.579.233.995,87

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.824.303.733,17	1.854.556.235,55
Apport	6.7.1	10/11	415.409.849,20	415.409.849,20
Capital		10	236.583.447,18	236.583.447,18
Capital souscrit		100	236.583.447,18	236.583.447,18
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11	178.826.402,02	178.826.402,02
Primes d'émission		1100/10	178.826.402,02	178.826.402,02
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	177.738.806,09	141.325.877,68
Réserves indisponibles		130/1	60.071.273,13	23.658.344,72
Réserve légale		130	23.658.344,72	23.658.344,72
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	36.412.928,41	
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	114.371.349,06	114.371.349,06
Réserves disponibles		133	3.296.183,90	3.296.183,90
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.231.155.077,88	1.297.820.508,67
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	196.940.805,35	190.611.436,08
Provisions pour risques et charges		160/5	196.940.805,35	190.611.436,08
Pensions et obligations similaires		160	69.269.101,55	101.143.357,00
Charges fiscales		161	1.988.091,50	
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	64.712.519,40	67.398.701,07
Autres risques et charges	6.8	164/5	60.971.092,90	22.069.378,01
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.554.675.708,82	3.534.066.324,24
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.503.808.619,76	1.500.014.710,99
Dettes financières		170/4	1.500.000.000,00	1.500.000.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	1.500.000.000,00	
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		1.500.000.000,00
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	3.808.619,76	14.710,99
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.976.448.893,72	1.992.345.142,75
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	73.095.155,25	86.006.096,59
Etablissements de crédit		430/8	48.038,52	4.647.140,45
Autres emprunts		439	73.047.116,73	81.358.956,14
Dettes commerciales		44	95.027.723,74	156.222.993,86
Fournisseurs		440/4	95.027.723,74	156.222.993,86
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	5.581.971,15	2.015.531,25
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	76.749.343,65	82.945.987,06
Impôts		450/3	47.778.204,75	38.767.041,07
Rémunérations et charges sociales		454/9	28.971.138,90	44.178.945,99
Autres dettes		47/48	1.725.994.699,93	1.665.154.533,99
Comptes de régularisation	6.9	492/3	74.418.195,34	41.706.470,50
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.575.920.247,34	5.579.233.995,87

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	767.921.205,38	1.210.059.400,78
Chiffre d'affaires		6.10	70	83.637.615,02	111.128.662,21
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71	1.122.858,63	-18.351,95
Production immobilisée			72	11.610.212,20	24.004.876,23
Autres produits d'exploitation		6.10	74	632.438.375,31	895.098.131,45
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	39.112.144,22	179.846.082,84
Coût des ventes et des prestations			60/66A	683.749.322,21	1.228.849.769,63
Approvisionnements et marchandises			60	75.523.692,87	121.855.203,18
Achats			600/8	73.235.605,88	125.004.260,11
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	2.288.086,99	-3.149.056,93
Services et biens divers			61	391.230.213,70	669.178.079,63
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	121.340.194,45	198.089.878,40
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	32.181.643,28	52.498.644,91
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	-20.294.805,59	12.553.939,43
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-2.275.738,05	-43.646.251,81
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	38.371.962,39	87.244.967,32
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	47.672.159,16	131.075.308,57
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	84.171.883,17	-18.790.368,85

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	431.956.338,50	2.756.348.399,37
Produits financiers récurrents		75	387.307.288,20	2.075.692.250,41
Produits des immobilisations financières		750	269.986.332,10	1.797.192.823,04
Produits des actifs circulants		751	53.937.003,72	66.023.918,24
Autres produits financiers	6.11	752/9	63.383.952,38	212.475.509,13
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	44.649.050,30	680.656.148,96
Charges financières		65/66B	283.705.511,26	1.140.886.855,88
Charges financières récurrentes	6.11	65	190.826.395,17	455.920.925,88
Charges des dettes		650	119.085.744,55	239.938.921,09
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	71.740.650,62	215.982.004,79
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	92.879.116,09	684.965.930,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	232.422.710,41	1.596.671.174,64
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	5.395.521,91	4.091.321,23
Impôts		670/3	5.747.601,91	12.346.352,17
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	352.080,00	8.255.030,94
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	227.027.188,50	1.592.579.853,41
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	227.027.188,50	1.592.579.853,41

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.524.847.697,17	1.555.100.199,55
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	227.027.188,50	1.592.579.853,41
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.297.820.508,67	-37.479.653,86
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	36.412.928,41	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	36.412.928,41	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.231.155.077,88	1.297.820.508,67
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	257.279.690,88	257.279.690,88
Rémunération de l'apport		694	257.279.690,88	257.279.690,88
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPOREELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxx	19.665.612,89
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	7.075.008,63	
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041	3.163.654,04	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	29.904.275,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxx	10.354.382,27
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	8.633.219,67	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	18.987.601,94	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	10.916.673,62	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8055P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8025		
Cessions et désaffectations		8035		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8045		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8055		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8125P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8075		
Repris		8085		
Acquis de tiers		8095		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8105		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8115		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8125		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81312		

	Codes	Exercice
FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8056	6.961.004,76
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8126	6.961.004,76
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81313	0,00

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	xxxxxxxxxxxxxx	180.209.153,56
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	46.282,09	
Cessions et désaffectations		8032	864.393,00	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	11.880.826,04	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	191.271.868,69	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxx	142.624.741,51
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	16.029.743,59	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102	687.193,55	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	157.967.291,55	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	33.304.577,14	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053P	xxxxxxxxxxxxxx	6.600.000,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8023		
Cessions et désaffectations		8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053	6.600.000,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123P	xxxxxxxxxxxxxx	6.600.000,00
Mutations de l'exercice				
Actés		8073		
Repris		8083		
Acquis de tiers		8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123	6.600.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		212	0,00	

ACOMPTES VERSÉS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054P	xxxxxxxxxxxxxx	18.233.304,68
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024	4.888.236,16	
Cessions et désaffectations		8034		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044	-15.038.485,28	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8054	8.083.055,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		213	8.083.055,56	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	118.175.116,50
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	2.189.020,79	
Cessions et désaffectations		8171	1.734.311,04	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	1.142.823,45	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	119.772.649,70	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.011.055,64
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	7.011.055,64	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	85.391.131,06
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	3.465.510,98	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301	1.230.754,80	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	87.625.887,24	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	39.157.818,10	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	33.113.712,44
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	452.084,88	
Cessions et désaffectations		8172	1.321.267,67	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	636.485,86	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	32.881.015,51	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	24.902.651,25
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	2.041.521,05	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	1.209.218,15	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	25.734.954,15	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	7.146.061,36	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxx	21.672.426,51
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163		
Cessions et désaffectations		8173	130.999,55	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	3.072.518,27	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	24.613.945,23	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxx	19.259.617,74
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	2.011.647,99	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	110.342,28	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	21.160.923,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	3.453.021,78	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxx	57.199,29
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	57.199,29	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxx	107.814,77
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255	107.814,77	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxx	165.014,06
Mutations de l'exercice				
Actés		8275		
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	165.014,06	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	xxxxxxxxxxxxxx	5.944.240,32
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	5.206.338,49	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-4.857.822,38	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	6.292.756,43	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	6.292.756,43	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.954.641.117,77
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	12.365.096,00	
Cessions et retraits		8371	310.119,62	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	3.966.696.094,15	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	323.789.208,19
Mutations de l'exercice				
Actées		8471	92.464.715,78	
Reprises		8481	44.504.340,62	
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	371.749.583,35	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	3.594.946.510,80	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	xxxxxxxxxxxxxxx	795.013.943,00
Mutations de l'exercice				
Additions		8581	28.312.918,02	
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)	823.326.861,02	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	2.134.083,97
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	2.134.083,97	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	90.306,37
Mutations de l'exercice				
Actées		8472	27.819,20	
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	118.125,57	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	2.015.958,40	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxx	5.897.226,81
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	250.000,00	
Cessions et retraits		8373	144.709,68	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	6.002.517,13	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxx	266.737,95
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483	144.709,68	
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	122.028,27	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxx	5.770,95
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553	5.770,95	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	5.874.717,91	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	2.639.125,00
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593	1.600.000,00	
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	1.039.125,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Hestia Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0413.879.402					31/12/2023	EUR	433.921	69.288
	Ordinaires	1.000	100,00	0,00				
Solvay Chemicals International Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0406.804.736					31/12/2023	EUR	163.380.933	-5.378.110
	Ordinaires	338.786.179	100,00	0,00				
Solvay Chimie Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0408.249.541					31/12/2023	EUR	8.626.908	-1.147.837
	Ordinaires	240.987.361	100,00	0,00				
Solvay Quimica S.L. Entreprise étrangère AVDA REY ALBERTO I DE BELGICA 1 39300 TORRELAVEGA Espagne					31/12/2023	EUR	126.631.000	35.536.000
	Ordinaires	55.918	100,00	0,00				
Solvay Chimica Italia S.p.A. Entreprise étrangère VIALE LOMBARDIA 20 20021 Bollate Italie					31/12/2023	EUR	229.896.871	93.677.196
	Ordinaires	13.322.400	100,00	0,00				
Solvay GmbH Entreprise étrangère HANS-BOECKLER-ALLEE 20 30173 Hannover Allemagne					31/12/2023	EUR	362.087.000	151.870.000
	Ordinaires	29.115.280	10,26	89,74				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Solvay Business Services Portugal Entreprise étrangère AVENIDA TOMAS RIBEIRO 43 , boîte 2790 211 Carnaxide Portugal					31/12/2023	EUR	2.718.657	678.657
	Ordinaires	1	100,00	0,00				
Solvay Chimika Société anonyme ANASTASSEOS STR. 7 155 61 HOLARGOS (ATHINAI) Grèce					31/12/2023	EUR	305.008	76.020
	Ordinaires	399.999	99,99	0,01				
Nippon Solvay K.K. Entreprise étrangère ATAGO 2-5-1, MINATO-KU 2-5-1 105- 6207 Tokyo Japon					31/12/2023	JPY	1.248.640.379	142.558.466
	Ordinaires	400	100,00	0,00				
Iridos Ltd Entreprise étrangère IJIN-RO, ONSAN-EUP 100 45010 Ulsan City République de Corée					31/12/2023	KRW	22.193.331.000	1.276.300.000
	ordinaires	1.026.666	50,00	0,00				
Solvay Asia Pacific Co Ltd Entreprise étrangère 11&16 FL. WAVE PLACE 55 10330 Bangkok Thaïlande					31/12/2023	THB	126.509.188	47.483.088
	Ordinaires	239.993	99,99	0,00				
Solvay Polymers and Chemicals South Africa Ltd Entreprise étrangère DE HAVILLAND CRES/PERSEQUOR 0020 Pretoria Afrique du Sud					31/12/2022	ZAR	-38.578.317	-14.004.079
	ordinaires	110	100,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Belinka Perkemija DD Entreprise étrangère ZASAVSKA CESTA 95 1231 Ljubljana Slovénie 0000000000					31/12/2023	EUR	10.079.793	1.040.019
	Ordinaires	52.922	20,00	0,00				
SOLVAY FLUORIDES, LLC Entreprise étrangère RICHMOND AVENUE 3333 77098 HOUSTON TX Etats-Unis					31/12/2024	USD	53.374.000	25.877.000
	Ordinaires	1.000	100,00	0,00				
SOLVAY POLAND SP Entreprise étrangère UL. WALCZAKA 25 66407 GORZOW WIELKOPOLSKI Pologne					31/12/2023	PLN	313.221.000	133.473.000
	ORDINAIRE	1.009.820	100,00	0,00				
Solvay UK Holding Company Ltd Entreprise étrangère OAK HOUSE REEDS CRESCENT 1 WD244QP Hertfordshire Royaume-Uni					31/12/2023	GBP	2.380.000	-29.336.000
	Ordinaire	75.000.000	100,00	0,00				
Solvay Energy Services Italia Srl Entreprise étrangère Viale Lombardia 20 20021 Bollate Italie					31/12/2023	EUR	-6.683.103	-6.974.206
	Ordinaire	45.900	51,00	49,00				
Solvay Hungary KFT Entreprise étrangère TÖLGYFA UTCA 28 1027 Budapest Hongrie					31/12/2023	HUF	117.422.000	637.000
	Ordinaire	986	100,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Solvay Korea Co Ltd Entreprise étrangère Teheran-Ro, Gangnam-Gu 124 06234 Seoul République de Corée	Ordinaires	400.000	100,00	0,00	31/12/2023	KRW	2.550.276.000	-152.442.000
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co., Ltd Entreprise étrangère Huaguan Road 899 266041 SHANDONG PROVINCE Chine	ordinaires	2.962	30,00	0,00	31/12/2023	CNY	179.990.334	6.888.449
Solvay Silica Korea Co Ltd Entreprise étrangère A-2002_1 TIMES SQUARE OFFICE 07305 YEONGDEUNGPO-GU République de Corée	Ordinaires	28.495.590	100,00	0,00	31/12/2023	KRW	27.615.068.000	9.524.092.000
Solvay (Shanghai) International Trading Co Ltd Entreprise étrangère Xinling Road 118 200131 Shanghai Chine	Ordinaires	300	100,00	0,00	31/12/2023	CNY	1.734.943	-763.711
Renestia Entreprise étrangère Parc d'Activités de Capellen 36 8308 Capellen Luxembourg	Ordinaires	14.516.530	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	14.516.530	21.475
Rhodia Operations Entreprise étrangère rue des Cuirassiers 9 69003 Lyon France	actions	38.737.274	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	412.426.227	-10.988.552

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems Soc. d'assur. mutuelle / Caisse commune d'assur. droit privé Avenue Jules Bordet 166 , boîte 3 1140 Evere Belgique 0784.697.930	parts	0	10,00	0,00	31/12/2023	EUR	60.173.786	775.163
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co Ltd Entreprise étrangère HUAGUAN ROAD QINGDAO HIGH-[illegible] 266111 QINGDAO, SHANDONG [illegible] Chine	actions	167.000	100,00	0,00	31/12/2023	CNY	328.576.789	101.052.738
Solvay Chlorovinyls Holding Entreprise étrangère PARC D'ACTIVITES DE CAPELLEN 36 8308 CAPELLEN Luxembourg	actions	62.813	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	29.606.797	18.811.201
Essential Holding America Entreprise étrangère CARNEGIE CENTER 504 08540 PRINCETON Etats-Unis	actions	100	100,00	0,00	31/12/2024	USD	107.417.000	37.238.000
Essential (Shanghai) Enterprise Management Co Entreprise étrangère Building 6, No. 3966, Jindu Road, 201108 Minhang Shanghai Chine	actions	6.000.000	100,00	0,00	31/12/2023	CNY	13.662.000	-27.563.400
Essentials Chemicals Italy S.p.A. Entreprise étrangère Via Leonardo da Vinci 3 , boîte 7 57123 Livorno Italie	actions	20.000.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	27.302.078	1.330.793

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	143.000.000,00	135.000.000,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	143.000.000,00	135.000.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Coûts IT	8.455.118,38
Primes d'assurance	4.627.826,69
Intérêts à recevoir	12.977.569,98
Divers	139.356,66

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXX	236.583.447,18
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	236.583.447,18	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions sans désignation de valeur nominale		236.583.447,18	105.876.416
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	43.897.161
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	61.979.255

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	2.569.533,37
Nombre d'actions correspondantes	8722	1.149.924
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	584.149,40
Nombre d'actions correspondantes	8732	261.420
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	23.650.000,00

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Solvac SA Rue des Champs Elysées 43 1050 Ixelles Belgique 0423.898.710	actions	32.621.583	0	30,81
BNP Paribas Asset Management Europe SAS rue du port 8 92000 nanterre France	actions	2.805.244	0	2,65
DME Advisors GP, Llc Corporation Trust Center, Orange Street 1209 DE 19801 Wilmington Etats-Unis	actions	673.120	0	0,64
DME Capital Management, LP Corporation Trust Center, Orange Street 1209 DE 19801 Wilmington Etats-Unis	actions	4.840.480	0	4,57
BNP Paribas Asset Management UK Limited Aldermanbury Square 5 EC2V 7BP London Royaume-Uni	actions	439.927	0	0,42

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Renolit : litige suite à la vente secteur feuilles industrielles	2.495.496,57
Succursale italienne : litiges asbeste	2.212.612,60
Litiges licences informatiques	550.000,00
Réorganisation de départements	2.202.951,00
Indemnité suite à un contrat M&A	2.231.666,65
Performance unit stock plan	8.886.984,97
Litige suite à un contrat M&A	31.250.000,00
Réorganisation du département MBU	744.654,68
Performance Purchase and Supply Chain Excellence	5.620.000,00
Litige fiscal en Inde	4.174.939,00
Divers	601.787,43

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	750.000.000,00
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	750.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	3.808.619,76
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	753.808.619,76
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	750.000.000,00
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	750.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	750.000.000,00

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	33.700.574,63
Dettes fiscales estimées	450	15.196.630,12
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	28.969.473,76

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Intérêts à payer	36.070.092,66
Frais de consultance	610.000,00
Frais financiers	35.819.931,18
Subsides	350.705,29
Divers	1.567.466,21

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
commerce de produits chimiques industriels et de matières fossiles (en %)		100,00	100,00
Ventilation par marché géographique			
Belgique (en %)		18,00	10,00
Europe (hors Belgique) (en %)		61,00	14,00
Autres pays (en %)		21,00	76,00
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	87.500,00	1.567.505,65
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	337	398
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	357,5	726,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	589.852	1.212.143
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	58.966.349,56	125.377.863,81
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	22.265.739,23	31.320.331,00
Primes patronales pour assurances extralégales	622	7.583.219,83	11.859.461,85
Autres frais de personnel	623	27.793.018,02	25.360.925,61
Pensions de retraite et de survie	624	4.731.867,81	4.171.296,13

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-7.964.412,71	-4.471.816,97
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	26.650.366,38	15.119.955,30
Reprises		9113	46.945.171,97	2.566.015,87
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	23.755.305,09	21.856.845,92
Utilisations et reprises		9116	26.031.043,14	65.503.097,73
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	3.538.051,35	11.174.712,38
Autres		641/8	34.833.911,04	76.070.254,94
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1,3	1,4
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	2.489	2.615
Frais pour la société		617	126.032,84	81.113,84

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Différence de change		55.252.632,75	165.939.510,27
Ecarts de conversion de devises		728.923,80	20.559.272,01
Produits de swap de devises		7.399.841,07	25.712.847,41
Autres		2.554,76	263.879,44
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Différences de change		54.072.469,16	185.450.072,39
Ecarts de conversion de devises		3.229.468,55	1.077.091,35
Charges sur swap de devises		4.007.636,22	28.379.431,99
Autres		7.269.017,07	1.065.583,22
Moins-val sur réalisation d'actifs circulants		2.952.751,04	6.914,53
Charges d'escompte de créances		209.308,58	2.911,31

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	83.761.194,52	860.502.231,80
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	39.112.144,22	179.846.082,84
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620	18.553.158,55	17.883.562,46
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	20.558.985,67	161.962.520,38
Produits financiers non récurrents		(76B)	44.649.050,30	680.656.148,96
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	44.649.050,30	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		680.656.148,96
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	140.551.275,25	816.041.238,57
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	47.672.159,16	131.075.308,57
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620	25.971.968,82	69.770.350,74
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	21.700.190,34	61.304.957,83
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)	92.879.116,09	684.965.930,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	92.492.534,98	684.965.930,00
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631	386.581,11	
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	5.019.910,01
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	5.019.910,01
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	727.691,90
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	727.691,90
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		62.664.057,07
Dépenses non admises : réduction valeur sur titres		85.492.534,98
Titres : moins-values sur réalisations		386.581,11
Titres : reprises moins-values		-44.649.050,30
Revenus définitivement taxés (exemptés)		-193.454.523,38
Provisions imposables		6.329.369,27

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	213.636.494,95
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	16.323.164,37
Autres latences actives		
Excédents de RDT à reporter (estimation)		195.225.916,06
Crédit impôt recherche		2.087.414,52
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	22.319.172,77	30.825.002,67
Par la société	9146	53.120.890,02	18.435.589,70
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	30.641.821,51	52.828.158,14
Précompte mobilier	9148	50.131.483,03	81.899.679,57

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Engagements d'acquisitions d'immobilisations		7.468.924,00
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	715.353.745,05
Devises vendues (à livrer)	9216	715.353.745,05

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les régimes complémentaires de pension du personnel sont définis dans des règlements qui diffèrent d'un pays à l'autre. Le principe général est d'octroyer au moment de la retraite ou du décès une pension déterminée en fonction de l'ancienneté et des dernières rémunérations. Les ressources auxquelles peuvent prétendre le personnel pensionné et ses ayants droit comprennent la pension légale, des avantages provenant de régimes complémentaires et les engagements pris, selon les cas, par des fonds de pension autonomes ou par la Société. Les modalités de financement ou de couverture varient en fonction des circonstances locales: assurance groupe, fonds de pension, allocations éventuelles à charge de la Société. Tous nos règlements prévoient une limitation du coût pour la Société. Il existe, en faveur des administrateurs chargés de la gestion journalière, un régime de pension basé sur des principes analogues. La charge incombant de ce chef à Société fait l'objet d'une provision adéquate au bilan.

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
1. Garanties données par Solvay SA pour des emprunts et engagements contractés par des filiales du groupe (repris également au code 9381 page C6.15)	2.383.864.973,76
1.a. Financement	744.879.376,85
1.b. Engagements de pension	164.095.035,30
1.c. Achats (énergie, droits d'émission CO2, projets,..)	865.885.530,45
1.d. Assurances	392.400.000,00
1.e. Leasing	109.049.946,15
1.f. Transaction M&A	89.494.343,54
1.g. Autres	18.060.741,47

2. Autres garanties données par Solvay SA	28.595.228,75
2.a. Palladium loué à long terme et à restituer (valorisé au taux du 31.12.2022)	28.595.228,75
3. Garanties bancaires accordées par des banques à Solvay SA	95.018.986,61
3.a. Office wallon des déchets	7.401.787,05
3.b. Autres Garanties bancaires Solvay SA	87.617.199,56
4. Garanties bancaires accordées par des banques à la succursale Italienne	163.996.198,56
4.a. Autres (Garanties environnementales, Décharge de déchets, Adjudication administrative, etc.)	21.642.502,04
4.b. Bureau de TVA	58.389.907,73
4.c. Achats (électricité, gaz,..)	83.963.788,79
5. Lignes de crédit autorisées par des banques	1.595.000.000,00

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	4.418.273.371,82	4.425.865.852,58
Participations	(280)	3.594.946.510,80	3.630.851.909,58
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	823.326.861,02	795.013.943,00
Créances	9291	263.282.085,15	305.731.026,58
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	263.282.085,15	305.731.026,58
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.570.148.506,06	1.445.008.612,65
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	1.570.148.506,06	1.445.008.612,65
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.383.864.973,76	2.034.817.165,70
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	269.923.529,00	1.795.163.796,69
Produits des actifs circulants	9431	48.787.237,66	58.865.445,36
Autres produits financiers	9441	3.774.834,97	28.009.788,57
Charges des dettes	9461	57.141.166,25	115.483.678,56
Autres charges financières	9471	2.286.190,63	28.600.813,76
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		680.656.148,96
Moins-values réalisées	9491	61.409,63	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	2.015.958,40	2.043.777,60
Participations	9262	2.015.958,40	2.043.777,60
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état C6.15.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	4.727.737,89
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	528.292,92

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	1.278.401,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	700.792,00
Missions de conseils fiscaux	95062	25.000,00
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	848.096,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation propres à l'entreprise, qui complètent et précisent les règles définies en vertu de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, sont fixées comme suit :

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2. Immobilisations incorporelles

Les frais de Développement utiles aux activités futures de l'entreprise sont portés à l'actif pour leur prix coûtant. Ils sont amortis selon les spécificités de chaque projet auquel ils se rapportent. Si la durée d'amortissement ne peut être estimée de manière fiable, la période d'amortissement sera de maximum 10 ans. Les frais liés à l'enregistrement, à l'introduction ou à l'utilisation d'un brevet ou d'une marque sont portés à l'actif pour leur prix coûtant, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur de la marque ou du brevet. Lorsque leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles acquises de tiers font l'objet d'amortissements répartis par tranches égales sur leur durée probable d'utilisation ; elles font en outre l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements répartis par tranches annuelles égales, sur une durée de vie conventionnelle évaluée avec prudence en fonction de la durée d'utilisation économique de ces biens. Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation ; plus particulièrement, les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, et lorsque la législation locale le permet, l'objet d'un amortissement complémentaire, à l'effet d'en aligner l'évaluation sur la valeur probable de réalisation. Les immobilisations corporelles, dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

4. Immobilisations financières et créances à plus d'un an

Des réductions de valeur sont actées sur les immobilisations financières et sur les créances à plus d'un an lorsque leur évaluation fait apparaître une moins-value durable par rapport à leur valeur d'acquisition. En cas de cession partielle de titres, la valeur des titres cédés sera déterminée sur base du prix d'achat historique moyen pondéré.

5. Stocks

La valeur d'acquisition des biens inscrits dans les stocks est établie par application de la méthode LIFO ou par application de la méthode des prix moyens pondérés. Le coût de revient des éventuelles fabrications comprend, outre les coûts de production qui sont directement imputables aux produits, ceux qui leur sont indirectement imputables, y compris les amortissements lorsque leur inclusion dans la valeur des stocks est prescrite par les législations nationales.

6. Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient à l'exclusion de toutes charges financières.

7. Créances à un an au plus

Les créances de la société sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances seront considérées douteuses et des réductions de valeur actées au cas par cas lorsque la récupération de la créance est en tout ou en partie sérieusement compromise.

8. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques dont l'existence pourrait justifier la création de nouvelles provisions, ainsi qu'à une actualisation des risques en considération desquels ont été constituées les provisions existantes.

Les provisions pour pensions sont enregistrées selon la norme IAS 19. Les changements de taux comptabilisés en " Other Comprehensive Income " suivant les normes IFRS sont enregistrés dans le compte de résultat en normes comptables belges.

9. Conversion en EUR des transactions, engagements, actifs et passifs en devises

Les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements de la Société et des succursales étrangères sont convertis en EUR aux cours de clôture de fin d'exercice. Les écarts de conversion résultant de l'application de la présente règle sont pris en compte de résultats.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultats.

10. Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition de la Société et du Groupe aux fluctuations des taux de change. Les opérations effectuées ne sont pas de nature spéculative.

Les contrats de produits dérivés (principalement relatifs aux devises étrangères) sont valorisés à la valeur de marché (" Mark-to-Market ") et sont pris en compte de résultat parmi les résultats financiers.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Ratio de liquidité

La Société présente un bilan avec des actifs circulants (€ 1.040 millions) inférieurs aux dettes à court terme (€ 1.976 millions).
Ces dettes à court terme reprennent la position sur les comptes-courants (1.465 M€ en autres dettes et 184 M€ en autres créances) en faveur des sociétés-filiales (parties liées).
Cette position est en ligne avec la stratégie en matière de gestion de la liquidité du Groupe, qui est piloté par le département de trésorerie.
La Société et le Groupe ont une situation de liquidité positive grâce notamment à : €1,4 milliard de lignes de crédit confirmées et non tirées à la fin de décembre 2024.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Solvay SA relatif à l'exercice 2024

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.

Note liminaire

Pour rappel, en date du 8 décembre 2023 (avec effet juridique à la date du 9 décembre 2023), l'Assemblée Générale de la Société Solvay SA a approuvé la scission partielle de la société Solvay SA avec l'apport partiel d'actifs et de passifs, d'obligations et d'engagements à la société Syensqo SA (BE 0798.896.453).
Il convient de noter que d'un point de vue comptable et fiscal, cette scission a eu un effet rétroactif au 1er juillet 2023.
Les variations importantes qui apparaissent en 2024 dans le compte de résultats de la Société se justifient en grande partie par les effets de la scission partielle.

1. Activités de la société

Solvay SA est la société faîtière du Groupe Solvay dont les activités principales consistent d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations (essentiellement dans des sociétés du Groupe), fournir divers services aux sociétés du Groupe, et à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Par ailleurs, elle gère le siège du Groupe et mène certaines activités de Recherche sur le site de Neder-Over-Heembeek (Belgique) et effectue également quelques activités d'achat-revente.

2. Commentaires sur les mouvements de l'exercice 2024

Fin décembre 2024, le total de bilan s'établit à € 5.576 millions contre € 5.579 millions à fin décembre 2023, soit une diminution de € (3) millions.

Cette diminution du total de **l'actif** de € (3) millions s'explique principalement par des mouvements en sens opposé :

1/ les réductions nettes de valeur sur les titres de filiales (€ (48) millions), en particulier les filiales anglaises suite à la décision de fermeture de l'activité industrielle de Warrington et aux résultats déficitaires accumulés par ces filiales ;
2/ l'augmentation des créances commerciales (€95 millions) compensée par une baisse des autres créances (€(56) millions).

Au niveau du **passif**, les fonds propres passent de € 1.855 millions à € 1.825 millions. Cette légère variation (€(30) millions) provient de la différence entre le bénéfice de l'exercice (€ 227 millions) et le dividende proposé de € 257 millions, payé partiellement en janvier 2025 et, payable pour le solde en mai 2025.

Quant aux dettes, elles restent stables et passent de € 3.534 millions à € 3.555 millions.
Il convient de noter au cours de l'exercice 2024, le remboursement des crédits bancaires d' €1,5 milliard et l'émission simultanée de deux emprunts obligataires de 750 millions chacun et d'une durée de 4 ans et de 7,5 ans respectivement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Au niveau du **compte de résultats**, les ventes et prestations passent de € 1.210 millions en 2023 à € 768 millions en 2024, soit une diminution de € 442 millions. Cette diminution s'explique principalement d'une part par une baisse du chiffre d'affaires engendré par l'achat et la revente de produits et matières (€-27 millions) et par les refacturations intragroupes qui diminuent de € (263) millions. En 2023, les ventes et prestations couvraient, durant les 6 premiers mois, l'entièreté des activités de la Société avant le transfert partiel à Syensqo avec effet comptable au 1er juillet 2023.

Les charges d'exploitation récurrentes ont quant à elles baissé de € 462 millions pour s'établir à € 636 millions contre € 1.098 millions l'année précédente et ce, également suite au transfert d'une partie de l'activité de la Société à la société Syensqo SA avec effet comptable au 1er juillet 2023.

Les charges d'exploitation non récurrentes sont principalement liées à des charges de restructuration et à des provisions pour litiges. Ces charges sont passées de € 131 millions l'année précédente à € 48 millions à la fin de l'exercice 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit fin 2024 à € 84 millions à comparer à un résultat € -19 millions en 2023.

Le résultat financier net est un produit de € 148 millions contre un produit net de € 1.616 millions en 2023.
En 2024, le résultat financier provient principalement des dividendes perçus des filiales à concurrence de € 270 millions (contre € 1.797 millions en 2023) diminués des charges nettes d'intérêt à hauteur de € 65 millions (€ (174) millions en 2023) et de réductions de valeur nettes sur participations à concurrence de € (48) millions.

Après impôts, l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 se termine par un profit de € 227 millions contre un profit de € 1.593 millions l'exercice précédent.

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de € 227 millions et du résultat reporté de € 1.298 millions, le Conseil d'Administration propose

- l'attribution d'un dividende brut de € 2,43 par action, soit un montant total de € 257 millions
- de confirmer l'allocation aux réserves indisponibles d'un montant de € 36 millions équivalent à la valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2024 et,
- de reporter le solde de € 1.232 millions sur l'exercice suivant.

Sur ce dividende de € 2,43 par action, un acompte sur dividendes correspondant à € 0,97 par action a été payé le 22 janvier 2025 (€ 102,7 millions).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

3. Risques opérationnels

Solvay applique une gestion des risques intégrée dans sa stratégie et ses opérations.
Outre les risques encourus par les filiales, décrits dans le Rapport de gestion du Groupe, les principaux risques propres à la Société sont détaillés ci-dessous :

3.1. Conformité

Description du risque

Un cas de non-conformité (droit de la concurrence, contrôle des exportations, lutte contre la corruption, industrie) entraîne des dommages financiers importants et des atteintes à la réputation.

Ce risque **ESG (**Environnemental, Social et de Gouvernance**)** étant considéré comme important selon l'«évaluation de la Double Matérialité » ('Double Materiality Assessment', ci-après dénommée **DMA)**, nous renvoyons aux Impacts, Risques et Opportunités (ci-après, IRO) pertinents dans la section suivante de la DMA :

- ESRS G1 Conduite des affaires.

3.2. Intégrité des affaires

Description du risque

Une violation majeure des normes d'intégrité commerciale de Solvay, liée à ses activités ou à sa chaîne de valeurs, entraîne des dommages économiques et/ou de réputation.

Ce risque **ESG** étant considéré comme important selon la **DMA**, veuillez-vous référer aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) pertinents dans les sections suivantes de la DMA :

- ESRS G1 Conduite des affaires
- ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur.

3.3. Risques de danger liés aux substances chimiques

Description du risque

L'évolution de la classification des dangers des substances et les attentes croissantes en ce qui concerne leur utilisation, leur vente et leurs émissions dans le cadre de nos activités entraînent une adaptation accrue.

Les mesures d'adaptation prises dans le cadre de nos activités peuvent conduire à la perte de permis d'exploitation, à la fermeture de sites, à l'atteinte à la réputation, à l'abandon progressif ou à la perte d'activités en raison de menaces de substitution.

Ce risque **ESG** étant considéré comme important selon la **DMA**, veuillez vous référer aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) pertinents dans la section suivante de la DMA : ESRS E2 Pollution.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

3.4. Sécurité physique

Description du risque

Un événement lié à la sécurité (terrorisme, criminalité, violence, vandalisme, vol) a des répercussions sur les employés, les sites et les biens.

Solvay est exposé à des risques de sécurité physique parce que le Groupe possède 45 sites industriels, dont une grande partie a un niveau Seveso élevé. Un certain nombre de nos produits, peuvent causer de graves dommages s'ils sont mal manipulés.

Nous avons également des sites situés dans des pays où les problèmes de sécurité sont jugés élevés par nos fournisseurs de renseignements de sécurité.

Principales actions en 2024

L'année 2024 a été consacrée à la sécurisation d'un nouveau fournisseur d'assistance voyage avec l'introduction d'outils numériques ; ce qui contribue à un plus haut degré de sécurité pour les employés de Solvay lors de leurs voyages d'affaires. Nous avons également travaillé à la création d'un nouveau programme de formation numérique pour sensibiliser les employés aux différentes menaces de sécurité auxquelles l'entreprise peut être exposée.

Dans le domaine de la sécurité physique sur nos sites, Solvay a maintenu en 2024 l'engagement pris les années précédentes de renforcer les mesures de sécurité sur les sites, reconnaissant l'importance de protéger nos actifs et nos sites sensibles. 33 sites (32 sites industriels et 1 site administratif) ont fait l'objet d'une auto-évaluation de la vulnérabilité de la sécurité (SVSA) en 2024 et seul un site industriel a été évalué comme présentant le niveau de risque de sécurité le plus élevé - niveau 1 - depuis la précédente SVSA.

En 2024, nous avons exécuté de nombreux projets visant à renforcer la sécurité physique sur l'ensemble des sites, en commençant par les sites présentant le risque le plus élevé.

Les projets vont des améliorations structurelles (clôtures, portails) aux améliorations des systèmes (caméras, contrôle d'accès, détection d'intrusion). Nous avons donné la priorité à la normalisation afin de garantir une infrastructure de sécurité solide et cohérente dans toutes nos installations.

Nos projets spécifiques visant à élever les niveaux de sécurité ont impliqué l'intégration de systèmes de surveillance avancés, de mécanismes de contrôle d'accès et de détection d'intrusion.

Nous avons adapté nos stratégies et nos investissements afin de créer une défense à plusieurs niveaux qui non seulement dissuade des menaces potentielles, mais qui répond aussi rapidement à tout incident de sécurité.

3.5. Risque de Cybersécurité

Description du risque

- Un cyber-événement peut entraîner un accident industriel, une violation et un vol de données, une extorsion, l'interruption des activités et la non-conformité ; ce qui a un impact sur les employés, les sites, les actifs, les informations critiques ou la propriété intellectuelle et la réputation.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

L'exposition de Solvay au risque cybernétique, comme pour la plupart des grandes entreprises, découle de notre utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication et de l'automatisation progressive de nos sites.

Comme la plupart des multinationales, Solvay connaît des incidents cybernétiques et réagit activement à ces incidents pour en limiter l'impact.

L'équipe de direction de Solvay n'a connaissance d'aucun incident susceptible d'avoir des conséquences significatives sur nos états financiers ou notre activité.

Jusqu'à la fin de l'année 2025, Solvay est également exposé à ce risque dans le cadre de transformations et de réorganisations majeures du groupe ainsi que des services qu'elle fournit à Syensqo dans le cadre du Master Transition Services Agreement (MTSA).

Actions de prévention et d'atténuation

Organes directeurs

Solvay a une approche de la sécurité basée sur les risques pour protéger les sites, les informations et les personnes.

Deux organes de gouvernance dirigent la gestion des risques de sécurité :

- Un Conseil de Sécurité, présidé par le Chief Operating Officer, fournit une orientation stratégique pour l'atténuation des risques de sécurité du Groupe.

- Un Comité de Direction de la cybersécurité, présidé par le directeur de la sécurité de l'information, supervise tous les aspects de la cybersécurité et fournit des recommandations en matière de budget et de priorités au Conseil de Sécurité.

La direction de Solvay fournit des mises à jour sur la sécurité de l'information au Conseil d'administration au moins une fois par an et, plus fréquemment encore, au Comité de sécurité.

Programme de cybersécurité

Les deux organes de gouvernance qui dirigent l'effort de gestion du risque de sécurité supervisent également notre programme de cybersécurité, qui comprend :

- l'utilisation d'évaluations menées par des experts externes
- l'utilisation de tests de pénétration et de simulations internes d'hameçonnage.
- une formation substantielle pour tous les professionnels des entités Solvay Global Business Services et de Digital Technology (DT), ainsi qu'une formation obligatoire pour tous les employés de Solvay.
- la publication régulière de conseils en matière de cybersécurité afin de sensibiliser les employés.
- l'achèvement en temps voulu et le déploiement réussi des projets de sécurité, le suivi des contrôles de sécurité mis en œuvre afin d'identifier les domaines à améliorer, et examine et met à jour régulièrement les politiques et procédures de cybersécurité afin de s'adapter à l'évolution des menaces.

Assurance

Solvay est assuré contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, les interruptions d'activité et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers.

Solvay est également un membre fondateur de *Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems* (MIRIS), une mutuelle d'assurance axée sur les cyber-risques, qui fournit

à ses membres une capacité supplémentaire exclusive et des conseils en matière de prévention des sinistres.

Principales actions en 2024

L'engagement de Solvay dans la gestion des risques liés à la sécurité reste solide par l'efficacité et par la conviction que des mesures proactives sont vitales pour sauvegarder notre personnel, nos actifs et la résilience de nos opérations.

Nous avons considérablement renforcé la culture de la cybersécurité de Solvay dans l'ensemble de l'organisation. Pour renforcer la sensibilisation et la préparation, les cadres supérieurs ont participé à un exercice de simulation de cyberattaques réelles.

La rationalisation des politiques et l'établissement d'un cadre de gouvernance claire ont renforcé les bases de la cybersécurité de Solvay.

Des programmes de formation à la cybersécurité sur site ont été dispensés au personnel industriel, ce qui leur a permis de reconnaître les menaces potentielles et d'y répondre.

Pour améliorer les défenses techniques de Solvay, nous avons renforcé nos processus d'authentification, durci la gestion proactive des vulnérabilités et mis en place un système de gestion de la sécurité.

Pour rationaliser et unifier les pratiques de cybersécurité dans l'ensemble de l'organisation, nous avons élaboré une nouvelle feuille de route en matière de cybersécurité, qui intègre les exigences de la directive NIS2.

3.6. Risque informatique

Description du risque

Le département des technologies numériques (DT) est confronté à des risques à multiples facettes qui pourraient avoir un impact sur sa capacité à soutenir l'entreprise. Les interruptions potentielles des services informatiques critiques pourraient entraîner des inefficacités opérationnelles et des pertes financières.
De plus, DT doit mener à bien des initiatives de transformation complexes tout en respectant l'accord-cadre de services de transition (MTSA) ; ce qui accroît le risque de retards dans les projets et de contraintes en matière de ressources.

Actions de prévention et d'atténuation

DT procède à des évaluations régulières des risques afin d'identifier et de hiérarchiser les menaces et vulnérabilités potentielles. Un plan d'intervention en cas d'incident est en place pour minimiser l'impact des incidents.
Le département investit dans des programmes de formation et de développement des employés pour cultiver une main-d'œuvre qualifiée et adaptable. La collaboration avec des partenaires stratégiques permet au département de tirer parti de son expertise et de ses ressources.
Une culture d'amélioration continue est encouragée afin de favoriser l'excellence opérationnelle et de s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise.
Pour relever les défis spécifiques décrits ci-dessus, DT se concentre sur plusieurs initiatives clés. Un suivi étroit des principales initiatives de transformation garantit une livraison en temps voulu et minimise les risques.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Des feuilles de route complètes pour l'après-scission sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre afin de faciliter une sortie en douceur du Master Transition Service Agreement.
Afin d'améliorer la posture de sécurité, DT surveille en permanence les indicateurs de sécurité et de performance et augmente les exigences de sécurité pour les tiers et effectue des audits informatiques pour s'assurer de la conformité avec les politiques de sécurité du groupe.
Pour attirer, développer et retenir les meilleurs talents, DT met en œuvre des stratégies qui comprennent des actions ad hoc pour renforcer la reconnaissance, la motivation et le bien-être des employés.
En outre, le département surveille de près les risques IT/DT à l'échelle mondiale et met en œuvre les mesures d'atténuation appropriées.
Le maintien des certifications ISO 27001 et ISO 9001 démontre l'engagement de DT en matière de sécurité de l'information et de gestion de la qualité.

Principales actions en 2024

En 2024, DT a fourni avec succès des services essentiels dans le cadre du MTSA tout en soutenant les initiatives ambitieuses de transformation du groupe.
Cela a nécessité une orchestration et une synchronisation minutieuses d'environ 300 projets.
Pour améliorer la prestation de services et les capacités de réponse aux incidents, DT a renforcé la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information « Information Technology Infrastructure Library (ITIL) ».
En outre, le département a adopté la dernière norme ISO 27001:2022 ; ce qui a permis de renforcer encore son dispositif de sécurité. Pour rationaliser l'intégration de la cybersécurité dans l'informatique, le bureau du CISO (ci-après Chief Information Security Officer) a été intégré à l'organisation DT. Cette évolution stratégique a permis au CISO de mieux aligner la cybersécurité sur les besoins de l'entreprise.
Ce changement stratégique a permis au RSSI d'aligner plus efficacement les stratégies de cybersécurité sur les objectifs informatiques et commerciaux plus larges.
Le cadre de gestion des risques de la DT a été affiné en 2024.
Les risques liés à la technologie numérique ont été régulièrement surveillés et réévalués, avec une volonté de synchroniser (de manière descendante et ascendante) à la fois les risques globaux et les risques au niveau opérationnel. Il s'agissait notamment de mettre l'accent sur les risques liés à la sécurité et aux projets, les risques liés aux tiers et les risques liés à la cybersécurité.
Le taux élevé de mise en œuvre des plans d'actions d'audit a démontré l'engagement de DT à traiter les problèmes identifiés et à améliorer la situation globale.
Enfin, DT a lancé une initiative sur la performance des processus afin de promouvoir l'excellence opérationnelle et la normalisation, en soutenant la transformation de l'entreprise vers le modèle opérationnel cible de Solvay.
Cette initiative vise à optimiser les processus, à améliorer l'efficacité et à améliorer la performance globale.

3.7. Risque géopolitique

Description du risque

Les facteurs géopolitiques peuvent obliger le groupe et la Société à revoir ses investissements, et à réorienter son empreinte opérationnelle afin de naviguer dans l'environnement volatile et incertain, tout en cherchant à transformer les menaces en avantages stratégiques.

Actions de prévention et d'atténuation

L'équilibre géographique des activités de notre groupe dans les principales régions du monde et le fait que, dans nombre de nos activités mondiales, nous servons nos clients localement signifie que ces risques sont atténués jusqu'à un certain point.
Néanmoins, les caractéristiques des chaînes d'approvisionnement de nos entreprises en limitent la portée.
Les décisions concernant les investissements futurs tiennent compte des facteurs géopolitiques, y compris la manière dont nous évaluons le potentiel commercial et le choix de l'emplacement géographique pour les nouveaux actifs industriels.

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Syensqo SA a publiquement déclaré son intention de rembourser les obligations de premier rang à 3,95 % émises par Cytec Industries Inc.
À l'issue du processus de gestion du passif entrepris pour la scission partielle, Solvay SA est restée le garant initial des obligations, tandis qu'une contre-garantie a été émise par Syensqo SA en faveur de Solvay SA.
Syensqo SA a remboursé ces obligations de premier rang le 1er février 2025. La garantie a donc été levée à cette date, après le remboursement par Syensqo.

Hormis cet événement, Il n'y a pas d'autre événement important survenu après la clôture de l'exercice impactant la Société Solvay SA.

5. Facteurs ayant une influence notable sur le développement de la Société

La Société ne devrait pas connaître en 2025 de facteurs pouvant avoir une incidence notable sur son développement.

6. Indications en matière de recherche et développement

La Société est active en matière de Recherche et Développement. Plusieurs projets de recherche sont menés au sein de l'entreprise notamment en relation avec les activités Peroxydes et Carbonate de soude. En matière de développement, des améliorations aux produits existants de même que la mise au point de produits innovants continuent à être réalisés sur le site de NOH à Bruxelles.

7. Indications sur les succursales de la société

Fin 2024, Solvay SA dispose d'une succursale en Italie, Solvay SA Italie (Viale Lombardia 2, 20021 Bollate (MI), Italie). La succursale occupe environ 23 personnes et s'occupe de la coordination des différentes activités du Groupe Solvay en Italie, et de la prestation de services fonctionnels.

8. Existence de conflits d'intérêt

Le 11 mars 2024, la procédure prévue à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts a été appliquée par le Conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération de Philippe Kehren, administrateur-délégué de la Société, et de Pierre Gurdjian, président du Conseil d'administration, comme suit :

« Philippe Kehren a déclaré qu'il était en conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, en ce qui concerne la résolution relative à sa rémunération, aux objectifs de performance et à la prime d'intéressement ST 2023. Pierre Gurdjian a également déclaré qu'il était en conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, en ce qui concerne la résolution relative à la rémunération du président du Conseil d'administration.
Wolfgang Colberg a présenté au Conseil d'Administration une mise à jour de la réunion du comité des rémunérations. Il a indiqué que le comité avait tenu une réunion complète, abordant un grand nombre de sujets complexes, notamment en raison de la scission partielle.
Mark van Bijsterveld a ensuite informé le Conseil d'Administration sur les sujets suivants, conformément à la documentation lue au préalable, et les discussions suivantes ont eu lieu sur les différents sujets :
(...)
Rémunération du CEO, objectifs de performance et versement de la prime ST en 2023 : Il a été confirmé que le package a été formulé sur la base du nouveau groupe de référence et approuvé par le précédent Conseil d'Administration avant la scission partielle et conformément à la politique de rémunération.

RÉSOLUTION
Après discussion, le Conseil d'Administration a approuvé (i) le plan de rémunération du CEO, (ii) les objectifs de performance du CEO et (iii) la prime d'intéressement ST 2023 du CEO, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas voté à cet égard.
(...)

Rémunération du Président : recommandation pour que la rémunération du Président du Conseil d'Administration soit une agrégation des honoraires du Conseil d'Administration et des Comités.

RÉSOLUTION
Après discussion, le Conseil approuve la nouvelle rémunération envisagée pour le Président à soumettre à l'Assemblée Générale annuelle de 2024 et avec effet au 1er janvier 2024, étant entendu que Pierre Gurdjian n'a pas voté à cet égard. »

9. Utilisation des instruments financiers

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Comme développé ci-dessous, la Société utilise différents instruments de couverture de taux de change dans le cadre de sa gestion de risques de change.

Gestion des Risques financiers

Solvay SA en sa qualité de banque interne du Groupe est exposée à plusieurs risques financiers. Les principaux risques financiers sont des risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit clients.
Les risques sont détaillés ci-après :

a. Risque de liquidité (trésorerie)

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay SA à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis) ainsi qu'à financer ses activités.
A cet égard, le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme du Groupe et de Solvay SA ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.
Le Groupe au travers de Solvay SA gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées en maintenant des facilités d'emprunt de réserve (€ 1.595 millions) à fin décembre 2024), en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

b. Risque de change

Solvay SA est la société d'affacturage au profit des sociétés du Groupe et à ce titre est exposée à des risques de change liés aux transactions libellées en monnaies étrangères. Les risques principaux concernent le dollar américain, le renminbi chinois, le baht thaïlandais, le réal brésilien, le yen japonais et le won coréen de même que le peso mexicain.
La Société est à l'initiative de la couverture des risques de change transactionnels du Groupe en souscrivant à des outils de couverture appropriés, considérant les positions nettes ouvertes par devises au sein des entités du Groupe.

c. Risque de taux d'intérêt (crédit)

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle emprunte des fonds à taux variable. La Société gère ce risque éventuel en souscrivant à des produits de couverture de taux.
Il convient de noter que les obligations émises en 2024 (€ 1,5 Millard) ont été émises à un taux fixe.

d. Risque de crédit clients

La société a une activité d'affacturage au profit des sociétés du Groupe et gère dès lors la récupération des créances de nombreuses filiales du Groupe, qui totalisent un montant de €474 millions à fin décembre 2024 (à comparer à € 379 millions à fin décembre 2023). La Société couvre depuis 2017 le risque de non-recouvrement des créances suite à l'insolvabilité de clients. La Société se couvre de ce risque par des activités de suivi permanent des clients, la fixation de limites de crédit et une activité intensive de collecte des créances. La société acte des réductions de valeur lorsqu'elle estime que la récupération des créances est en tout ou en partie compromise.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

10. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit et de supervision.

Il convient de noter que plusieurs membres du comité d'audit et de supervision ont des qualifications financières étendues, de par les études suivies et de par leur parcours professionnel.
Le Comité d'Audit est présidé par Mr Aebischer, administrateur indépendant. Il dispose d'une large expérience en tant que responsable financier de plusieurs entreprises dont Holcim et a été auditeur assermenté (CPA) chez PwC.

11. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d'entreprise établie dans le rapport de gestion du Groupe et reprise en annexe du présent document.

12. Caractéristiques les plus importantes des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

12.1. Rôles et responsabilités

Les dirigeants et les cadres de Solvay sont responsables de l'adéquation du cadre de gestion des risques et de contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBU) et fonctions respectives.
Le département d'audit interne et de gestion des risques (IA/RM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
Les équipes de gestion des risques et de contrôle interne conseillent et veillent à ce que les dirigeants relèvent les défis en jeu. Elles sont chargées de mettre en place et de maintenir un système complet et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne dans l'ensemble du groupe, qui fait l'objet d'un examen indépendant par l'équipe d'audit interne.

La mesure dans laquelle Solvay est prêt à prendre des risques dans le cadre de la stratégie commerciale du Groupe et de l'objectif de création de valeur pour les actionnaires est définie et gérée par un certain nombre de mesures qualitatives et quantitatives telles que des limites, des déclencheurs et des indicateurs en fonction de l'appétit pour le risque. Le département IA/RM communique directement avec le Comité d'audit et de risque sur une base régulière afin de s'assurer que les activités de gestion des risques de la direction de Solvay sont alignées sur le Conseil d'Administration.
Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que :

- les lois et règlements en vigueur sont respectés
- les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre
- les informations financières et extra-financières sont exactes
- les processus internes sont efficients et efficaces, en particulier ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq composantes du système de contrôle interne et le rôle de l'audit interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits ci-après.

12.2. L'environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton donné par la direction, encourageant ainsi la prise de conscience et le comportement conforme de tous les employés. Ses différents éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités, tout en démontrant l'engagement de la direction en faveur de la conformité.

- Le Code d'intégrité des affaires est disponible sur le site web de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les employés reçoivent régulièrement une formation sur le Code. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport d' informations non-financières joint à ce rapport de gestion (Section ESRS G1 Conduite des affaires).
- Une hotline éthique, gérée par un tiers, permet aux employés de signaler des violations potentielles du Code d'intégrité des affaires s'ils ne peuvent pas s'adresser à leurs supérieurs ou à l'organisation chargée de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport d' informations non-financières joint à ce rapport de gestion (Section ESRS G1 Conduite des affaires).

- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations de pouvoir et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités et les transactions financières et non financières.

12.3. Le processus d'évaluation des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'organisation et des résultats de l'évaluation de la Double Matérialité (« Double Materiality Assessment (DMA) ») et s'articule autour des phases suivantes :

- Analyse des risques (identification et évaluation), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques, les impacts et les opportunités (« Risks, Impacts and Opportunities (ci-après, IROs) »)
- Mise en œuvre de plans d'atténuation des risques, les responsables des risques étant chargés de les mettre en œuvre.
- Suivi des plans d'atténuation des risques pour s'assurer de leur adéquation et de leur efficacité.

Le Comité d'audit et de risque se réunit une fois par an avec le CEO et tous les autres membres du Conseil d'Administration pour discuter et approuver les principaux risques auxquels le groupe est confronté ("risques du groupe"). Au cours de l'année, le Comité d'audit et de risque examine systématiquement les progrès accomplis et invite régulièrement les dirigeants et les responsables des risques concernés à fournir une vue d'ensemble de leurs évaluations des risques et des progrès accomplis en matière de mesures d'atténuation des risques identifiés.

De plus amples informations sur la gestion des risques de l'entreprise et sur la gestion des IRO, y compris une description des principaux risques de l'entreprise et du groupe et des mesures prises pour les éviter ou les atténuer à différents niveaux de l'organisation, sont disponibles dans la section "Gestion des risques" du présent rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé.

12.4. Activités de contrôle

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Solvay utilise une approche systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne pour les processus les plus pertinents du Groupe. Cette approche comprend une étape d'évaluation des risques afin de définir les principaux objectifs de contrôle pour les processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes de services partagés mondiales appelées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBU) et des sites, afin de garantir la production d'états financiers fiables. Sous le parrainage du directeur financier du Groupe, un réseau de responsables des processus de l'entreprise et de représentants des GBU a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les responsables des processus de l'entreprise avec le soutien de l'équipe de contrôle interne. Les descriptions des contrôles servent de référence pour le déploiement et l'évaluation des contrôles internes dans l'ensemble du groupe. À chaque niveau de l'organisation, le responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle.

Solvay met en œuvre des politiques et des processus applicables à tous les employés dans les domaines financiers suivants : contrôle de gestion, financement et flux de trésorerie, contrôle financier, communication financière, politiques fiscales et d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et pour les projets majeurs à l'échelle du groupe, tels que les acquisitions et les cessions. En outre, un Manuel de Reporting Financier disponible en ligne explique comment les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du groupe.

Les éléments financiers sont consolidés chaque mois et analysés par les équipes de contrôle à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le service de comptabilité et de reporting du groupe et par l'équipe de direction (ELT, 'Executive Leadership Team'). Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse des ratios et la comparaison avec les prévisions.

Outre l'analyse des rapports mensuels, l'équipe de direction examine minutieusement les performances des GBU tous les trimestres dans le cadre de la revue des prévisions.

Les contrôles internes pour les activités et les transactions liées au développement durable qui sont considérées comme importantes à la suite de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les descriptions des processus et des contrôles internes couvrant les IRO importants sont conçues et décrites par les responsables des processus et des contrôles de l'entreprise, avec le soutien de l'équipe de contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en œuvre au niveau central, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la responsabilité du responsable.

Les politiques et procédures-clés à l'échelle du groupe concernant les IRO importantes, à savoir le code d'intégrité commerciale, le code d'intégrité commerciale des fournisseurs, la politique de lutte contre la corruption, la politique de prise de parole, la procédure de dépenses d'investissement, la politique de gouvernance des marchés publics ainsi que plusieurs politiques en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de remédiation (HSER) qui doivent être suivies par tous les employés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent la base sous-jacente du cadre de contrôle interne lié au développement durable.

Pour garantir l'exactitude des rapports sur le développement durable, un ensemble de politiques et de processus à l'échelle du groupe ont été élaborés et sont en cours de déploiement auprès de toutes les parties prenantes concernées de l'organisation.

12.5. Suivi du contrôle interne

Le comité d'audit et de risque surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe d'audit interne et de gestion des risques en ce qui concerne le contrôle financier, opérationnel et de conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. Le rôle et les responsabilités du comité d'audit et des risques sont détaillés dans la charte du comité d'audit et des risques, qui est incluse dans la charte de gouvernance du Groupe Solvay.

Par ailleurs, le département "Éthique et conformité" coordonne les enquêtes sur les violations potentielles du code d'intégrité des affaires. De plus amples informations sur le travail du service d'éthique et de conformité sont disponibles dans la section relative à la gouvernance et dans la partie "Informations extra-financières" (ESRS G1 Conduite des affaires) du rapport de gestion consolidé joint.

12.6. Information et communication

Les systèmes d'information à l'échelle du groupe sont gérés par le département informatique. La grande majorité des opérations du groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes intégrés de gestion des ressources de l'entreprise (ERP). La consolidation financière s'appuie par ailleurs sur un outil spécifique.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes communiquées par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux régulateurs sont exactes, transparentes et opportunes, et qu'elles représentent fidèlement les développements les plus pertinents, les fondamentaux financiers et les performances du Groupe.

Le département Comptabilité et Reporting du Groupe fournit des instructions écrites détaillées à tous les acteurs financiers impliqués avant chaque clôture trimestrielle.

La publication des résultats financiers trimestriels et des rapports annuels est soumise à diverses étapes d'examen et d'approbation :

- L'équipe chargée des relations avec les investisseurs conçoit, élabore et diffuse des messages et des informations sur le groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Elle le fait sous la supervision et le contrôle de l'équipe de direction (ELT).
- Le Comité d'Audit et de Risque s'assure que les états financiers et les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA) et à a directive sur l'établissement des rapports sur le développement durable des entreprises et les normes correspondantes.
- Le Conseil d'Administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels) ainsi que toutes les communications y afférentes.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

12.7. Audit Interne

L'équipe d'audit interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin d'améliorer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle utilise une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, afin d'aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du groupe sur la base de sa charte d'audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques et approuvé par le comité d'audit et des risques. Le plan d'audit tient compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des critères de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales à l'échelle du groupe pour traiter les principaux risques du groupe, qui sont identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est contrôlé par l'équipe d'audit interne et fait l'objet d'un rapport régulier à l'équipe de direction (ELT), au Senior Management et au comité d'audit et des risques.

En 2024, l'équipe d'audit interne a mené 16 missions au sein du Groupe Solvay concernant l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que la gouvernance, la conformité, l'intégrité des affaires, la sécurité de l'information et les sujets liés à la protection de la valeur.

La responsable de l'audit interne et de la gestion des risques rend compte au directeur financier du Groupe et entretient des relations hiérarchiques avec le Président du comité d'audit et des risques et le Directeur Général du Groupe. Elle assiste à toutes les réunions du comité d'audit et des risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit effectuées, le suivi des recommandations et le programme d'audit annuel. Elle dispose à tout moment d'un accès direct au Président du comité d'audit et des risques et au Directeur Général du Groupe.

13. Composition et fonctionnement des organes de gestion et leurs comités

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d'entreprise établie et reprise en Annexe. Elle figure également dans le rapport de gestion du Groupe.

14. Déclaration de diversité

La politique de Solvay en matière de DEI (Diversité, Equité et Inclusion) et de non-discrimination joue un rôle clé dans l'identification, l'évaluation et la gestion des initiatives en matière de main-d'œuvre qui stimulent l'innovation, conservent les connaissances essentielles et renforcent les efforts d'amélioration des compétences. En favorisant un environnement diversifié et inclusif, la politique aide à tirer parti de la force collective des différentes perspectives, ce qui permet à

l'organisation de rester compétitive et agile. Grâce à des programmes ciblés de DEI, nous veillons à ce que tous les employés soient dotés des compétences nécessaires à leur croissance future, contribuant à l'amélioration des performances de l'organisation et à un cycle continu d'innovation.
Cares Policy garantit des prestations sociales globales minimales, y compris le congé parental, l'assurance maladie, l'assurance invalidité et l'assurance vie pour tous les employés, ce qui reflète notre engagement de longue date en faveur du bien-être social.
Nous promouvons activement une culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination. **La politique de Solvay en matière de DEI & de non-discrimination** souligne notre engagement à offrir l'égalité des chances, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer positivement aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique DEI de Solvay exprime explicitement la valeur que nous accordons à nos employés et à leurs diverses contributions. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des antécédents et des talents pour façonner la culture et les réalisations de Solvay.
Nous considérons la diversité comme la force motrice de notre esprit d'innovation et de notre avantage concurrentiel dans l'industrie. Notre politique en matière de DEI met l'accent sur la reconnaissance des différences de nos employés, qu'elles soient visibles ou invisibles, y compris leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur expérience et leurs talents

La politique DEI met également l'accent sur l'importance de l'équité et de l'inclusion au sein de Solvay. Elle vise à créer l'égalité des chances et une représentation équitable pour tous les employés, tout en reconnaissant que certains groupes peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour assurer leur pleine intégration.

Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice, tout en reconnaissant et en traitant les obstacles auxquels certains employés peuvent être confrontés. L'entreprise s'engage activement auprès de diverses personnes et encourage la formation de groupes d'employés-ressources afin de contribuer à une culture d'intégration pour tous les employés.

Notre politique d'égalité des chances et de non-discrimination est conçue pour prévenir, atténuer et répondre à la discrimination au sein de Solvay. Elle souligne que tous les employés ont la responsabilité partagée de traiter les autres avec dignité et respect, et d'atteindre collectivement les objectifs de l'entreprise. Cette politique s'applique dans le monde entier et exige que les employés incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, dans les fonctions de l'entreprise et lors d'événements hors site.
Nous proposons régulièrement des formations de sensibilisation afin d'améliorer la compréhension de la DEI par les employés, les encourageons à construire une culture de respect et de confiance, et à leur donner les moyens de contester les comportements non-inclusifs ou discriminatoires.

15. Rapport de rémunération

Nous renvoyons au rapport de rémunération contenu dans la déclaration de gouvernance reprise en Annexe. Celui-ci figure également dans le rapport de gestion Groupe.

16. Publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Il n'y a pas de participation directe dans des émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé.

17. Déclaration sur les indicateurs non-financiers

Nous renvoyons au rapport sur les informations non-financières contenues dans le rapport de gestion établi pour le Groupe Solvay.

Ce rapport sur les informations non-financières sera joint au présent rapport sous forme d'un rapport distinct.

18. Actions propres

A fin 2023, la Société ne disposait d'aucune action propre.
La société a procédé en 2024 à des acquisitions d'actions propres en vue de couvrir des plans d'attributions d'actions gratuites destinées aux membres du personnel du Groupe Solvay (ESP Plan) et à des membres de la Direction Générale (ELT) et du Senior Management.

Les mouvements de l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

	Nombre de titres	Pair comptable	Valeur (achats/cessions)	% Capital
Solde au 01.01.2024	0	0	0	0%
Acquisitions de titres au cours de l'exercice	1.241.675	2.774.553	39.363.950	1,17%
Allocation gratuite d'actions en faveur des membres du personnel du Groupe (ESP plan)	(91.751)	(205.020)	(2.951.022)	(0,08%)
Solde au 31.12.2024	1.149.924	2.569.533	36.412.928	1,09%

19. Eléments en vertu de l'Article 34 de l'Arrêté royal du 14 Novembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les éléments suivants :

19.1. Structure du capital et autorisations octroyées au Conseil d'Administration

Suite à la scission partielle de la Société intervenue le 8 décembre 2023, le capital de la Société s'élève au 31 décembre 2024 à € 236.583.447,18 et est représenté par 105.876.416 actions ordinaires sans valeur nominale désignée, entièrement libérées.
Toutes les actions Solvay jouissent des mêmes droits. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes.

19.2. Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les statuts de Solvay ne contiennent aucune restriction au transfert d'actions.
A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires concernant la Société qui pourraient entraîner des restrictions à la transférabilité des actions de la Société ou à l'exercice des droits de vote.
Toutefois, la Société est informée que certains actionnaires individuels qui détiennent directement des actions de Solvay peuvent décider de se concerter lorsque des questions d'une importance stratégique particulière sont soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant libre de son vote. Aucune de ces personnes, que ce soit individuellement ou de concert avec d'autres, n'atteint le seuil initial de notification de transparence de 3 % (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation).
Solvay n'a pas connaissance d'accords de vote entre les actionnaires ou de l'existence d'un agissement de concert entre les actionnaires.

19.3. Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistants.

19.4. Mécanisme de contrôle de tout système d'actionnariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

19.5. Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne droit à son détenteur d'exprimer une voix aux Assemblées Générales.
L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un représentant unique autorisé à exercer les droits attachés aux actions.
L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues directement par la Société et par la société Solvay Stock Option Management (filiale indirecte de la Société) est, conformément à la loi, suspendu.

19.6. Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée Générale (article 12 des statuts).
Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale, en principe pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (Article 13).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un administrateur, ainsi que l'indépendance des administrateurs remplissant les critères y afférents, après avoir demandé l'avis du Comité des Nominations, dont la mission consiste à définir et à évaluer le profil de tout nouveau candidat en utilisant ses propres critères tant pour la nomination que pour des compétences spécifiques.
L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'Administration.
En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'Administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

19.7. Modification des statuts de Solvay SA

Toute modification des statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée Générale, à condition qu'au moins 50 % du capital de la Société soit présent ou représenté, résolution et qui doit, en principe, être adoptée par une majorité de 75 % des suffrages exprimés.
Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.
Pour d'autres questions (par exemple, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité différentes peuvent s'appliquer.

19.8. Pouvoirs du Conseil d'Administration

La Société a adopté une structure de gouvernance "à un niveau" dans laquelle le Conseil d'Administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception des actes que la loi ou les statuts réservent spécifiquement à l'assemblée générale des actionnaires.
Le 9 décembre 2023, le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs à l'ELT. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de gouvernance.
Pour toutes les questions dont il a la responsabilité exclusive, le Conseil d'Administration travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction, qui est notamment chargée de préparer la plupart des propositions de décisions du Conseil d'Administration.

19.8.1. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre et de racheter des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'Administration :

Capital autorisé

- Autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, à concurrence d'un montant maximum de 23.650.000 € (hors prime d'émission éventuelle) ;

- Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des statuts et l'article 7:202 du CSA ;

Acquisition, cession et annulation d'actions propres

- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10 %) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10 %) du nombre total d'actions émises ;
- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA;
- Autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les employés, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA ;
- Autorisation d'aliéner des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA ;
- Autorisation d'annuler, à tout moment, les actions propres et de modifier les statuts pour refléter la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

19.8.2. Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de Séparation du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de Séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo et de Solvay et aux transactions de réorganisation antérieures, et la relation de Solvay, Syensqo et leurs filiales respectives à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains accords supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés aux responsabilités environnementales (l'« Accord de Séparation »). En vertu de la section 4. 2 de l'Accord de Séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25 % des titres avec droit de vote de la Société, que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions relatives à Solvac). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales aux États-Unis daté du 31 octobre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales américaines, régissant les droits, responsabilités et obligations respectifs de la Société et de Syensqo en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, y compris en ce qui concerne les obligations fiscales américaines (y compris, généralement, la responsabilité et les

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entreprises américaines). En vertu de la Section 3.02 de l'Accord sur les questions fiscales aux États-Unis, la Société peut être tenue d'indemniser Syensqo ou Solvay Holding, Inc. pour certaines conséquences fiscales fédérales américaines défavorables pouvant résulter de (i) certaines actions ou omissions futures dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles fassent en sorte que la scission partielle ou la scission américaine (ou certaines transactions associées) ne soient pas admissibles au traitement fiscal américain prévu, (ii) l'acquisition par une ou plusieurs personnes d'une participation de 50 % ou plus (mesurée en vote ou en valeur) dans le capital de la Société, y compris, pour éviter tout doute, dans le cadre d'une offre publique d'achat (même si Solvay ne participe pas à l'acquisition ou ne la facilite pas d'une autre manière). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023.

19.8.3. Accords entre la Société et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des « good leavers » ou en cas d'offre publique d'acquisition.

Ce point ne trouve pas à s'appliquer.

19. Informations en vertu de l'Article 74 §7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Conformément à l'art 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et à l'art 6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la structure de l'actionnariat est reprise au point 4.3.3 du rapport de gouvernance d'entreprise repris en annexe.

Bruxelles, le 5 mars 2025

Pour le Conseil d'Administration,

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 : DECLARATION DE GOUVERNANCE (INCLUANT LE RAPPORT DE REMUNERATION)

Voir annexe séparée (après la page 89)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Shape the future with confidence

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Solvay SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Solvay SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.575.920.247 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 227.027.189.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Perte de valeur des immobilisations financières (participations)

Description du point clé de l'audit

La valeur comptable nette de la rubrique «Immobilisations financières sur entreprises liées» s'élève à € 4.418 millions nets des amortissements enregistrés de € 372 millions au 31 décembre 2024.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711 - IBAN-nr BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Les immobilisations financières (participations) représentent une partie significative du bilan et comprend les participations détenues par la Société. Ces participations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Compte tenu des montants significatifs et de l'impact potentiellement significatif des hypothèses retenues par la Société concernant la valorisation des immobilisations financières dans les comptes annuels, la perte de valeur des immobilisations financières constitue un élément clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué la conception des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur durable sur les participations, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter ;
- Nous avons relu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ;
- Lorsque des indicateurs d'éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués ;
- Nous avons testé des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs ;
- Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés et les comparer à des données externes comparables, ainsi que pour analyser et tester le caractère raisonnable des réductions de valeur comptabilisées lors de l'exercice ;
- Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles lequel sont alignés sur les plans à long terme approuvés par le Conseil d'Administration ;
- Nous avons évalué des analyses de sensibilité de la Direction.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d' opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Shape the future
with confidence

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêts telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 27 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0034

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY
Building a better working world

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de la société Solvay SA dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende

Conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations et aux statuts de Solvay SA (la « Société ») et en notre qualité de commissaire, nous émettons le rapport d'examen limité sur l'état résumant la situation active et passive de la Société arrêté au 30 septembre 2024 destiné à l'organe d'administration. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 septembre 2024, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité de l'organe de gestion dans l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de cette situation active et passive 30 septembre 2024 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et du respect des conditions requise par l'article 7:213 alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès du personnel de la société responsable des matières financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques ainsi que d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA's). En conséquence, un examen limité ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711 - IBAN-nr. BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Building a better working world

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 septembre 2024 avec un total de bilan de € 5.630.693.676,34 et un résultat de la période en cours de € 151.969.874,64 et du résultat reporté € 1.258.456.557,84, n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de distribution de nos conclusions

Ce rapport a été exclusivement établi conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Diegem, le 5 novembre 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Eric Van Hoof*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

25EVH0021

Annexe: Etat de la situation active et passive arrêtée au 30 septembre 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SOLVAY S.A. **ACTIF (en EUR)**

	30 septembre 2024	
ACTIFS IMMOBILISES		4.553.178.827,81
I. Frais d'établissement		0,00
II. Immobilisations incorporelles		55.065.947,63
III. Immobilisations corporelles		52.514.715,74
A. Terrains et constructions	38.347.389,47	
B. Installations, machines et outillage	7.462.023,64	
C. Mobilier et matériel roulant	2.509.103,26	
D. Location-financement et droits similaires	0,00	
E. Autres immobilisations corporelles	0,00	
F. Immob en cours et acomptes versés	4.196.199,37	
IV. Immobilisations financières		4.445.598.164,44
A. Entreprises liées		
1. Participations	3.627.321.947,15	
2. Créances	807.746.415,98	
B. Autres entr avec lien participation		
1. Participations.	2.015.958,40	
C. Autres immobilisations financières		
1. Actions et parts	5.874.717,91	
2. Créances et caution en numéraire	2.639.125,00	
ACTIFS CIRCULANTS		1.077.514.848,53
V. Créances à plus d'un an		6.253.113,80
B. Autres créances.	6.253.113,80	
VI. Stocks et commandes en cours		1.978.806,25
A. A. Stocks		
1. Approvisionnements	1.014.237,65	
4. Marchandises	263.494,92	
B. B. Commandes en cours d'exécution	701.073,68	
VII. Créances à un an au plus		760.427.435,41
A. Créances commerciales	402.695.088,69	
B. Autres créances	357.732.346,72	
VIII. Placements de trésorerie		182.363.950,83
A. Actions propres	39.363.950,83	
B. Autres placements	143.000.000,00	
IX. Valeurs disponibles		77.450.163,28
X. Comptes de régularisation actif		49.041.378,96
TOTAL DE L'ACTIF		5.630.693.676,34

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SOLVAY S.A. **PASSIF (en EUR)**

	30 septembre 2024	
CAPITAUX PROPRES		2.006.526.110,19
I. Capital		236.583.447,18
A. Capital souscrit	236.583.447,18	
B. Capital non appelé (-)		
II. Primes d'émission		178.826.402,02
IV. Réserves		180.689.828,51
A. Réserve légale	23.658.344,72	
B. Réserves indisponibles		
1. Pour actions propres	39.363.950,83	
2. Autres	0,00	
C. Réserves immunisées	114.371.349,06	
D. Réserves disponibles	3.296.183,90	
V. Bénéfice (perte) reporté		1.258.456.557,84
Résultat de la période		**151.969.874,64**
VI. Subsides en capital		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		167.479.387,35
VII A. Provisions pour risques et charges		167.479.387,35
1. Pensions et obligations similaires	78.678.847,75	
2. Charges fiscales	0,00	
3. Grosses réparations et gros entretien	0,00	
4. Obligations environnementales	70.844.245,18	
5. Autres risques et charges	17.956.294,42	
DETTES		3.456.688.178,80
VIII. Dettes à plus d'un an		1.500.014.710,99
A. Dettes financières	1.500.000.000,00	
1. Emprunts subordonnés	0,00	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	1.500.000.000,00	
3. Dettes de location-financement et assimilés	0,00	
4. Etablissement de crédit	0,00	
5. Autres emprunts	0,00	
D. Autres dettes	14.710,99	
IX. Dettes à un an au plus		1.880.255.904,16
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	
B. Dettes financières	121.096.182,66	
1. Etablissements de crédit	119.205.899,82	
2. Autres emprunts	1.890.282,84	
C. Dettes commerciales	72.502.275,05	
1. Fournisseurs	72.502.275,05	
D. Acomptes reçus sur commandes	4.394.382,76	
E. Dettes fiscales, salariales et soc	71.556.651,84	
1. Impôts	45.251.039,05	
2. Rémunérations et charges sociales	26.305.612,79	
F. Autres dettes	1.610.706.411,85	
X. Comptes de régularisation passif		76.417.563,65
TOTAL DU PASSIF		5.630.693.676,34

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

SOLVAY SA

Paiements aux gouvernements

Rapport 2024

Base de préparation et portée

Ce rapport a été préparé conformément à la directive sur la transparence (2013/50 / UE), avec la communication des paiements aux gouvernements, conformément au chapitre 10 de la directive comptable de l'UE (2013/34 / UE).

Les redevances aux gouvernements sont présentées sur la base d'un paiement en espèces au cours de la période considérée.

Le rapport inclut ces paiements pour les activités liées à l'extraction des minéraux de chacune de nos activités.

Les impôts sur le revenu payés liés aux activités de l'industrie extractive ne peuvent pas être séparés de façon fiable des autres revenus taxés. Par conséquent, les impôts sur le revenu payés sont exclus de ce rapport. Il exclut également les paiements effectués par des entités qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telles que Provadsol (BG) et Devnya Varovik (BG).

Solvay SA, en tant que société mère du groupe, a préparé le rapport sur une base consolidée et rend compte de l'activité de de ses filiales qui sont actives dans l'industrie extractive. Les termes suivants ont les significations notées ci-dessous :

Gouvernement

Toute autorité nationale, régionale ou locale d'un pays et comprend tout département, agence ou entreprise contrôlé par une telle autorité.

Projet

Les activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou des accords et constituent la base du paiement des obligations à un gouvernement. Lorsque plusieurs accords de ce type sont sensiblement interconnectés, ceci est considéré comme un seul projet.

Royalties

Paiements aux gouvernements à l'égard des revenus ou de la production liée à l'extraction de minéraux et de charbon.

Seuil d'information

Les paiements effectués à un gouvernement en un versement unique ou en une série de paiements connexes de 100 000 EUR ou plus fait au cours d'un exercice font partie du présent rapport. En conséquence, dans les tableaux "Paiements par gouvernement" et "Paiements par projet", certains paiements plus petits ont été exclus, ce qui explique la différence avec le total dans le tableau "Paiements par pays".

Paiements par pays

En milliers d'euros	**Royalties**
Belgique	2.821
Espagne	375
Allemagne	438
France	164
Italie	904
Etats-Unis d'Amérique	21.183
Total	**25.885**

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Paiements par gouvernement

En milliers d'euros	Royalties
Belgique	**2.821**
Ville de Philippeville	2.702
Région Wallone	118
Espagne	**375**
Ville de Polanco	118
Ville de San Felices	250
National	7
Allemagne	**438**
Gouvernement du District de Arnsberg	438
France	**164**
Ville de Lenoncourt	164
Italie	**904**
Région de Toscane	724
Ville de San Carlo	180
Etats-Unis d'Amérique	**21.183**
National	2.008
Sweetwater county	3.523
Etat du Wyoming	15.652
Total	**25.885**

Paiement par projet

En milliers d'euros	Royalties
Belgique	**2.821**
Carrières de Walcourt	2.821
Espagne	**375**
Mine de sel - Polanco	121
Mine de sel - San Felices	254
Allemagne	**438**
Mine de sel - Epe	431
Mine – Bernburg	7
France	**164**
Mine de sel - Dombasle	164
Italie	**904**
Mine de sel - Ponteginori	492
Carrières de San Carlo	412
Etats-Unis d'Amérique	**21.183**
Mine de carbonate de sodium - Green River	21.183
Total	**25.885**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 207

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	333,4	193,9	139,5
Temps partiel	1002	30,1	8,3	21,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	357,5	200,4	157,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	551.600	320.792	230.808
Temps partiel	1012	38.252	10.627	27.625
Total	1013	589.852	331.419	258.433
Frais de personnel				
Temps plein	1021	102.627.107,00	65.914.210,00	36.712.897,00
Temps partiel	1022	6.853.754,00	2.229.771,00	4.623.983,00
Total	1023	109.480.861,00	68.143.982,00	41.336.880,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	726,4	415,4	311,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.212.143	703.512	508.631
Frais de personnel	1023	218.287.401,02	132.275.545,02	86.011.856,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	303	34	330,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	302	34	329,0
Contrat à durée déterminée	111	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	177	11	185,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	11	0	11,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	39	3	41,4
de niveau universitaire	1203	127	8	133,2
Femmes	121	126	23	144,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	17	3	19,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	34	8	40,2
de niveau universitaire	1213	75	12	85,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2	0	2,0
Employés	134	301	34	328,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.489	
Frais pour la société	152	126.032,84	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	26	0	26,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	26	0	26,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	88	5	92,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	86	5	90,0
Contrat à durée déterminée	311	2	0	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	6	0	6,0
Chômage avec complément d'entreprise	341	31	0	31,0
Licenciement	342	25	2	26,5
Autre motif	343	26	3	28,5
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	148	5811	115
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.016	5812	792
Coût net pour la société	5803	179.498,32	5813	139.942,92
dont coût brut directement lié aux formations	58031	179.498,32	58131	139.942,92
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	185	5831	144
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.314	5832	2.584
Coût net pour la société	5823	336.697,20	5833	262.500,45
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

4. Déclaration de gouvernance d'entreprise

4.1. INTRODUCTION

Solvay SA/NV ("Solvay" ou la "Société") - dont le siège est situé en Belgique, coté sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris - s'engage à respecter les principes belges de gouvernance et de publication d'informations les plus exigeants. Nous cherchons à renforcer constamment nos pratiques de gouvernance d'entreprise, avec une attention particulière accordée à la transparence et à la promotion d'une culture de création de valeur durable à long terme, en ligne avec notre raison d'être.

Le Conseil d'administration de Solvay est responsable de la réflexion stratégique à long terme du Groupe et de superviser, questionner et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de Solvay par l'Executive Leadership Team.

Conformément à la loi belge, Solvay adhère aux principes et recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code belge de gouvernance »), basé sur le principe de "se conformer ou expliquer". Les versions anglaise, française et néerlandaise de ce Code belge de gouvernance sont accessibles sur le site du Comité belge de la gouvernance.

Le Conseil d'administration de Solvay a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la "Charte de Gouvernance"). La Charte de Gouvernance est disponible en anglais, en français et en néerlandais sur le site web de Solvay. Elle décrit les principaux aspects de l'approche de Solvay en matière de gouvernance d'entreprise, y compris sa structure de gouvernance et les règles internes du Conseil d'administration, de ses comités et de l'Executive Leadership Team.

En outre, Solvay publie dans son Rapport Annuel Intégré une Déclaration de gouvernance d'entreprise, qui comprend les informations requises par le Code belge des sociétés et associations (ci-après le "Code des Sociétés et Associations" ou "CSA") et le Code belge de gouvernance. La Déclaration de gouvernance d'entreprise comprend des informations factuelles supplémentaires concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise de Solvay et les modifications pertinentes apportées à celles-ci, ainsi que des détails sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et sur les événements pertinents qui ont eu lieu au cours de l'année précédente.

Cette section du Rapport Annuel Intégré constitue la Déclaration de gouvernance d'entreprise de Solvay pour l'année 2024.

4.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2024, le Conseil d'administration de Solvay a supervisé la nouvelle Executive Leadership Team (ELT), en apportant une contribution et un soutien constructifs sur une série de sujets concernant des priorités stratégiques, de durabilité et opérationnelles. Parmi les faits marquants de l'année, citons la définition de notre nouvelle Raison d'être, "*Nous sommes la chimie essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures*", qui constitue le fondement de la stratégie et de la nouvelle culture de Solvay. Le Conseil d'administration a approuvé l'évaluation de la double matérialité dans le cadre de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), ainsi que les objectifs actualisés de la Société en matière de développement durable et la nouvelle feuille de route *For Generations*. L'ELT a également continué à déployer un ambitieux programme de transformation visant à remodeler l'organisation avec un modèle opérationnel de gouvernance centrale fort.

4.3. CAPITAL, ACTIONS ET ACTIONNAIRES

4.3.1. Capital

Le 31 décembre 2024, le capital social de Solvay s'élevait à 236 583 447,18 euros et était représenté par 105 876 416 actions ordinaires émises.

4.3.2. Actions Solvay

Solvay (SOLB.BE) est cotée sur Euronext Bruxelles, son marché primaire. Solvay est aussi cotée sur Euronext Paris. L'action Solvay est également négociée de gré à gré (OTC) en qualité d'American Depository Receipt (ADR) non parrainée.

Le 31 décembre 2024, Solvay faisait partie du BEL20, l'indice principal en Belgique. L'action Solvay fait également partie d'autres indices majeurs, dont Euronext Next 150, SBF 120, STOXX Europe 600 Chemicals, et d'autres indices des familles STOXX, FTSE ou MSCI, entre autres.

Entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, le cours de clôture moyen de l'action Solvay était de €30,72, la fourchette de prix était comprise entre €22,21 et €39,35 et le volume quotidien moyen des opérations tel que rapporté par Euronext était de 319 829.

Le cours de clôture de l'action Solvay au 31 décembre 2024 était de €31,16 (contre €27,73 au 31 décembre 2023, soit une augmentation de +12,4%).

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations sur Euronext de janvier 2024 à décembre 2024

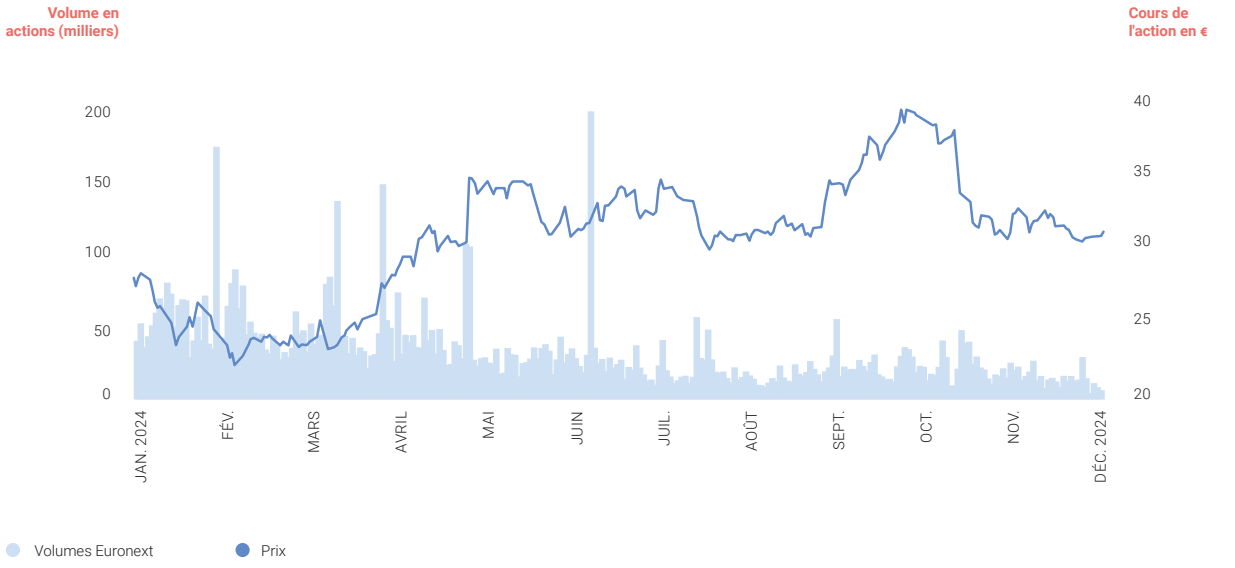

4.3.3. Actionnaires

Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2024, le capital de Solvay était composé de 105 876 416 actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes, toutes les actions Solvay bénéficient des mêmes droits. Chaque action détient un droit de vote selon le principe "une action, une voix".

Les actions ordinaires de Solvay peuvent être détenues en tant que :

- actions nominatives : actions inscrites au registre des actions de Solvay, gérées par le Service Actionnaires de Solvay ; ou
- actions dématérialisées : actions inscrites en compte au nom de l'actionnaire auprès d'un gestionnaire de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Les déclarations de transparence sont requises par la législation belge et/ou conformément aux statuts de Solvay, lorsque la participation dépasse les seuils de 3%, 5%, 7,5% ou tout multiple de 5% des droits de vote de Solvay. Sauf indication contraire, la section 2.3.1 du présent rapport annuel intégré fait référence aux droits de vote théoriques, en tenant compte de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ces droits est suspendu.

Au 31 décembre 2024, les investisseurs suivants avaient indiqué par des déclarations de transparence avoir franchi le seuil de 3% :

Institutions	Droits de vote	Instruments financiers équivalents	Total	Date de la notification
Solvac	30,81%	0	30,81%	9 août 2024
DME Advisors/DME Capital Management (Greenlight Capital)	5,21%	0	5,21%	15 mars 2024
BNP Paribas Asset Management	3,07%	0	3,07%	2 octobre 2024

Solvac

Le principal actionnaire de Solvay est Solvac SA ("Solvac"). Solvac est une société anonyme de droit belge, fondée en 1983. Ses rapports annuels indiquent que son actif principal est constitué d'actions de Solvay et de Syensqo SA/NV.

Dans sa dernière notification à Solvay datée du 9 août 2024, Solvac indique posséder 32 621 583 actions de Solvay, soit 30,81% du nombre total d'actions émises par Solvay.

Les actions de Solvac sont négociées sur Euronext Brussels. Elle compte environ 14 000 actionnaires. Parmi ceux-ci, plus de 2 400 sont liés aux familles fondatrices de Solvay et Solvac qui, ensemble, détiennent environ 77% des actions de Solvac.

Un accord de relation avec Solvac n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent. Dans le cadre de sa nouvelle Gouvernance d'Entreprise mise en œuvre fin 2023, Solvay continue à se féliciter de la représentation proportionnelle des représentants de Solvac au sein de son Conseil d'administration, signe d'un engagement à long terme en faveur de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise et de son succès.

Actions propres

De temps à autre, Solvay acquiert ses propres actions sur le marché afin de satisfaire aux obligations d'octroi d'actions Solvay au titre de ses plans PSU et RSU (unités d'actions liées à la performance et actions restreintes) et du plan d'actionnariat pour les salariés.

Au 31 décembre 2024, Solvay détenait un total de 1 411 344 actions propres, réparties comme suit :

- 1 149 924 actions Solvay détenues par Solvay SA ; et
- 261 420 actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management SRL ("SSOM"), une filiale indirecte à 100% de Solvay SA. Les droits de vote attachés aux actions détenues par Solvay Stock Option Management sont, de droit, suspendus.

Plan d'actionnariat pour les salariés

En décembre 2021, Solvay a annoncé une initiative mondiale d'actionnariat salarié, le Programme d'achat d'actions pour les salariés (Employee Share Purchase Program, ESPP), en coordination avec le Solvay Global Forum, un organe mondial de représentation du personnel créé en 2015 pour rencontrer la direction de Solvay sur une base trimestrielle afin de commenter les résultats trimestriels de Solvay et de se tenir informé des nouveaux projets. L'ESPP a été mis en place pour permettre aux collaborateurs du groupe Solvay de mieux comprendre les performances de Solvay et de renforcer leur sentiment d'appartenance et de propriété à l'égard de Solvay.

En septembre 2022, 6 105 salariés actionnaires ont souscrit au premier plan d'actionnariat salarié.

Suite à la Scission partielle des activités de spécialité en décembre 2023, 1 907 collaborateurs actifs de Solvay ont pris part à l'ESPP et ont reçu, en octobre 2024, leurs actions Solvay gratuites et correspondantes. Le nombre de ces actions gratuites et/ou correspondantes a été déterminé sur la base du cours de clôture moyen sur 30 jours de l'action Solvay par rapport aux cours de clôture moyens sur 30 jours combinés de l'action Syensqo et de l'action Solvay.

4.3.4. Relations avec les investisseurs et les analystes

Solvay maintient un dialogue ouvert, constant et constructif avec la communauté des investisseurs. Solvay s'efforce toujours de fournir des informations pertinentes et précises afin de promouvoir la compréhension de ses activités et de sa stratégie, aidant ainsi la communauté financière à former ses propres évaluations et avis. Des informations détaillées sur nos activités commerciales, notre stratégie et nos performances financières sont disponibles dans diverses publications réglementaires et autres, telles que ce rapport annuel intégré, les rapports financiers et les communiqués de presse, ainsi que dans des informations complémentaires, telles que les webcasts disponibles sur le site Internet de l'entreprise.

L'équipe Relations Investisseurs entretient une relation étroite avec eux tout au long de l'année. Le CEO et le CFO accordent également la priorité aux interactions avec les différents membres de la communauté des investisseurs.

4.3.4.1. Interactions avec les analystes "sell-side"

Solvay est suivie par 19 analystes "sell-side" qui fournissent régulièrement des analyses sur la Société. La liste à jour des analystes couvrant Solvay est publiée sur le site Internet de Solvay.

En plus des réunions individuelles, e-mails et appels quotidiens, Solvay organise des vidéoconférences trimestrielles réunissant la direction et la communauté financière, après la publication des résultats du Groupe. Ces vidéoconférences ciblent les analystes, mais elles sont accessibles à tous les investisseurs, et restent disponibles sous la forme de vidéos ou en transcription sur le site Internet de Solvay.

Lorsque les opportunités le permettent, par exemple lorsque la direction de Solvay entreprend des roadshows investisseurs ou participe à des conférences investisseurs, des réunions en face à face avec des analystes sont également organisées périodiquement dans les principales villes financières.

En juin 2024, Solvay a organisé un webinaire sur son segment Performance Chemicals, afin de présenter ses activités Silica, Coatis et Special Chem. Celui-ci a également mis en avant la résilience et les possibilités de croissance future de ces activités.

4.3.4.2. Interactions avec les investisseurs et les actionnaires

Solvay interagit principalement avec les investisseurs institutionnels après l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels. En 2024, Solvay a participé à de nombreux événements, y compris avec des dirigeants du Groupe. Vingt conférences et roadshows ont été organisés dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le CEO et le CFO ont assisté à de nombreuses réunions avec la communauté financière. Ils ont abordé différents sujets, dont les résultats trimestriels, les conditions de marché, les perspectives pour l'année en cours et la stratégie à moyen terme.

Solvay organise également des réunions régulières avec son actionnaire de référence, Solvac. En 2024, le CEO a effectué deux présentations au Conseil d'administration de Solvac, après les résultats semestriels et annuels du groupe Solvay.

Enfin, Solvay échange régulièrement avec les investisseurs et actionnaires individuels. En 2024, l'équipe Relations Investisseurs a participé au VFB Happening, un rassemblement d'actionnaires individuels organisé à Anvers, en Belgique.

4.3.4.3. Interactions avec les agences en conseil de vote, les équipes de gestion des actionnaires, les fournisseurs d'analyses ESG et les analystes ESG

La direction de la Société rencontre régulièrement les agences en conseil de vote, les équipes de gestion des investisseurs institutionnels, ainsi que des fournisseurs d'analyses ESG et des investisseurs ESG. Cet exercice a pour objectif de faire le point sur les évolutions et engagements clés de Solvay en matière de gouvernance et/ou d'ESG. En 2024, les thèmes abordés ont été les suivants :

- impact du projet de séparation : engagement des salariés, culture, performance, gouvernance ;
- définition et fonctionnement du Conseil d'administration ;
- feuille de route et résultats en matière d'ESG ; et
- politique de rémunération de la Société après la Scission partielle : ce qui a déjà changé et les évolutions prévues.

Solvay considère que ces engagements lui donnent également la possibilité de mieux comprendre les changements apportés aux méthodologies et politiques des équipes de gestion des actionnaires et des fournisseurs de services externes, ainsi que de solliciter activement leurs avis sur la manière dont Solvay peut améliorer ses pratiques et sa communication dans le domaine ESG.

4.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4.1. Conseil d'administration

4.4.1.1. Structure et composition

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que les bons profils sont représentés, appuyés par les compétences et l'expérience jugées nécessaires pour mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité.

- M. Pierre Gurdjian (Président et Administrateur indépendant)
- Mme Aude Thibaut de Maisières* (Vice-Présidente)
- M. Philippe Kehren (Administrateur exécutif et Chief Executive Officer)
- M. Thomas Aebischer (Administrateur indépendant)
- M. Thierry Bonnefous*
- M. Yves Bonte (Administrateur indépendant)
- M. Wolfgang Colberg (Administrateur indépendant)
- M. Melchior de Vogüé*
- Mme Marjan Oudeman (Administratrice indépendante)
- Mme Annette Stube (Administratrice indépendante)

* *Administrateur dont la nomination a été proposée par Solvac à la Société.*

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé de dix membres et présentait les particularités suivantes :

→ Les rôles de Président du Conseil d'administration et de CEO sont distincts.

→ Neuf des dix administrateurs du Conseil d'administration sont des administrateurs non exécutifs et représentent diverses compétences, comme le souligne la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous (*voir page 59*).

→ Trois des dix administrateurs (30%) sont des femmes.

→ Six des dix administrateurs (60%) sont considérés comme des administrateurs non exécutifs indépendants selon les critères définis par le Code belge de gouvernance, et ont également été reconnus comme indépendants par les Assemblées générales annuelles et extraordinaires respectives au cours desquelles ces administrateurs non exécutifs ont été élus. Trois des dix administrateurs ont été nommés sur proposition de Solvac.

→ Le mandat de chacun des dix membres du Conseil d'administration est de quatre ans.

→ Le Conseil d'administration est composé de six nationalités différentes.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 :

✪ Année de nomination ☑ Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024

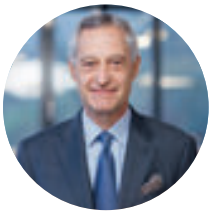

Pierre Gurdjian

Président du Conseil d'administration
Administrateur indépendant

Belge / **Né en :** 1961

✪ 2022 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Président du Conseil d'administration

Président du Comité Financier

Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2026

Diplômes :

Diplôme d'ingénieur commercial de l'Université libre de Bruxelles (VUB – Belgique)

MBA de la Harvard Business School (États-Unis)

Autres :

Membre du Conseil d'administration de Lhoist ; membre du Conseil d'administration de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Belgique)

Cofondateur de la plate-forme de développement du leadership sociétal "40 under 40" en Belgique

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration d'UCB SA

Aude Thibaut de Maisières

Administratrice non indépendante

Belge / **Née en :** 1975

✪ 2020 ☑ 7/8

Mandats Solvay SA :

Vice-Présidente du Conseil d'administration

Présidente du Comité ESG

Membre du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération

Expiration du mandat : 2028

Diplômes :

MBA de la Columbia Business School, New York (États-Unis)

MSc de la London School of Economics, Londres (Royaume-Uni)

MA de l'Université de La Sorbonne, Paris (France)

Autres :

Membre du Conseil d'administration, Paradigm Capital Value Fund SICAV

Cofondatrice et directrice générale de Sonic Womb Productions Limited

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

Philippe Kehren

Administrateur exécutif

Français / **Né en :** 1971

✪ 2023 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Président de l'Executive Leadership Team

Membre du Comité Financier et du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Science en génie chimique de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis)

Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France)

Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)

Autres : Aucun

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun

Thomas Aebischer

Administrateur indépendant

Suisse / **Né en :** 1961

✪ 2023 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Président du Comité d'Audit et des Risques

Membre du Comité Financier

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Advanced Management Program, Harvard Business School (États-Unis)

Examens de fiduciaire et école d'experts-comptables suisses, Zurich (Suisse)

Autres :

Président du Comité d'audit et Vice-Président du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse

Président du Comité d'audit de Sika AG, Baar, Suisse

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse

Membre du Conseil d'administration de Sika AG Baar, Suisse

✪ Année de nomination ☑ Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024

Thierry Bonnefous

Administrateur non indépendant

Français / **Né en :** 1979

✪ 2023 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Engineering, Science and Technology de l'École Polytechnique, Paris (France)

Master of Science en Projet, Innovation et gestion de conception de l'École Polytechnique, de l'École des Mines et de l'École des Ponts - ParisTech (France)

INSEAD - Advanced Management Executive Programme (Singapour & France)

Autres :

Directeur du programme Train digital d'Alstom

Mandat d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun

Yves Bonte

Administrateur indépendant

Belge / **Né en :** 1961

✪ 2023 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplôme d'études supérieures en commerce, administration et gestion, et Master en génie civil (métallurgie et ingénierie des matériaux) de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)

International Directors Programme à l'INSEAD Business School, Paris (France)

Autres :

Président du Conseil d'administration et Chief Executive Officer de Domo Chemicals NV

Président du Conseil d'administration de Domo Chemicals Holding NV

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun

Wolfgang Colberg

Administrateur indépendant

Allemand / **Né en :** 1959

✪ 2021 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Président du Comité de Rémunération

Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité Financier et du Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2025

Diplômes :

PhD en Sciences Politiques (Business Administration and Business Informatics), Université de Kiel, (Allemagne)

Autres :

Président d'AMSilk GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil d'administration de Fire (BC) Holdco Ltd. (Royaume-Uni)

Partenaire industriel de Capmont (Allemagne)

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Thyssenkrupp AG, et de Burelle SA

Marjan Oudeman

Administratrice indépendante

Néerlandaise / **Née en :** 1958

✪ 2015 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Présidente du Comité de Nomination

Membre du Comité d'Audit et des Risques

Membre du Comité ESG et du Comité de Rémunération

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplômée en droit, Rijksuniversiteit Groningen (Pays-Bas)

Master en Administration des affaires de l'Université de Rochester New York, États-Unis et de l'Erasmus Universiteit Rotterdam (Pays-Bas)

Autres :

Membre du Conseil d'administration de SHV Holdings et de KLM NV

Présidente de Groenvermogen, Fonds d'innovation néerlandais pour l'hydrogène vert

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration d'UPM-Kymmene Oyi

✪ Année de nomination ☑ Présence aux réunions du Conseil d'administration en 2024

Annette Stube

Administratrice indépendante

Danoise / **Née en :** 1967

✪ 2023 ☑ 7/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master en psychologie (spécialisation en développement organisationnel) de l'Université de Copenhague (Danemark)

Autres :

Membre du Conseil d'administration du WWF (Danemark)
Chief Sustainability Officer au sein du groupe LEGO

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

Melchior de Vogüé

Administrateur non indépendant

Français / **Né en :** 1962

✪ 2023 ☑ 8/8

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité Financier

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master en commerce, administration et gestion de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France)

Maîtrise en commerce, administration et gestion de l'Université Paris IX-Dauphine (France)

Diplôme d'analyste certifié de la Société française des analystes financiers, Paris (France)

Autres :

Membre du Conseil d'administration du Centre médical de Bligny

Directeur financier (Chief Financial Officer) du Groupe Etex

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration et président du Comité des Risques et d'Audit de Solvac SA

4.4.1.2. Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs

Collectivement, les membres du Conseil d'administration apportent le large éventail de compétences et d'expérience nécessaires pour développer et superviser la stratégie à long terme du groupe Solvay. Cette expérience a été regroupée dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs. Les compétences et expériences au sein du Conseil d'administration couvrent l'industrie et les marchés internationaux avec, pour nombre d'entre eux, des responsabilités de direction et des domaines fonctionnels tels que les ressources humaines.

Cette matrice aide également le Comité de Nomination, en collaboration avec le Conseil d'administration, à identifier les compétences et l'expérience nécessaires lors de l'examen de la candidature de nouveaux membres du Conseil d'administration pour contribuer à mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité de Solvay.

Les compétences et l'expérience des administrateurs sont présentées dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous.

	Industrie chimique	Finance	Gouvernance	Industrie	Recherche & développement	Digital/IT	Ressources humaines	ESG	International
Pierre Gurdjian	X	X	X	X			X		X
Philippe Kehren	X	X		X	X			X	X
Thomas Aebischer	X	X	X	X		X			X
Thierry Bonnefous				X	X	X		X	X
Yves Bonte	X	X	X	X	X			X	X
Wolfgang Colberg	X	X	X	X		X	X		X
Marjan Oudeman	X	X	X	X	X		X	X	X
Annette Stube			X	X			X	X	X
Aude Thibaut de Maisières	X	X	X		X			X	X
Melchior de Vogüé	X	X	X	X		X			X

4.4.1.3. Diversité au sein du Conseil d'administration

Solvay accorde de l'importance à la diversité de ses administrateurs, notamment en termes de sexe, d'âge, de nationalité, d'expérience, d'éducation et de compétences. Les détails des qualifications et de l'expérience des membres du Conseil d'administration figurent aux sections 4.4.1.1 et 4.4.1.2. La composition du Conseil d'administration satisfait aux exigences légales applicables en Belgique en matière de diversité des genres, bien que le Conseil d'administration considère qu'il s'agit du seuil minimum à atteindre et qu'il examinera en permanence les exigences de ses investisseurs institutionnels et des agences en conseil de vote. L'engagement de Solvay en faveur de la diversité au niveau du Conseil d'administration est également attesté par les critères de nomination des administrateurs énumérés à la section 5.2.3 de la Charte de Gouvernance, qui est disponible sur le site internet de Solvay.

4.4.1.4. Fonctionnement

→ Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion du Conseil d'administration est convoquée par le Président ou, en son absence, par la Vice-Présidente ou par un administrateur en charge de la gestion journalière. Le Conseil d'administration est convoqué chaque fois que l'Executive Leadership Team, un administrateur en charge de la gestion journalière ou trois administrateurs le demandent. De plus amples informations sur le fonctionnement du Conseil d'administration sont fournies dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

→ En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, la plupart du temps en présentiel. Le tableau ci-dessous indique le taux de participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2024.

	Conseil d'administration
	8 réunions en 2024
Présence	· M. Pierre Gurdjian : 8/8 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 7/8 · M. Philippe Kehren : 8/8 · M. Thomas Aebischer : 8/8 · M. Thierry Bonnefous : 8/8 · M. Yves Bonte : 8/8 · M. Wolfgang Colberg : 8/8 · M. Melchior de Vogüé : 8/8 · Mme Marjan Oudeman : 8/8 · Mme Annette Stube : 7/8
Principaux domaines de discussion, d'examen et décisions	· Point sur les activités avec vue d'ensemble des performances et projets clés de la Société et des enjeux du marché, ainsi que sur les développements géopolitiques et macroéconomiques ; visite du site de Rheinberg · Organisation d'une session d'accueil au cours de laquelle le Conseil d'administration s'est familiarisé avec la Société, son portefeuille et sa gouvernance, et d'une session stratégique axée sur la stratégie du Groupe au regard de son nouveau périmètre d'action, la trajectoire de performance à moyen terme du Groupe, l'allocation des dépenses d'investissement, et l'ambition et la stratégie en matière de développement durable · Budget, résultats consolidés et profil financier, initiatives en matière d'investissements et d'utilisation du capital, simplification de la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, acompte sur dividende, émission d'obligations de premier rang non garanties à taux fixe pour un montant de 1,5 milliard d'euros, extension des accords de facilités de crédit, programme de rachat d'actions · Évaluation de la double matérialité au titre de la CSRD et mise à jour des objectifs de développement durable · Plan d'audit interne, risques du Groupe, gestion globale des risques et conformité · Gouvernance du Conseil d'administration et relations avec Solvac, auto-évaluation du Conseil d'administration, culture et personnel, planification de la succession · Rémunération du Conseil d'administration et des cadres exécutifs · Point sur la sécurité, le programme de transformation et le modèle opérationnel de la Société

4.4.1.5. Publication d'informations en vertu de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Le 11 mars 2024, le Conseil d'administration a appliqué la procédure de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts à la rémunération de Philippe Kehren, CEO, et de Pierre Gurdjian, Président du Conseil d'administration, comme suit :

« Philippe Kehren a annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à sa rémunération, à ses objectifs de performance et au versement de sa rémunération variable à court terme 2023. Pierre Gurdjian a également annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à la rémunération du Président du Conseil d'administration.

Wolfgang Colberg a fait le point sur la réunion du Comité de Rémunération avec le Conseil d'administration. Il a indiqué que le Comité avait tenu une réunion complète au cours de laquelle de nombreux sujets complexes avaient été abordés, notamment en raison de la Scission partielle.

Mark van Bijsterveld a ensuite informé le Conseil d'administration sur les sujets suivants, conformément à la documentation de préparation et aux discussions qui ont suivi sur les différents sujets :

(...)

Rémunération, objectifs de performance et versement de la rémunération variable à court terme 2023 du CEO : il a été confirmé que la rémunération a été déterminée sur la base du nouveau groupe de référence et approuvée par le précédent Conseil d'administration avant la Scission partielle, et qu'elle est conforme à la politique de rémunération.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé (i) la rémunération du CEO, (ii) les objectifs de performance du CEO, et (iii) le versement de la rémunération variable à court terme 2023 du CEO, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas pris part au vote.

(...)

Rémunération du Président : recommandation d'une rémunération combinant émoluments du Conseil d'administration et des Comités pour le Président du Conseil d'administration.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle rémunération envisagée pour le Président, qui sera soumise à l'Assemblée générale annuelle de 2024 et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, étant entendu que Pierre Gurdjian n'a pas pris part au vote. »

4.4.1.6. Évaluation

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'administration, sous la direction du Président du Conseil d'administration et du Comité de Nomination, évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement, ses informations et ses interactions avec la direction générale, ainsi que la composition et le fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur ces différents points.

En outre, tous les trois ans, l'évaluation est menée par un consultant externe.

Le Comité de Nomination, ainsi qu'un consultant externe le cas échéant, analysent les résultats de l'évaluation et soumettent des conclusions et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles améliorations à apporter à l'issue de ce processus d'évaluation.

Une auto-évaluation du Conseil d'administration a été réalisée en interne en 2024. La prochaine évaluation externe est prévue en 2025.

4.4.1.7. Initiation et formation continue des membres du Conseil d'administration

Un programme d'initiation est en place pour les nouveaux administrateurs. Il comprend un examen de la stratégie, des activités et de la gouvernance du Groupe.

Le Conseil d'administration est activement engagé sur le sujet de la durabilité. Outre les mises à jour régulières du Comité ESG, le Conseil d'administration consacre chaque année une séance spécifique pour faire le point avec les équipes de durabilité sur différents thèmes, afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses du Groupe, et de déterminer les impacts des tendances émergentes sur les activités et les performances du Groupe.

Les visites de sites font également partie du programme de formation continue du Conseil d'administration. Elles consistent en des réunions avec la direction et les équipes locales, des présentations commerciales et des visites sur le terrain.

4.4.2. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place les comités permanents suivants : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Financier, le Comité de Rémunération, le Comité de Nomination et le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance ("Comité ESG"). Les principes régissant la composition, le rôle et les missions des comités ainsi que leur règlement intérieur sont précisés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

La composition des comités est régulièrement examinée, notamment pour déterminer si elle répond aux attentes de notre base d'actionnaires et aux attentes du marché. Alors que nous continuons de renouveler le Conseil d'administration, l'ajout de nouveaux membres indépendants à ces comités est également envisagé. À ce jour, tous les comités clés (Comités d'Audit et des Risques, de Nomination et de Rémunération) continuent d'être composés uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants. Plus important encore, ces comités sont composés de membres qui ont l'expérience et les compétences nécessaires pour apporter de la valeur et leur permettre de remplir efficacement leur mandat. Le/la Group Corporate Secretary (Secrétaire Général(e) du Groupe) fait office de secrétaire de chacun des Comités du Conseil d'administration.

4.4.2.1. Comité d'Audit et des Risques

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité d'Audit et des Risques ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	**6 réunions** en 2024
Composition	· M. Thomas Aebischer (Président) : 6/6 · M. Wolfgang Colberg : 6/6 · M. Melchior de Vogüé : 6/6 · Mme Marjan Oudeman : 6/6

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

→ quatre membres ;
→ le CFO est invité aux réunions ;
→ tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
→ tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité d'Audit et des Risques sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni six fois et a principalement :

→ examiné et pris en considération les rapports du CFO, du Head of the Group Internal Audit and Risks et de l'auditeur chargé de l'audit externe, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par Mme Marie Kaisin, puis par M. Eric Van Hoof à partir de l'Assemblée générale des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels de 2023) ;
→ examiné l'indépendance, les services autres que d'audit et l'efficacité de l'auditeur externe, EY Réviseurs d'Entreprises SRL;
→ examiné la méthode d'audit des informations sur le développement durable exigées par la directive CSRD ;
→ examiné le rapport trimestriel du Group General Counsel sur les litiges importants en cours.

4.4.2.2. Comité Financier

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité Financier ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	**4 réunions** en 2024
Composition	· M. Pierre Gurdjian (Président) : 4/4 · M. Philippe Kehren (CEO) : 4/4 · M. Thomas Aebischer : 3/4 · M. Wolfgang Colberg : 4/4 · M. Melchior de Vogüé : 4/4

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

→ cinq membres ;
→ quatre administrateurs non exécutifs et le CEO ;
→ le CFO est invité aux réunions ;
→ tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité Financier sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité Financier s'est réuni quatre fois et a principalement :

→ émis des avis et des recommandations au Conseil d'administration sur des questions financières, notamment le montant de l'acompte sur dividende et le dividende final ; le montant, les conditions et les devises d'endettement ; l'émission de garanties ; le contrôle de la solidité de la solvabilité du bilan du groupe Solvay ; la couverture des risques de change ; la couverture des plans de rémunérations variables à long terme via un programme de rachat d'actions ; la gestion et la couverture des risques liés au CO_2 (EUA) ; le contenu de la communication financière ; et le refinancement par l'émission d'obligations pour 1,5 milliard d'euros ainsi que l'extension des facilités de crédit.
→ examiné la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay et émis des recommandations.

4.4.2.3. Comité de Rémunération

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Rémunération ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	**4 réunions** en 2024
Composition	· M. Wolfgang Colberg (Président) : 4/4 · M. Yves Bonte : 4/4 · M. Pierre Gurdjian : 4/4 · Mme Marjan Oudeman : 4/4 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 3/4

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

→ cinq membres ;

→ tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;

→ le Chief People Officer est invité aux réunions ainsi que le Chief Executive Officer (sauf pour les questions qui le concernent personnellement) ;

→ tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Rémunération sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité de Rémunération s'est réuni quatre fois et a principalement :

→ examiné le rapport de rémunération de la Société pour la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise figurant dans le rapport annuel ;

→ examiné les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT, y compris la proposition de modification de la rémunération des administrateurs non exécutifs ;

→ examiné la rémunération, les rémunérations variables à court et long termes ainsi que l'évaluation des performances de l'ELT ;

→ examiné l'octroi de rémunérations variables à long terme (unités d'actions liées à la performance et stock options) à la direction de la Société ;

→ procédé à un examen complet de la politique de rémunération avec l'aide d'un consultant indépendant en rémunération. La politique de rémunération actualisée sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2025.

4.4.2.4. Comité de Nomination

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Nomination ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	**3 réunions** en 2024
Composition	· Mme Marjan Oudeman (Présidente) : 3/3 · M. Yves Bonte : 3/3 · M. Wolfgang Colberg : 3/3 · M. Pierre Gurdjian : 3/3 · Mme Aude Thibaut de: Maisières : 3/3

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

→ cinq membres ;

→ tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;

→ tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Nomination sont énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité de Nomination s'est réuni trois fois et a principalement :

→ examiné son mode de fonctionnement et ses qualifications, y compris la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs, le processus de nomination et l'évaluation du Conseil d'administration ;

→ mené des discussions sur les talents et examiné les plans de succession de l'ELT et de la GLT afin de préparer la succession en cas d'urgence et de besoins à court et à moyen terme ;

→ revu et supervisé la définition et la mise en œuvre de la Raison d'être et de la nouvelle culture de Solvay.

4.4.2.5. Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité ESG ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	**5 réunions** en 2024
Composition	· Mme Aude Thibaut de Maisières (Présidente) : 4/5 · M. Thierry Bonnefous : 5/5 · M. Philippe Kehren : 5/5 · Mme Marjan Oudeman : 5/5 · Mme Annette Stube : 5/5

Le Comité ESG a été créé en 2021 et fait l'objet d'une évaluation et d'une évolution permanentes. À cet égard, dans le cadre des modifications apportées à la Charte de Gouvernance à la suite de la Scission partielle, les rôles et missions respectifs du Comité ESG et du Comité d'Audit et des Risques en termes d'indicateurs clés de performance (ICP) ESG ont été précisés.

Au 31 décembre 2024, la composition était la suivante :

→ cinq membres, dont le CEO et des administrateurs non exécutifs

→ tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité ESG sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2024, le Comité ESG s'est réuni cinq fois et a principalement :

→ formulé des conseils et des recommandations pour aider le Conseil d'administration à définir le nouveau programme de développement durable *For Generations*:
  — en tenant compte du profil ESG du Groupe Solvay dans son nouveau périmètre d'activités ;
  — en examinant, lors de quatre de ses réunions, les politiques ESG du Groupe Solvay ainsi que leur progrès et leur efficacité ;
  — en examinant l'adéquation des indicateurs clés de performance ESG, les éléments de rémunération variable associés et les actions philantrophiques.

→ conseillé le Conseil d'administration pour qu'il soit en conformité avec la directive (UE) sur les rapports de développement durable des entreprises (« CSRD »), ses lois et règlements d'application et autres lois et règlements similaires :
  — en discutant les Impacts, Risques et Opportunités matériels pertinents pour Solvay, comme définis par la CSRD, lors de quatre réunions différentes ;
  — en recommandant des sujets pour l'évaluation de la double matérialité de la directive CSRD, approuvée par le Conseil d'administration.

4.5. EXECUTIVE LEADERSHIP TEAM (ELT)

4.5.1. ELT

Après la finalisation de la Scission partielle, le Conseil d'administration a nommé les membres suivants de l'Executive Leadership Team ("ELT") :

- M. Philippe Kehren (Chief Executive Officer)
- M. Alexandre Blum (Chief Financial and Strategy Officer)
- Mme Lisa J. Brown (Group General Counsel and Corporate Secretary)
- M. Lanny Duvall (Chief Operations Officer)
- Dr. Mark van Bijsterveld (Chief People Officer)

L'ELT est composé de cinq membres, dont une femme, ce qui représente 20% des membres de l'ELT. L'ELT procède régulièrement à des analyses approfondies sur des sujets liés aux collaborateurs, à la stratégie, aux finances, à la durabilité, à l'innovation et à d'autres sujets spécifiques en fonction des circonstances.

En 2024, l'Executive Leadership Team de Solvay a pris de nombreuses initiatives à la suite de la Scission de la Société :

- Elle a organisé une tournée de présentation, qui a couvert près de 90% des sites du monde entier.
- Elle a lancé la nouvelle culture de la Société, en redéfinissant sa Raison d'être et ses Convictions fondamentales afin de mieux positionner Solvay sur le marché, en soutenant sa transformation et en définissant la manière de travailler ensemble.
- Elle a beaucoup œuvré à l'élaboration et à la définition de la stratégie de la Société sous la direction du Conseil d'administration.
- Elle a revu et actualisé l'ambition de Solvay en matière de durabilité, afin qu'elle reflète le nouveau périmètre de ses activités.
- Elle a renforcé les Solvay Life-Saving Rules dans toutes nos activités, afin de préserver la sécurité et la productivité de nos lieux de travail.
- Elle a défini et lancé une transformation des coûts, des méthodes de travail et de la culture à l'échelle du Groupe, et soutenant l'amélioration et la simplification des processus.
- Elle a également défini un mandat clair pour lancer des initiatives de digitalisation dans l'ensemble de l'organisation, en particulier dans le cadre du programme STAR Factory, avec un plan précis pour chaque usine. Ces efforts préparent Solvay à être plus agile et mieux équipé sur le plan numérique.

Toutes ces réalisations reflètent la volonté collective de transformer Solvay en une entreprise plus simple, plus compétitive et plus durable.

L'ELT s'est réunie 11 fois en 2024 pour partager des informations, décider des activités et des projets dans le cadre de son mandat et piloter la Société, et aligner les priorités, ce qui a permis à Solvay de réaliser d'excellentes performances.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres de l'ELT au 31 décembre 2024 :

✪ Année de nomination

Philippe Kehren
Chief Executive Officer

Français / **Né en :** 1971

✪ 2023

Fin du mandat : 2027

Diplômes et principales activités au sein de Solvay :
Master of Science en génie chimique de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis)
Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France)
Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)

Président de l'Executive Leadership Team
Membre du Comité Financier et du Comité ESG

Alexandre Blum
Chief Financial and Strategy Officer

Français / **Né en :** 1973

✪ 2023

Fin du mandat : 2027

Diplômes et principales activités au sein de Solvay :
Master's degree in Business, Administration and Management de HEC (École des Hautes Etudes Commerciales), Paris (France)

Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Financial and Strategy Officer

Lisa J. Brown
Group General Counsel and Corporate Secretary

Britannico-belge / **Née en :** 1978

✪ 2023

Fin du mandat : 2027

Diplômes et principales activités au sein de Solvay :
LL.B. (Hons) en droit de l'Université de Derby (Royaume-Uni)
Diplôme de pratique juridique de la Nottingham Law School (Royaume-Uni)
Conseil en marques agréé au Royaume-Uni, Londres (Royaume-Uni)

Membre de l'Executive Leadership Team et Group General Counsel and Corporate Secretary

Lanny Duvall
Chief Operations Officer

Américain / **Né en :** 1968

✪ 2023

Fin du mandat : 2027

Diplômes et principales activités au sein de Solvay :
Licence en sciences, génie chimique de l'Université de Washington, Seattle (États-Unis)

Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Operations Officer

✪ Année de nomination

Mark Van Bijsterveld
Chief People Officer

Néerlandais / **Né en :** 1969

✪ 2023

Fin du mandat : 2027

Diplômes et principales activités au sein de Solvay :
Doctorat en études commerciales à l'Université Radboud, Nijmegen (Pays-Bas)
Master en psychologie organisationnelle à l'Université de Leiden (Pays-Bas)

Membre de l'Executive Leadership Team et Chief People Officer

Le rôle, les responsabilités, la composition, les procédures et l'évaluation de l'ELT sont décrits en détail dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, disponible sur le site internet de Solvay.

4.6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2024

4.6.1. Aperçu de l'année

Ce rapport annuel de rémunération marque la première année d'activité de Solvay en tant qu'organisation recentrée et orientée objectifs depuis la scission partielle. Cette année charnière a été consacrée à créer une dynamique et à poser les bases d'une transformation qui façonnera Solvay pour les générations à venir. Nos collaborateurs sont et ont toujours été au cœur de notre entreprise. Leur dévouement, leur collaboration et leur sens des responsabilités sont essentiels à la réalisation de notre objectif de rendre le progrès possible pour les générations futures. Ce rapport détaille comment nous mettons en place la nouvelle entité Solvay et démontrons notre crédibilité à travers des initiatives stratégiques clés, soutenues par nos pratiques de rémunération.

Transformation de nos activités : nous avons engagé une transformation dynamique et exhaustive de nos activités afin d'inscrire le succès de Solvay dans la durée en renforçant notre position d'acteur de référence sur le marché, en améliorant encore notre leadership en matière de coûts dans le secteur de la chimie essentielle tout en veillant à atteindre nos ambitions en matière de durabilité dans un monde en constante évolution. Cette transformation comprend la standardisation et la simplification de nos processus opérationnels pour gagner en efficacité, une allocation des ressources optimisée pour en maximiser l'impact, et la réalisation d'investissements stratégiques dans des domaines clés où Solvay peut mettre à profit son expertise unique et créer de la valeur sur le long terme. Il ne s'agit pas d'une simple restructuration, mais d'un changement radical visant à construire un Solvay plus agile, plus résilient et mieux préparé pour l'avenir, capable d'apporter de la valeur de façon durable à toutes ses parties prenantes. Cela nécessite un engagement en profondeur pour s'améliorer en continu, une attention constante pour anticiper et satisfaire les besoins en constante évolution de nos clients, et une détermination sans faille pour remplir nos objectifs ambitieux en matière de durabilité.

Agenda social : nous sommes profondément engagés dans un dialogue constructif avec nos partenaires sociaux et dans l'écoute active des points de vue de nos collaborateurs. Chez Solvay, nous cultivons l'échange et la proximité avec nos parties prenantes à travers un dialogue franc et constructif. En tant qu'employeur responsable, nous sommes fermement engagés dans une démarche d''amélioration continue, notamment dans le domaine des relations sociales. C'est une conviction de longue date de notre Groupe. Nous croyons en une communication ouverte à travers le dialogue social, en la prise en compte proactive des préoccupations des salariés et en la collaboration pour trouver des solutions qui profitent à la fois à l'entreprise et à ses collaborateurs. Grâce à ce partenariat régulier et continu, nous nous efforçons de créer un avenir meilleur, fondé sur la confiance et le respect mutuel, pour Solvay et ses collaborateurs. Chez Solvay, nous sommes conscients que le bien-être de nos salariés est intrinsèquement lié au succès de la transformation de notre entreprise. C'est pourquoi nous répondons activement à leurs préoccupations et négocions sur des questions telles que les conditions de travail, les droits des salariés et les changements organisationnels, afin de créer un environnement de travail positif et coopératif. Notre engagement porte sur les droits du travail et les droits des communautés locales, comme indiqué dans l'accord-cadre mondial de responsabilité sociale et de développement durable signé avec IndustriALL Global Union en 2011.

Nouvelle culture Solvay : la mise en place délibérée d'une nouvelle culture Solvay est un élément essentiel de notre transformation. Nous sommes convaincus que la culture est le fondement des entreprises qui réussissent, des organisations où le personnel ressent un fort sentiment d'appartenance et dispose des moyens nécessaires pour donner le meilleur de lui-même. Cette nouvelle culture Solvay s'appuie sur trois Convictions fondamentales : Atteindre l'excellence, Accomplir davantage ensemble et Créer un impact durable. Ces convictions, et les comportements associés qui les sous-tendent, ne sont pas de simples mots en l'air. Les Comportements clés, que sont le focus, la collaboration et la responsabilité, sont en phase d'intégration active dans nos méthodes de travail à tous les niveaux de l'organisation, du Conseil d'administration à l'atelier. Ils représentent l'engagement renouvelé et renforcé de Solvay à avancer pour les générations futures, en nous concentrant sur l'innovation, tant dans nos procédés que dans l'application de nos produits. Ils soulignent notre foi dans la puissance de la collaboration, tant au niveau interne au sein des équipes et des fonctions, qu'au niveau externe avec nos partenaires et parties prenantes. Et ils renforcent notre engagement indéfectible en faveur du développement durable, en reconnaissant que notre succès à long terme est inextricablement lié à la santé de notre planète et au bien-être des communautés dans lesquelles nous opérons. Cette transformation culturelle vise à créer un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, inspirés et motivés pour contribuer à la création d'un avenir meilleur pour toutes nos parties prenantes. Pour ce faire, nous intégrons systématiquement nos convictions et nos comportements dans tous nos processus de gestion des ressources humaines, mais aussi dans notre manière de former nos dirigeants et de récompenser les individus et les équipes. Il s'agit de faire naître un sentiment d'objectif commun et de créer un lieu de travail où chacun peut s'épanouir.

Équité et justice : chez Solvay, nous sommes convaincus que la justice, l'inclusion et l'équité sont des principes fondamentaux qui sous-tendent une organisation prospère et florissante. L'un de nos principaux engagements à cet égard consiste à garantir un salaire décent à tous nos collaborateurs. Nous sommes conscients qu'un salaire décent est plus qu'un simple chiffre. Pour nos collaborateurs, c'est le moyen de satisfaire leurs besoins fondamentaux, de vivre dans la dignité et de subvenir aux besoins de leur famille. Cet engagement est une priorité absolue pour Solvay, et nous réalisons des progrès très clairs et concrets pour garantir à tous nos collaborateurs un salaire décent d'ici 2025, soit avec un an d'avance sur notre engagement. Dans le prolongement, nous poursuivons nos efforts pour diversifier notre personnel et créer un environnement de travail inclusif. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que la diversité des origines, des pensées, des genres, des nationalités, des points de vue et de bien d'autres aspects encore est clairement un atout pour l'entreprise. Elle améliore les prises de décisions, les performances financières et l'innovation, elle renforce notre compréhension des clients, notre adaptabilité au marché et la fidélité de nos clients, et enfin, elle nous permet d'attirer des talents, de stimuler la motivation et de créer un lieu de travail où chacun s'épanouit. C'est pourquoi nous avons réaffirmé notre volonté d'atteindre la parité hommes-femmes le plus rapidement possible et avons fixé un premier engagement de 30% de femmes aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030.

Relation et implication des collaborateurs : nous croyons fermement au pouvoir des relations humaines authentiques, des voies de communication courtes et d'un climat de travail ouvert et transparent. Nous savons que ces éléments sont des moteurs fondamentaux de l'implication et de la motivation du personnel, et créent un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, écoutés et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. En 2024, nous avons atteint un incroyable taux d'engagement de 80%, confirmé par un taux de réponse de 70% à nos enquêtes Pulse. Ce résultat reflète notre engagement permanent à promouvoir une culture de dialogue ouvert et de respect mutuel. Une initiative clé à cet égard a été la priorité donnée par l'Executive Leadership Team (ELT) aux échanges directs avec les équipes de l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre d'une tournée de présentation sur l'ensemble de nos sites à travers le monde, nos dirigeants ont activement cherché des occasions d'échanger avec les salariés de tous niveaux. Ces échanges directs ont été inestimables pour favoriser une communication ouverte et honnête, et faire tomber les barrières traditionnelles. Cette tournée a permis d'établir un vrai dialogue donnant l'opportunité aux salariés de partager leur point de vue, poser des questions et faire part de leurs remarques directement à la direction. En outre, ces engagements ont servi à renforcer notre vision commune de l'avenir de Solvay, en veillant à ce que chacun comprenne l'orientation stratégique de l'entreprise et le rôle qu'il a à jouer dans la réalisation de nos objectifs collectifs.

Notre engagement envers les actionnaires et les partenaires sociaux

Le Comité de Rémunération de Solvay et le conseil d'administration dans son ensemble ont entrepris une révision complète de la politique de rémunération, en faisant appel à Korn Ferry en tant que consultant indépendant en matière de rémunération pour ce projet. Ce processus a donné la priorité aux commentaires des actionnaires, en commençant par une analyse des politiques des agences de conseil en vote et des politiques des investisseurs institutionnels, et en poursuivant le dialogue avec les conseillers en matière de vote et les partenaires sociaux, en plusieurs étapes au cours de l'année 2024 et au début de l'année 2025. L'examen a également pris en compte les tendances actuelles du marché du travail et les meilleures pratiques des pairs en matière de rémunération et de communication. Les principaux résultats comprennent entre autres : l'amélioration de la transparence en publiant les mesures de performance spécifiques et leur pondération pour les plan variables à court et à long terme du CEO et de l'ELT dans le rapport annuel, l'affinement du modificateur TSR de l'indice STOXX Europe 600 Chemicals pour plus de clarté et de précision, et la révision de la clause de dérogation pour guider le pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration.

Conformément à l'engagement pris fin 2023, une politique de rémunération révisée sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Le Comité de Rémunération continuera à passer régulièrement en revue les pratiques de rémunération et les informations publiées par Solvay ainsi que les pratiques du marché afin de s'assurer que la politique de rémunération demeure appropriée. Toute modification de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et/ou de l'Executive Leadership Team doit être soumise aux actionnaires conformément au Code des sociétés et des associations (CSA).

4.6.2. Conseil d'administration

4.6.2.1. Introduction

Au début de l'année 2024, le Comité de Rémunération et le Conseil d'administration ont passé en revue la structure de rémunération du Conseil d'administration dans le but d'établir une politique durable, en adéquation avec les tendances actuelles du marché, afin de garantir un positionnement médian de la Société au sein d'un groupe de référence reflétant la taille, la complexité et la présence géographique du nouveau Solvay.

Cette analyse a été réalisée sur la base d'une étude comparative indépendante d'entreprises européennes, et la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration a été soumise au vote des actionnaires, qui l'ont fortement soutenue (99,6%), lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024. Par conséquent, le 1er janvier 2024, la structure de la rémunération des membres du Conseil d'administration a été ajustée en diminuant les jetons de présence au profit des rémunérations fixes (émoluments), conformément aux pratiques du marché.

4.6.2.2. Principes de rémunération

Les administrateurs de Solvay sont rémunérés avec des émoluments (rémunération fixe et jetons de présence), conformément à la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration. En outre, dans la mesure où les administrateurs de Solvay se verraient confier des fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur, ils peuvent également recevoir une rémunération fixe supplémentaire décidée par le Conseil, qui ne sera accordée que pour la durée de ces fonctions spéciales. Cette procédure repose sur l'article 24 de nos statuts, qui dispose que :

- « Les administrateurs reçoivent des émoluments fixes dont l'assemblée générale détermine les modalités et l'importance. La décision de l'assemblée générale demeure maintenue jusqu'à décision contraire.
- Le Conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent.
- Les administrateurs chargés de la gestion au quotidien et les membres de l'Executive Leadership Team ont chacun droit, en outre, à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'administration sur la base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du groupe Solvay. »

La rémunération du Conseil d'administration est déterminée en fonction des rôles et des responsabilités de chaque administrateur (participation à des comités du Conseil) et des pratiques des entreprises de taille similaire et de complexité internationale. La rémunération du Conseil d'administration est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

4.6.2.3. Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

Conformément au vote de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024, la rémunération fixe et les jetons de présence suivants ont été introduits à compter du 1er janvier 2024.

		Montant brut en €
Conseil d'administration	Rémunération fixe (Président)	275 000
	Rémunération fixe (Vice-président)	95 000
	Rémunération fixe (membre)	67 000
	Jetons de présence	2 000
Comité d'Audit et des Risques	Rémunération fixe (Président)	18 000
	Rémunération fixe (membre)	8 000
	Jetons de présence (Président)	2 000
	Jetons de présence (membre)	2 000
Autre Comité	Rémunération fixe (Président)	16 000
	Rémunération fixe (membre)	6 000
	Jetons de présence (Président)	1 000
	Jetons de présence (membre)	1 000

Autres considérations relatives à la rémunération du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence supplémentaires s'ils assistent à plusieurs réunions de comité à la même date.
- Le jeton de présence le plus élevé prévaudra.
- Conformément à la politique de rémunération, la rémunération brute annuelle fixe du CEO (émoluments) est compensée par sa rémunération annuelle en tant que membre de l'ELT, et il reçoit des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration auxquelles il assiste.
- Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire en lien avec leurs résultats ou d'autres critères de performance. Plus précisément, ils n'ont pas droit à des bonus annuels, des stock-options ou des unités d'actions liées à la performance, ni à aucun régime de retraite complémentaire.
- Solvay rembourse les frais de déplacement et les dépenses des administrateurs pour les réunions liées à leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et de ses comités.
- Le Groupe fournit un soutien administratif au président du Conseil d'administration en mettant à sa disposition un bureau et les services du Secrétariat général. Les autres administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat général en fonction de leurs besoins.
- Solvay veille par ailleurs à souscrire les polices d'assurance usuelles pour couvrir les activités du Conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

4.6.2.4. Directives sur l'actionnariat pour le Conseil d'administration

Solvay reconnaît que le Code belge de gouvernance d'entreprise recommande une rémunération partielle des membres du Conseil d'administration sous forme d'actions (principe 7.6), et que la politique de rémunération de Solvay ne le prévoit pas. Toutefois, le Comité de Rémunération considère que la politique de rémunération actuelle est conforme à l'esprit du principe 7.6 du Code belge de gouvernance en raison des directives sur l'actionnariat applicables aux administrateurs non exécutifs, qui doivent détenir des actions pour un montant équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

L'introduction de la nouvelle structure de rémunération du Conseil d'administration, qui prévoit un rééquilibrage de la rémunération totale du Conseil d'administration au profit d'une plus grande rémunération fixe, augmente l'exigence de détention d'actions pour les membres du Conseil d'administration.

Ces actions doivent être conservées pendant au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du Conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition. Les administrateurs non exécutifs perçoivent les dividendes attachés à ces actions en même temps que les autres actionnaires.

4.6.2.5. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée

Vue d'ensemble du Conseil d'administration et des comités

	Conseil d'administration	Comité Financier	Comité d'Audit et des Risques	Comité de Rémunération	Comité de Nomination	Comité ESG
Pierre Gurdjian	Président	Président				
Aude Thibaut de Maisières	Vice-Présidente					Présidente
Philippe Kehren						
Annette Stube						
Marjan Oudeman					Présidente	
Melchior de Vogüé						
Thierry Bonnefous						
Thomas Aebischer			Président			
Wolfgang Colberg				Président		
Yves Bonte						
Nombre de comités	**8**	**4**	**6**	**4**	**3**	**5**

Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.

Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

	Total	Conseil d'administration		Comités	
En €	Montant total brut, y compris rémunération fixe	Rémunération fixe du Conseil d'administration (1)	Jetons de présence au Conseil d'administation (2)	Rémunération fixe aux Comités	Jetons de présence aux Comités
Pierre Gurdjian	291 000	275 000	16 000	0	0
Aude Thibaut de Maisières	144 000	95 000	14 000	28 000	7 000
Philippe Kehren	16 000	0	16 000	0	0
Annette Stube	92 000	67 000	14 000	6 000	5 000
Marjan Oudeman	136 000	67 000	14 000	36 000	19 000
Melchior de Vogüé	111 000	67 000	14 000	14 000	16 000
Thierry Bonnefous	94 000	67 000	16 000	6 000	5 000
Thomas Aebischer	120 000	67 000	14 000	24 000	15 000
Wolfgang Colberg	137 000	67 000	14 000	36 000	20 000
Yves Bonte	99 000	67 000	16 000	12 000	4 000
Total	**1 240 000**	**839 000**	**148 000**	**162 000**	**91 000**

(1) La rémunération fixe du CEO Philippe Kehren est incluse dans sa rémunération annuelle fixe.

(2) Une réunion du conseil d'administration était un comité d'audit et de risque élargi à tous les membres du conseil d'administration, ce qui a eu pour conséquence que les membres du comité d'audit et des risques n'ont reçu que le jeton de présence du comité.

4.6.3. Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)

4.6.3.1. Introduction

La nomination de l'Executive Leadership Team en décembre 2023 fut une occasion unique de revoir la rémunération des cadres exécutifs en tenant compte des dernières pratiques du marché et des intérêts des actionnaires. Cette démarche a conduit à la création d'un nouveau groupe de référence, soigneusement sélectionné pour refléter la taille, le secteur, la complexité et le paysage concurrentiel de notre Société. Nous sommes convaincus que le groupe de référence mis à jour fournit une base de comparaison plus précise et plus pertinente pour évaluer et ajuster les programmes de rémunération de nos cadres exécutifs. L'examen a porté sur plusieurs éléments clés, notamment le salaire de base, le taux cible de la rémunération variable à court terme (STI), et celui de la rémunération variable à long terme (LTI), les avantages sociaux, ainsi que les conditions de cessation d'emploi. Cette analyse complète visait à positionner correctement la rémunération des membres de l'ELT sur le marché, afin d' attirer et de retenir les meilleurs talents tout en alignant leurs intérêts sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

4.6.3.2. Philosophie et politique de rémunération de Solvay

La politique de rémunération de Solvay est conçue pour récompenser de manière appropriée les membres de l'Executive Leadership Team (ELT) pour leur expertise, leurs responsabilités et leurs performances individuelles. Elle valorise la méritocratie et les performances tout en maximisant les rendements de manière responsable et durable pour toutes les parties prenantes. Elle vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents en s'alignant sur les normes du marché et les intérêts à long terme des actionnaires. Ces principes directeurs déterminent également les politiques et les programmes de rémunération proposés aux collaborateurs de Solvay dans le monde entier.

La structure de rémunération est conçue selon les principes suivants, qui s'appliquent aux membres de l'ELT et aux autres cadres exécutifs :

- La **rémunération fixe** vise à fournir un revenu conforme au marché, qui est régulièrement revu par le Comité de Rémunération en tenant compte de son positionnement par rapport à la médiane du marché de référence, des performances et des changements de fonction.
- La **rémunération variable à court (STI) et à long terme (LTI)** est conditionnée à la réalisation d'objectifs stratégiques, notamment l'obtention de résultats durables, et récompense l'excellence des résultats obtenus.
- **La rémunération totale** est fixée à un niveau jugé compétitif sur le marché et dans le secteur concernés afin d'attirer, de retenir et de motiver les personnes possédant les talents adéquats nécessaires à la réalisation de la stratégie du Groupe et à la performance de l'entreprise.
- **Les décisions relatives aux rémunérations** sont justes, équitables et durables, tiennent compte des niveaux de rémunération de l'ensemble du personnel, et présentent un juste équilibre entre coût et valeur.

Les éléments clés de la politique de rémunération de Solvay sont résumés dans le tableau suivant :

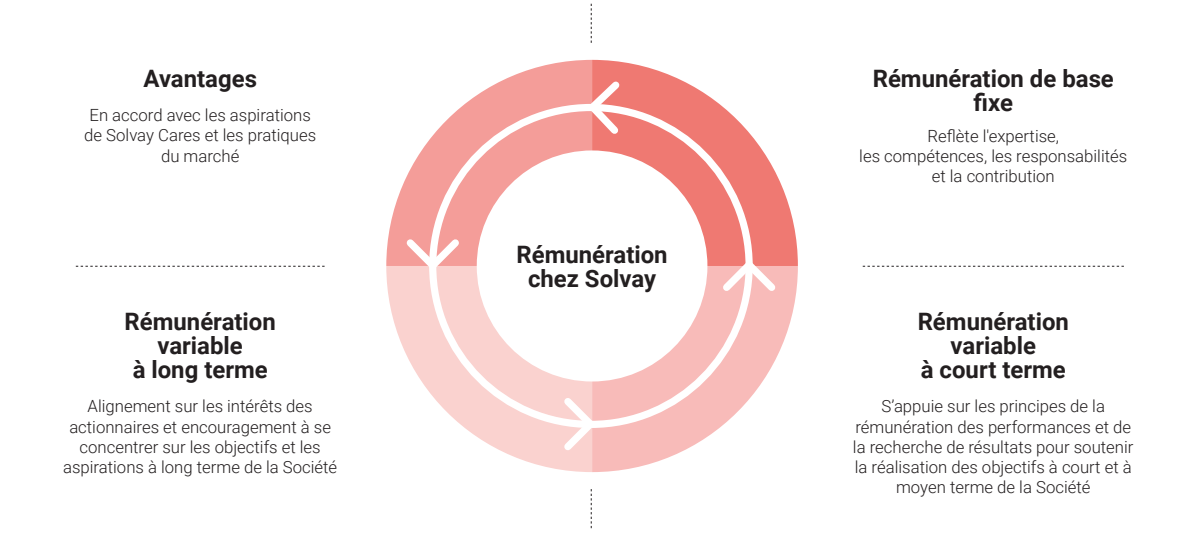

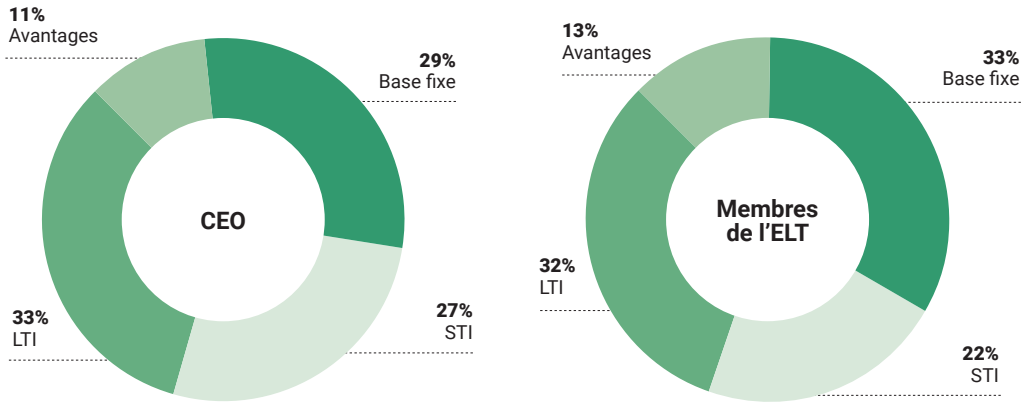

4.6.3.3. Utilisation des données du marché

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération des membres de l'ELT est comparée à celle d'un groupe de référence.

Fin 2023, à la lumière du nouveau périmètre d'activité de Solvay après la Scission partielle, le groupe de référence a été revu afin de sélectionner des sociétés qui reflètent mieux la taille, l'industrie, la complexité et le paysage concurrentiel de Solvay, tout en garantissant une rémunération compétitive pour attirer les talents.

ACEA	Alfa Laval	Arcadis	Covestro
Drax Group	Evonik	Fuchs	Holcim
IMI	K+S	Kemira	Lanxess
OCI	Saint-Gobain	SSAB	Umicore
Valeo	Wacker Chemie	Weir Group	

Le groupe de référence de Solvay est constitué d'une sélection d'entreprises européennes dans les secteurs de la chimie et de l'industrie dont la présence et le modèle opérationnels à l'échelle mondiale, ainsi que les revenus annuels et les effectifs, placent Solvay globalement à la médiane de ce groupe de référence.

Le Comité de Rémunération vise à positionner la rémunération de Solvay à la médiane du marché pour tous les éléments clés de l'enveloppe de rémunération.

4.6.3.4. Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT au 31 décembre 2024

La composition de la rémunération des membres de l'ELT à la fin de la période couverte par le rapport est présentée ci-dessous, ainsi que leur rémunération directe totale à l'objectif.

En €	Rémunération fixe annuelle	Mesure de la valeur	Objectif de rémunération variable à court terme	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions liées à la performance)	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions restreintes)	Valeur totale de la rémunération variable à long terme	Rémunération directe totale à l'objectif
Philippe Kehren *CEO et Président de l'ELT*	810 000	Montant	769 500	652 050	279 450	931 500	2 511 000
		% du salaire	95%	80,5%	34,5%	115%	Fixe 32% / Variable 68%
Alexandre Blum *CFO et membre de l'ELT*	500 000	Montant	325 000	332 500	142 500	475 000	1 300 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lanny Duvall *Membre de l'ELT*	480 000	Montant	312 000	319 200	136 800	456 000	1 248 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Mark van Bijsterveld *Membre de l'ELT*	460 000	Montant	299 000	305 900	131 100	437 000	1 196 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lisa Brown *Membre de l'ELT*	445 000	Montant	289 250	295 925	126 825	422 750	1 157 000
		% du salaire	65%	67%	29%	95%	Fixe 38% / Variable 62%

4.6.3.5. Rémunération de base et avantages

Rémunération de base fixe

La rémunération de base fixe reflète l'expérience, les compétences, les responsabilités et les performances d'un individu. Elle est régulièrement revue sur la base des éléments suivants :

→ positionnement par rapport à la médiane du marché de référence ;
→ performances individuelles et de l'entreprise ;
→ changements dans le cadre de la fonction.

Dans le cadre de l'examen annuel des rémunérations, le Comité de Rémunération prend également en compte l'expérience des parties prenantes, y compris l'augmentation moyenne des cadres et l'augmentation du groupe de référence, lorsqu'il accorde des augmentations à la rémunération de base fixe des cadres.

La rémunération de base, qui n'inclut pas la valeur des avantages offerts aux membres de l'ELT, sert de base au calcul des objectifs de la rémunération variable. La rémunération de base du CEO et des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.6.5 du présent rapport annuel intégré.

En 2024, le Conseil d'administration n'a pas prévu d'augmentation de la rémunération de base du CEO et des autres membres de l'ELT, car ils restent alignés sur la médiane du marché du nouveau groupe de référence. En 2025, le Conseil d'administration recommande une augmentation de base fixe de 4,5% pour le CEO et les membres de l'ELT, sur la base des performances, de la position et de l'évolution sur le marché, ainsi que de l'évolution générale des salaires du personnel de Solvay en Belgique.

Avantages et retraite

Conformément aux aspirations de « Solvay Cares », les avantages sont considérés comme un élément essentiel de la proposition de valeur des cadres exécutifs de Solvay et ne dépendent pas des performances individuelles. Solvay veut s'assurer que la nature et le niveau de ces autres avantages sont conformes aux pratiques du marché et à ceux offerts aux autres cadres supérieurs du Groupe.

Conformément aux pratiques du marché belge, le CEO a signé un accord contractuel de cadre exécutif indépendant. Les membres de l'ELT installés en Belgique ont des accords contractuels de cadre exécutif indépendant similaires.

→ Alexandre Blum (CFO)
→ Lisa Brown (General Counsel et Corporate Secretary)
→ Lanny Duvall (Chief Operations Officer) - depuis juin 2024

Les cadres exécutifs indépendants ont droit à une rémunération de base annuelle fixe en vertu de leur accord contractuel avec la Société, qui inclut également des cotisations de retraite (plan à cotisations définies), une couverture décès, invalidité et santé ainsi que certains avantages en nature (voiture de fonction, par exemple).

Les membres de l'ELT installés hors de Belgique sont en principe engagés dans le cadre d'un contrat de travail et ont droit à des cotisations de retraite et une couverture décès, invalidité et santé selon les dispositions des régimes applicables conformément aux pratiques du marché de leur pays d'origine. C'est le cas de Mark Van Bijsterveld (Chief People Officer) qui est engagé sur la base d'un contrat de travail local aux Pays-Bas.

4.6.3.6. Plan de rémunération variable à court terme (STI)

Opportunités de rémunération variable à court terme

Afin de s'aligner sur les pratiques des pairs et ainsi mieux refléter le nouveau périmètre d'activité de la nouvelle entité Solvay, le Comité de Rémunération a fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour réduire les opportunités de rémunération variable à court terme des membres de l'ELT à la suite de la scission partielle. À cette fin, en 2024, l'objectif de rémunération variable à court terme a été de 95% de la rémunération de base fixe pour le CEO Philippe Kehren, et de 65% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT.

Les paiements restent compris entre 0% et 200% de l'objectif de rémunération variable à court terme.

Malus et recouvrement

Conformément à la politique de rémunération, le Comité de Rémunération peut, à sa discrétion, activer les dispositions de malus et de recouvrement dans des circonstances exceptionnelles (atteinte grave à la réputation, défaillances dans la gestion des risques, erreurs financières, fautes professionnelles, violations de la réglementation, pertes importantes, détérioration de la santé financière, etc.). Le recouvrement peut aller jusqu'à trois ans de rémunération variable au titre de la politique de rémunération.

Définition des objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Chaque année, le Conseil d'administration fixe des objectifs de performance pour le Groupe et le CEO. Ce processus se déroule généralement lors de la réunion du Conseil d'administration de mars.

Les objectifs de performance sont des objectifs ambitieux mais atteignables, qui tiennent compte des contributions des différents acteurs de l'entreprise, tout en étant alignés sur les ambitions à long terme et les objectifs de durabilité de Solvay communiqués au marché. Les rémunérations maximales sont réservées à des niveaux de performance exceptionnellement élevés, afin de garantir le respect du principe de rémunération de la performance. En outre, ce processus veille à ne pas inciter les cadres exécutifs à prendre des risques excessifs qui pourraient mettre en péril la stabilité, la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Solvay ne communique que rétrospectivement les objectifs de performance et leur réalisation. Dans un esprit de transparence, Solvay communique toutefois les catégories d'objectifs à court terme qui seront utilisées pour l'année de performance en cours (voir « Objectifs STI 2025 » ci-dessous).

Objectifs de performance de la rémunération variable à court terme pour 2024

La rémunération variable à court terme offre une opportunité de rémunération basée sur la réalisation d'objectifs financiers, non financiers et individuels annuels prédéterminés.

Elle inclut trois grandes catégories de performances (financières, durabilité et individuelles) assorties des pondérations suivantes pour tous les membres de l'ELT [1] :

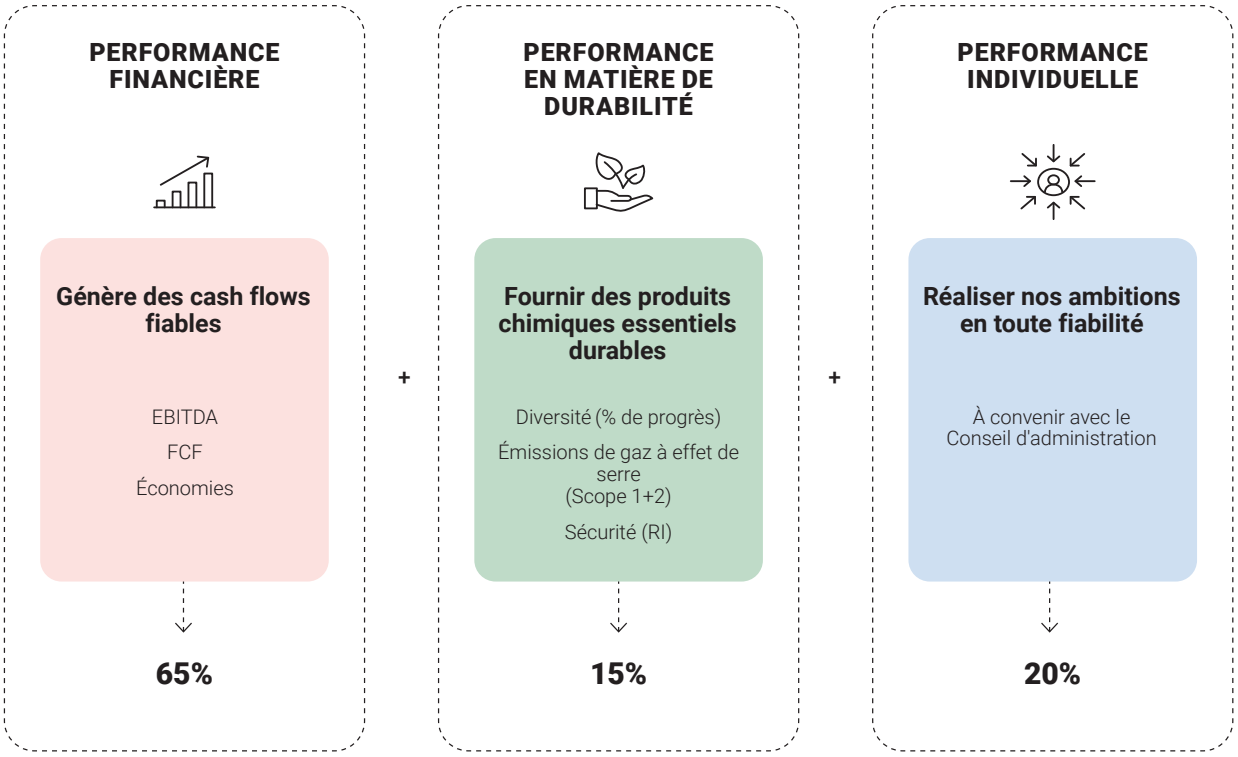

Les objectifs individuels sont personnalisés en fonction du rôle et des responsabilités spécifiques de chaque membre de l'ELT au sein de l'organisation. Ces objectifs sont prédéterminés et peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils sont examinés et validés par le Conseil d'administration. Le CEO est absent des réunions du Comité de Rémunération et du Conseil d'administration lors des discussions portant sur sa rémunération. Les performances individuelles du CEO, y compris les objectifs fixés et leur réalisation, sont expliquées ci-dessous.

(1) De plus amples informations sont disponibles dans les sections « Résumé des objectifs et de la performance du CEO pour la STI 2024 " et " Objectifs de la STI 2025".

Performances du Groupe en 2024

Les résultats du Groupe pour 2024 sont les suivants :

		Minimum 0%	Objectif 100%	Maximum 200%	Résultat
Performance financière	EBITDA M€	900	1 000	1 200	126%
	FCF M€	250	280	350	186%
	Économies M€	40	60	100	200%
Performance en matière de durabilité	Émissions de gaz à effet de serre (scope 1+2 kT)	7 406	7 270	7 170 / 6 950	0%
	Sécurité (RI)	41 (3 décès*)	45	40 / 33	0%
	DEI (% femmes S19+)	26,3	27,3	28,3	100%

* En cas de décès le score Sécurité est de 0%

Commentaires sur les performances du Groupe

L'EBITDA de l'année 2024 a atteint 1 052 millions d'euros, en baisse de -8,2% sur le plan organique, les volumes positifs et les économies de coûts ayant partiellement compensé l'effet net des prix négatif. La marge d'EBITDA s'est établie à 22,5% pour l'année. Les initiatives de réduction des coûts structurels ont permis de dégager 110 millions d'euros en 2024, bien au-delà de l'objectif de 80 millions d'euros, grâce à l'accélération des mesures d'économie sur les sites de production et dans les fonctions centrales. Le Free Cash Flow s'est élevé à 340 millions d'euros en 2024 (excluant Peroxidos Do Brazil), soutenu par la solide performance de l'EBITDA et la discipline du fonds de roulement, tandis que les investissements se sont accélérés au quatrième trimestre 2024, comme prévu, pour atteindre 355 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

En 2024, le pilier durabilité du STI a été rationalisé pour se concentrer sur trois indicateurs clés de performance (ICP) : Le climat, la sécurité et la diversité, chacun ayant la même importance. Ce changement par rapport aux sept indicateurs clés de performance de 2023 reflète nos engagements fondamentaux. Si nous avons atteint notre objectif en matière de diversité (27,3% de femmes dans la catégorie S19+), la performance en matière de sécurité n'a pas été à la hauteur, avec 41 incidents, dont trois mortels, contre 45 incidents en 2023 (aucun mortel). Les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) n'ont également pas atteint les objectifs, atteignant 7,46 Mt, en raison de l'augmentation de la production et de l'impact différé des projets de transition énergétique. Alors que les projets mis en service, tels que la technologie d'oxydation thermique régénérative et l'élimination progressive du charbon de Rheinberg devraient permettre de réduire les émissions, mais ces réductions ne se concrétiseront pas avant 2025.

Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2024

La section ci-dessous donne un aperçu des objectifs STI fixés pour le CEO et de ses performances par rapport à ces objectifs.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Performances
Groupe - 80%	EBITDA en €	25%	31,5%
	Free Cash Flow en €	25%	46,5%
	Économies en €	15%	30%
	Développement durable - Progrès en matière de diversité	5%	5%
	Développement durable - Sécurité (RI)	5%	0%
	Développement durable - Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1+2)	5%	0%
Individuels - 20%	Construire la crédibilité de la nouvelle entité Solvay sur le marché	10%	10%
	Réaliser la transformation du Groupe	10%	10%

Performance du Groupe

Les détails sur les résultats de la performance du Groupe se trouvent dans la section « Performances du Groupe en 2024 » ci-dessus.

Performance individuelle du CEO

Construire la crédibilité de la nouvelle entité Solvay sur le marché

Au cours de sa première année en tant qu'entreprise indépendante après la scission de décembre 2023, Solvay, sous la direction de son CEO Philippe Kehren, a réussi à établir sa crédibilité sur le marché. L'entreprise a défini et communiqué sa nouvelle raison d'être, reflétant son portefeuille recentré sur des activités essentielles, ainsi que son engagement en faveur de la durabilité à l'échelle du Groupe, en impliquant efficacement ses principales parties prenantes. Un nouveau cadre stratégique autour de la spécificité et de la force des produits de la chimie essentielle a été défini et sert de principe directeur. Un solide programme de relations avec les investisseurs, comprenant des réunions régulières avec les analystes, des conférences téléphoniques sur les résultats et des tournées de présentation, a permis de renforcer la confiance des investisseurs et d'élargir la base d'investisseurs de l'entreprise.

Conscients de l'importance de construire de solides relations, le CEO et son équipe de direction ont donné la priorité à l'engagement interne et externe, en visitant la grande majorité des sites de Solvay et en entrant en contact avec les principaux clients de toutes les activités, ce qui a notamment conduit à un engagement fort des salariés. Un programme efficace de sensibilisation des parties prenantes du secteur public a permis de soutenir des projets clés de transition énergétique. Enfin, des performances financières solides et prévisibles, renforcées par notre notation « investment-grade » et le versement de dividendes, ont clairement démontré la solidité et la stabilité financières de Solvay dans un contexte de marché difficile.

Réaliser la transformation du Groupe

En 2024, Philippe Kehren a lancé avec succès une nouvelle phase de transformation de Solvay, alignant l'entreprise sur ses engagements externes et consolidant sa position de leader de la chimie essentielle. Dans le cadre du nouveau Solvay, une base de gouvernance efficace et transparente a été établie avec le nouveau Conseil d'administration et l'ELT, soutenus par une nouvelle matrice d'approbation qui clarifie les responsabilités en matière de prise de décision et favorise la responsabilisation. Une étape clé a été le lancement de la culture de Solvay orientée objectifs, définissant notre raison d'être, nos valeurs et les comportements clés. La feuille de route de la transformation, axée sur la standardisation et le perfectionnement du modèle d'exploitation, des processus d'entreprise, ainsi que sur la réalisation d'économies significatives, a atteint ses objectifs ambitieux pour 2024, tout en générant un solide pipeline d'initiatives futures. L'année a malheureusement été assombrie par de graves incidents de sécurité, montrant que des mesures supplémentaires doivent être prises pour respecter l'engagement fondamental de Solvay, selon lequel la sécurité et l'intégrité guident chacune de nos actions.

Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2025

Le Conseil d'administration a décidé de conserver la même répartition des objectifs de performance pour le CEO et les membres de l'ELT pour l'exercice 2025 : 65% pour les résultats financiers, 15% pour la durabilité et 20% pour les objectifs individuels.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Résultats financiers du Groupe	EBITDA en €	65%	26%
	Free Cash Flow en €		26%
	Économies en €		13%
For Generations	Progrès en matière de diversité	15%	5%
	Sécurité (RI)		5%
	Intensité des GES		5%

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CEO	Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise	20%	5%
	Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés		5%
	Renforcer l'efficacité organisationnelle		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CFO	Renforcer les relations avec les marchés financiers	20%	5%
	Déployer efficacement la nouvelle stratégie du Groupe		5%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants en Finance		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondé
Individuels - COO	Renforcer la sécurité au sein du Groupe et réaliser les actions dans le cadre du programme STAR Operations	20%	5%
	Réaliser les objectifs en matière d'énergie et d'achats		5%
	Créer une organisation GBS adaptée aux enjeux du futur		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - GC & Corporate Secretary	Soutien aux activités de l'entreprise et gestion du patrimoine intellectuel	20%	5%
	Améliorer la gouvernance d'entreprise		5%
	Garantir la Conformité et l'Ethique		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Sous-pondération
Individuels - CPO	Développer l'agilité des effectifs et les futures compétences	20%	5%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants		5%
	Promouvoir la culture et l'engagement des collaborateurs		5%
	Réaliser la transformation du Groupe		5%

Comme les années précédentes, en raison de la sensibilité commerciale entourant les objectifs à court terme fixés, Solvay publiera rétrospectivement les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance spécifiques fixés par le Conseil d'administration.

4.6.3.7. Rémunération variable à long terme (LTI)

Solvay vise à motiver les membres de l'ELT en mettant en œuvre une rémunération variable à long terme (LTI), dans laquelle une partie substantielle des attributions d'actions est subordonnée à des critères de performance alignés sur la stratégie communiquée par l'entreprise. Cette approche encourage l'alignement des intérêts des membres de l'ELT sur ceux des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.

Solvay utilise deux plans d'intéressement liés aux actions : le premier concerne les unités d'actions liées à la performance (PSU), qui sont acquises en fonction de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers à long terme prédéfinis sur une période de performance de trois ans, dans le but de promouvoir la croissance de la valeur de l'entreprise à long terme et la durabilité. Le deuxième programme d'actions consiste en des unités d'actions restreintes (RSU) dont les droits sont acquis sur trois ans et qui ont pour objectif de retenir les cadres exécutifs et d'encourager l'actionnariat.

Conformément à la politique de rémunération et aux pratiques du marché belge, la rémunération variable à long terme versée aux membres de l'ELT a été répartie comme suit :

→ 70% sous forme d'unités d'actions liées à la performance (PSU) ; et
→ 30% sous forme d'unités d'actions restreintes (RSU).

Opportunités de rémunération variable à long terme

Comme pour la rémunération variable à court terme, afin de s'aligner sur les pratiques des pairs et ainsi mieux refléter le nouveau périmètre d'activité de la nouvelle entité Solvay, le Comité de Rémunération a fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour réduire les opportunités de rémunération variable à long terme des membres de l'ELT à la suite de la scission partielle. Le CEO, Philippe Kehren, a un objectif d'attribution de LTI de 115% de la rémunération de base fixe et pour tous les autres membres de l'ELT, la valeur cible de l'attribution a été fixée à 95% de la rémunération de base fixe.

En mars 2024, le Conseil a distribué 76 739 PSU et 32 890 RSU aux membres de l'ELT. Environ 144 cadres exécutifs et employés à haut potentiel ont également participé au plan de rémunération variable à long terme.

Unités d'actions liées à la performance (PSU)

Les PSU représentent 70% de la rémunération variable à long terme annuelle et sont bloquées pendant trois ans à compter de leur date d'octroi, sous réserve de la réalisation des objectifs de performances préétablis. Le gain peut varier de zéro, si les performances minimales ne sont pas atteintes, à un maximum de 150%, si les objectifs maximaux sont atteints.

Les objectifs de performance sont répartis selon deux axes :

→ résultats financiers (60% à 80% de l'attribution) ; et
→ développement durable (20% à 40% de l'attribution).

Les objectifs et leur pondération respective sont établis en fonction de la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

En outre, lors de la détermination du niveau d'acquisition des PSU, une mesure de performance supplémentaire a été introduite à partir de 2023 pour comparer la performance du Groupe à la performance TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600, ce qui garantit que l'ELT se concentre clairement sur la création de valeur pour les actionnaires. Lorsque le résultat des PSU est supérieur à zéro, la mesure du TSR peut diminuer le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile inférieur de l'indice Stoxx 600, et augmenter le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile supérieur de l'indice Stoxx 600. Si la performance se situe entre le 25e et le 75e percentile, le résultat des PSU est ajusté de manière linéaire avec le 50e percentile comme performance "conforme à l'objectif".

Percentile par rapport au STOXX Europe 600	Modificateur d'acquisition de PSU (linéaire entre)
75e	125%
50e	100%
En dessous du 25e	75%

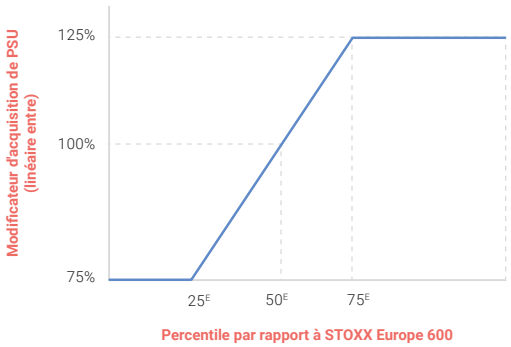

Le Conseil d'administration évalue la réalisation des objectifs fixés sur la base des résultats audités du Groupe.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine le budget disponible à distribuer et le volume total des PSU disponibles est ensuite alloué à la population éligible.

Unités d'actions restreintes (RSU)

La part restante de la rémunération variable à long terme prend la forme de RSU (30%). Les cadres exécutifs reçoivent des actions qu'ils peuvent acquérir au bout de trois ans. Les RSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.

PSU et RSU attribuées en 2024 aux membres de l'ELT

Pays	Nom	Fonction	Nombre de PSU (1)	Nombre de RSU (1)
Belgique	Philippe Kehren	CEO et Président de l'ELT	26 258	11 254
Belgique	Alexandre Blum	CFO et membre de l'ELT	13 390	5 739
Belgique	Lanny Duvall	Membre de l'ELT	12 855	5 509
Pays-Bas	Mark van Bijsterveld	Membre de l'ELT	12 319	5 280
Belgique	Lisa Brown	Membre de l'ELT	11 917	5 108
Total			**76 739**	**32 890**

(1) Le prix des PSU/RSU attribuées en mars 2024 était de €24,83.

Résultats du plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2021-2023

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2021-2023

Les PSU attribuées en 2021 ont été calculées en décembre 2023 et payées en juin 2024 sur la base d'une période de performance de trois ans qui a pris fin le 31 décembre 2023, avec un facteur d'acquisition de 100% de l'objectif.

Les résultats obtenus au cours des trois dernières années par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance en 2021 sont résumés ci-dessous :

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2021		Année de performance 2022		Année de performance 2023	
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	11%	27%	8%	29%	8%	-5%
Croissance du ROCE (bp)	40%	150	443	150	467	150	181
Réduction des émissions de CO_2 (Mt)	20%	10,7	11	10,7	11	10,7	9,1

Les performances réalisées par rapport aux objectifs fixés au début de la période de performance se sont traduites, conformément aux règles du plan applicable, par un paiement de 100% des PSU attribuées en 2021, et du montant total des dividendes, en tenant compte du nombre d'unités acquises calculé sur trois ans (€11,65 l'unité).

Les paiements effectués en 2024 aux membres de l'ELT dans le cadre du plan PSU 2021-2023 sont présentés dans la section ci-dessous : 4.6.3.8 *"Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT"*.

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2022-2024

Comme indiqué dans le rapport annuel 2023 et approuvé lors de l'AGM 2024, le Conseil d'administration, avec les conseils du Comité de rémunération, a ajusté les plans de rémunération variable à long terme existants en raison de la scission partielle. En conséquence, les résultats de l'attribution des PSU 2022 ont été calculés en décembre 2023 lors de la scission et convertis en RSU, avec un facteur d'acquisition cible de 100%, pour la période restante se terminant le 31 décembre 2024.

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2022		Année de performance 2023		Année de performance 2024	
		Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	5%	29%	6%	-5%	Transformé en RSU	
Croissance du ROCE (bp)	40%	50	467	50	-181	Transformé en RSU	
Réduction des émissions de Co_2 (Mt)	20%	10,7	11,0	10,7	9,1	Transformé en RSU	

Sur la base des performances réalisées jusqu'à la scission partielle, le PSU 2022 permettra aux participants de recevoir, en mars 2025, 100% de la valeur de l'attribution en actions (Solvay et Syensqo), conformément à l'approche actionnariale. Plus précisément, pour les participants ELT, le paiement de la PSU est de 114%, reflétant une performance TSR au 64ème percentile au moment de la scission. En outre, les participants recevront le total des dividendes accumulés, calculés sur la base du nombre d'unités acquises au cours de la période de trois ans.

Plans PSU de la rémunération variable à long terme non acquis

Plans LTI	Objectifs	Pondération
PSU 2023-2025	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de Co_2/GHG (Mt)	20%
PSU 2024-2026	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de Co_2/GHG (Mt)	20%
PSU 2025-2027	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de Co_2/GHG (Mt)	20%

Clauses de recouvrement relatives à la rémunération variable à long terme

Solvay est en droit de demander aux participants des plans PSU et RSU de rembourser tout montant payé, ou toute action livrée, au titre desdits plans pendant une période de trois ans à compter de la date du paiement, sur la base de résultats erronés qui ont été ajustés ou corrigés par la suite. Cette clause de recouvrement n'a pas été appliquée dans le passé, car ce type d'événement ne s'est pas produit.

Plans de stock-options (SOP - options sur actions)

Le plan de stock-options historique a été remplacé par les plans PSU et RSU décrits ci-dessus. Toutefois, au 31 décembre 2024, des stock-options restaient en circulation au titre des SOP 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, et les règles y afférentes sont rappelées ci-dessous.

En droit belge, contrairement à la plupart des autres juridictions, les impôts sur les stock-options sont dus au moment de l'octroi. Solvay, comme d'autres sociétés belges, n'a donc pas fixé de critères de performance supplémentaires pour déterminer l'acquisition des stock-options. La période d'acquisition des stock-options est de trois années civiles complètes (elles seront donc acquises le premier jour de la quatrième année suivant l'année d'octroi), suivie d'une période d'exercice de quatre ans.

Lors de leur octroi, les SOP ont donné à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la valeur du marché des actions au moment de leur attribution. Chaque année, le Conseil d'administration détermine le volume des stock-options disponibles à distribuer, sur la base d'une évaluation de la valeur économique au moment de l'attribution, en utilisant la formule Black-Scholes. Le volume total des options disponibles est ensuite attribué à la population éligible.

Caractéristiques :

- → les stock-options sont attribuées à leur valeur monétaire (valeur du marché) ;
- → elles peuvent être exercées pour la première fois trois années civiles complètes après leur octroi ;
- → elles ont une durée maximale de huit ans ;
- → elles ne sont pas transférables entre vifs ;
- → le plan comprend une clause de « bad leaver ».

Les SOP en cours ont été ajustées dans le cadre de la scission partielle afin de préserver les intérêts des bénéficiaires. Ces ajustements ont été décrits dans le rapport annuel de Solvay de 2023.

Le SOP 2022 est le seul plan qui n'a pas été ajusté dans le cadre de la scission partielle. Par conséquent, les stock-options 2022 restent des "basket options" permettant à leurs détenteurs d'acquérir une action Solvay et une action Syensqo contre le paiement du prix d'exercice. Ce plan était soumis à des conditions de performance (mise en œuvre de la scission partielle d'ici 2025 et cours combiné des actions Solvay et Syensqo supérieur à €100 pendant au moins 15 jours au total).

Étant donné que les conditions de performance ont été atteintes, les bénéficiaires pourront exercer leurs options au titre du SOP 2022 entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027. Le prix d'exercice des options est de €84,34, ce qui correspond à la valeur du marché de l'action Solvay au moment de l'attribution (août 2022).

Stock-options et actions attribuées et détenues par les membres de l'ELT en 2024

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des soldes de stock-options, de RSU et de PSU émises et détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2024. Aucune nouvelle stock-option n'a été attribuée en 2024.

Stock-options des membres de l'ELT

Nom	SOP	Solde au 31/12/2023	Attribuées en 2024	Exercées en 2024	Acquises	Non acquises	Solde au 31/12/2024
Philippe Kehren	Solvay (stock-options distinctes) (1)	2 573	-	-	2 573		2 573
	Syensqo (stock-options distinctes) (1)	2 573			2 573		2 573
	Basket options (2)	7 616				7 616	7 616
Alexandre Blum	Solvay (stock-options distinctes) (1)	8 937		4 221	3 216		4 716
	Syensqo (stock-options distinctes) (1)	16 307		-	3 216		16 307
	Basket options (2)	-	-	-	-		-
Total	**Solvay (stock-options distinctes) (1)**	**11 510**		**4 221**	**5 789**		**7 289**
	Syensqo (stock-options distinctes) (1)	**18 880**			**5 789**		**18 880**
	Basket options (2)	**7 616**				**7 616**	**7 616**

(1) Stock-options attribuées dans le cadre des SOP historiques qui reflètent les ajustements décrits ci-dessus (« Ajustements des plans SOP, PSU et RSU en cours dans le contexte de la scission partielle ») et qui, par conséquent, donnent à leur détenteur le droit d'acquérir une action Solvay ou une action Syensqo contre le paiement de prix d'exercice distincts

(2) Stock-options attribuées dans le cadre du SOP Po2 2022 et qui, par conséquent, donnent droit à une action Solvay et à une action Syensqo contre le paiement d'un prix d'exercice unique.

Aucun autre membre de l'ELT ne détenait de stock-options au 31 décembre 2024.

Plan d'actions (PSU et RSU) de l'ELT

Nom	Nombre d'actions	Solde au 31/12/2024	Acquises	Non acquises
Philippe Kehren	RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay	3 402	3 402	
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	3 402	3 402	
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	26 258		26 258
	RSU 2024 (actions restreintes)	11 254		11 254
Alexandre Blum	RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay	1 595	1 595	
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	1 595	1 595	
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714		4 714
	RSU 2023 (actions restreintes)	2 024		2 024
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	13 390		13 390
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 739		5 739
Lanny Duvall	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714		4 714
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 270		4 270
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 855		12 855
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 509		5 509
Lisa Brown	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	11 917		11 917
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 108		5 108
Mark van Bijsterveld	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056		10 056
	RSU 2023 (actions restreintes)	4 311		4 311
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 319		12 319
	RSU 2024 (actions restreintes)	5 280		5 280
Total	**RSU 2022 (actions restreintes) - Solvay**	**4 997**	**4 997**	**4 997**
	RSU 2022 (actions restreintes) - Syensqo	**4 997**	**4 997**	**4 997**
	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	**39 596**		**39 596**
	RSU 2023 (actions restreintes)	**19 227**		**19 227**
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	**76 739**		**76 739**
	RSU 2024 (actions restreintes)	**32 890**		**32 890**

Directives sur l'actionnariat

Afin d'aligner les intérêts des cadres exécutifs sur ceux des actionnaires, l'obligation de constituer et de conserver une participation dans Solvay équivalente à 150% de la rémunération de base fixe pour le CEO et à 100% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT est inclue dans à la politique de rémunération. Cette participation doit normalement être constituée sur une période maximale de cinq ans.

Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions.

À ce stade, chaque membre de l'ELT est en train de constituer sa participation.

Éléments extraordinaires

Le Conseil d'administration de Solvay n'a pas fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour accorder des paiements et/ou avantages supplémentaires au CEO ou à tout autre membre de l'ELT. Il n'y a donc pas d'éléments extraordinaires liés au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration à signaler.

4.6.3.8. Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT

Conformément à la politique de rémunération et sur la base de l'évaluation du Conseil des performances du Groupe et de l'ELT en 2024, la rémunération du CEO et des autres membres de l'ELT était la suivante (en €):

Nom, Fonction	Rémunération fixe/salaire de base [1]	Rémunération variable [2]		Rémunération directe totale	Éléments extra-ordinaires [3]	Avantages [4]		Rémunération totale (hors éléments extraordinaires)
		Rémunération annuelle variable pour l'année 2024 payée en 2025	Valeur de la rémunération acquise en actions en 2024			Retraite	Autres	
Philippe Kehren, *CEO et président de l'ELT*	810 000	1 022 281	72 810	1 905 091	5 744	255 052	131 822	2 291 965
Alexandre Blum, *CFO et membre de l'ELT*	500 000	464 263	91 013	1 055 376	8 176	143 720	139 421	1 338 417
Lanny Duvall, *membre de l'ELT*	503 119	414 492	0	917 611	93 757	142 176	107 053	1 166 840
Lisa Brown, *membre de l'ELT*	445 000	413 194	0	858 194	8 913	133 112	74 589	1 065 895
Mark Van Bijsterveld, Membre de l'ELT	460 000	397 222	0	857 222	0	132 825	153 242	1 143 289

(1) Rémunération versée pour leur mandat au sein de l'ELT du 1er janvier au 31 décembre 2024. Pour M. Lanny Duvall, cela inclut également les paiements effectués en 2024 pour ses fonctions de 2023.

(2) La rémunération en actions acquises en 2024 représente les PSU 2021 acquises le 31 décembre 2023 et payées en juin 2024.

(3) Remboursement des cotisations sociales belges payées par les membres de l'ELT pour la période du 1er octobre au 8 décembre 2023, avant la nomination de l'ELT. Pour M. Lanny Duvall, cela comprend également les éléments obligatoires liés à la rupture mutuelle de son contrat de travail le 31 mai 2024 en raison de son changement de statut en travailleur indépendant.

(4) Avantages à long terme (couverture décès, invalidité, santé) et avantages en nature.

Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et des performances de l'entreprise

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT par rapport aux performances du Groupe sur une période de cinq ans.

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération					
Rémunération du Conseil d'administration (€)	1 687 500	1 620 587	1 575 538	2 182 606	1 240 000
Rémunération du CEO	3 790 614	4 025 971	5 738 535	5 842 772	2 291 965
· Ilham Kadri (€) (CEO jusqu'au 8 décembre 2023)	3 790 614	4 025 971	5 738 535	5 704 676	-
· Philippe Kehren (€) (CEO à partir du 9 décembre 2023)	-	-	-	138 096	2 291 965
Rémunération des membres de l'ELT (€)	7 726 374	7 707 462	8 327 681	8 117 104	4 714 450
Ratio entre la rémunération du CEO et la rémunération moyenne des salariés	x61	x59	x75	x85	35x
Performances de Solvay	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024 (1)**
Bénéfices sous-jacents pour la période (en millions d'euros)	650	1 081	1 772	1 430	445
EBITDA sous-jacent (en millions d'euros)	1 945	2 356	3 229	2 923	1 052
Free Cash Flow (en millions d'euros)	1 206	1 043	1 255	1 041	361

(1) Les performances sont basées sur le nouveau périmètre de Solvay suite à la scission partielle.

Le rapport entre la rémunération du CEO (cadre le mieux payé du Groupe) et celle du salarié Solvay le moins bien payé en Belgique en 2024 est de 40x, comparé à 125x en 2023, 114x en 2022, 90x en 2021 et 108x en 2020. La rémunération du CEO pour 2024 est calculée comme la somme des rémunérations indiquées à la section 4.6.3.8. Le salarié le moins bien payé est défini comme un salarié à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. Nous prévoyons une augmentation du ratio pour l'année à venir, principalement en raison de la faible valeur initiale d'acquisition des LTI pour le nouveau CEO. Sur la base de la rémunération cible du CEO pour 2024, le ratio serait de 51x.

4.6.3.9. Principales dispositions relatives aux relations contractuelles des membres de l'ELT avec la Société et/ou une de ses sociétés affiliées, y compris à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres de l'ELT, y compris son CEO, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'administrateur dans des filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit exercé à titre salarié ou indépendant au sens de la législation locale.

Les membres de l'ELT ont été nommés à titre indépendant et ont conclu avec Solvay un contrat de gestion de droit belge d'une durée déterminée de quatre ans tacitement renouvelé lors du renouvellement de leur mandat. À titre exceptionnel, le CPO (M. Mark Van Bijsterveld) possède un contrat de travail de droit néerlandais.

Les modalités de cessation d'emploi suivantes ont été convenues avec le CEO et les membres de l'ELT :

Dans le cas où Solvay met fin au contrat du CEO (M. Philippe Kehren), du CFO (M. Alexandre Blum), de la General Counsel (Mme Lisa Brown) et du COO (M. Lanny Duvall) ou si leur mandat n'est pas renouvelé à l'issue d'une période de quatre ans, ces derniers auront droit à d'une indemnité de rupture conventionnelle égale à 6 mois pour une ancienneté inférieure à un an ou une indemnité contractuelle égale à 12 mois de rémunération (calculée sur la base de leurs émoluments annuels fixes et de leur rémunération variable à court terme à l'objectif) pour une ancienneté supérieure à 1 an. Leur contrat prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après le licenciement et le versement d'une indemnité égale à 50% de leur rémunération pendant cette période, à moins que Solvay ne renonce à l'application de la clause. Si elle est due par la Société, cette indemnité est incluse dans l'indemnité de licenciement, de laquelle elle est déduite.

Si Solvay met fin au contrat de travail du CPO (M. Mark Van Bijsterveld), celui-ci recevra une indemnité de départ égale au montant le plus élevé entre l'indemnité de transition prévue par le droit néerlandais et 12 mois de salaire brut (la base de calcul de cette indemnité de départ est le salaire annuel brut et la moyenne de la rémunération variable à court terme perçue au cours des trois dernières années). Son contrat de travail prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après son licenciement.

Si M. Philippe Kehren démissionne, il doit respecter un préavis de six mois. Si M. Alexandre Blum, Mme Lisa Brown, M. Lanny Duvall et M. Mark Van Bijsterveld démissionnent, ils doivent respecter un préavis de trois mois.

Tous les membres de l'ELT sont soumis aux accords de non-concurrence décrits ci-dessus en cas de démission, à moins que Solvay ne renonce à l'application des clauses.

En cas de changement de contrôle de la Société, Mme Lisa Brown peut mettre fin à son contrat avec un préavis de trois mois en notifiant la Société dans les six mois suivant la survenance de ce changement de contrôle. Dans ce cas, elle recevra une indemnité de départ aux mêmes conditions qu'un licenciement par Solvay (si elle est due par la Société, l'indemnité de non-concurrence est incluse dans l'indemnité de licenciement, dont elle sera déduite).

4.6.4. Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT

Ce rapport a été préparé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations du CEO et des membres de l'ELT sont conformes à l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, qui prévoit que, sauf disposition statutaire contraire ou approbation expresse par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, au moins un quart de la rémunération variable doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins deux ans, et un autre quart doit au moins être basé sur des critères prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins trois ans.

Les rémunérations sont définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Ces rémunérations sont également conformes au Code belge de gouvernance d'entreprise (2020).

La rémunération variable des membres de l'ELT et du CEO est constituée :

- D'une prime annuelle (STI) reposant sur les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance financière et en matière de durabilité du Groupe, et sur les performances individuelles telles que mesurées par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés; et
- De plans à long terme (PSU & RSU) perçus sous forme d'actions.

Les dépenses du CEO et des membres de l'ELT sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de dépenses mixtes (par exemple, véhicules), une règle de proportionnalité est appliquée de la même manière à tous les cadres au même poste.

Selon la législation belge, toute modification de notre politique de rémunération doit être soumise à l'approbation des actionnaires avant d'être mise en œuvre.

4.7. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

4.7.1. Rôles et responsabilités

Les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBUs) et leurs fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable.

Le département Audit Interne et Gestion des risques (IA/RM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Les équipes Gestion des risques et Contrôle Interne formulent des conseils et s'assurent que les dirigeants sont bien en mesure de relever les défis en jeu. Elles sont chargées d'établir et de maintenir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe qui est examiné de manière indépendante par l'équipe d'Audit interne.

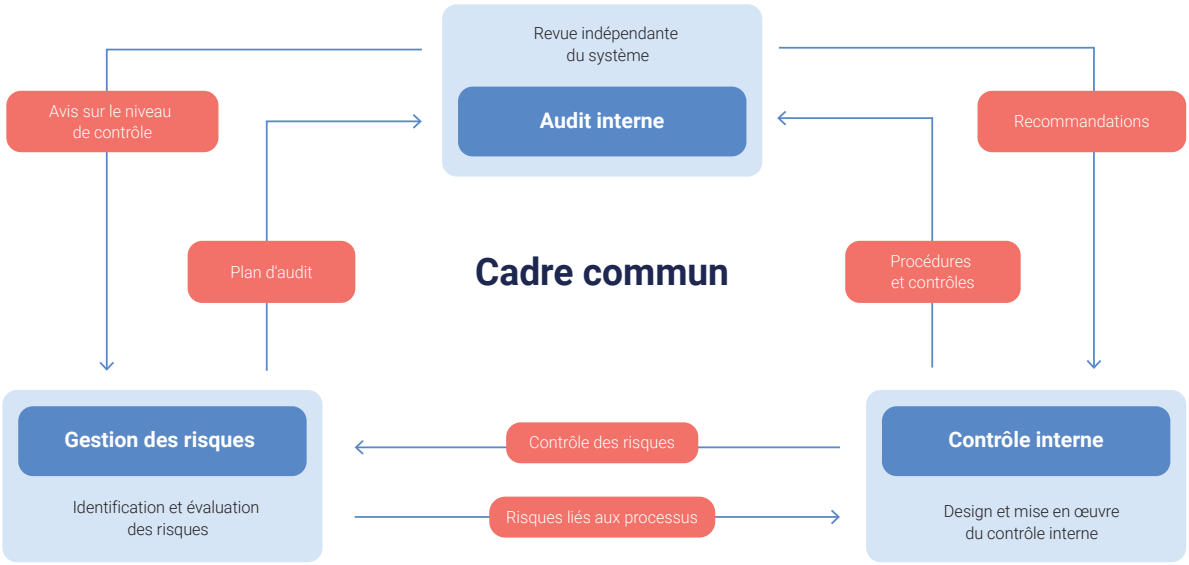

La mesure dans laquelle Solvay est prête à prendre des risques dans le cadre de la stratégie commerciale du Groupe et de l'objectif de création de valeur pour les actionnaires est définie et gérée par un certain nombre de mesures qualitatives et quantitatives telles que des limites, des déclencheurs et des indicateurs en fonction de l'appétit pour le risque. Le département Audit interne/Gestion des risques communique directement, et de manière régulière, avec le Comité d'Audit et des Risques afin de s'assurer que les activités de gestion des risques menées par la direction de Solvay sont alignées avec le Conseil d'administration.

Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour s'assurer, sur une base raisonnable, que :

- → les lois et règlements en vigueur sont respectés ;
- → les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre ;
- → les informations financières et celles relatives au développement durable sont exactes ; et
- → les processus internes sont efficaces et efficients, notamment ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq éléments du système de contrôle interne et le rôle de l'Audit Interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits à la suite.

4.7.2. Environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton de la direction, favorisant ainsi la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Ses divers éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités tout en démontrant l'engagement de la direction en matière de conformité.

- Le Code d'Intégrité des Affaires est disponible sur le site Internet de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les collaborateurs reçoivent régulièrement une formation sur le Code. *Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*
- Un service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Hotline), géré par une tierce partie, permet aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires, s'ils ne peuvent pas se rapprocher de leurs supérieurs hiérarchiques ou du dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. *Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*
- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations d'autorité et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités financières et celles relatives à la durabilité, ainsi que pour les transactions.

4.7.3. Processus d'évaluation des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'entreprise et des résultats de l'évaluation de la double matérialité. Il se décompose en plusieurs phases :

- analyse des risques (identification et évaluation), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques, les impacts et les opportunités critiques ;
- mise en œuvre de plans d'atténuation avec les Risk Owners responsables de l'exécution ;
- contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des plans d'atténuation des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit une fois par an avec le CEO et tous les autres membres du Conseil d'administration pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté et les approuver ("Risques du Groupe"). Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations des risques et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation des risques identifiés.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques de l'entreprise et la gestion des impacts, risques et opportunités, y compris la description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé et les mesures d'atténuation ou de prévention aux différents niveaux de l'organisation qui peuvent être prises, merci de se référer au chapitre gestion des risques de ce rapport. Pour plus d'informations sur l'évaluation de la double matérialité, merci de se référer à la section 6.1.4 des états de durabilité.

4.7.4. Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne dans les processus les plus significatifs du Groupe. Elle comprend une étape d'évaluation des risques visant à définir les principaux objectifs de contrôle des processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes mondiales de services partagés dénommées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBUs) et des sites, afin de garantir la production d'Etats financiers et de durabilité fiables. Sous le parrainage du CFO, un réseau des responsables des processus de l'entreprise et des représentants des GBUs a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les Corporate Process Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. Les descriptions des contrôles sont utilisées comme référence pour le déploiement et l'évaluation du contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. À chaque niveau de l'organisation, le responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle.

Solvay met en place des politiques et des processus qui s'appliquent à tous les collaborateurs dans les domaines financiers suivants : le contrôle de gestion, les finances et la trésorerie, le contrôle financier, la communication financière, la fiscalité et les polices d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et dans tous les projets majeurs à l'échelle du Groupe, comme les acquisitions et les cessions. Par ailleurs, un Guide du Rapport Financier en ligne explique de quelle manière les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du Groupe.

Les éléments financiers sont consolidés mensuellement et analysés par les équipes de contrôle à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le département Comptabilité et Reporting du Groupe et l'Executive Leadership Team. Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse de ratios et la comparaison avec les prévisions.

En plus de l'analyse mensuelle du reporting, l'Executive Leadership Team effectue une analyse approfondie de la performance des GBU chaque trimestre, dans le cadre des revues sur les prévisions d'activité (forecasts).

Les contrôles internes des activités et transactions relatives au développement durable qui sont considérées comme significatives au titre de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les processus et contrôles internes couvrant les risques, impacts et opportunités sont conçus et décrits par les Corporate Process and Control Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en œuvre de manière centralisée, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la supervision du responsable.

Les principales politiques et procédures à l'échelle du Groupe relatives aux impacts, risques et opportunités, à savoir le Code d'Intégrité des Affaires, le Code d'intégrité professionnelle des fournisseurs, la politique de lutte contre la corruption, la politique Speak-up, la procédure des dépenses d'investissement, la politique de gouvernance des achats ainsi que plusieurs politiques en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'assainissement (HSER) qui doivent être suivies par tous les salariés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent le fondement sous-jacent du cadre de contrôle interne de la durabilité. En outre, pour garantir l'exactitude des états de durabilité, un ensemble de politiques et de processus à l'échelle du Groupe a été élaboré et est en cours de déploiement auprès de toutes les parties prenantes concernées de l'organisation.

4.7.5. Suivi du contrôle interne

Le Comité d'Audit et des Risques surveille l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe d'Audit Interne et de Gestion des Risques en ce qui concerne le suivi des finances, du développement durable, des opérations et de la conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre - *Pour plus d'informations sur le travail de l'Audit interne, merci de se référer à la section 4.7.7. ci-dessous.* Le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques sont détaillés dans la Charte du Comité d'Audit et des Risques figurant dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Solvay.

En outre, le département Éthique et Conformité effectue des enquêtes sur des violations potentielles au Code d'Intégrité des Affaires. *Pour plus d'informations sur le travail du département Éthique et conformité, merci de se référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » des états de durabilité.*

4.7.6. Informations et communication

Les systèmes d'information pour l'ensemble du Groupe sont gérés par le département IT. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes ERP intégrés. La consolidation financière est assurée par un outil dédié.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes transmises par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux autorités de contrôle soient précises, transparentes, et divulguées en temps utile, et qu'elles donnent une image fidèle des évolutions, des fondamentaux financiers et de la performance. Pour le reporting de la durabilité, le processus de collecte et d'examen des données est davantage manuel. Des contrôles sont mis en place pour s'assurer que les informations communiquées sont correctes et complètes.

Avant chaque clôture trimestrielle, le département Comptabilité et Reporting du Groupe fournit des instructions détaillées par écrit à tous les intervenants financiers concernés.

La publication des résultats financiers trimestriels et des déclarations annuelles de durabilité fait l'objet de différentes étapes d'examen et d'approbation :

- → l'équipe Relations investisseurs conçoit, développe et transmet les messages et les informations sur le Groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Cela se fait sous la supervision et le contrôle de l'Executive Leadership Team.
- → Le Comité d'Audit et des Risques s'assure de ce que les états financiers et les états de durabilité (en coordination avec le Comité ESG) et les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA), à la directive CSRD et aux normes correspondantes.
- → Le Conseil d'administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels), les états de durabilité et toutes les communications qui s'y rapportent.

4.7.7. Audit interne

L'équipe d'Audit Interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin de renforcer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du Groupe sur la base de sa Charte d'Audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques, approuvé par le Comité d'Audit et des Risques. Le plan d'audit est préparé en tenant compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des niveaux de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales, à l'échelle du Groupe, pour traiter les principaux risques du Groupe identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est suivi par l'équipe d'Audit Interne et fait l'objet de rapports réguliers à l'Executive Leadership Team, à la direction et au Comité d'Audit et des Risques.

En 2024, l'Audit Interne a mené 16 missions dans toutes les régions de Solvay, portant sur l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que sur des sujets de gouvernance, de conformité, d'intégrité des affaires, de sécurité des informations et de protection de la valeur.

La Head of Internal Audit and Risk Management rend compte au Chief Financial Officer et entretient des relations hiérarchiques avec le Président du Comité d'Audit et le CEO. Elle participe à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit réalisées, le suivi des recommandations ainsi que le programme d'audit annuel. Elle dispose à tout moment d'un accès direct au Président du Comité d'Audit et des Risques et au CEO.

4.8. AUDIT EXTERNE

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de durabilité et la conformité de ces déclarations - ainsi que les opérations à reprendre dans les états financiers conformément au Code belge des Sociétés et des Associations et aux statuts -, est confié à un ou plusieurs auditeurs. Les auditeurs sont nommés par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et choisis parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des réviseurs d'entreprises.

Les responsabilités et les pouvoirs du ou des auditeur(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires détermine le nombre d'auditeurs et leurs honoraires, conformément à la loi. Les auditeurs ont en outre droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites et sièges administratifs de la Société.
- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi désigner un ou plusieurs auditeurs suppléants. Les auditeurs sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que pour des raisons valables.
- Le Comité d'Audit et des Risques évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe eu égard aux aspects suivants :
  - le contenu, la qualité et les perspectives fournis dans les principaux plans et rapports de l'auditeur externe, en particulier ceux résumant les travaux d'audit réalisés sur les risques identifiés par la Société ;
  - l'engagement avec l'auditeur externe lors des réunions du Comité ;
  - la fiabilité de l'auditeur externe dans le traitement des principes comptables clés ;
  - la fourniture de services autres que d'audit.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs affiliés respectifs.

Le mandat d'EY a débuté à la date de l'Assemblée générale du 10 mai 2022. EY est le commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025, qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2024 et à renouveler le mandat d'EY pour trois ans.

4.9. DÉROGATION AU CODE DE 2020

La Société déroge à la règle 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise qui recommande qu'une partie de la rémunération versée aux administrateurs non exécutifs soit sous forme d'actions. La Société considère toutefois que ses pratiques de rémunération restent pertinentes et conformes à l'esprit de la règle 7.6, car les administrateurs non exécutifs sont tenus de détenir un nombre d'actions de la Société équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

Pour plus d'informations, merci de se référer à la section 1.6 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

4.10. ÉLÉMENTS À PUBLIER EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL BELGE DU 14 NOVEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les informations suivantes :

Structure du capital

Au 31 décembre 2024, le capital de l'entreprise s'élevait à 236 583 447,18 euros, représenté par 105 876 416 actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Solvay donnent les mêmes droits. Il n'existe pas de types d'actions différentes.

Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les Statuts de Solvay ne prévoient aucune restriction à la cession des actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires relatifs à la Société pouvant entraîner des restrictions à la cessibilité des actions de la Société, ou à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, la Société est informée que des actionnaires individuels détenant une participation directe dans Solvay pourraient décider de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation).

Solvay n'a pas connaissance de quelque accord relatif à un vote parmi ses actionnaires ou de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistants.

Mécanisme de contrôle de tout le système d'actionnariat des salariés dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ceux-ci

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100% par l'entreprise, est, conformément à la loi, suspendu.

Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (article 13).

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un Administrateur.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante.

Modification des Statuts de Solvay

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée générale, à condition qu'au moins 50% du capital social de Solvay soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75% des voix exprimées.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée extraordinaire des actionnaires, une seconde Assemblée des actionnaires peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité plus élevées peuvent s'appliquer.

Pouvoirs du Conseil d'administration

La Société a adopté une structure de gouvernance moniste dans laquelle le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la loi ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le 9 décembre 2023, le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs à l'ELT. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de Gouvernance.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'ELT, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'administration :

- Capital autorisé :
  - l'autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, jusqu'à un maximum de 23 650 000 euros (à l'exclusion de toute prime d'émission) ;
  - l'autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des Statuts et l'article 7:202 du CSA.
- Acquisition, cession et annulation d'actions propres :
  - l'autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (€1,00) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10%) du nombre total d'actions émises ;
  - l'autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA ;
  - l'autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les collaborateurs, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA ;
  - l'autorisation de céder des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA ;
  - l'autorisation d'annuler à tout moment les actions propres et de modifier les Statuts pour tenir compte de la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de séparation daté du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo de Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures, ainsi que les relations de Solvay, Syensqo et leurs affiliés respectifs à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains arrangements supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés à des passifs environnementaux (l'"Accord de séparation"). En vertu de la section 4.2 de l'Accord de séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25% des titres avec droit de vote de la Société, indépendamment du fait que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions concernant Solvac). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales américaines daté du 31 octobre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales américaines, régissant les droits, responsabilités et obligations respectifs de la Société et de Syensqo en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, y compris en ce qui concerne les obligations fiscales américaines (y compris, généralement, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines (le "Spin-off des entités américaines") et la Scission partielle (et certaines opérations connexes), les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines (l'"Accord sur les questions fiscales américaines"). En vertu de la Section 3.02 de l'Accord sur les questions fiscales américaines, la Société peut être tenue d'indemniser Syensqo ou Solvay Holding, Inc. pour certaines conséquences fiscales fédérales américaines défavorables pouvant résulter de i) certaines actions ou omissions futures dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour effet que la Scission partielle ou ou le Spin-off des entités américaines ou certaines transactions associées) ne bénéficient pas du traitement fiscal américain prévu, y compris les actions ou omissions qui entraînent ou peuvent entraîner un changement de contrôle sur la Société (au sens de l'article 1:14 et suivants du CSA), ou ii) l'acquisition par une ou plusieurs personnes d'une participation de 50% ou plus (mesurée en droits de vote ou en valeur) dans le capital de la Société, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cadre d'une offre publique d'achat (même si Solvay ne participe pas à l'acquisition ou ne la facilite pas d'une autre manière). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accords entre l'entreprise et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des good leavers ou en cas d'offre publique d'achat

Pas d'application.

6. États de durabilité

Contenu		Pages
ESRS 2 Informations générales		
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	110
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	111
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	112
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	114
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	114
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	115
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	115
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	116
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	118
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	119
IRO-1	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	120
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la matérialité	122
IRO-2	Points d'information sur la législation européenne	194
MDR-P	Politiques	123
E1 Changement climatique		
E1 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	125
E1-1	Plan de transition pour atténuer le changement climatique	125
E1 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	127
E1 IRO-1	IRO liés au changement climatique	129
E1-2	Politiques en matière de changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	131
E1-3	Actions et ressources relatives au changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	132
E1-4	Cibles en matière de changement climatique et à l'adaptation de celui-ci	135
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	140
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	141
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	144
E1-8	Tarification interne du carbone	144
E2 Pollution		
E2-IRO-1	IRO liés à la pollution	151
E2-1	Politiques en matière de pollution	151
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	152
E2-3	Cibles en matière de pollution	154
E2-4	Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)	154
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	156
E3 Ressources hydriques et marines		
E3-IRO-1	IRO liés aux ressources hydriques et marines	158
E3-1	Politiques en matière de consommation d'eau	158
E3-2	Actions et ressources relatives à la consommation d'eau	158
E3-3 & E3-4	Indicateurs et cibles en matière de consommation d'eau	159

Contenu		Pages
E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	160
E4- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	160
E4-IRO-1	Processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	160
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	161
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	161
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	163
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosytèmes	163
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
E5-IRO-1	IRO liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	163
E5-1	Politiques relatives à la gestion des déchets	164
E5-2	Actions et ressources relatives à la gestion des déchets	164
E5-5	Indicateurs et cibles en matière de gestion des déchets	165
S1 Personnel de l'entreprise		
S1-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	167
S1- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	167
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	168
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	170
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	171
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels	172
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	175
S1-6	Caractéristiques des salariés de Solvay	176
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	178
S1-9	Indicateurs de diversité	178
S1-10	Salaires décents	179
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)	179
S1-16	Indicateurs de rémunération	180
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme au sein des effectifs de l'entreprise	181
	Informations spécifiques à l'entité : Sécurité des procédés et Sécurité des transports	181
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur		
S2- SBM-3	IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	184
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	185
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	186
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leur préoccupations	186
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles, et efficacité de ces actions	187
S2-5	Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur	187
G1 Conduite des affaires		
G1- GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de gestion	188
G1- IRO-1	IRO liés à la conduite des affaires	189
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	189
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	191
G1-4	Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin	193
Inclusion par référence		
(GOV-1)	Aperçu de la gestion et des responsabilités	56
(GOV-3)	Rémunération de la direction	68
(GOV-5)	Gestion des risques et contrôles internes	86
(SBM-1)	Stratégie, entreprise et chaîne de valeur	19
(BP-1)	États financiers	197

6.1. ESRS 2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1. Base de préparation

Cadre de reporting

i. CSRD/ESRS : Solvay (ci-après également : « nous », « la Société », « le Groupe ») déclare avoir contrôlé et effectué le suivi des évolutions des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) reprises dans la nouvelle directive de l'Union européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), portant la référence 2023/2772 du 31 juillet 2023 et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2023. Les états de durabilité ont été préparés conformément à la norme ESRS développée par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) et adoptée par la Commission européenne. Tous les points de données repris dans les sections Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) ont été identifiés comme matériels conformément à notre évaluation de la double matérialité. Dans la section relative au changement climatique, les points de données portant sur les gaz à effet de serre (GES Scope 1-3) sont principalement déclarés sur la base du Protocole des GES *(voir E1-6 pour plus de détails).*

ii. Objectifs de Développement Durable des Nations unies : Nous avons identifié neuf objectifs de développement durable sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact, par nos activités ou tout au long de la chaîne de valeur, conformément à notre analyse de matérialité :
- ODD3 : Bonne santé et bien-être
- ODD5 : Égalité entre les sexes
- ODD6 : Eau propre et assainissement
- ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD8 : Travail décent et croissance économique
- ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD15 : Vie terrestre
- ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

iii. ***Pacte mondial des Nations unies :*** Les informations fournies servent à faire progresser la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Vérification par un tiers

L'ensemble des états de durabilité, y compris la taxonomie européenne, fait l'objet d'une révision externe (assurance limitée) réalisée par EYRéviseurs d'Entreprises SRL. Le rapport d'assurance limitée d'EY est inclus dans le chapitre 8.

BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité

BP-1 (a) Base consolidée ou individuelle

Les états de durabilité ont été préparés sur une base consolidée. Nous pouvons ainsi garantir que les informations fournies couvrent l'ensemble des activités de Solvay et offrent une vue globale de la performance de la société en matière de durabilité.

BP-1 (b) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est identique à celui des états financiers, tel que décrit dans la « Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation » *dans la note F40 des états financiers*. La consolidation des indicateurs de durabilité comprend les entreprises entièrement consolidées (filiales) et les opérations conjointes, qui sont consolidées en fonction de la part contractuelle du Groupe dans les actifs, les passifs, les ventes et les dépenses, généralement alignée sur la part d'intérêt. Solvay Sodi AD (Bulgarie) fait figure d'exception, l'entreprise étant consolidée à 75,0% malgré un pourcentage détenu de 73,5%. Les entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence (coentreprises et entreprises associées) sont exclues du périmètre de reporting environnemental et social. Les indicateurs relatifs aux ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4 et ESRS E5 ne couvrent que les sites de production, de recherche et d'innovation, les contributions des autres sites étant considérées comme non pertinentes ou non significatives.

Une dérogation à ces limites et règles de consolidation s'applique pour les indicateurs de durabilité relatifs à la consommation d'énergie (ESRS E1-5), aux émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES (ESRS E1-6), à la pollution de l'air et de l'eau (ESRS E2-4), et à la sécurité des procédés et des transports. Ces indicateurs couvrent l'ensemble des centres de production et de recherche sous contrôle opérationnel, consolidés à 100% quelle que soit la méthode de consolidation de l'entreprise du site. Il s'agit de sites de production faisant partie d'opérations conjointes et de coentreprises, notamment BASF Interox H2O2 Production NV (Belgique), Solvay Sodi AD (Bulgarie), Saudi Hydrogen Peroxide Co (Arabie Saoudite), Shinsol Advanced Chemicals Corporation (Taïwan) et MTP HP JV Ltd (Thaïlande), ainsi que d'unités spécifiques dans des entreprises associées telles que l'unité de production de peroxyde de Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co Ltd (Chine) et les unités de production d'énergie et de traitement de l'eau du GIE Chimie Salindres (France).

Les indicateurs sociaux de l'ESRS S1 incluent tous les collaborateurs ayant un contrat de travail chez Solvay, classé comme actif. Les indicateurs de Santé et de Sécurité de l'ESRS S1-14 englobent tous les sites sous contrôle opérationnel, quelle que soit la méthode de consolidation.

Les opérations vendues ou scindées au cours de l'année sont exclues, sauf indication contraire. Les indicateurs climatiques et environnementaux concernant les activités nouvelles ou acquises au cours de l'année de référence sont inclus pour l'ensemble de l'année, sauf indication contraire. Les données relatives aux activités abandonnées ou clôturées sont incluses pour la partie de la période de référence au cours de laquelle elles étaient opérationnelles, sauf indication contraire.

BP-1 (c) Chaîne de valeur en amont et en aval

Les états de durabilité couvrent les informations matérielles en amont et en aval relatives aux entités non-Solvay dans la chaîne de valeur, ainsi que les informations relatives à nos propres opérations.

BP- 1 (d-e) Omission et exemption

La possibilité d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation n'a pas été utilisée. Nous n'avons pas utilisé l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation prévue aux articles 19a, paragraphe 3, et 29a, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Notre rapport de durabilité est rédigé conformément aux normes ESRS, en tenant compte des lois européennes actuelles de la directive CSRD et des orientations à venir. Malgré les difficultés, nous voyons des possibilités d'améliorer nos rapports. Nous nous engageons à établir des rapports transparents, à améliorer continuellement nos pratiques en matière de durabilité et à communiquer toute incertitude dans nos états de durabilité. Cette transparence a pour objectif d'aider les utilisateurs à comprendre nos procédés et nos décisions. Nous restons déterminés à nous conformer pleinement aux normes ESRS et à la législation à venir et nous améliorerons continuellement la clarté et la qualité de notre rapport.

Horizon temporel

Les horizons temporels pour l'occurrence des impacts, des risques et des opportunités (IRO) vont du court au moyen et au long terme, conformément à la section 6.4 Définition de l'ESRS 1. Ces horizons temporels ont été choisis car ils correspondent aux cycles de gestion habituels de Solvay, à savoir respectivement : le cycle budgétaire, le plan à moyen terme et la revue stratégique. Les déclarations de durabilité utilisent donc également ces définitions d'horizon temporel :

- Court terme : période inférieure ou égale à un an
- Moyen terme : période de plus d'un an et jusqu'à cinq ans
- Long terme : période de plus de cinq ans et jusqu'à 30 ans

Estimation liée à la chaîne de valeur

Nous utilisons des données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à l'aide de sources indirectes pour nos émissions du Scope 3. Les facteurs d'émission ont été obtenus à partir de sources de données certifiées telles que Ecoinvent, BaseEmpreinte, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ou le GLEC 3.0. Nous avons utilisé entre autres le guide WBCSD relatif à la comptabilisation et à la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique comme guide pour le calcul des facteurs d'émission appliqués dans les catégories 2, 10, 11 et 12 du Scope 3.

*Consultez le **chapitre sur le changement climatique pour plus d'informations***

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Lors de la préparation des rapports de durabilité, la direction a eu recours à des hypothèses, des jugements et des estimations qui peuvent affecter certaines valeurs présentées. Par conséquent, il existe une incertitude inhérente à nos calculs en ce qui concerne ces valeurs. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont basées sur l'expérience de la direction et sur divers autres facteurs, notamment la contribution d'experts lorsque cela s'avère nécessaire, et sont considérées raisonnables. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fréquemment réévaluées afin d'améliorer la fiabilité des données publiées. Dans ce cadre, nos actions comprennent, entre autres, la réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation d'hypothèses ou d'estimations lorsque de meilleures sources de données deviennent disponibles.

Aucun des indicateurs quantitatifs ou des montants monétaires publiés ne fait l'objet d'un niveau élevé/très élevé d'incertitude de mesure, à l'exception de :

Sujet	Source d'incertitude de mesure ou d'estimation	Section
Indicateurs du Scope 3	Utilisation de proxys et de sources indirectes	E1-6 Référence aux principes comptables et à la méthodologie
Capex énergie lié aux activités manufacturières non éligibles	Manque de données détaillées	6.2.2. Taxonomie européenne
Nombre et superficie des sites situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité que Solvay affecte négativement.	Manque de données détaillées pour la sélection des sites, et estimations des superficies totales des sites.	E4 – IRO – 1, E4-4 and E4-5
SOC / SVHC dans les matières premières	Manque de données détaillées	E2-5 Matières premières

Nous avons aligné notre rapport de durabilité sur les exigences des normes ESRS, en intégrant les exigences légales et réglementaires nationales implémentant la directive CSRD européenne. Bien que nous soyons convaincus que Solvay est prêt à rendre compte des questions de durabilité, nous avons identifié des possibilités d'améliorer le reporting de durabilité tout au long du processus. Notre engagement en faveur d'un reporting transparent et responsable implique de fournir aux parties prenantes des interprétations ou des incertitudes spécifiques à l'entreprise dans notre déclaration sur la durabilité. Ce faisant, nous souhaitons nous assurer que les utilisateurs de nos états de durabilité peuvent comprendre les interprétations clés, les jugements de matérialité, les incertitudes et les domaines d'amélioration tout au long du rapport. Cette transparence ne diminue en rien notre engagement à respecter les normes ESRS et la législation applicable. Au fur et à mesure que de nouvelles directives de mise en œuvre seront disponibles, nous affinerons notre compréhension des exigences afin d'améliorer la comparabilité et la qualité des informations lors des prochains cycles de reporting.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Cette année, nous avons modifié la préparation et la présentation des informations sur la durabilité de Solvay afin de nous conformer aux exigences de la directive CSRD en matière de reporting. Ces changements rendent impossible la publication de chiffres comparatifs pour la période de référence précédente en raison de différences dans les paramètres, les définitions ou le périmètre de reporting publiés.

Scope 3 : en 2023, les émissions déclarées dans la catégorie 3.1 comprenaient celles des catégories 3.4 et 3.5. Une limite de précision de la méthodologie a été identifiée, nécessitant une révision en 2024 en utilisant un calcul direct basé sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine du transport des matières premières, alignant la méthodologie de Solvay pour les catégories 3.1, 3.4 et 3.5 avec le Protocole des GES.

La même méthodologie a été appliquée pour le retraitement de 2021 (année de référence), 2023 (année de comparaison) et 2024 (année de déclaration), ce qui garantit la comparabilité entre ces années. Ce changement a entraîné une augmentation de 1,3 Mt éq. CO_2pour les émissions totales déclarées au titre du Scope 3 pour 2023 (15,3 Mt contre 14,0 Mt éq. CO_2 déclarées avec la méthodologie précédente) et une baisse de 0,9 Mt éq. CO_2 pour 2021 (16,5 Mt contre 17,4 Mt éq. CO_2 déclarées avec la méthodologie précédente).

Voir section E1-4 pour plus de détails.

Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Aucune erreur significative n'a été identifiée au cours de la période précédente.

Inclusion par référence

La table d'index de la p.108-109 fournit une liste des obligations d'information des normes ESRS qui ont été incorporées par référence.

Utilisation des dispositions devant entrer en vigueur progressivement conformément à l'annexe C de la norme ESRS 1

Nous avons appliqué les obligations d'information progressives suivantes, conformément à la norme ESRS 1 et à l'annexe C de la norme ESRS 1 :

- **Obligations de publication** : ESRS 2 SBM-3 48(e), ESRS E1 E1-9, ESRS E2-6, ESRS E3 E3-5, ESRS E4 E4-6, ESRS E5 E5-6, ESRS S1 S1-7, ESRS S1 S1-8, et ESRS S1 S1-12.
- **Disposition transitoire concernant le chapitre 5 : « Chaîne de valeur »,** car nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires concernant la chaîne de valeur de Solvay en amont et en aval. Dans le cadre de la publication d'informations sur les politiques, les actions et les objectifs conformément à la norme ESRS 2 et à d'autres normes ESRS, nous disposons de peu d'informations sur les chaînes de valeur en amont et en aval, qui se limitent principalement aux informations disponibles en interne. Dans le cadre de la publication des indicateurs, nous n'avons pas inclus d'informations sur la chaîne de valeur en amont ou en aval (à l'exception de la déclaration des GES des Scopes 2 et 3, conformément à leurs définitions).
- **Disposition transitoire concernant la présentation d'informations comparatives** pour les normes ESRS E1 (à l'exception des indicateurs E1-5 Consommation d'énergie et E1-6 Émissions brutes de GES), ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4 et ESRS E5. Pour cette première année de reporting effectuée dans le cadre de la directive CSRD, seules les données de 2024 sont présentées.

Plans d'action (CapEx et OpEx) liés aux normes ESRS (sauf E1) et spécifiques à l'entité :

Solvay a alloué des ressources financières à ses actions, mais n'est pas en mesure de rendre compte des CAPEX et OPEX avec la granularité requise par la directive CSRD.Solvay étudiera les possibilités d'améliorer cette situation pour les prochains rapports.

A noter que la définition des ressources allouées par la CSRD est basée sur un champ d'application différent de celui des normes comptables IFRS. Voir la référence faite dans la note correspondante dans les états financiers.

6.1.2. Gouvernance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour plus d'informations, veuillez consulter les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Composition et diversité des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les organes de gouvernance de Solvay sont composés d'un Conseil d'administration, de l'Executive Leadership Team (ELT) et des Comités du Conseil d'Administration.

- *Représentation des salariés et des autres travailleurs* : il n'y a pas de représentation des salariés et des autres travailleurs au niveau du Conseil d'administration ou de l'ELT de Solvay SA. Solvay SA n'a pas de conseil de surveillance.

Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise : Veuillez consulter les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 1.4 de la gestion des IRO, le point 4.4.1.4 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise et la section 5 sur la gestion globale des risques du présent rapport.

Le Conseil d'Administration est l'organe de direction principal de Solvay. Le Conseil est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés, par la loi ou par les statuts, à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les différents mandats du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de leur rôle dans la résolution des problèmes liés aux IRO en matière de développement durable et sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Nous avons mis en place une équipe d'experts, structurée en trois groupes différents, dont l'un des rôles est d'informer l'ELT, le comité ESG et le Conseil d'administration afin de leur permettre d'améliorer constamment leurs connaissances générales et leur expertise, ainsi que d'aborder des sujets jugés materiels pour le Groupe (comités de pilotage).

Bien que le Conseil d'administration a approuvé le résultat de l'évaluation de la double matérialité et les IRO matériels correspondants, qui sont gérés dans le cadre de l'approche GRE globale de Solvay, la supervision des IRO est effectuée collectivement conformément au diagramme suivant :

Gouvernance ESG : Rôles et responsabilités

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Veuillez consulter les états de durabilité et la section thématique comprenant la liste des IRO, les points 4.4 et 4.5 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise, et la section 5 de la Gestion des risques.

En 2024, le Conseil d'administration a révisé la stratégie du Groupe en tenant compte des recommandations sur l'ambition ESG formulées par le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance en collaboration avec l'ELT. Avec l'aide et les recommandations de l'ELT et des comités, le Conseil d'administration a validé les IRO matériels sur la base de l'évaluation de la double matérialité - et ce conformément à la méthodologie décrite dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité (les « ESRS »).

Le Comité d'Audit et des Risques, avec le soutien du service interne d'audit et de gestion des risques, évalue les principaux risques, y compris ceux liés aux IRO.

Dans l'ensemble du Groupe, les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs GBU et leurs fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable (y compris les IRO).

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau MDR-P en page 123.

Évaluation des performances par rapport à des objectifs spécifiques liés au développement durable

Nous avons mis en place différents mécanismes de rémunération variable pour différents groupes d'employés :

- **Mécanisme de rémunération variable à court terme** : applicable aux cadres, aux cadres supérieurs et à la direction,
- **Plan mondial de participation au bénéfice** : applicable aux salariés non cadres, et
- **Mécanisme de rémunération variable à long terme** : applicable aux cadres supérieurs et à la direction.

Tous ces mécanismes ont pour objectif commun de récompenser les salariés qui atteignent les objectifs stratégiques de l'entreprise, tant à court terme qu'à long terme. Les mécanismes sont structurés autour de deux ou trois piliers de performance : la performance financière, l'ambition de l'Entreprise en matière de durabilité et, dans le cas du mécanisme de rémunération variable à court terme, la contribution individuelle.

En 2024, nous avons réaffirmé l'engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme. Le mécanisme de rémunération variable à court terme et le plan mondial de participation au bénéfice comprennent des objectifs spécifiques liés au développement durable pour tous les employés éligibles dans le cadre du pilier de la durabilité. Pour le mécanisme de rémunération variable à court terme, les objectifs pour 2024 sont fixés comme suit :

	Objectifs de rémunération variable à court terme 2024
Émissions de GES (Scope 1 et 2 kT)	7 170
Sécurité (blessures enregistrables)	40
Diversité % de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur	27,3

En ce qui concerne le plan mondial de participation au bénéfice, le versement ne sera effectué qu'une fois l'objectif atteint. La réduction des émissions de GES (Scope 1 & 2) se trouve renforcée dans le mécanisme de rémunération variable à long terme. Les objectifs et réalisations liés à la LTI seront communiqués à la fin de la période de performance.

Les indicateurs de performance en matière de durabilité sont inclus dans les Politiques de rémunération du Groupe, notamment la Politique de rémunération des cadres, le mécanisme de rémunération variable à court terme, le plan de rémunération variable à long terme et le plan mondial de participation au bénéfice, dans le cadre du pilier « Durabilité ».

Les objectifs liés à la durabilité représentent :

- **15%** du plan de rémunération variable à court terme pour tous les niveaux de direction.
- **15%** du plan mondial de participation au bénéfice pour les personnes n'occupant pas un poste d'encadrement.
- **20%** du mécanisme de rémunération variable à long terme pour tous les cadres supérieurs et la direction.

Les conditions des mécanismes de rémunération variable sont validées et mises à jour à différents niveaux de l'entreprise. Le processus de définition des objectifs pour le mécanisme de rémunération variable à court terme comporte plusieurs étapes :

- Les KPI sont définis en fonction du budget de l'Entreprise et des objectifs fixés pour l'année à venir.
- Un premier examen est effectué lors de la réunion du Comité de gestion de la rémunération variable, qui émet une recommandation à l'intention de l'Executive Leadership Team.
- Une recommandation finale est présentée au Comité de rémunération, qui l'examine et l'approuve en vue de la transmettre au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration donne son approbation finale.

De même, le plan de rémunération variable à long terme est mis en place chaque année pour une période de trois ans, les KPI étant définis en fonction des objectifs et de l'ambition à long terme de l'Entreprise. Le processus d'approbation implique le Comité de gestion de la rémunération variable, l'ELT, le Comité de Rémunération et le Conseil d'administration.

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Le tableau suivant indique où nos états de fournissent des informations sur notre processus de vigilance raisonnable, notamment des informations portant sur les principaux aspects et étapes de ce processus.

Éléments clés de la vigilance raisonnable	**Paragraphes des états de durabilité**
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.*4.1 Conduite des affaires, G1-2 Description des approches en matière de gestion des relations avec les fournisseurs* 6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Plans d'action et ressources visant à gérer les IROs matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur*
b) Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-2 Informations quant à la manière dont les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur guident les décisions ou les activités visant à gérer les impacts réels et potentiels*
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur*
d) Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-3 Informations portant sur l'approche et sur les processus permettant d'apporter ou de contribuer à apporter des solutions en cas d'impact négatif majeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur* 6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Plans d'action et ressources visant à gérer les risques matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur*
e) Évaluer l'efficacité de ces efforts et communiquer	6.*3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-3 Informations portant sur l'approche et sur les processus permettant d'apporter ou de contribuer à apporter des solutions en cas d'impact négatif majeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur*

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Veuillez consulter la section Gouvernance, point 4.7.1, et la Gestion des risques, section 5.1.

Notre approche en matière de gestion des risques dans le cadre du reporting sur le développement durable est entièrement intégrée dans les pratiques de gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe. Il s'agit de définir le champ d'application par le biais du processus annuel d'identification et d'évaluation des risques au niveau des GBU et du Groupe, en englobant les risques ESG et non ESG, et de l'aligner sur le processus lié à la l'évaluation de la double matérialité.

Les processus et systèmes de contrôle interne relatifs au reporting en matière de durabilité sont définis sur la base des enjeux matériels identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité et sont mis en œuvre de la même manière que les processus et systèmes de contrôle relatifs au reporting financier. Nous nous engageons à continuer d'améliorer la fiabilité du cadre de contrôle interne de Solvay en matière de durabilité et le niveau de maturité des rapports y afférents au cours des 12 prochains mois.

En outre, les risques liés au reporting en matière de durabilité et les stratégies d'atténuation sont identifiés, y compris les risques associés aux rapports incomplets ou incohérents, à l'exactitude des données saisies et aux erreurs manuelles dans le processus d'établissement des rapports. Le Groupe a mis en place des contrôles d'évaluation et des contrôles d'accès, et des auditeurs externes effectuent également des tests (à l'exclusion du contrôle interne) sur les rapports de durabilité dans le cadre de l'assurance limitée fournie sur les états de durabilité de l'entreprise.

Les principaux risques liés à la durabilité et les mesures d'atténuation des risques sont décrits dans la section Gestion des risques du présent rapport ; ils sont signalés comme risques ESG, avec un renvoi à la section correspondante des normes ESRS. Si l'approche décrite dans le cadre de l'évaluation et de l'atténuation des risques est un processus mature, le renvoi vers la norme ESRS correspondante fait partie des nouvelles exigences. Nous poursuivrons nos efforts au cours des 12 prochains mois afin d'atteindre le même niveau de maturité dans l'ensemble du processus.

Cette année étant la première année de mise en œuvre de la directive CSRD, nous nous sommes concentrés sur l'implémentation des observations fournies par l'auditeur externe. Des plans d'action prévoyant la répartition des responsabilités et des échéances, ainsi qu'un suivi et un examen réguliers, sont en place. Les contrôles internes formalisés portant sur les risques et processus ESG qui existaient déjà auparavant sont documentés et traités dans le cadre de l'examen annuel habituel du contrôle interne.

Nous avons instauré la même gouvernance pour nos rapports financiers et de durabilité ; elle implique l'ELT et le Comité d'Audit et des Risques. Les conclusions des évaluations des risques sont communiquées deux fois par an aux deux organes, tandis que les principales parties prenantes de l'organisation ainsi que l'ELT et le Comité d'Audit et des risques reçoivent une évaluation formelle du contrôle interne une fois par an.

6.1.3. Stratégie

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Notre modèle économique

Notre activité principale en tant que fabricant de produits chimiques est la production de produits chimiques **essentiels.** Nos produits et technologies sont destinés à des marchés finaux très divers, dans différentes zones géographiques, ce qui contribue à notre résilience. Nos principaux marchés finaux sont les suivants :

- → Biens de consommation, entretien de la maison, soins d'hygiène et de santé
- → Automobile
- → Alimentation et nutrition animale
- → Ressources, environnement et énergie
- → Bâtiment et construction
- → Électronique
- → Industrie chimique et applications industrielles

Solvay dispose de **deux secteurs d'activité essentiels** avec sept mono-technologies distinctes. La segmentation n'a pas changé par rapport à la période de référence précédente :

- → Basic Chemicals (Produits chimiques de base) : carbonate de soude, bicarbonate de sodium (regroupés au sein de la GBU Soda Ash & Derivatives) et peroxydes.
- → Performance Chemicals (Produits chimiques de performance) : terres rares et fluor (regroupés au sein de la GBU Special Chem), silice, Coatis.

En tant qu'entreprise manufacturière d'envergure internationale, Solvay vend une large gamme de produits et de services à des clients du monde entier, pour divers marchés et applications industrielles. Nos produits et services peuvent faire l'objet de restrictions commerciales en fonction de leur nature et de leur destination. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives au commerce international et disposons pour ce faire d'un solide programme de conformité commerciale. Nous évaluons également régulièrement les risques liés à nos activités dans certains pays et régions.

Nous créons de la valeur durable en nous concentrant sur les **moteurs stratégiques** suivants : (1) maintenir notre position de leader sur le marché, (2) être la référence en matière de coûts et (3) placer la durabilité au cœur de nos activités.

La stratégie de Solvay en matière de durabilité fait partie intégrante de la stratégie du groupe.Nous pouvons ainsi nous assurer que les principales questions et les principaux défis en matière de durabilité sont abordés et intégrés à notre feuille de route stratégique, tout en maintenant notre compétitivité.

« For generations », notre stratégie en matière de développement durable, est définie au niveau du Groupe et repose sur deux piliers : Planet Progress et Better Life. Veuillez consulter ***la politique de responsabilité sociale des entreprises de Solvay*** *(veuillez consulter le tableau MDR-P en pages 123 pour plus d'informations)* décrivant la gouvernance, les engagements de Solvay, le processus d'engagement des parties prenantes et le système global de gestion de la durabilité. Nous reconnaissons le besoin croissant de produits durables et nous accélérons notre programme de transition énergétique.

Notre portefeuille est aligné sur les **grandes tendances** sociétales qui soutiennent les principaux marchés finaux de nos entreprises : Le changement climatique et la raréfaction des ressources, la régionalisation, l'intelligence artificielle et la numérisation

Voir Chapitre 1 - Solvay en bref, page 16,pour une description de ces mégatendances.

Chaque année, nous procédons à une analyse **Sustainable Portfolio Management** (SPM) détaillée pour chaque GBU, qui évalue les 20 principales combinaisons produit-application (PAC), ainsi que l'ensemble des nouvelles PAC. La méthode SPM se concentre sur les solutions commerciales durables et vise à stimuler les performances commerciales de Solvay en évaluant deux facteurs clés : l'empreinte écologique liée à la production et les risques et opportunités associés (analyse du cycle de vie du berceau à la sortie de l'usine), et la manière dont ses applications offrent des avantages ou posent des défis sur un plan commercial.

Notre chaîne de valeur

Selon le business modèle de nos activités, nous intervenons en amont de la chaîne de valeur, en extrayant certaines des matières premières ou des utilitaires que nous utilisons, ou en aval, en transformant les produits chimiques.

- → La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et en énergie est essentielle à nos yeux. Notre Politique d'approvisionnement comporte des lignes directrices visant à garantir ces apports. Les principaux fournisseurs sont classés en fonction de leur importance et du risque qu'ils représentent. Nous tenons à jour une liste des matières premières critiques et avons élaboré un plan d'atténuation des risques pour chacune d'entre elles.
- → Nous ambitionnons d'être un fournisseur fiable pour nos clients, en proposant une qualité constante, tout en restant compétitifs et en nous fixant des objectifs afin de réduire notre impact environnemental.

Veuillez consulter l'engagement des parties prenantes de l'exigence SBM-2 dans la section ci-dessous pour obtenir la description des principaux acteurs commerciaux et des avantages qu'ils en tirent.

Chaîne de valeur de Solvay

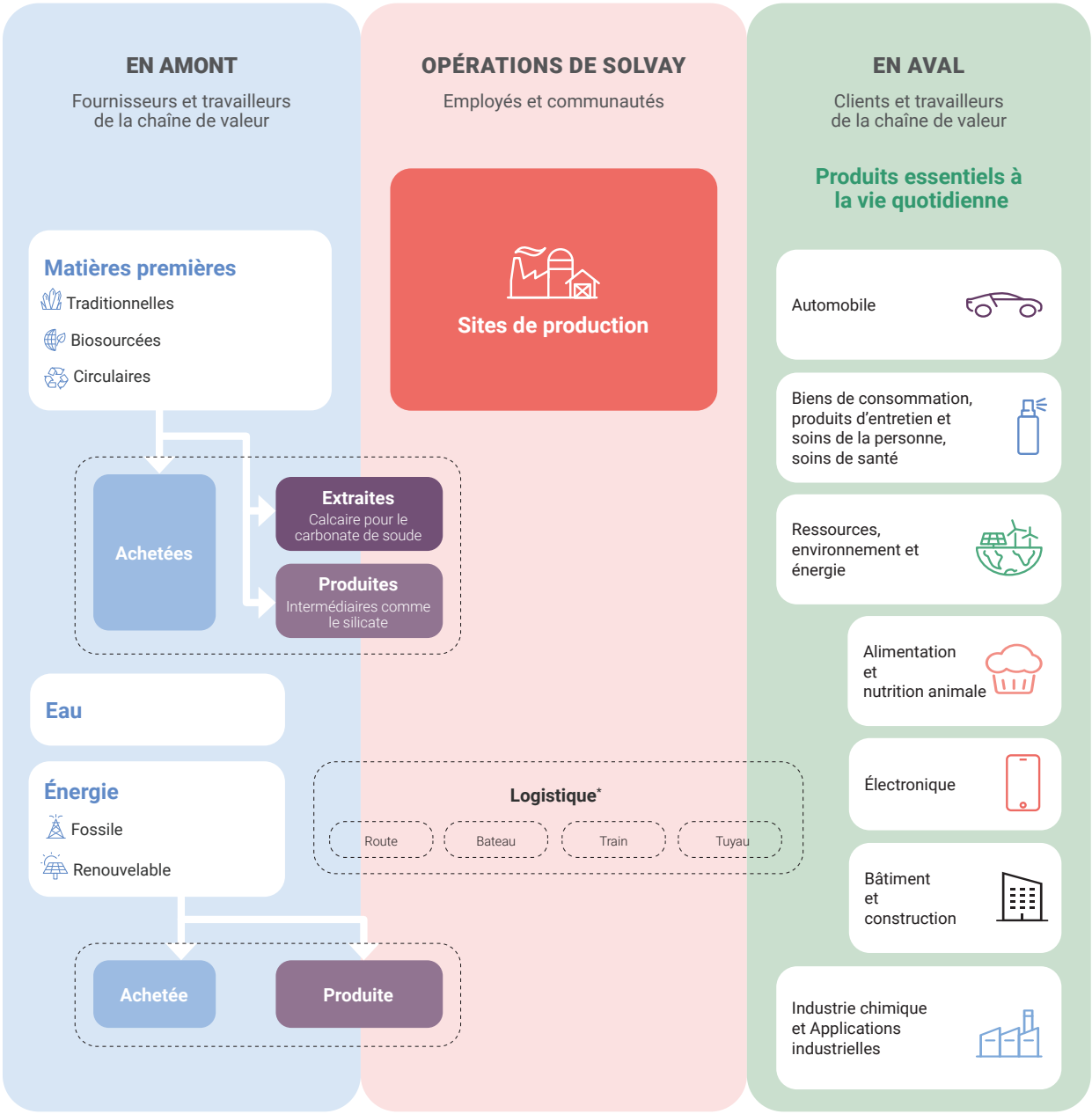

Illustration non exhaustive

*La logistique entre les opérations de Solvay et son amont d'un côté et les opérations de Solvay et son aval de l'autre.

Caractéristiques de l'entreprise

8 905 employés (effectifs) à la fin du mois de décembre, dont 895 en Amérique du Nord, 1 489 en Amérique latine, 5 356 en Europe et 1 165 en Asie et dans le reste du monde.

Solvay est actif dans la production de produits chimiques conformément à la division 20.2 de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 189. La totalité de nos ventes nettes peut être considérée comme de la production chimique (4,6 milliards d'euros pour 2024).

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous collaborons régulièrement avec un large éventail de parties prenantes afin de comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui nous permet de façonner en permanence notre modèle d'entreprise et notre stratégie. Par le biais d'un dialogue et d'une consultation continus, nous cherchons à valider notre raisonnement et à aligner notre stratégie de développement durable sur les intérêts et les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées, ainsi qu'à identifier les IRO matériels en s'appuyant sur diverses méthodes. Cet engagement des parties prenantes comprend la satisfaction et l'engagement des employés par le biais d'enquêtes Pulse, d'événements dédiés aux investisseurs et de réunions avec les clients et les fournisseurs. Les informations qui en résultent sont déterminantes pour l'élaboration de notre évaluation de la double matérialité.

Dans le cadre du premier rapport au titre de la directive CSRD et de la première évaluation de la double matérialité, après une évaluation de la double matérialité interne préliminaire, nous avons collaboré avec un échantillon représentatif des parties prenantes concernées (employés, communautés, clients, fournisseurs et investisseurs), étant donné que celles-ci seront impactées par notre stratégie et par nos engagements. Au total, 10 entretiens ont été menés avec des experts internes et 20 entretiens avec un ensemble représentatif des parties prenantes concernées.

Les principales parties prenantes sont décrites dans notre Politique de responsabilité sociale des entreprises *(pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau MDR-P en pages 123)*. Nos principales parties prenantes sont les autorités de réglementation, les actionnaires, les investisseurs, les clients, les fournisseurs, les employés et les communautés :

1. Clients :
   - **Points de vue** : Les clients recherchent des produits de haute qualité, sûrs à utiliser et à des prix compétitifs. Les clients accordent également de plus en plus d'importance aux produits durables et respectueux de l'environnement (avec une attention particulière portée au changement climatique et à la biodiversité).
   - **Intérêts** : Fiabilité de l'approvisionnement, performance des produits, prix compétitifs, innovation et durabilité.
2. Investisseurs et actionnaires :
   - **Points de vue :** Les investisseurs et les actionnaires recherchent un bon retour sur investissement et attendent de Solvay que l'entreprise soit financièrement stable et bien gérée. Les investisseurs et les actionnaires s'intéressent également de plus en plus aux performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (avec une attention particulière portée au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution).
   - **Intérêts :** Rentabilité, croissance, dividendes, gestion des risques et performance ESG.
3. Collaborateurs :
   - **Points de vue :** Les employés accordent de l'importance à l'équité salariale, à la sécurité des conditions de travail, à des possibilités de développement professionnel et à un environnement de travail positif.
   - **Intérêts :** Sécurité de l'emploi, rémunération équitable, perspectives de carrière, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et lieu de travail sûr et sain.
4. Communautés :
   - **Points de vue :** Les communautés situées à proximité des usines chimiques sont préoccupées par les répercussions environnementales et sociales éventuelles. Les communautés souhaitent également que Solvay soit un voisin responsable et contribue à l'économie locale.
   - **Intérêts :** Protection de l'environnement, sécurité, engagement communautaire et développement économique local.
5. ONG et groupes environnementaux :
   - **Points de vue :** Les ONG et les groupes environnementaux sont préoccupés par des questions telles que le changement climatique, la pollution et l'impact potentiel des produits chimiques sur la santé humaine et les écosystèmes.
   - **Intérêts :** Protection de l'environnement, durabilité, transparence et responsabilité sociale des entreprises.
6. Gouvernements et autorités de réglementation :
   - **Points de vue :** Les gouvernements et les autorités de réglementation veillent à ce que les entreprises chimiques opèrent de manière sûre et responsable, en respectant les réglementations en matière d'environnement et de sécurité. Les gouvernements et les autorités de réglementation encouragent également l'innovation et la croissance économique dans le secteur chimique.
   - **Intérêts :** Sécurité publique, protection de l'environnement, développement économique et respect de la réglementation.
7. Fournisseurs :
   - **Points de vue :** Les fournisseurs recherchent des relations stables et durables avec Solvay, des prix équitables pour leurs produits et des paiements dans les délais. Les fournisseurs tiennent de plus en plus compte des questions de durabilité
   - **Intérêts :** Stabilité de l'entreprise, prix équitables, demande fiable et partenariats à long terme.

Les points de vue et les intérêts des principales parties prenantes concernant nos sujets liés à la durabilité ont été intégrés dans le processus de notre évaluation de la double matérialité et communiqués à notre comité ESG. Nous avons également tenu compte de leurs commentaires lors de la définition de notre stratégie de développement durable. À l'avenir, nous continuerons d'informer régulièrement notre comité ESG des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées dans le cadre des impacts liés au développement durable. L'évolution des tendances ou des attentes résultant de l'évaluation « outside-in » est prise en compte dans les mises à jour stratégiques et joue donc un rôle dans l'adaptation du modèle d'entreprise.

Veuillez consulter la section GOV-2 pour en savoir plus sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise sont informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées.

SBM-3 Publication des impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

*La liste complète et la description des IRO matériels **figurent dans les sections ESRS correspondantes de la présente section des états de durabilité.***

Résultats de l'évaluation de la double matérialité

L'évaluation de la double matérialité identifie les IRO matériels en matière de développement durable sur la base de nos activités, de nos produits, de nos chaînes de valeur et de notre présence à l'échelle mondiale. Outre les normes CSRD thématiques, nous disposons d'une publication spécifique à l'entité - « Sécurité des procédés et Sécurité des transports » - liée à la gestion des incidents et des risques**.**

Nous considérons que les éléments suivants sont importants au regard de notre stratégie et de notre modèle d'entreprise :

- **Impacts** Nos impacts sont principalement liés à notre chaîne de valeur en amont et à nos propres activités. Nous avons identifié des impacts réels et potentiels :
  - Impacts négatifs réels dans les domaines du changement climatique, de la pollution, du changement d'affectation des sols et des déchets. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de notre utilisation de combustibles solides et de nos émissions de CO_2, du fait que certains produits commercialisés contiennent plus de 0,1% de substances extrêmement préoccupantes.
  - Impacts négatifs potentiels dans les domaines de l'énergie, de la pollution, du personnel de l'entreprise et des travailleurs de la chaîne de valeur. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de la pollution potentielle de l'air et de l'eau due à nos activités, de notre impact sur les terres en raison de l'exploitation de carrières et de digues, de l'exposition de nos employés à des incidents potentiels, et de l'exposition des travailleurs externes au sein de notre chaîne d'approvisionnement à des incidents potentiels et à des violations des droits de l'homme.
  - Impacts positifs réels et potentiels dans les domaines de l'intégrité des affaires et des conditions de travail du personnel de notre entreprise. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, des pratiques que nous avons mises en place pour prévenir la corruption et les pots-de-vin, pour protéger les lanceurs d'alerte, ainsi que du dialogue social et des programmes de santé et de bien-être mis en place par le Groupe.
- **Risques**
  - Nos risques potentiels sont principalement concentrés dans le cadre de nos activités. Nous avons identifié des risques liés au changement climatique, à l'énergie, à la pollution, à la consommation d'eau, à la dégradation des sols, au changement d'affectation des sols, ainsi qu'à l'intégrité et à la conformité des entreprises. La matérialité provient, par exemple, mais pas exclusivement, de l'augmentation des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique qui affectent potentiellement nos actifs, des coûts du CO_2 et de la transition énergétique, des évolutions réglementaires, du risque de comportements anticoncurrentiels potentiels, du non-respect potentiel des règles de conformité commerciale et des listes des parties sanctionnées.
- **Opportunités**
  - Nos opportunités proviennent principalement de nos propres opérations et de la chaîne de valeur en aval. Nous avons identifié des opportunités potentielles liées au changement climatique et à notre propre main-d'œuvre. Par exemple, la matérialité provient, sans s'y limiter, de notre présence sur de multiples marchés finaux alimentés par des mégatendances durables *(pour plus de détails, voir la section « Risques et opportunités liés aux transitions climatiques »)*, ainsi que de notre empreinte mondiale et de la présence d'actifs dans toutes les régions qui permettent au groupe de surmonter les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement dues à des événements météorologiques extrêmes.

Effets actuels et prévus sur le modèle d'entreprise

Nous procédons à une évaluation annuelle de l'IRO pour chacune des activités. Au cours de cette évaluation, nous tenons compte des évolutions et des changements qui se sont produits en interne et en externe dans le contexte commercial de Solvay et qui pourraient entraîner des opportunités et risques nouveaux ou modifiés pour le Groupe.

Ces résultats sont considérés comme une contribution à la mise à jour de la planification stratégique (« Plan de création de valeur » avec un horizon temporel supérieur à cinq ans) et à la mise à jour de la planification financière (« Plan à moyen terme » avec un horizon temporel de cinq ans), ce qui représente un exercice conjoint entre les fonctions Corporate et les opérations. L'exercice budgétaire (horizon temporel : un an) prend en compte les IRO à court terme, mais prévoit également des plans d'atténuation des risques à moyen et long terme. Les actions qui découlent des évaluations des IRO sont prises en compte dans les mises à jour stratégiques et jouent donc un rôle dans l'adaptation du modèle d'entreprise. Elles sont présentées dans chaque section ESRS thématique.

Impacts matériels et négatifs

Les impacts négatifs et positifs potentiels de Solvay peuvent affecter, par exemple :

- la santé et la sécurité du personnel du Groupe et des communautés environnantes, par le biais de nos actifs et de nos activités (court terme).
- les travailleurs des chaînes de valeur du Groupe, leurs conditions de travail par le biais de notre sélection de fournisseurs de matières premières et de sous-traitants (à court et à moyen terme).
- la qualité de l'air, de l'eau et du sol en raison des émissions provenant de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement (à court et à moyen terme).
- les effets du changement climatique par le biais des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de Solvay et des émissions indirectes de GES provenant de notre chaîne de valeur (à court, moyen et long terme).
- La dégradation des sols et le changement d'affectation des sols dans le cadre de la biodiversité.

Effets financiers

Conformément aux dispositions transitoires énoncées à l'annexe C « Liste des exigences de publication introduites progressivement », notre entreprise introduira progressivement les informations quantitatives. Toutefois, pour cette première période de référence, nous nous sommes concentrés sur la publication d'informations qualitatives.

Nous améliorons nos capacités de collecte et d'analyse de données afin de mieux évaluer et quantifier les implications financières potentielles de ces IRO. Au fur et à mesure des cycles de reporting ultérieurs, nous introduirons progressivement des informations plus complètes sur les effets financiers, afin de fournir une image complète de la matérialité financière de nos questions de développement durable.

Cette approche progressive nous permet de garantir l'exactitude et la fiabilité des informations financières que nous publions tout en développant des méthodologies solides pour estimer et présenter ces effets. Nous nous engageons à améliorer les informations publiées d'année en année et à fournir aux parties prenantes des informations de plus en plus détaillées sur la manière dont les questions de durabilité peuvent influencer notre situation financière, nos performances et la création de valeur à long terme.

Notre Groupe s'appuie sur un portefeuille diversifié de sources de financement pour mener à bien sa stratégie de durabilité :

- → Nous utilisons la génération interne de liquidités pour financer les projets d'investissement et d'innovation de procédés clés.
- → Des investisseurs tiers et des partenaires industriels apportent un soutien financier substantiel à nos autres projets, par exemple nos projets de transition énergétique et de décarbonation.
- → Le financement public (notamment les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt) joue un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs de développement durable.

Cette approche de financement diversifiée garantit une mise en œuvre solide de notre stratégie globale de développement durable.

Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise

Veuillez consulter les actions présentées dans chacune des sections ESRS

Notre stratégie et notre modèle d'entreprise font preuve de résilience grâce à des initiatives ciblées. Elles portent sur des impacts et des risques matériels identifiés tout en nous permettant de tirer parti des opportunités émergentes dans notre secteur d'activité.

À titre d'exemple, nous évaluons les actifs et les activités commerciales de Solvay afin de déterminer leur exposition potentielle aux événements de transition à l'aide de notre outil SPM (voir SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur). Ce processus évalue systématiquement les risques et les opportunités en matière de durabilité qui sont associés aux produits de l'entreprise, et ce, tout au long de leur cycle de vie et de l'évaluation de marché. Ce processus n'est réalisé qu'à court terme, mais il est mis à profit pour les décisions stratégiques à moyen et à long terme.

Changements apportés aux IRO matériels

En 2023, nous avons procédé à une révision de l'analyse de matérialité afin d'anticiper certaines des dispositions de la directive CSRD. Plusieurs modifications ont déjà été apportées par rapport aux années précédentes. En 2024, nous avons aligné notre évaluation de la double matérialité sur les exigences de la directive CSRD comme décrit dans le « Guide de l'EFRAG sur l'analyse de matérialité ».

6.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Veuillez consulter la description spécifique de l'IRO-1 dans les chapitres ESRS.

Méthodologies et hypothèses

Veuillez consulter l'exigence de publication SBM-2 sur les intérêts et les points de vue des parties prenantes.

Pour déterminer les questions matérielles en matière de durabilité, nous avons procédé à une évaluation de la double matérialité structurée conformément aux exigences de la directive CSRD et de la norme ESRS 1. Nous avons suivi une approche en cinq étapes :

1. Définition du scope et des objectifs :	**2. Identification des thèmes ESG et des IRO** :	**3. Évaluation de la matérialité de l'IRO :**	**4. Validation des résultats de l'évaluation de la double matérialité :**	**5. Documentation du processus et du résultat :**
Nous avons défini les limites de l'évaluation, les principales activités, la chaîne de valeur, les groupes de parties prenantes sélectionnés et les canaux de communication appropriés pour dialoguer avec eux.	Nous avons recueilli des données par le biais d'une analyse documentaire de sources externes et internes afin d'identifier les potentiels sujets ESG. Nous avons adopté la structure des thèmes des ESRS et ajouté la sécurité des processus et des transports comme entité spécifique. Nous avons déterminé les IRO de chaque thème de performance durable de la liste restreinte par le biais d'une recherche documentaire et d'une consultation des parties prenantes internes et externes.	Nous avons cartographié la matérialité d'impact et la matérialité financière pour chaque IRO identifié par le biais d'une recherche documentaire et d'une consultation des parties prenantes internes et externes. Nous avons ensuite consolidé les résultats et élaboré les résultats de l'évaluation de la double matérialité.	Nous avons fait valider les résultats de l'évaluation de la double matérialité par les organes de validation : Comité ELT, Comité A&R, Comité Environnemental, Social et de Gouvernance et Conseil d'administration.	Nous avons rédigé le rapport de matérialité et préparé les documents justificatifs détaillés prêts pour l'assurance.

Par conséquent, nous avons défini une liste sur mesure de questions ESG mutuellement exclusives et collectivement exhaustives et élaboré une stratégie d'engagement des parties prenantes en identifiant les principaux représentants des parties prenantes internes et externes à consulter par le biais de méthodes directes (enquêtes, entretiens individuels, groupes de discussion avec les employés et ateliers) ou indirectes (recherche documentaire interne et externe). Leurs avis ont été intégrés lors de la définition de l'évaluation de la double matérialité.

Une évaluation des IRO a également été définie, sur la base de la liste consolidée des IRO, et inspirée par la méthodologie GRE de Solvay, mais en distinguant davantage la matérialité d'impact de la matérialité financière. Ce cadre a permis d'évaluer la matérialité de chaque IRO. Compte tenu de l'évaluation GRE de Solvay et des seuils de matérialité, les IRO ont été classés comme matériels ou non. Un thème a été identifié comme matériel lorsqu'au moins un IRO sous-jacent était classé comme tel. Les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont été évalués par des experts internes et externes et par le comité de pilotage du projet « Préparation de la CSRD », recommandés pour approbation par l'ELT, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance, et approuvés par le Conseil d'administration.

Vue d'ensemble du Processus pour les impacts

La création d'une cartographie de la chaîne de valeur au cours de la première phase du processus de l'évaluation de la double matérialité a permis de couvrir l'ensemble des opérations, de la chaîne de valeur et des zones géographiques de Solvay. Sur la base de la chaîne de valeur, les parties prenantes et les experts impliqués dans les différentes activités ont été consultés, de même que les différents responsables géographiques et des marchés finaux au sein de Solvay.

Certaines parties prenantes concernées (par exemple, un échantillon d'employés) ont été directement impliquées, tandis que la « Nature » a été indirectement consultée par le biais de la documentation disponible. Les communautés potentiellement affectées ou les utilisateurs finaux ont été consultés soit directement (par exemple, les clients principaux), soit indirectement par l'intermédiaire de représentants ou d'informations publiques.

Les impacts liés aux relations commerciales ont été identifiés en consultant les partenaires commerciaux majeurs ou en interagissant avec les experts internes qui gèrent les relations. Nous avons recueilli d'autres informations précieuses auprès de plusieurs experts externes, tels que des partenaires commerciaux ou des associations sectorielles.

L'évaluation de chaque impact négatif sur la société et sur l'environnement se base sur la gravité et sur la probabilité. Des critères d'évaluation d'impact détaillés ont été définis pour le scope, l'échelle et la remédiabilité - en tenant compte des thèmes E, S et G - en considérant nos propres opérations et notre chaîne de valeur. Une note de 1 à 5 a été attribuée, en considérant l'option la plus appropriée pour chaque critère d'évaluation et pour chaque impact.

Pour les impacts positifs, l'échelle, le scope et la probabilité ont été évalués. Une échelle à cinq niveaux a été définie pour chaque critère.Pour les impacts positifs et négatifs, les notes ont été normalisées de sorte que la note maximale soit de 15. La sélection de l'option la plus appropriée pour la probabilité a donné lieu à un facteur de probabilité compris entre 1 (très élevée) et 0,6 (très faible). La note finale sur la matérialité de l'impact, obtenue en multipliant la somme des notes de gravité par le facteur de probabilité, a été comparée à un seuil de matérialité de 8. Les impacts ayant une note égale ou supérieure à 8 sont considérés comme matériels.

Vue d'ensemble du processus pour les risques et les opportunités

Veuillez consulter la section 5 sur la gestion des risques.

La perspective « outside-in » (identification, évaluation et priorisation des risques et des opportunités réels et potentiels liés aux questions ESG) a également été réalisée par le biais du processus de consultation des parties prenantes et de la documentation.

Dans le cadre du processus lié à l'évaluation de la double matérialité, nous avons évalué les risques et opportunités qui étaient liés à des impacts, à des dépendances ou à d'autres facteurs de risque. Nous avons également identifié les impacts (inside-out) et les risques et opportunités (outside-in) pour chacune des normes de reporting ESRS, ainsi que toutes les interdépendances pertinentes.

Le cadre d'évaluation des risques et opportunités liés aux aspects ESG dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité a été aligné sur l'approche existante de la GRE utilisée dans le Groupe :

- L'ampleur et la nature des effets ont été alignées sur les échelles de gravité et sur les seuils de la GRE.
- La probabilité a été déterminée selon des critères qualitatifs d'évaluation de la probabilité, en considérant les horizons du cycle de gestion comme référence pour les seuils.

Cinq options potentielles ont été envisagées, tant du point de vue de l'ampleur que de la probabilité. En fonction de l'option choisie, les risques et opportunités ont été classés en cinq catégories. Concrètement, une note de 1 à 5 a été attribuée à l'ampleur de l'impact financier. Pour le facteur de probabilité, des valeurs identiques à celles utilisées pour la probabilité des impacts potentiels ont été appliquées. Le score total de la matérialité financière est obtenu en multipliant le score de l'ampleur de l'impact financier par le facteur de probabilité. Les risques et opportunités dont la note totale est égale ou supérieure à 3 sont considérés comme matériels.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques. Les risques les plus importants sont gérés avec diligence et des mesures d'atténuation des risques sont mises en place. Les résultats des évaluations des risques sont donc intégrés dans les processus de planification stratégique et de prise de décision.

Le suivi des impacts réels constitue une approche nouvellement formalisée exigée par la directive CSRD. La présente section des états de durabilité 2024 constitue la base de référence. Le processus de vigilance raisonnable du Groupe tient compte de cet aspect portant sur le suivi.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel et les procédures de contrôle interne correspondantes impliquent de multiples experts et organes au sein de Solvay. L'évaluation de la double matérialité est validée à différents niveaux de l'organisation, notamment par le Comité de pilotage CSRD, l'ELT, le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance, le Comité d'Audit et des Risques et le Conseil d'administration. Les auditeurs externes procèdent également à une évaluation de la double matérialité et des IRO connexes dans le cadre de la vérification des états de durabilité.

Intégration dans le processus global de gestion (des risques)

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques est intégré dans le processus global de gestion des risques de Solvay et est utilisé pour évaluer le profil de risque global du Groupe et les processus de gestion des risques. Les critères d'évaluation de la probabilité et de l'ampleur de l'impact financier des risques et opportunités liés aux aspects ESG sont alignés sur la méthodologie GRE de Solvay. L'équipe GRE a été impliquée de manière active tout au long du processus lié à l'évaluation de la double matérialité, et les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont été intégrés dans le référentiel GRE.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques dans le cadre de la GRE.

Les résultats de l'évaluation des risques et des opportunités sont pris en compte dans la planification stratégique et la prise de décision de Solvay.

Paramètres d'entrée

L'évaluation de la double matérialité a couvert l'ensemble des activités et des zones géographiques de Solvay associées à des chaînes de valeur.Les sources d'information spécifiques à l'entreprise ont été collectées par le biais de consultations avec les principaux acteurs internes et externes. Les données et documents accessibles au public ont également été pris en compte. Il s'agit notamment de la couverture médiatique, des rapports sectoriels et des travaux de recherche. Lorsqu'aucune information directe n'est disponible, des estimations et/ou des hypothèses ont été utilisées, décrites avec précision et expliquées.

Changements par rapport à la période de référence précédente

Une évaluation de la double matérialité a été mise en place pour la première fois en 2024. L'évaluation de la matérialité étant un processus dynamique soumis à l'évolution inhérente de Solvay, elle sera mise à jour dès que cela sera jugé nécessaire.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la double matérialité

Veuillez consulter l'annexe 1 qui présente une liste de points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

L'évaluation de la double matérialité définit les enjeux matériels d'une organisation, y compris ses propres opérations et la chaîne de valeur en amont et en aval. Nos enjeux matériels sont les suivants :

La table des matières énumère les exigences de publication utilisées pour préparer les états de durabilité après l'évaluation de la matérialité, en précisant les pages ou les paragraphes où ces informations apparaissent. L'annexe 1 comprend un tableau de points de données provenant d'autres législations européennes, indiquant leur positionnement dans les états de durabilité et identifiant les points de données non significatifs.

Les enjeux matériels sont divulgués conformément aux exigences de divulgation correspondantes, qui comprennent les exigences d'application pour les questions spécifiques liées à la durabilité dans la norme ESRS concernée, et les informations spécifiques à l'entité lorsqu'une ESRS ne couvre pas suffisamment un sujet.

Si des informations sont jugées matérielles pour les parties prenantes, elles sont divulguées conformément à l'Exigence de Divulgation - y compris les points de données ou les informations spécifiques à l'entité. Si un thème ou un sous-thème est jugé matériel via l'IRO, il devient matériel aux fins du reporting.

MDR-P : Toutes les politiques énumérées dans les états de durabilité sont reprises ici ; l'ELT est responsable de leur mise en œuvre. Elles sont disponibles sur le site web et l'intranet de Solvay et sont donc accessibles à toutes nos parties prenantes.

Politique	Contenu	Périmètre
Responsabilité sociale des entreprises	Notre engagement à promouvoir une chaîne de valeur durable et responsable.	Chaîne de valeur
Politique Responsible Care	Cette politique met l'accent sur les personnes (sécurité) et sur l'environnement (pollution, déchets, impact sur l'environnement, y compris la gestion des produits tout au long de leur cycle de vie).	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (scope 1+2) et énergie	Réduction (in)directe des émissions, efficacité énergétique dans le cadre du contrôle opérationnel.	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (scope 3)	Méthodes de réduction et de calcul des émissions de Scope 3.	Chaîne de valeur
Changement climatique Risques physiques	Identification et atténuation des risques physiques liés au changement climatique sur les activités de Solvay.	Opérations de l'entreprise
Changement climatique Transition commerciale	Identification et atténuation des opportunités et risques commerciaux liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Chaîne de valeur
Gestion de l'environnement	Pollution, gestion de l'eau et des déchets.	Opérations de l'entreprise 17 Sites Solvay prioritaires pour l'eau
Conservation et restauration de la biodiversité	Mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité.	16 Sites Solvay prioritaires
Santé et sécurité	Notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité, de la réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes.	Opérations de l'entreprise, y compris les sous-traitants
Dialogue social	Notre accord mondial avec une fédération syndicale et un organe représentatif mondial témoigne de notre engagement en faveur d'un environnement collaboratif.	Opérations de l'entreprise
Politique de rémunération	Rémunération des cadres : mécanisme de rémunération variable à court terme ; mécanisme de rémunération variable à long terme ; participation globale aux bénéfices.	Opérations de l'entreprise
Diversité, équité et inclusion	Lignes directrices et principes visant à garantir une culture et un lieu de travail inclusifs.	Opérations de l'entreprise
Code d'intégrité des affaires des fournisseurs	Ce code traite de la conformité légale en matière d'intégrité commerciale (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les employés des fournisseurs et les sous-traitants.	Chaîne de valeur
Droits de l'homme	Les Droits de l'homme et l'éthique commerciale tout au long de la chaîne de valeur.	Chaîne de valeur
Code d'intégrité des affaires	Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants du gouvernement), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.	Opérations de l'entreprise
Conflits d'intérêts	Règles, principes et lignes directrices visant à éviter et à divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts.	Opérations de l'entreprise
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	Notre engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption.	Opérations de l'entreprise
Speak up	L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme dans lequel les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations ou de violations potentielles.	Chaîne de valeur
Politique en matière de cadeaux, d'invitations à des événements, de dons et de parrainage	Règles et procédures relatives à l'échange de cadeaux et d'invitations à des événements, aux dons et au parrainage d'événements.	Opérations de l'entreprise
Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe	Notre approche pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international, de contrôle des exportations, de sanctions économiques, d'opérations douanières et de lutte contre le boycott.	Chaîne de valeur

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.2.1. Changement climatique

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	-	Risque	Potentiel	Des phénomènes météorologiques extrêmes plus graves et plus fréquents (sécheresses, inondations, vents, températures extrêmes) mettent nos actifs en danger et peuvent entraîner des dommages matériels et des interruptions d'activité ; ils nécessiteront des mesures d'adaptation.	Monde	Opérations de l'entreprise + En amont + En aval	Court terme
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	-	Opportunité	Réel	Solvay jouit d'une présence à l'échelle mondiale avec des installations dans toutes les régions. Le Groupe peut ainsi surmonter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement locale dues à des phénomènes météorologiques extrêmes et sécuriser l'approvisionnement de ses clients mondiaux, et ainsi créer un avantage concurrentiel.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Risque	Potentiel	L'évolution des réglementations et des politiques locales va entraîner une augmentation du coût du CO_2, ce qui mènera à une perte de compétitivité.	UE	Opérations de l'entreprise	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Opportunité	Potentiel	La décarbonation peut contribuer au maintien de notre position de leader sur le marché	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Risque	Potentiel	L'augmentation du coût de l'énergie a un impact sur la compétitivité de Solvay.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Opportunité	Potentiel	Une résilience accrue grâce au remplacement des combustibles fossiles volatils importés par des combustibles renouvelables d'origine locale	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	-	Impact négatif	Réel	Les émissions de GES contribuent à l'augmentation des phénomènes liés au changement climatique.	Monde	Opérations de l'entreprise + En amont + En aval	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	-	Impact négatif	Potentiel	L'incapacité à réduire l'intensité énergétique de nos procédés industriels et à passer à des sources d'énergie plus faibles en carbone nous empêchera de réduire les émissions de GES.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

E1 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Les considérations liées au climat sont prises en compte dans la Rémunération des collaborateurs de Solvay par le biais de différents mécanismes :

- Pour l'ELT et les cadres supérieurs, des objectifs de réduction des émissions de GES sont fixés dans le mécanisme de rémunération variable à court terme et dans le mécanisme de rémunération variable à long terme.
- Pour l'ensemble des cadres (à l'exception des commerciaux), la réduction des émissions de GES est intégrée au mécanisme de rémunération variable à court terme.
- La réduction des émissions de GES est également prise en compte dans le régime d'intéressement de l'entreprise applicable aux salariés non cadres.

Outre les objectifs de réduction des émissions de GES énoncés ci-dessus, d'autres objectifs liés au climat font l'objet d'un suivi en interne et peuvent avoir une incidence sur les performances individuelles des collaborateurs en fonction de leur rôle dans l'organisation.

Veuillez consulter la section GOV-3 pour plus de détails.

E1-1 Plan de transition pour atténuer le changement climatique

Le plan de transition de Solvay pour l'atténuation du changement climatique vise à garantir que sa stratégie et son modèle d'entreprise sont compatibles avec la transition vers une économie durable.

Nos objectifs sont de devenir neutres en carbone pour les émissions de Scope 1 et 2 d'ici à 2050, et de réduire de 30% nos émissions des Scopes 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 - pour les 5 catégories prioritaires - d'ici à 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2021.

Ces objectifs sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative Science Based Target en mars 2023 par rapport au niveau de référence des emissions de 2018 car ces objectifs sont alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C par rapport au niveau de référence des émissions de 2021 *(voir E1-4 pour en savoir plus)*. Cependant, elles ne sont pas compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Afin de nous aligner sur cet objectif de 1,5 °C, nous étudions actuellement divers moyens d'accélérer la réalisation de nos projets avec le soutien de nos principales parties prenantes, parmi lesquelles nos clients et les pouvoirs publics.

Nous ne sommes pas exclus de l'indice de référence de l'Accord de Paris.

Feuille de route pour la décarbonation

Pour atteindre notre objectif ambitieux de réduction des émissions, nous avons élaboré une feuille de route de décarbonation pour nos propres activités, axée sur les émissions des Scopes 1 et 2, qui s'appuie sur plusieurs leviers clés :

- **Transition énergétique**, notamment :
  - Sortie progressive du charbon en basculant vers des sources d'énergie primaire à l'empreinte carbone plus faible. Des implémentations réussies ont eu lieu en 2024 à Green River, dans le Wyoming, et à Rheinberg, en Allemagne.
  - Passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables ou bas carbone. Cela comprend l'utilisation de Certificats d'énergie renouvelable (CER) ou de Garanties d'origine (GO). L'énergie nucléaire fait partie du spectre technologique envisagé par Solvay.
- **Efficacité énergétique** afin de consommer moins d'énergie primaire par unité de production grâce à des pratiques et technologies qui minimisent l'utilisation de l'énergie, réduisent les pertes d'énergie et améliorent le contrôle des procédés industriels.
- **Innovation de procédés** , notamment par leur électrification, pour lutter contre les émissions produites par les procédés chimiques. En 2024, Solvay a été la première entreprise à mettre en œuvre la technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) au sein de sa mine de trona à Green River. Solvay poursuit le développement du processus de fabrication innovant e.Solvay pour le carbonate de soude, qui vise notamment à réduire de moitié les émissions de CO_2.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 se concentre sur 5 catégories clés qui représentent 90% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 et pour lesquelles nous avons pris un engagement de réduction de 20% d'ici 2030 :

- En amont de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 1 : Achats de biens et services et la Catégorie 3 : Activités liées à l'énergie et aux combustibles
- En aval de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 10 : Transformation des produits vendus, la Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus et la Catégorie 12 : Fin de vie des produits vendus.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 repose sur les leviers de décarbonation suivants :

- **Réduction des émissions issues des matières premières et des combustibles :** Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs afin de réduire les émissions du Scope 3.1, en intégrant des solutions durables telles que le CO_2 biogénique dans nos usines de Dombasle et de La Rochelle. Nous engageons des discussions sur la décarbonation avec nos fournisseurs et collectons des données primaires sur les empreintes carbone en remplacement de données secondaires. En tant que membre fondateur de l'association Together for Sustainability (TfS), nous encourageons les améliorations à l'échelle du secteur.
- **Réduction des émissions provenant de la transformation, de l'utilisation et de la fin de vie des produits :** En collaborant avec nos clients, nous soutenons leurs efforts de décarbonation ; nous prévoyons une réduction significative des émissions de Scope 3 en aval de notre chaîne de valeur d'ici 2030.

Au-delà de ces 5 catégories prioritaires, nous avons également pour objectif de réduire les émissions de GES liées au transport de nos marchandises (Catégorie 4 : Transport et distribution en amont et Catégorie 9 : Transport en aval) et de nos collaborateurs (Catégorie 6 : Voyages d'affaires et Catégorie 7 : Trajets domicile-lieu de travail) qui représentaient 5% des émissions de GES de Scope 3 de Solvay en 2021 :

- **Réduction des émissions dues au transport des matières premières, des carburants et des produits**: Nous collaborons activement avec nos fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique. Ainsi, nos acheteurs collaborent avec succès avec plusieurs vendeurs afin d'assurer l'utilisation de biocarburants pour le transport vers et depuis nos sites, notamment Voikkaa en Finlande, Collonges et La Rochelle en France, et Qingdao en Chine.
- **Réduction des émissions dues au transport de nos collaborateurs** : Solvay encourage ses collaborateurs à réduire les émissions de Scope 3 associées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail.

En plus de ce qui précède, nous étudions d'autres leviers de décarbonation.

- Solvay étudie divers projets de captage ou de séquestration du carbone dans sa chaîne de valeur.
- Solvay travaille sur des compensations responsables, notamment sur des projets de captage et de séquestration du carbone en dehors de sa chaîne de valeur, incluant des initiatives telles que la croissance des forêts, afin de compenser et de neutraliser les émissions difficiles à supprimer.

Émissions de gaz à effet de serre verrouillées liées aux actifs

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles futures émissions de GES provenant de ses principaux actifs.

En 2021, environ 30% de nos émissions des Scopes 1 et 2 étaient liées au charbon thermique produisant de la vapeur pour les usines de carbonate de soude. Solvay est en bonne voie pour éliminer progressivement le charbon thermique de sa production d'énergie d'ici 2030, sauf sur un site à Devnya, en Bulgarie, où nous avons commencé fin 2022 à remplacer le coke de pétrole par de la biomasse durable et nous visons à augmenter la part de la biomasse durable dans le mélange de combustibles du site. Cependant, nous pensons que notre objectif d'éliminer totalement le charbon pour le site de Devnya, en Bulgarie, d'ici 2030 est compromis, car il n'y a aucune possibilité d'accéder à moyen ou long terme à des sources d'approvisionnement locales et fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires, dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

En 2021, 40% de nos émissions des Scopes 1 et 2 étaient liées à des sources d'énergie fossiles autres que le charbon. Dans le cadre de notre transition énergétique, nous passons progressivement aux énergies renouvelables ou bas carbone, tout en réduisant notre consommation d'énergie grâce à notre programme d'efficacité énergétique.

En 2021, les 30% restants de nos émissions des Scopes 1 et 2 ont été rejetés par le procédé chimique de producton du carbonate de soude et produits dérivés. En 2024, nous avons introduit pour la première fois la technologie d'oxydation thermique régénérative dans le but de réduire les émissions de GES de la mine de trona de Solvay, située à Green River. Nous sommes en outre à la pointe de l'innovation, réinventant le procédé de production du carbonate de soude avec notre nouveau procédé breveté e.Solvay. Ce nouveau procédé est actuellement testé à Dombasle, en France. Notre objectif est de commencer la mise à l'échelle industrielle avant 2030 et de la déployer jusqu'en 2050.

Émissions de gaz à effet de serre verrouillées liées aux principaux produits

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles futures émissions de GES provenant de ses principaux produits.

En 2021, environ 30% de nos émissions du Scope 3 provenaient du traitement et de l'utilisation de nos produits, principalement en raison des fuites de SF6 et des émissions de CO_2 provenant de l'utilisation du carbonate et bicarbonate de sodium dans certaines applications.

- Le SF6 est un GES verrouillé dans l'application pour laquelle il est utilisé, bien qu'un taux de fuite moyen soit pris en compte pour estimer son rejet dans l'atmosphère. Les fuites potentielles cumulées de SF6 sont entièrement prises en compte au moment de la vente, compte tenu des fuites attendues au fil du temps.
- Le carbonate de soude et le bicarbonate de soude emettent du CO_2 dans certaines applications.

Progrès dans la mise en œuvre du plan de transition

Les émissions verrouillées sont bien identifiées et traitées dans notre feuille de route et ne compromettent pas nos engagements.

À la fin de l'année 2024, le Groupe a réduit ses émissions des Scopes 1 et 2 de 16,7% par rapport à la base de référence de 2021 (eu égard au périmètre financier consolidé). Pour l'avenir, nous avons identifié des solutions afin de réduire nos émissions des Scopes 1 et 2 de 30% d'ici à 2030 et de 80% d'ici à 2050 par rapport à la base de référence de 2021. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous nous appuierons sur des innovations et sur des compensations (jusqu'à 10%).

À la fin de l'année 2024, le Groupe a réduit de -4% ses émissions du Scope 3 pour les 5 catégories prioritaires, progressant ainsi vers l'objectif de réduction de 20% d'ici à 2030.

Approbation du Conseil d'administration

La neutralité carbone est un pilier essentiel de la stratégie de Solvay. Pour soutenir l'engagement de Solvay en faveur de la neutralité carbone, nous avons élaboré une feuille de route qui a été évaluée par le Conseil d'administration.

Cette feuille de route est composée de projets de décarbonation qui peuvent être segmentés en fonction des leviers de décarbonation énumérés précédemment et être à différents niveaux de développement. Ils peuvent être soit validés - leur construction est achevée ou en cours - soit pas encore validés - leur conception est en cours en vue d'une décision future.

Les projets dont l'impact financier est attendu dans un horizon de cinq ans sont intégrés dans la planification financière de Solvay, à savoir dans le budget annuel et dans le plan quinquennal.

Les projets de décarbonation en cours de conception doivent passer par le processus d'investissement de Solvay pour décision (comme les autres projets d'investissement). Ils sont évalués par un Comité d'Investissement, qui formule des recommandations en vue d'une décision de l'ELT. Les projets dépassant les seuils financiers énumérés au paragraphe ESRS 2 GOV-1 22 sont validés par le Conseil d'administration.

Les projets de décarbonation sont évalués, remis en question et classés par ordre de priorité en fonction de leur impact sur les GES, de leur rentabilité, de leur coût marginal de réduction du carbone et de leur impact sur la compétitivité de Solvay. Nous visons à décarboner les activités de Solvay tout en préservant notre compétitivité.

La rentabilité des projets de décarbonation, comme celle de tous les projets d'investissement, tient compte d'un prix interne du CO_2 s'élevant à 100 EUR/t éq. CO_2 afin d'évaluer les mérites des projets, notamment les effets des externalités négatives ou le futur coût potentiel réglementé du CO_2.

Ce processus approfondi de prise de décision vise à garantir que notre plan de transition est pleinement intégré et aligné sur la stratégie commerciale globale et la planification financière de Solvay.

Ressources financières pour le financement de notre plan d'action

Solvay s'engage à décarboner ses activités tout en maintenant la compétitivité de ses coûts. En 2024, nous avons alloué environ 25 millions d'euros de dépenses d'investissement à notre plan de transition. Nous prévoyons d'investir 30 à 35 millions d'euros par an jusqu'en 2030 et environ 50 millions d'euros par an au cours de la décennie suivante. Les dépenses d'exploitation liées à la transition devraient rester minimes en raison des gains d'efficacité dans la consommation d'énergie et du passage à des sources d'énergie à plus faible émission de carbone. Il est essentiel de maintenir la faisabilité économique des projets de décarbonation pour équilibrer l'allocation des capitaux, préserver notre note de crédit « investment grade » et garantir le rendement pour les actionnaires.

Au cours de l'année 2024, aucune dépense d'investissement importante n'a été consacrée à des projets liés au charbon, au pétrole ou au gaz. Les investissements liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci sont reflétés dans plusieurs notes des états financiers, notamment la note F16 (Flux de trésoreries des activités d'investissement), la note F20 (immobilisations corporelles) et la note F21 (actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location). Les frais de recherche et de développement qui ne sont pas capitalisés sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé, tandis que les frais de développement capitalisés et les immobilisations incorporelles liées à la technologie sont inclus dans la note F18 (immobilisations incorporelles).

En vertu du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, nous publions les dépenses d'investissement et dépenses opérationnelles significatives liées aux activités économiques éligibles. Cependant, Solvay ne déclare pas actuellement de « ventes alignées », car certains critères de preuve de conformité globale restent floues. Nous visons à aligner les sites de production de Bernburg (Allemagne), Rheinberg et Green River sur la taxonomie européenne en matière d'atténuation du changement climatique dans les cinq prochaines années, ce qui couvrira une part importante de nos ventes de carbonate de soude.

Ces allocations financières et ces structures de reporting soutiennent les objectifs plus globaux de Solvay en matière de durabilité. Les chiffres pertinents sont publiés dans la Section 2.2 de notre rapport sur la taxonomie européenne, ce qui garantit la transparence de nos progrès en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

E1 SBM-3 IRO matériels liés au climat (risque physique lié au climat ou risque de transition lié au climat) pour chaque risque matériel identifié lié au climat

Solvay a identifié plusieurs risques et opportunités matériels liés au climat, qui ont des implications stratégiques pour le Groupe, et qui sont classés en deux catégories principales : les risques physiques liés au climat et les risques et opportunités de transition liés au climat.

Risques physiques liés au climat

Les risques physiques sont associés aux impacts directs du changement climatique sur les activités et les actifs de Solvay. Ces risques comprennent des risques aigus tels que les cyclones, les ouragans, les inondations, les sécheresses et les incendies, ainsi que des risques chroniques tels que les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer.

En 2022, Solvay a mené une analyse de la résilience au risque physique couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant tous les pays où Solvay possède un site, les 25 premiers pays en termes d'achats et les 25 premiers pays en termes de ventes.

L'analyse s'est appuyée sur l'analyse de scénarios climatiques, en tenant compte de différents scénarios représentatifs d'évolution de concentration (RCP) et scénarios socio-économiques partagés (SSP). Les scénarios suivants ont été comparés à un scénario de référence de « continuité des affaires », sur trois horizons temporels 2030, 2050 et 2100, en tenant compte de changements dans la fréquence des dangers par pays, des vulnérabilités sectorielles et des scores de risque basés sur la distribution statistique mondiale par danger :

- → > 4 °C de réchauffement global (correspondant au RCP 8.5 et au SSP-5.85 du GIEC),
- → 3 °C de réchauffement global (correspondant au RCP 4.5 et au SSP-2.45 du GIEC).

L'analyse a conclu que

- → La chaîne de valeur en amont de Solvay est particulièrement vulnérable aux inondations qui augmenteront considérablement jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est présent dans toutes les régions.
- → La chaîne de valeur en aval de Solvay est particulièrement vulnérable aux inondations qui augmenteront considérablement jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Le niveau de risque est élevé à extrême pour les pays de la zone Asie-pacifique dans tous les scénarios.
- → En ce qui concerne les activités propres à Solvay, les pays d'Asie-Pacifique sont généralement exposés à un risque plus élevé pour toutes les catégories de dangers, notamment en ce qui concerne les cyclones tropicaux. Les États-Unis et le Brésil sont également des pays à plus haut risque. Les inondations augmentent fortement jusqu'en 2050 dans toutes les régions et tous les scénarios.

L'analyse a par conséquent été complétée par une analyse quantitative axée sur quatre sites Solvay à forte marge de contribution (en incluant les impacts indirects sur d'autres sites), à savoir : Green River aux États-Unis, Paulinia au Brésil, Linne Herten aux Pays-Bas et Devnya en Bulgarie. Cette analyse quantitative excluait les autres sites de Solvay ainsi que la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse quantitative a permis de conclure que :

- Le niveau de risque global est modéré. Dans tous les scénarios, les orages convectifs à Green River ont été identifiés comme présentant un risque élevé, tandis que les inondations à Paulinia ont été évaluées comme présentant un risque moyen jusqu'en 2050. Dans la région de Devnya, les vagues de chaleur sont évaluées comme présentant un risque moyen en 2030 et un risque élevé en 2050.
- Green River serait le site le plus touché financièrement. Toutefois, les dommages potentiels resteraient modérés.

Risques et opportunités de transition liés au climat

Les risques et opportunités de transition sont associés au passage à une économie bas carbone et aux changements réglementaires, commerciaux et technologiques qui accompagnent cette transition.

Solvay a effectué une analyse spécifique des risques et opportunités de transition en 2022 et 2023, en se concentrant sur trois business units : Soda Ash & Derivatives, Peroxides et Special Chem, qui représentent 73% des ventes de Solvay en 2022.

L'analyse a évalué les impacts potentiels à l'horizon 2030 et 2050 de l'adoption de nouvelles technologies, de la dynamique du marché, des changements politiques et réglementaires, et de l'engagement de la chaîne d'approvisionnement . Les hypothèses relatives aux changements de prix et de coûts, aux changements de volume et au potentiel d'adaptation ont été reprises des modèles du consultant.

Les scénarios suivants proposés par l'**Agence internationale de l'énergie (AIE)** ont été pris en compte :

- **Le scénario 1,5 °C**, représentant une trajectoire où le réchauffement climatique est limité à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (scénario « Net Zero Emissions » 2021 de l'AIE)
- **Le scénario 3 °C**, représentant une trajectoire avec des émissions de GES plus élevées et des impacts plus importants sur le changement climatique (Scénario des politiques déclarées 2021 de l'AIE)

L'analyse a évalué les impacts potentiels de l'adoption de nouvelles technologies (les investissements dans de nouvelles technologies à plus faibles émissions, y compris l'adoption de l'hydrogène vert et l'abandon progressif du charbon, ont été évalués pour leurs implications financières), de la dynamique du marché (l'adaptation à l'évolution du comportement des clients sur des marchés tels que l'électronique et le bâtiment), des changements de politique et de réglementation (réglementations et actions visant à limiter les émissions de CO_2, telles que l'augmentation des taxes sur le carbone, l'interdiction des moteurs à combustion interne, l'obligation d'utiliser certains types de carburant et le renforcement des normes environnementales), et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement (l'analyse comprend une évaluation de l'engagement et de la collaboration avec les fournisseurs dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat) sur deux horizons temporels 2030 et 2050. Les hypothèses de variation des prix et des coûts, de variation des volumes et de potentiel d'adaptation ont été tirées des modèles du consultant, qui nous a aidés à mener cette analyse. L'ampleur des impacts de ces différents facteurs est résumée dans le tableau ci-dessous. Ils sont qualifiés sur une échelle qualitative allant de (-3) pour les plus difficiles à (+3) pour les plus favorables :

Facteurs d'incidence financière		**Scénario à 1,5°C**	**Scénario à 3°C**
Téchnologie	Hydrogène vert	(-2)	0
	Sortie du charbon	+2	+1
	Pétrole et gaz	+1	(-2)
Marché	Électronique	+2	+2
	Automobile	(-2)	+1
	Construction	+2	+1
Politique	Prix du CO_2	(-3)	(-2)
Réputation	Réduction des émissions du CO_2	+2	+1
	Engagement de la chaîne de valeur	+1	+1

L'analyse a confirmé que la transition vers une économie à bas carbone présente à la fois des risques et des opportunités pour Solvay. Dans l'ensemble, la stratégie et le modèle d'entreprise de Solvay sont bien positionnés pour gérer les risques identifiés liés au climat et capitaliser sur ces opportunités, assurant ainsi la durabilité et la compétitivité du groupe. Le portefeuille d'activités de Solvay est perçu comme robuste, les facteurs positifs l'emportant sur les facteurs négatifs.

En plus de ces analyses de résilience à l'adaptation au changement climatique réalisées en 2022 et 2023, Solvay met en œuvre des processus récurrents pour continuer à surveiller les risques physiques ainsi que les risques et opportunités de transition (pour en savoir plus, consultez la section E1.IRO-1 ci-dessous). Ces processus récurrents nous permettent d'appréhender les niveaux d'incertitudes de ces analyses de résilience.

Nous exécutons ces processus récurrents pour ajuster ou adapter notre stratégie et notre modèle d'entreprise au changement climatique à court, moyen et long terme, notamment en garantissant un accès permanent au financement à un coût de capital abordable, et à notre capacité de redéployer, de moderniser ou de mettre hors service les actifs existants, de modifier notre portefeuille de produits et de services ou de requalifier notre main-d'œuvre.

E1 IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat et en particulier aux émissions de GES

Risques physiques liés au climat

En plus de l'analyse de résilience des risques physiques réalisée en 2022 et couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (voir section E1 SBM3), nous avons pour objectif d'atténuer les risques physiques liés au changement climatique pour nos actifs. Pour traiter les risques physiques liés au changement climatique pour nos propres actifs, nous collaborons avec Factory Mutual Insurance Company (FM, une société d'assuance indépendante) qui effectue des visites sur site et combine des données techniques avec des informations sur le changement climatique en vue de préparer un rapport sur les risques liés au changement climatique. Ce rapport évalue nos risques aigus et chroniques sur les sites de Solvay à travers trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2030 et 2050), en tenant compte de la durée de vie à long terme de nos actifs. Les informations fournies par FM sont essentielles pour nous aider à gérer nos risques physiques liés au climat et à construire un avenir plus résilient pour notre organisation.

FM identifie les risques liés au climat en envisageant des scénarios climatiques à émissions élevées. L'entreprise utilise trois RCP différents pour décrire l'évolution future de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère et son impact sur les températures mondiales :

- **Scénario climatique bas (RCP 2.6)** : Ce scénario limite le forçage radiatif à 2,6 W/m² et exige des efforts considérables au niveau mondial pour réduire les émissions de GES.
- **Scénario climatique intermédiaire (RCP 4.5) :** Ce scénario prévoit une stabilisation des émissions de GES d'ici à 2050, suivie d'une baisse.
- **Scénario climatique élevé (RCP 8.5) :** Ce scénario suppose une augmentation continue des émissions de GES, soit le scénario le plus pessimiste.

FM a identifié les risques physiques liés au climat qui peuvent causer des dommages aux actifs de Solvay et entraîner des interruptions d'activité.

Les risques physiques identifiés sont définis ci-dessous :

- Précipitations extrêmes (P) : l'augmentation du nombre ou de l'intensité des précipitations extrêmes rendra plus probables les inondations dans nos usines. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'inondation centennale ou cinq-centennale, sur la base de l'évaluation d'un ingénieur des risques.
- Vent (V) : L'augmentation de la vitesse du vent peut endommager les toits, les équipements montés sur les toits et compromettre l'enveloppe du bâtiment. Les dommages causés par le vent peuvent résulter de plusieurs phénomènes atmosphériques comme les tempêtes tropicales, les tempêtes hivernales, les orages et les tornades. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'Évaluation de Plein Vent ou dans une région où la vitesse du vent sur 100 ans est supérieure à 160 km/h, d'après les données techniques actuelles sur les risques ou les cartes des vents.
- Température (T) : Les chaleurs extrêmes provoquent un stress thermique sur les équipements extérieurs, augmentent le besoin de refroidissement et peuvent mettre sous tension l'infrastructure du réseau électrique. Ces facteurs augmentent la probabilité de dommages physiques ou d'interruption des activités sur nos sites. Les sites exposés sont situés dans une région où les changements futurs de température/sécheresse dépassent le 75ème centile des projections du modèle climatique mondial pour l'un des trois scénarios de changement climatique et sur la base de la période choisie (à l'horizon 2030 ou 2050).
- Sécheresse (S) : Une sécheresse plus intense ou prolongée dans certaines régions du monde où se trouvent nos sites peut entraîner une diminution des ressources en eau nécessaires à notre production, augmenter les risques opérationnels et de sécurité, et provoquer potentiellement plus d'incendies de forêt. Les lieux exposés sont définis de la même manière que pour la température.
- Élévation du niveau de la mer (M) : L'élévation du niveau de la mer, associée à des tempêtes potentiellement plus fortes, augmente le risque d'inondation côtière. Les sites Solvay exposés sont ceux situés dans une zone d'inondation côtière telle que déterminée par les données d'ingénierie des risques (si disponibles) ou dans une zone côtière de faible altitude (définie comme une région dont l'élévation du terrain est inférieure à 10 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer et située à moins de 100 kilomètres de la ligne côtière la plus proche).

Ces risques sont évalués en fonction de l'exposition des installations de Solvay à ces dangers, sur la base de données provenant de visites d'ingénierie des risques, de cartes des risques naturels et de données de modèles climatiques globaux.

Un site exposé est une installation assurée et visitée par les ingénieurs de risques de FM au cours des cinq dernières années, et qui est exposée à au moins l'un des cinq périls climatiques énumérés ci-dessus, en combinant les informations provenant de la visite de l'ingénieur des risques, des cartes des risques naturels et des données du modèle climatique mondial. Les actifs exposés à l'horizon 2030 sont présentés ci-dessous :

		Exposition				
Site	**Pays**	**P**	**V**	**T**	**S**	**M**
Banksmeadow	Australie					X
Brotas	Brésil		X		X	
Paulinia	Brésil		X		X	
Devnya	Bulgarie			X		
Coronel	Chili				X	
Qingdao	Chine			X		X
Voikkaa	Finlande			X		
La Rochelle	France				X	X
Bernburg	Allemagne	X				
Rosignano	Italie				X	X
Anan	Japon					X
Wloclaweck	Pologne			X		
Gunsan	Corée du Sud					X
Torrelavega	Espagne				X	X
Chicago Height	États-Unis			X		
Deer Park	États-Unis					X
Green River	États-Unis			X		
Parachute	États-Unis			X		

À l'horizon 2050, les mêmes lieux ont été identifiés comme exposés aux mêmes risques, à une exception près : le site de Paulinia (Brésil) sera également exposé à des précipitations extrêmes (P).

À la suite de ces évaluations, FM a émis 26 recommandations actives visant à maintenir un solide programme d'intervention en cas d'urgence et de contingence axé sur la sécurité et la prévention des pertes, à élaborer des mesures pour adapter les actifs et les opérations à la résilience climatique et à intégrer la résilience climatique dans la planification et la conception des infrastructures grâce à un examen systématique des projets.

En outre, tous les projets de sites font l'objet d'un examen préliminaire par les ingénieurs des risques de FM afin d'intégrer une protection adéquate. L'emplacement des projets et des acquisitions de terrains vierges est évalué dès les premières étapes.

Risques et opportunités de transition liés au climat

En plus de l'analyse des risques et opportunités de transition réalisée en 2022 et 2023, Solvay a développé et exécute un processus récurrent appelé Sustainable Portfolio Management (SPM) afin d'évaluer et de gérer notamment les risques et opportunités de transition liés au climat.

Cela implique une évaluation systématique des risques et des opportunités de durabilité associés aux produits de Solvay tout au long de leur cycle de vie et de leur application sur le marché, en se concentrant particulièrement sur l'impact environnemental de la fabrication et sur les avantages ou les défis potentiels auxquels ces produits peuvent être confrontés sur le marché en raison des tendances en matière de durabilité.

Le processus SPM différencie les « solutions », les « potentiels », les « transitions » ou les « défis » sur la base de l'impact, des risques et des opportunités d'un produit spécifique dans une application spécifique :

- Les « solutions » contribuent de manière significative à la performance environnementale des clients tout en ayant une faible empreinte environnementale au niveau de leur fabrication.
- Les « potentiels » peuvent devenir des solutions en améliorant l'empreinte environnementale de leur fabrication, qui n'est actuellement ni élevée ni faible. Les clients ont besoin de ces produits pour maintenir leur performance environnementale.
- Les « transitions » identifient des défis environnementaux modérés pour la fabrication et les applications des clients.
- Les « défis » reçoivent des signaux négatifs forts des tendances du marché de la durabilité ou de l'empreinte manufacturière, avec une perspective de réduction des revenus escomptés au fil du temps.

La répartition des ventes de Solvay selon la méthodologie SPM en 2024 est présentée ci-dessous :

Évaluation SPM	Ventes 2024
Solutions	51%
Potentiels	14%
Transitions	21%
Défis	10%
Non évalué	4%
Total	100%

Nous utilisons également la méthodologie SPM pour évaluer les projets et les investissements.

Les conclusions de la SPM sont intégrées dans les processus de prise de décision stratégique et opérationnelle, afin de garantir des décisions éclairées pour un avenir durable. Solvay peut ainsi anticiper les événements de transition et les risques et opportunités qui y sont liés, tels que

- L'électrification des véhicules qui soutient les activités de Solvay : le carbonate de soude est utilisé dans l'extraction de minéraux et la production de carbonate de lithium pour les batteries Li-ion qui alimentent les véhicules électriques. Lorsqu'elle est ajoutée à un pneu, notre silice spéciale pour véhicules électriques augmente l'autonomie des batteries des véhicules électriques jusqu'à 10% grâce à une combinaison des meilleures technologies, tout en améliorant la durée de vie des pneus et leurs performances d'adhérence comme gain de sécurité. Nous mettons au point une technologie de séparation des terres rares qui sera utilisée dans la production de solutions innovantes d'aimants permanents à base de terres rares pour les véhicules électriques.
- Les exigences en matière d'efficacité énergétique et d'isolation thermique des bâtiments : Augmentation de la demande de verre et de carbonate de soude.
- La transition énergétique globale : Les cavernes de sel de Solvay offrent une solution à grande échelle, durable et facilement distribuable pour le stockage d'énergie propre - sous forme d'air comprimé ou d'hydrogène. Elles joueront un rôle essentiel dans la transition énergétique européenne.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Solvay a développé des politiques distinctes afin de gérer ses impacts matériels, ses risques et ses opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Ces politiques sont conçues pour identifier, évaluer, gérer et remédier aux impacts, aux risques et aux opportunités liés au changement climatique, en s'alignant sur les objectifs de durabilité de l'entreprise et sur les exigences réglementaires. Ces politiques s'appliquent de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay (sous contrôle opérationnel) et concernent les sites actifs dans toutes les régions.

Atténuation du changement climatique (y compris l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables) :

- Réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 et gestion de l'énergie : Cette politique porte sur les émissions directes et indirectes associées aux activités de l'entreprise (où Solvay exerce un contrôle opérationnel), ainsi que sur la gestion globale de l'énergie, notamment sur l'abandon progressif du charbon thermique pour la production d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Réduction des émissions de GES du Scope 3 : Cette politique s'articule autour du spectre plus large des émissions produites par la chaîne de valeur de Solvay. Son contenu comprend principalement notre engagement à réduire les émissions du Scope 3 et la méthode de calcul des émissions du Scope 3.

Adaptation au changement climatique :

- Risques physiques : Cette politique vise à identifier et à atténuer les risques physiques liés aux impacts naturels du changement climatique pour les activités de Solvay.
- Transition commerciale : Cette politique vise à identifier et à atténuer les risques commerciaux et à saisir les opportunités commerciales liées à la transition vers une économie bas carbone tout au long de la chaîne de valeur.

Ces politiques impliquent également certaines parties prenantes de notre chaîne de valeur :

- La politique relative à la réduction des émissions des Scopes 1 et 2 et à la gestion de l'énergie concerne nos fournisseurs d'énergie.
- Les politiques relatives à la réduction des émissions du Scope 3 et à la transition d'entreprise impliquent toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.
- La politique relative aux risques physiques implique notre assureur mutuel, FM. Jusqu'ici, elle n'implique pas d'autres parties prenantes le long de notre chaîne de valeur.

La responsabilité de ces politiques est attribuée à l'ELT, comme décrit dans la section relative à la gouvernance d'entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec l'équipe de la fonction d'entreprise concernée pour maintenir l'efficacité et la pertinence d'un point de vue opérationnel :

- Département de l'énergie pour la réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 et la gestion de l'énergie
- Département Durabilité pour la réduction des émissions de GES de Scope 3
- Service d'assurance et de prévention pour les Risques physiques
- Département Durabilité pour la transition d'entreprise

Solvay s'engage à respecter les normes, réglementations et initiatives externes qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique et de gestion de l'énergie.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le champ d'application, la publicité et l'engagement des parties prenantes, nous nous référons au tableau MDR-P.

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Solvay a établi un plan d'action robuste en matière de climat visant la neutralité carbone pour les émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'une réduction sélective de ces émissions et des émissions de GES du Scope 3 - pour les 5 catégories prioritaires - de 30% et 20% respectivement d'ici 2030, par rapport à la base de référence de 2021. (en considérant le périmètre financier consolidé).

Les mesures clés prises en 2024 sont réparties entre la réduction des émissions des Scopes 1 et 2 et la réduction des émissions du Scope 3. Les leviers de décarbonation attendus pour ces mesures sont déjà présentés dans le document E1-1 : plan de transition.

Atténuation du changement climatique : Émissions de GES des Scopes 1 et 2

1. Transition énergétique : éliminer le charbon du mix énergétique dans nos usines de carbonate de soude

Solvay entreprend actuellement une initiative de transition énergétique afin d'éliminer l'utilisation du charbon thermique du mix énergétique de ses usines de carbonate de soude situées dans différents pays. La production de carbonate de soude repose sur un procédé à forte intensité énergétique, utilisant à l'origine des sources de charbon locales. L'entreprise a réalisé des progrès considérables dans ce domaine, chaque usine adoptant une approche unique pour éliminer progressivement le charbon et passer à des sources d'énergie plus durables. Au début de l'année 2024, cinq sites de Solvay utilisaient encore du charbon thermique pour produire de l'énergie. Les actions réalisées en 2024 ont permit d'éliminer l'utilisation du charbon sur deux sites :

- Green River, Wyoming, États-Unis : L'usine a achevé ses investissements de substitution du charbon par du gaz naturel, ce qui a permis de réduire de façon significative les émissions de CO_2 eq d'environ 280 kt par an par rapport à la situation avant subsitution du charbon et de 190kt CO_2 eq par an par rapport à la référence de 2021.
- Rheinberg, Allemagne (financé par un contrat de bail) : L'usine utilise désormais principalement des déchets de biomasse d'origine locale pour produire de l'électricité. Le projet devrait permettre une réduction notable des émissions de CO_2 eq d'environ 480 kt par an par rapport à la situation avant subsitution du charbon et de 385 kt de CO_2 eq par an par rapport à la référence de 2021, lorsqu'il sera finalisé d'ici fin 2024.

L'abandon du charbon thermique est en cours sur d'autres sites :

- Dombasle, France : Solvay s'est associé à Veolia, à travers une coentreprise d'investissement en capital propre, afin d'éliminer complètement le charbon pour la production d'énergie d'ici à la fin de 2025. Le charbon sera remplacé par des combustibles solides de récupération (CSR) d'origine locale. Une fois le projet achevé, l'usine devrait émettre environ 200 kt de CO_2 de moins par an.
- Torrelavega, Espagne : L'usine prévoit d'abandonner progressivement le charbon grâce à l'introduction d'une nouvelle centrale de cogénération à la biomasse, qui devrait permettre de réduire les émissions de CO_2 d'environ 330 kt par an lorsqu'elle sera achevée en 2027. Développé par un partenaire, ce projet est sujet à l'obtention de subventions et prendra la forme d'un contrat d'achat d'énergie.
- Devnya, Bulgarie : l'usine a déjà réduit ses émissions de CO_2 d'environ 100 kt par rapport à la base de référence de 2021 suite à un investissement et la mise en place de co-combustion avec de la biomasse en 2022. Bien que nous visions à augmenter la part de la biomasse durable dans le mix énergétique du site, nous pensons que notre objectif d'éliminer totalement le charbon d'ici 2030 est compromis, étant donné le manque de disponibilité à moyen ou long terme à des sources d'approvisionnement locales fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires, dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

2. Transition énergétique vers l'utilisation de sources d'énergie primaire zéro ou bas carbone

- Usine de production de silice de Qingdao, en Chine : Un programme d'installation de panneaux solaires a été lancé en 2024 dans le cadre de la transition vers les sources d'énergie renouvelables.
- Juarez, Mexique : Un biodigesteur a été installé pour produire du biométhane à partir des boues des stations d'épuration de la ville avec un démarrage d'exploitation au quatrième trimestre 2024 et devrait permettre de réduire les émissions de CO_2 de 10 kt par an.
- Usine de silice de Collonges, en France : Construction d'un four électrique pour remplacer l'actuel four à combustible d'ici à la fin de l'année 2025, afin de réduire de 20 kt par an les émissions de CO_2.
- Rosignano, Italie : La finalisation d'un contrat d'achat d'électricité par énergie solaire sur site auprès d'un tiers est en cours, et devrait être en place d'ici la fin de 2026, avec une réduction prévue d'environ 45 kt par an des émissions de CO_2. Cette énergie solaire sera utilisée pour produire du peroxyde d'hydrogène à partir d'hydrogène vert, dans le cadre d'un partenariat avec Sapio - une première à une telle échelle en Europe. En outre, la part des énergies renouvelables augmentera progressivement à Rosignano dès 2026 grâce à de nouveaux contrats d'approvisionnement en biométhane qui remplacera le gaz naturel.
- Paulinia, Brésil : Un nouveau projet a été approuvé pour la production de vapeur renouvelable à partir de la biomasse au lieu du gaz naturel, pour atteindre une réduction des émissions de CO_2 de 140 kt par an à partir de 2028.

3. Efficacité énergétique

En 2024, les projets d'efficacité énergétique mis en œuvre sur l'ensemble de nos sites auront permis de réduire les émissions de CO_2 d'environ 10 kt par an. Ces initiatives peuvent être classées en trois catégories principales :

- Réduction de la consommation d'énergie : Mise en œuvre d'équipements tels que des variateurs de vitesse et des outils numériques ayant pour but de déterminer les configurations les plus efficaces sur le plan énergétique dans tous les scénarios de production.
- Réduction ou réutilisation des pertes d'énergie : Mise en place d'un système de surveillance des purgeurs de vapeur et de récupération de la chaleur dans diverses usines afin de prévenir et d'utiliser les pertes d'énergie.
- Contrôle des procédés : Utilisation d'algorithmes avancés et d'outils d'automatisation afin d'ajuster les paramètres d'exploitation critiques et de garantir que l'équipement fonctionne à plein rendement.

4. Innovation sur les procédés

- Le 10 octobre 2024, Solvay a inauguré la technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) sur son site de Green River. Celle-ci vise à réduire les émissions de GES d'environ 500 kt par an comparativement au niveau actuel. Cette technologie innovante est la première du genre dans l'industrie minière du trona.
- Sur le site de Dombasle, des essais pilotes du nouveau procédé de fabrication du carbonate de soude e.Solvay sont en cours. Ce procédé prévoit une réduction de 50% des émissions de CO_2 par rapport au processus actuel, ainsi que d'autres avantages durables.

Atténuation du changement climatique : Émissions du Scope 3

1. Réduction des émissions

- En tant que membre de Together for Sustainability, Solvay collabore avec ses fournisseurs afin de réduire les émissions de Scope 3 en amont et encourage l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables. En 2024, nous avons engagé des discussions sur la décarbonation avec 15 nouveaux fournisseurs.
- Solvay se concentre sur la réduction des émissions de Scope 3 en aval en collaborant avec ses clients, en promouvant l'utilisation durable des produits et en offrant des conseils sur les pratiques d'élimination et de recyclage.
- Solvay collabore activement avec ses fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique.
- Solvay mobilise ses collaborateurs afin de réduire les émissions du Scope 3 associées aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail en adoptant des pratiques de voyage responsables et en promouvant des moyens de déplacement durables, notamment la transition vers des véhicules électriques pour la flotte de l'entreprise. Solvaysurveille l'empreinte carbone liée aux déplacements et, depuis 2023, verse 100 EUR par tonne de CO_2 émise à un nouveau Fonds carbone pour les déplacements. Ce fonds soutient des projets de développement durable axés sur la conservation de la nature et la compensation des émissions de carbone.

2. Collecte de données primaires - Fournisseurs

Nous collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières les plus émetteurs de GES afin de collecter des données sur l'empreinte carbone (ECP) des matières premières qu'ils nous fournissent, une étape préliminaire qui nous permet de suivre et de gérer notre progression. En 2024, nous avons collecté 23 ECP primaires supplémentaires auprès de 22 fournisseurs, ce qui représente 12% des émissions de la catégorie 3.1. L'ambition de Solvay est de collecter 100% des données ECP primaires.

Atténuation du changement climatique : Projets de captage ou de stockage du carbone

Divers projets de captage ou de stockage du carbone dans notre chaîne de valeur sont à l'étude.

Par exemple, nous agissons pour la nature et le climat à Paulinia, au Brésil, au sein d'un projet de reboisement appelé « Reserva Legal » qui consiste à planter des semis indigènes de la forêt atlantique et à entreprendre des activités de gestion forestière (lutte contre les parasites, prévention des incendies, remplacement des semis morts, etc.) afin d'assurer une croissance forestière de qualité. Ce projet a débuté en 2017 et s'achèvera en 2028.

Deux nouveaux projets de reboisement ont été validés en 2024 et devraient démarrer en 2025 à Linne Herten (création d'une petite forêt) et près de Map Ta Phut, en Thaïlande (mangrove). Ces nouveaux projets ont été financés par le nouveau Fonds carbone pour les déplacements décrit ci-dessus.

Les émissions supprimées par l'intermédiaire de ces projets ne sont pas prises en compte dans le rapport de Solvay.

Adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation aux risques physiques liés au climat, nous avons mis en œuvre des mesures permanentes de protection contre les inondations, notamment des digues et levées, pour la fournitures des services énergétiques et les bâtiments essentiels sur nos sites de Paulinia, Torrelavega et Qingdao, qui pourraient être exposés à des précipitations extrêmes et à des inondations à l'avenir. Nous menons actuellement des études officielles sur les risques d'inondation et analysons diverses solutions de protection physique contre les inondations sur d'autres sites exposés.

En ce qui concerne l'adaptation aux risques et opportunités de transition liés au climat, nous travaillons au développement d'une technologie de séparation des terres rares pour la production d'aimants permanents innovants à base de terres rares, des solutions essentielles pour le marché des véhicules électriques et pour les applications d'énergie propre telles que l'énergie éolienne. Nous investissons dans notre usine de La Rochelle (France) afin de développer une plateforme permettant à l'Europe de gagner en autonomie et de développer des solutions durables dans ces domaines.

Besoins humanitaires liés au changement climatique

Solvay entend soutenir les personnes qui subissent les conséquences matérielles du changement climatique.

Fin avril 2024, la région sud du Brésil a connu la pire crise climatique jamais observée dans l'histoire du pays. Le Groupe Solvay et le Fonds Ernest Solvay ont fait un don financier au fonds spécial créé pour l'État du Rio Grande do Sul au Brésil afin d'apporter une aide efficace là où elle était nécessaire, sur la base d'une cartographie des besoins les plus urgents. En outre, des groupes de bénévoles ont mené des campagnes de collecte d'eau potable, de nourriture non périssable, de vêtements et d'articles d'hygiène dans l'ensemble des sites Solvay au Brésil. En collaboration avec nos sociétés de transport partenaires, Solvay a organisé la livraison de ces dons aux personnes dans le besoin.

Pour l'avenir, les statuts du fonds philanthropique historique « Hannon, aide aux employés » ont été élargis afin de pouvoir soutenir les employés et les communautés qui connaissent des difficultés en raison de l'impact du changement climatique à proximité de nos sites industriels. Nous nous sommes, par ailleurs, engagés à injecter 2 millions d'euros sur 5 ans dans ce nouveau « Fonds de solidarité Solvay ».

Réductions réalisées et attendues des émissions de CO_2

Émissions de GES des Scopes 1+2

Fin 2024, la réduction des émissions cumulées des Scopes 1 et 2 depuis 2021 s'élève à -17% (-1,498 Mt éq. CO_2) à périmètre constant (considérant le périmètre financier consolidé).

De 2023 à 2024, les émissions des Scopes 1 et 2 ont augmenté de +0,136 Mt éq. CO_2 à scope constant. Cette augmentation est due à la reprise de l'activité (+0,261 Mt éq. CO_2), partiellement atténuée par les projets de décarbonation qui ont été mis en œuvre au cours de la même période (-0,125 Mt éq. CO_2).

En 2024, les émissions du Scope 1 étaient supérieures de 0,118 Mt éq. CO_2 à celles de 2023 à scope constant et inférieures de 1,327 Mt éq. CO_2 à celles de 2021 à scope constant, soit une baisse de 16%. Les émissions du Scope 2 étaient supérieures de 0,018 Mt éq. CO_2 à celles de 2023 à scope constant et inférieures de 0,170 Mt éq. CO_2 à celles de 2021 à scope constant, soit une baisse de 20%.

Alors que 2023 a été une année record sur le plan de la faiblesse de l'activité, les émissions des Scopes 1 et 2 ont diminué de 2021 à 2024 grâce à la réduction structurelle induite par l'exécution des projets de décarbonation.

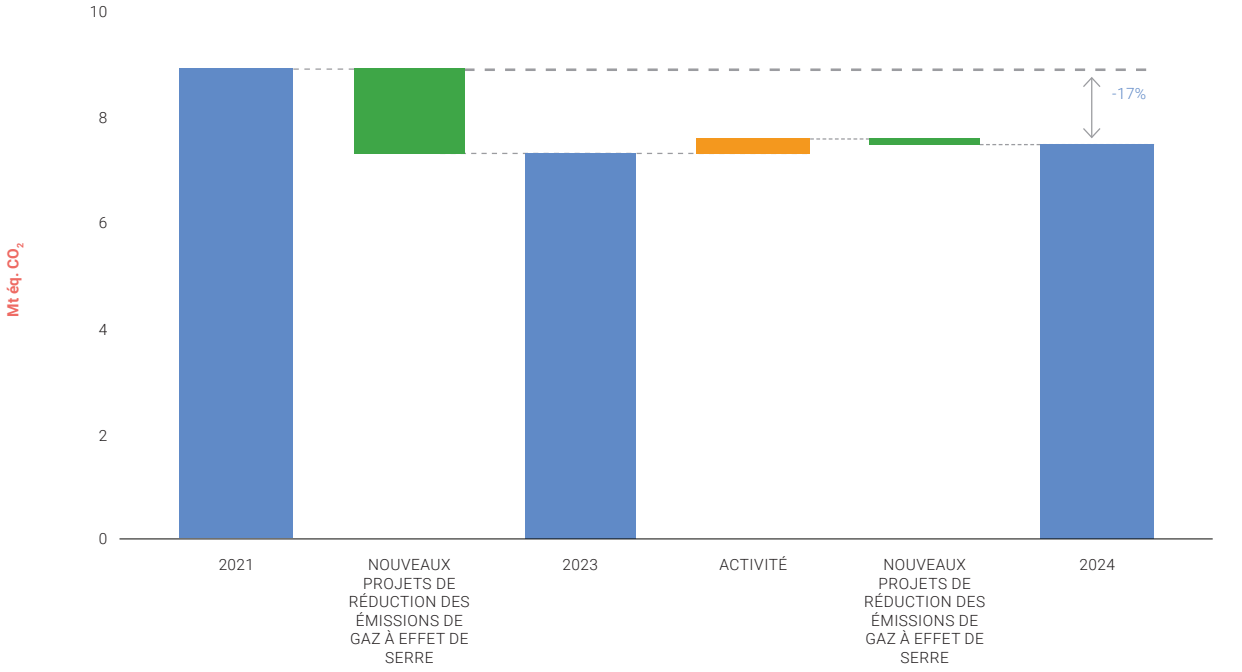

Les réductions attendues des émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont les suivantes (considérant le périmètre financier consolidé) :

		2021	2030	2050
Émissions de GES des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO_2	9,0	6,3	0,0
Transition énergétique				
Suppression progressive du charbon	Mt éq. CO_2	-	-2,0	-0,5
Approvisionnement en énergie renouvelable ou bas carbone	Mt éq. CO_2	-	-0,45	-2,1
Efficacité énergétique			-0,05	-0,2
Innovation sur les procédés	Mt éq. CO_2	-	-0,2	-1,7
Compensations	Mt éq. CO_2	-	-	-0,9
Poursuite de l'innovation (technologie et économie pas encore matures)	Mt éq. CO_2	-	-	-0,9

Émissions de GES du Scope 3

En 2024, nous avons poursuivi l'engagement de Solvay visant à améliorer la déclaration des émissions du Scope 3 en alignant nos méthodologies de calcul sur les meilleures pratiques du marché et sur les recommandations du GHG Protocol (Protocole des GES). La méthodologie associée au Scope 3.1 Biens et services achetés a été considérablement affinée, avec l'intégration d'une base de données sur les achats afin d'améliorer la précision et la granularité des données. En outre, Solvay a entrepris de calculer indépendamment les catégories 3.4 Transport et ditribution en amont et 3.5 Déchets produits lors de l'exploitation, qui étaient auparavant incluses dans la catégorie 3.1. Cela permet d'avoir une vision plus complète et plus transparente du profil d'émissions de Scope 3 de l'entreprise.

Suite à ces ajustements importants, la base de référence de 2021 a été retraitée conformément à la méthodologie de reporting utilisée en 2024 *(voir la section ESRS 2 pour la méthodologie de référence)*.

Fin 2024, la réduction des émissions cumulées du Scope 3 depuis 2021 s'élève à -2,7% (-0,452 Mt éq. CO_2) à périmètre constant (considérant le périmètre financier consolidé). Par rapport à l'objectif de Solvay pour les 5 catégories prioritaires, la réduction cumulée de 2021 à 2024 s'élève à -4% (-0,62 Mt éq. CO_2).

Les réductions attendues des émissions de GES du Scope 3 sont les suivantes (considérant le périmètre financier consolidé) :

		2021	2030
Émissions de GES Scope 3 - 5 catégories prioritaires	Mt éq. CO_2	14,7	11,8
Catégories principales en amont (*)	Mt éq. CO_2	-	-1,3
Catégories principales en aval	Mt éq. CO_2	-	-1,6

(*) Chiffres estimés. Les feuilles de route de décarbonation des fournisseurs de Solvay auront un impact direct sur la catégorie 3.1 Biens et services achetés.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Adaptation au changement climatique

Solvay alimente une matrice de résilience solide à l'échelle du Groupe et donne la priorité aux recommandations visant à améliorer l'indice de résilience de chaque site sur la base des informations fournies par notre assureur mutuel FM. Solvay s'est fixé pour objectif de retirer tous les sites de la zone rouge de la matrice de résilience (< 50% d'indice de résilience) d'ici à 2025 et d'amener tous les sites Solvay à un minimum de 75% d'indice de résilience d'ici à 2028.

Matrice de résilience	Sites	Pays
Indice de résilience supérieur à 75%	Curitiba	Brésil
	Bad Wimpfen	Allemagne
	Map Ta Phut AIE	Thaïlande
	Deer Park	États-Unis
	Green River	États-Unis
Indice de résilience entre 50% et 75%	Autres sites Solvay	
Indice de résilience inférieur à 50%	Paulinia	Brésil

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à l'impact, au risque et à l'opportunité significatifs de Solvay en matière de durabilité. Solvay utilise différents processus à cette fin, avec une approche rigoureuse qui comprend des examens complets de la politique, des analyses stratégiques et des indicateurs qui incluent les émissions de Scope 1, 2 et 3.

Atténuation du changement climatique

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de notre stratégie en matière de durabilité, réaffirmant et renforçant l'engagement de Solvay à réduire les émissions de CO_2. Solvay confirme son engagement à atteindre la neutralité carbone sur les émissions de GES de Scopes 1 et 2 d'ici 2050, et à réduire de 30% les émissions de GES de Scopes 1 et 2 et de 20% les émissions de GES de Scope 3 - 5 catégories prioritaires - d'ici 2030 par rapport à la base de référence 2021 (considérant le périmètre financier consolidé). Cet objectif est directement lié à notre politique en matière de changement climatique, dans laquelle figure notre objectif de neutralité carbone. Les objectifs de Solvay sont alignés sur un scénario fondé sur la science limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C. Comme expliqué ci-dessous, les objectifs à l'horizon 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par le SBTi en mars 2023. Ces derniers étaient basés sur une année de référence à 2018, tandis que les nouveaux objectifs utilisent une année de rérérence à 2021, définie après la scission partielle du groupe.

Les objectifs de réduction des émissions de Solvay pour les Scopes 1 et 2 sont définis pour le même périmètre que dans la section E1-6, conformément à la « consolidation financière ».

Notre rapport sur les émissions de Scope 3 englobe le périmètre opérationnel mondial de Solvay, y compris tous les sites physiques et toutes les activités sous le contrôle direct de l'entreprise. Il inclut la part des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay. L'objectif de Solvay en matière d'émissions de Scope 3 concerne cinq catégories prioritaires représentant 90% des émissions de GES de Scope 3 de Solvay en 2021. Les cinq catégories prioritaires sont situées en amont (Catégorie 1 : Biens et services achetés, Catégorie 3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie) et en aval de notre chaîne de valeur (Catégorie 10 : Transformation des produits vendus, Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus, Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus). Nos leviers de décarbonation pour atteindre nos objectifs ambitieux sont présentés dans notre feuille de route à la section E1-3.

Modifications de l'année de référence et des méthodologies

Suite à la scission partielle du Groupe en deux sociétés cotées en bourse, Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV, en décembre 2023, l'année de référence pour les objectifs de réduction des émissions est passée de 2018 à 2021. Le choix de 2021 comme nouvelle base de référence garantit une représentation plus précise des niveaux d'activité de Solvay après la période COVID, reflétant à la fois les opérations internes et les influences externes.

Avec ce changement de base de référence, Solvay a confirmé son engagement à réduire de 30% les émissions des Scopes 1 et 2 et de 20% les émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires - d'ici à 2030. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative SBTi en mars 2023, étant alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C : -0,2 Mt pour les émissions des Scopes 1 et 2 et -2,6 Mt pour les émissions du Scope 3 (nos émissions du Scope 3 - 5 catégories prioritaires - ont diminué de -4,1 Mt éq. CO_2 ou -21% de 2018 à 2021, c'est pourquoi l'adoption de l'année 2021 comme nouvelle base de référence a considérablement relevé la barre) comme détaillé ci-dessous :

Objectifs de Solvay	**Unité**	**Référence 2021**	**Objectifs 2030**
Émissions des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO_2	9,0	6,3 (-30%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2024)	Mt éq. CO_2	14,8 (90% x 16,5)	11,8 (-20%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq. CO_2	15,7 (90% x 17,4)	12,5 (-20%)

Objectifs précédents validés par l'initiative SBTi en mars 2023	**Unité**	**Référence 2018**	**Objectifs 2030**
Émissions des Scopes 1 et 2	Mt éq. CO_2	9,4	6,5 (-31%)
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq. CO_2	19,8 (90% x 22,0)	15,1 (-24%)

Pour maintenir la cohérence des rapports, les données de référence peuvent être recalculées en fonction des changements de périmètre ou de méthodologie. Les changements de périmètre, tels que l'ajout ou la suppression de sites, nécessitent des ajustements des données historiques afin d'assurer la comparabilité entre les périodes de référence. Sans ces recalculs, l'analyse des tendances pourrait être faussée, entraînant des variations artificielles des indicateurs clés de performance. De même, les changements de méthodologie, notamment l'adoption des règles AR6 pour les coefficients d'émission de GES et la reclassification des émissions d'hydrogène des Scopes 1 et 2 au Scope 3.3, nécessitent des mises à jour des données publiées précédemment. Ces ajustements permettent de maintenir la précision du suivi des progrès en matière de réduction des émissions.

En 2024, l'année de référence reste 2021, avec des retraitements uniquement pour les modifications du scope. Le passage de la base de référence de 2018 à 2021 signifie que les progrès réalisés avant 2021 ne sont plus rapportés. Bien que ces nouveaux calculs affectent les valeurs cibles absolues pour 2030, ils ne modifient pas les engagements de réduction de Solvay exprimés en pourcentage. Cette approche garantit un cadre transparent et cohérent pour le suivi des émissions et renforce l'engagement de Solvay à atteindre ses objectifs de décarbonation.

Le tableau décrivant nos émissions de CO_2 pour 2021, 2023 et 2024 est présenté ci-dessous par scope et par catégorie.

Scope 1 Émissions de GES	**2021 (base de référence)**	**2023 (année comparative)**	**2024**	**% 2024 par rapport à 2023**
Émissions brutes de GES de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**8 119 000**	**6 673 000**	**6 791 000**	**1,8%**
Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	*575 000*	*396 000*	*448 000*	*13,1%*
Émissions brutes de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	*8 694 000*	*7 069 000*	*7 239 000*	*2.4%*
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence)	0,0%	-17,8%	-16,3%	-8,2%
Émissions de GES provenant de systèmes réglementés d'échange d'émissions du groupe comptable consolidé (%)	65,9%	66,5%	67,1%	0,9%
Scope 1 Émissions de CO_2				
Émissions brutes de CO_2 de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**7 087 000**	**5 856 000**	**5 761 000**	**-1,6%**
Émissions brutes supplémentaires de CO_2 du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	*575 000*	*396 000*	*448 000*	*13,1%*
Émissions brutes de $_2$ du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	*7 662 000*	*6 252 000*	*6 209 000*	*-0,7%*
Scope 1 émissions de GES autres que le CO_2				
Émissions brutes de GES de Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**1 032 000**	**817 000**	**1 030 000**	**26,1%**
Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 1 provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	*200*	*400*	*100*	
Émissions brutes de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	*1 032 200*	*817 400*	*1 030 100*	*26,0%*
Scope 2 Émissions de GES				
Émissions brutes de GES de Scope 2 fondées sur la localisation provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**804 000**	**730 000**	**763 000**	**4,5%**
Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 2 fondées sur la localisation provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	*87 000*	*79 000*	*89 000*	*12,7%*
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur la localisation provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	*891 000*	*809 000*	*852 000*	*5,3%*
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	**838 000**	**650 000**	**668 000**	**2,8%**
Émissions brutes supplémentaires de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	*91 000*	*87 000*	*95 000*	*9,2%*
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	*929 000*	*737 000*	*763 000*	*3,5%*
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 fondée sur le marché provenant du groupe comptable consolidé	0	-187 000	-170 000	-9,4%
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 fondée sur le marché provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence)		**-22,3%**	**-20,2%**	
Total des émissions de GES - Scope 1 + Scope 2 - provenant du groupe comptable consolidé	**8 957 000**	**7 323 000**	**7 459 000**	**1,9%**
Pourcentage de réduction des émissions du Scope 1 + Scope 2 (fondée sur le marché) provenant du groupe comptable (par rapport aux émissions de l'année de référence)			**-16,7%**	
Émissions significatives de GES du Scope 3				
Total des émissions de GES brutes indirectes (Scope 3) (t éq. CO_2)	**16 459 000**	**15 242 000**	**16 077 000**	**5,5%**
Pourcentage de réduction des émissions du Scope 3 provenant du groupe comptable (par rapport aux émissions de l'année de référence)			**-2,3%**	
1 Biens et services achetés provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**5 206 000**	**4 860 000**	**5 241 000**	**7,8%**
1 Biens et services achetés supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	451 000	384 000	5 621 000	
1 Biens et services achetés provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	5 657 000	5 244 000	5 803 000	10,7%
2 Biens d'investissement provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**702 000**	**1 108 000**	**874 000**	**-21,1%**
2 Biens d'équipement supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	30 000	40 000	22 000	-45,0%
2 Biens d'équipement provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	732 000	1 149 000	896 000	-22,0%
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**1 391 000**	**1 147 000**	**1 195 000**	**4,2%**
3 Activités supplémentaires liées aux combustibles et à l'énergie provenant des sociétés bénéficiaires des investissement sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	95 000	83 000	92 000	10,8%
3 Activités liées à l'énergie et aux combustibles provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	1 486 000	1 230 000	1 287 000	4,6%
4 Transport et distribution en amont provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**314 000**	**325 000**	**351 000**	**8,0%**
4 Transport supplémentaire en amont provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	5 000	4 000	14 000	250,0%
4 Transport en amont provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	319 000	329 000	365 000	10,9%
5 Déchets produits lors de l'exploitation provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**33 000**	**38 000**	**39 000**	**2,6%**
5 Déchets supplémentaires générés par les opérations des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	6 000	6 000	7 000	16,7%
5 Déchets générés par les opérations du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	39 000	44 000	46 000	4,5%

Scope 1 Émissions de GES	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024	% 2024 par rapport à 2023
6 Voyage d'affaires provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**1 000**	**2 000**	**3 000**	**50,0%**
6 Voyage d'affaires supplémentaire provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	0	
6 Voyage d'affaires provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	1 000	2 000	3 000	50,0%
7 Déplacements domicile-travail des salariés provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**16 000**	**16 000**	**15 000**	**-6,3%**
7 Trajets domicile - lieu de travail supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	1 000	
7 Trajets domicile - lieu de travail provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	16 000	16 000	16 000	-5,9%
8 Actifs loués en amont provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**0,0%**
8 Biens supplémentaires loués en amont provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	0	
8 Biens loués en amont provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	2 000	2 000	2 000	0,0%
9 Acheminement en aval provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**531 000**	**449 000**	**542 000**	**20,7%**
9 Transport supplémentaire en aval provenant des sociétés bénéficiaires des investissemnts sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	14 000	12 000	19 000	58,%
9 Transport en aval provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	545 000	461 000	561 000	21,7
10 Transformation des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**1 790 000**	**1 594 000**	**1 679 000**	**5,3%**
10 Transformation supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	92 000	77 000	88 000	14,3
10 Transformation des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	1 882 000	1 671 000	1 767 000	5,7%
11 Utilisation des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**3 242 000**	**2 941 000**	**3 135 000**	**6,6**
11 Utilisation supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	3 000	13 000	16 000	
11 Utilisation des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	3 245 000	2 954 000	3 152 000	6,7%
12 Traitement en fin de vie des produits vendus provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**3 106 000**	**2 633 000**	**2 869 000**	**9,0%**
12 Traitement en fin de vie supplémentaire des produits vendus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	46 000	31 000	38 000	
12 Traitement en fin de vie des produits vendus provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	3 152 000	2 664 000	2 906 000	9,1%
13 Actifs loués en aval provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**0**	**0**	**0**	
13 Actifs supplémentaires loués en aval provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	0	
13 Actifs loués en aval provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	0	0	0	
14 Franchises provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**0**	**0**	**0**	
14 Franchises supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	0	
14 Franchises provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	0	0	0	
15 Investissements provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	**125 000**	**127 000**	**132 000**	**3,9%**
Investissements supplémentaires provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)	0	0	0	
Investissements provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)	125 000	127 000	132 000	3,9%
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 - provenant du groupe comptable consolidé				
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 (fondées sur la localisation) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	25 382 000	22 645 000	23 631 000	4,4%
Total des émissions de GES - Scope 1, 2 & 3 (fondées sur le marché) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	25 416 000	22 565 000	23 536 000	4,3%
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre totales - Scope 1, 2 & 3 - provenant du groupe comptable consolidé (par rapport aux émissions de l'année de référence) - fondées sur le marché			**-7,4%**	

Scope 1 Émissions de GES autres que le CO_2	Unités	2021	2023	2024
Méthane - CH4 - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**1 007 500**	**803 500**	**1 002 700**
Émissions supplémentaires de méthane provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		0	0	0
Émissions de méthane provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		**1 007 400**	**803 500**	**1 002 700**
Protoxyde d'azote - N2O - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**20 600**	**10 200**	**17 500**
Émissions supplémentaires de protoxyde d'azote provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		0	0	0
Émissions de protoxyde d'azote provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		20 600	10 200	17 500
Hexafluorure de soufre – SF6 - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**1 400**	**1 300**	**7 600**
Émissions supplémentaires d'hexafluorure de soufre provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		0	0	0
Émissions d'hexafluorure de soufre provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		1 400	1 300	7 600
Hydrofluorocarbures – HFC - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**2 500**	**2 000**	**2 200**
Émissions supplémentaires d'hydrofluorocarbures provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		200	400	100
Émissions d'hydrofluorocarbures provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		2 700	2 400	2 300
Perfluorocarbures – PFC - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**0**	**0**	**0**
Émissions supplémentaires de perfluorocarbures provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		0	0	0
Émissions de perfluorocarbures provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		0	0	0
Trifluorure d'azote – NF3 - provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**0**	**0**	**0**
Émissions supplémentaires de trifluorure d'azote provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		0	0	0
Émissions de trifluorure d'azote provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		0	0	0
Total des autres émissions de gaz à effet de serre autres que le CO_2 provenant du groupe comptable consolidé	t éq. CO_2	**1 032 000**	**817 000**	**1 030 000**
Total supplémentaire des autres émissions de gaz à effet de serre provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (t éq. CO_2)		200	400	100
Total des autres émissions de gaz à effet de serre provenant du périmètre opérationnel (t éq. CO_2)		1 032 200	817 400	1 030 100

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Les différentes composantes de la consommation d'énergie de Solvay sont converties en sources d'énergie primaire selon les critères suivants :

- Combustibles, en utilisant les pouvoirs calorifiques inférieurs;
- La vapeur achetée, en tenant compte de la valeur de référence du rendement de la chaudière pour le type de combustible utilisé pour produire la vapeur, par exemple 90%. rendement basé sur le pouvoir calorifique inférieur du gaz naturel ; et
- L'électricité achetée, en supposant un rendement moyen de 39,5% pour tous les types de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, à l'exception de l'énergie nucléaire (33%), de l'énergie hydraulique (100%), solaire (100%) et éolienne (100%), sur la base du pouvoir calorifique inférieur (source : Agence internationale de l'énergie - AIE).

Consommation d'énergie et mix énergétique pour les besoins propres de Solvay	**2021 (base de référence)**	**2023 (année comparative)**	**2024**
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**7 405 000**	**6 636 000**	**5 363 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*932 000*	*707 000*	*787 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*8 337 000*	*7 343 000*	*6 150 000*
(2) Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**88 000**	**51 000**	**79 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*1 000*	*1 000*	*1 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*89 000*	*52 000*	*80 000*
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel - y compris les ventes de vapeur et d'électricité provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**8 618 000**	**7 184 000**	**8 174 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*429 000*	*367 000*	*384 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*9 047 000*	*7 551 000*	*8 558 000*
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**44 000**	**24 000**	**27 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	0	0	0
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	44 000	24 000	27 000
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid d'origine fossile acheté ou acquis provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**5 405 000**	**4 290 000**	**4 638 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*496 000*	*459 000*	*527 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*5 901 000*	*4 749 000*	*5 165 000*
(6) Consommation totale d'énergie fossile provenant du groupe comptable consolidé (MWh) **(calculée comme la somme des lignes 1 à 5)**	**21 560 000**	**18 185 000**	**18 281 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissement sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*1 858 000*	*1 534 000*	*1 699 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*23 418 000*	19 719 *000*	19 980 *000*
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	**95,9%**	**93,4%**	**90,5%**
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (%)	**96,1%**	**93,6%**	**90,9%**
(7) Consommation issue de sources nucléaires provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**226 000**	**196 000**	**503 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissments sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*14 000*	*16 000*	*18 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*240 000*	*212 000*	*521 000*
Part de la consommation issue de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	**1,0%**	**1,0%**	**2,5%**
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (et comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**427 000**	**701 000**	**768 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*11 000*	*48 000*	*69 000*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*438 000*	*749 000*	*837 000*
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**280 000**	**392 000**	**649 000**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*0*	*0*	*0*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*280 000*	*392 000*	*649 000*
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite provenant du groupe comptable consolidé (MWh)	**0**	**0**	**0**
Consommation additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*0*	*0*	*0*
Consommation provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*0*	*0*	*0*
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable provenant du groupe comptable consolidé (MWh) **(calculée comme la somme des lignes 8 à 10)**	**707 000**	**1 093 000**	**1 416 000**
Consommation additionnelle d'énergie renouvelable provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*11 000*	*48 000*	*69 000*
Consommation totale d'énergie renouvelable provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*718 000*	*1 141 000*	*1 485 000*
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (%)	**3,1%**	**5,6%**	**7,0%**
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (MWh)	**2,9%**	**5,4%**	**6,8%**
Consommation totale d'énergie provenant du groupe comptable consolidé (MWh) **(calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)**	**22 493 000**	**19 474 000**	**20 201 000**
Consommation d'énergie additionnelle provenant des sociétés bénéficiaires des investissements sous contrôle opérationnel de Solvay (MWh)	*1 883 000*	*1 598 000*	*1 786 000*
Consommation totale d'énergie provenant du périmètre opérationnel (MWh)	*24 376 000*	*21 072 000*	*21 987 000*

Mix de production énergétique pour les tiers*	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Production d'énergie renouvelable (MWh)	1 053 000	825 000	715 000
Production d'énergie non renouvelable (MWh) - non incluse dans la section (9) ci-dessus	5 709 000	4 446 000	4 624 000

* *La production d'énergie pour des tiers est principalement liée à la production de chaleur pour l'approvisionnement de tiers et d'électricité coproduite par l'utilisation d'unités de cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.*

Secteurs ayant un impact important sur le climat utilisé pour déterminer l'intensité énergétique

Toutes les activités sont considérées comme ayant un impact important sur le climat.

Intensité énergétique par chiffre d'affaires	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat (MWh)	24 746 000	25 539 000	3,2%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros)	6 024	5 130	-14,9%
Consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires pour les activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (MWh/€)	0,0041	0,0050	+21,2%

Le montant du chiffre d'affaires est conforme au chiffre publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

	Rétrospective				Jalons et années cibles			
	Année de référence - 2021	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023	2025	2030	(2050)	Objectif annuel en % / Année de référence - 2021
Total des émissions de gaz à effet de serre - Scope 1 & 2 (fondées sur le marché) provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	8 957 000	7 323 000	7 459 000	1,9%	7 150 000	6 270 000	0	3,3% d'ici 2030 et 3,5% 2030-2050
Émissions totales de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) – comme publiées (t éq. CO_2)	9 001 000							
Variation due à des modifications du périmètre du rapport (modifications structurelles) (t éq. CO_2)	-55 000							
Variation due à des modifications de la méthodologie ou à des améliorations de l'exactitude des données (t éq. CO_2)	11 000							
Émissions significatives de GES du Scope 3								
Total des émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 provenant du groupe comptable consolidé (t éq. CO_2)	16 459 000	15 243 000	16 077 000	5,5%	15 968 000	13 746 000		
Émissions de gaz à effet de serre de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (scope de notre objectif)	14 735 000	13 175 000	14 119 000	7,2%	14 010 000	11 788 000		2,2% d'ici 2030

De plus amples détails sur les données rétrospectives sont présentés dans la section E1-4.

Intensité des émissions de GES (émissions totales de GES par rapport au chiffre d'affaires net)

Intensité des GES par chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3)	2023 (année comparative)	2024	% 2024 / 2023
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires (t éq. CO_2/€)	0,0038	0,0046	+23%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires (t éq. CO_2/€)	0,0037	0,0046	+22%

Changements de méthodologie

Pour les Scopes 1 et 2, aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de calcul en 2024. Des changements significatifs dans le périmètre de reporting ayant un impact de +0,053 Mt éq. CO_2 ont eu lieu en 2024 et la base de référence de 2021 a été retraitée en conséquence.

Cette modification du périmètre est liée à la modification de la consolidation financière d'un site de l'activité Peroxides.

En ce qui concerne les émissions de GES déclarées d'une année sur l'autre, elle n'aurait pas d'incidence puisque les données de référence et les données de 2023 ont été recalculées en conséquence.

Pour le Scope 3, un changement significatif a été effectué en matière de méthodologie. Les catégories 3.1, 3.4 et 3.5 ont été calculées séparément. Solvay a inclus les données relatives aux achats, à la chaîne d'approvisionnement et aux activités de traitement des déchets dans le calcul de cette catégorie. Les années 2021, 2022 et 2023 ont été retraitées conformément à la nouvelle méthodologie, ce qui garantit la comparabilité entre les années.

Référence aux orientations et à la méthodologie comptables

Solvay se réfère à plusieurs normes et rapports industriels pour le traitement des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment les directives « Guidance for Accounting & Reporting Corporate Greenhouse Gas Emissions (GHG) in the Chemical Sector Value Chain » publiées par le Conseil mondial des affaires pour le développement durable, les normes comptables et de reporting sur les gaz à effet de serre et les normes sur la chaîne de valeur des entreprises sur les gaz à effet de serre (Scope 3). Nous intégrons en outre les potentiels de réchauffement global des gaz à effet de serre fluorés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, conformément au règlement européen (UE) n° 517/2014.

Pour s'aligner sur sa politique de durabilité et répondre aux exigences de la Global Reporting Initiative, Solvay a adopté la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO_2 associées à l'électricité achetée (Scope 2). Nous appliquons des critères spécifiques pour sélectionner le facteur d'émission de CO_2 de chaque contrat de fourniture d'électricité, en donnant la priorité à des facteurs tels que les certificats d'attribution d'énergie, la base contractuelle, les taux d'émission du fournisseur ou de la compagnie d'électricité, et le mix résiduel. Si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou les organisations internationales s'applique, et des facteurs d'émission alternatifs sont appliqués pour des régions spécifiques telles que les États-Unis et la Chine, sur la base des recommandations spécifiques des organisations concernées.

L'approche de Solvay en matière d'émissions de GES reflète sa volonté de se conformer aux normes du secteur et de respecter des pratiques durables et transparentes dans le calcul et la déclaration de son impact environnemental. En s'appuyant sur des références fiables et en mettant en œuvre des critères de sélection spécifiques pour les facteurs d'émission, Solvay vise à garantir la précision et la cohérence de ses efforts de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES.

Les émissions du Scope 3 sont calculées en multipliant les données d'activité (par exemple, les biens et services achetés, les voyages d'affaires, etc.) par les facteurs d'émission pertinents. Les facteurs d'émission peuvent provenir directement du fournisseur ou de bases de données (par ex., Ecoinvent).

1. Biens et services achetés

Depuis 2024, Solvay s'appuie sur les bases de données d'achats pour calculer les émissions du Scope 3.1. Pour les achats de matières premières et d'autres biens et services, nous utilisons les quantités facturées et, si celles-ci ne sont pas disponibles, des calculs basés sur les dépenses. Les facteurs d'émission proviennent de sources fiables, notamment la base de données Ecoinvent et, de plus en plus, de données primaires obtenues directement à partir de l'empreinte carbone des produits (ECP) de nos fournisseurs. Cette catégorie utilise actuellement 86% de données primaires sur les activités et 22% de données primaires sur les facteurs d'émission.

2. Biens d'investissement

Conformément aux facteurs d'émission du WBCSD (Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain), nous supposons que les biens d'investissement sont constitués de 25% de béton et de 75% d'acier.

Cette méthodologie a en effet été privilégiée, car les données sur la composition des biens d'investissement et/ou leurs facteurs d'émission ne sont pas disponibles. Cependant, dans le cadre de l'approche d'amélioration continue de Solvay pour le Scope 3, nous travaillerons avec l'équipe Achats et l'équipe Industrielle afin d'utiliser des données internes dans le calcul de cette catégorie.

3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)

En vue de calculer les émissions du Scope 3.3, Solvay tient compte de l'énergie achetée et consommée au cours de l'année de référence, en englobant les sources relevant du Scope 1 et du Scope 2. Cette catégorie comprend une gamme complète de types d'énergie, notamment : l'électricité, le gaz (y compris l'hydrogène), la vapeur, le mazout, le charbon et le coke de pétrole, et la biomasse. En suivant et en analysant la consommation de ces sources d'énergie, Solvay peut quantifier efficacement les émissions indirectes (c'est-à-dire, en amont) associées à notre utilisation de l'énergie.

4. Transport et distribution en amont

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont couvrent le mouvement des produits depuis les fournisseurs jusqu'aux usines de Solvay. Sur la base des données sur l'activité des matières premières achetées (Catégorie 1), nous avons cartographié leur origine et formulé des hypothèses afin de déterminer les distances et les modes de transport. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

5. Déchets produits lors de l'exploitation

Pour calculer les émissions du Scope 3 associées à la gestion des déchets (catégorie 5), nous recueillons des données sur les déchets produits sur nos sites opérationnels. Ces données, notamment la quantité de déchets (matière sèche) et leur méthode de traitement final (par exemple, incinération, mise en décharge), sont communiquées chaque année. Nous estimons ensuite l'empreinte carbone de chaque type de déchet en calculant un facteur d'émission basé sur sa teneur en carbone et sur son processus de traitement spécifique. Par exemple, nous estimons la proportion de déchets qui se décomposent en aérobiose, produisant du CO_2, et la proportion de déchets qui se décomposent en anaérobiose, produisant du méthane. En appliquant ces facteurs d'émission aux quantités de déchets déclarées, nous pouvons calculer les émissions totales du Scope 3 associées à la gestion des déchets. Cette méthode a été discutée avec les pairs de Solvay au sein du groupe de travail « Together for Sustainability ».

6. Voyage d'affaires

Les voyages d'affaires effectués par les collaborateurs de Solvay sont enregistrés par notre agence de voyages et contrôlés par notre département des achats. Pour les voyages en avion et en train, les kilomètres parcourus sont enregistrés. Cela couvre plus de 95% de nos déplacements en avion et en train. Les émissions de GES calculées sont extrapolées pour représenter la totalité de nos déplacements. Pour chaque mode de transport, le kilométrage est converti en équivalent CO_2 à l'aide des facteurs d'émission de la base de données EcoInvent.

7. Déplacements domicile – travail des salariés

Le calcul est basé sur l'hypothèse que les collaborateurs de Solvay travaillant sur les sites industriels effectuent chaque jour des trajets domicile-travail dans une voiture diesel ou à l'essence. Les collaborateurs des sites administratifs et de R&I font la navette trois fois par semaine (c'est-à-dire qu'ils travaillent à leur domicile deux jours par semaine). Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue des données de Scope 3, Solvay s'efforce d'inclure des données plus représentatives, site par site.

8. Actifs loués en amont

Les émissions liées aux biens loués en amont (catégorie 8) couvrent la flotte de véhicules loués par Solvay. Les données concernant les types de véhicules et les distances parcourues ont été fournies par la société de leasing, et les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

9. Transport et distribution en aval

Cette catégorie couvre le transport des produits Solvay depuis ses sites jusqu'aux clients. Les données d'activité, comprenant toutes les étapes du transport, sont extraites du système ERP (Enterprise Resource Planning) de Solvay. Un prestataire externe certifié effectue les calculs en utilisant la dernière version des facteurs d'émission du GLEC.

10. Transformation des produits vendus ; 11. Utilisation des produits vendus ; et 12. Traitement en fin de vie des produits

Les principes de calcul sont les mêmes pour ces trois catégories. Les émissions dues au traitement et à la transformation du produit par des tiers après la vente par Solvay sont calculées en fonction de la composition chimique du produit et des réactions chimiques attendues susceptibles de générer des émissions pendant la transformation, l'utilisation et la fin de durée de vie du produit.

13. Actifs loués en aval

Ceci n'est pas applicable, car les actifs loués par Solvay ne sont pas significatifs pour le Groupe.

14. Franchises

Ceci n'est pas applicable, car Solvay n'a pas de franchises.

15. Investissements

Les émissions de Scope 1 et 2 des entreprises non consolidées (qui ne sont pas consolidées dans les émissions Scope 1 et 2 de Solvay) sont reportées en accord avec les participations financières de Solvay dans ces entités, afin de garantir la cohérence avec nos états financiers.

Nous n'avons pas connaissance d'événements significatifs ou de changements de situation ayant un impact sur les émissions de GES qui auraient pu se produire entre les dates de reporting des entités de nos chaînes de valeur et la date de reporting de Solvay.

Émissions biogéniques de CO_2 provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Émissions biogéniques de CO_2 provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant du groupe comptable consolidé (en t éq. CO_2)	1 211 000	1 071 000	1 079 000
Émissions biogéniques de CO_2 supplémentaires provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant des sociétés émettrices sous contrôle opérationnel de Solvay (en t éq. CO_2)	3 000	14 000	20 000
Émissions biogéniques de CO_2 provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 provenant du périmètre opérationnel (en t éq. CO_2)	1 214 000	1 085 000	1 099 000

Les émissions biogéniques provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse, non incluses dans les émissions de GES du Scope 1, ont atteint un pic en 2021 en raison d'une activité record liée à la consommation de bagasse au Brésil. La baisse de cette activité brésilienne depuis 2021 est en partie atténuée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs concernant la production d'énergie ou pour des déclarations d'attributs non groupés

Afin de mieux refléter notre politique de durabilité, nous avons décidé d'appliquer la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO_2 associées à l'électricité achetée (Scope 2). Afin de respecter les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), les critères suivants, par ordre décroissant de priorité, sont appliqués pour sélectionner le facteur d'émission de CO_2 de chaque contrat de fourniture d'électricité :

- Certificats d'attribution d'énergie : facteurs d'émission résultant d'instruments spécifiques tels que les certificats d'énergie verte.
- Base contractuelle : facteur d'émission obtenu par des contrats concernant des sources spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'émissions d'attributs spécifiques.
- Fournisseur ou taux d'émission des utilités : facteur d'émission publié comme résultat du mix de détail du fournisseur.
- Mix résiduel : si aucun mix résiduel n'est disponible, des facteurs d'émission moyenne du réseau sont utilisés comme estimation.

Fondé sur localisation : si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou l'Agence Internationale de l'énergie s'applique. En raison d'une recommandation du World Resources Institute (WRI), les facteurs d'émission « Emissions & Generation Resource Integrated Database » (eGRID) publiés par la United States Environmental Protection Agency (agence américaine pour la protection de l'environnement) sont utilisés, aux États-Unis, à la place du facteur d'émission des utilités. De la même façon, des facteurs d'émission publiés par le ministère de l'Écologie et de l'Environnement sont utilisés en Chine, à la place du facteur d'émission des utilités.

	2021 (base de référence)	2023 (année comparative)	2024
Nombre d'émissions de GES du Scope 2 provenant d'instruments contractuels (t éq. CO_2)	131 000	98 000	130 000
Pourcentage d'instruments contractuels, émissions de GES du Scope 2	16%	13%	17%
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs concernant la production d'énergie en relation avec les émissions de GES du Scope 2	3%	5%	4%
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de déclarations d'attributs non groupés en relation avec les émissions de GES du Scope 2	13%	9%	13%

Les contrats d'achat d'électricité et les achats de vapeur basée sur la biomasse sont considérés comme des achats d'énergie groupés et les achats de certificats d'électricité renouvelable et de garanties d'origine sont considérés comme des achats d'énergie non groupés.

Émissions biogéniques de CO_2 provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse qui se produisent dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES du Scope 3

Les émissions de CO_2 biogénique provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse sont incluses dans les émissions en amont du Scope 3. La catégorie 3.3 du Scope 3 couvre spécifiquement les émissions en amont associées à la production de biomasse achetée. En outre, les émissions biogéniques sont également prises en compte en fin de vie, lorsque les déchets de biomasse sont mis en décharge. Toutefois, à ce stade, seules les émissions de méthane (CH_4) provenant de la dégradation de la biomasse sont prises en compte, tandis que les émissions de N_2O ne sont pas incluses.

E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Solvay n'utilise pas ni dans ses propres opérations ni dans sa chaîne de valeur en amont ou en aval de projets d'absorption ou de crédits carbone pour compenser les émissions rapportées ici.

Cependant, en 2023, Solvay a acheté 2 000 VCU (Verified Carbon Units) provenant d'un projet de reforestation d'espèces indigènes au Brésil, hors de la chaîne de valeur de Solvay et géré par l'Office National des Forêts - Brésil (ONF Brésil) afin de commercialiser un portefeuille de produits neutres en carbone au Brésil et aux États-Unis. Les VCU ont été délivrées par Verra, une organisation reconnue dans le développement et la gestion de programmes de haute intégrité et à fort impact pour des projets climatiques et environnementaux, soulignant l'engagement de Solvay à appliquer des normes de qualité vérifiées et reconnues pour les projets d'absorption des emissions de GES par voie biogénique. 37 VCU ont été utilisées en 2023, et 351 VCU ont été utilisée en 2024 pour compenser les émissions de GES restantes provenant de l'extraction des matières premières, de la fabrication et jusqu'à l'expédition des produits. Les 1 612 VCU restantes sont conservées dans le registre de Verra et devraient être utilisées à l'avenir afin de maintenir la neutralité carbone de ce portefeuille de produits.

E1-8 Tarification interne du carbone

E1-8 Indiquer si des mécanismes de tarification interne du carbone sont appliqués et, dans l'affirmative, comment ceux-ci soutiennent la prise de décision et encouragent la mise en œuvre de politiques et de cibles liées au climat

L'entreprise applique un mécanisme de tarification interne du carbone de 100 EUR/t éq. CO_2 à tous les projets d'investissement, quelle que soit leur localisation géographique, afin d'intégrer les facteurs externes négatifs et les futurs coûts potentiels du CO_2 dans la prise de décision. Ce prix est pris en compte dans les évaluations de rentabilité et dans les procédures liées aux dépenses d'investissement (CAPEX) pour les projets ayant un impact sur les émissions des Scopes 1 et 2, tout au long de leur durée de vie. En intégrant les coûts du carbone, l'entreprise s'aligne sur les politiques et les objectifs liés au climat tout en encourageant les investissements durables.

Le prix interne du carbone est également utilisé dans le cadre de l'évaluation du portefeuille durable couvrant les émissions des Scopes 1 et 2 ainsi que du Scope 3 - catégories 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5.

Enfin, le prix interne du carbone est également appliqué au Fonds carbone pour les déplacements pour les émissions de la catégorie 3.6 du Scope 3.

Pour en savoir plus sur les hypothèses concernant la tarification et les implications financières, veuillez consulter la section financière 7.2 Notes relatives aux états financiers consolidés

La part des émissions brutes de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 couverte par le mécanisme de tarification interne du carbone est indiquée ci-dessous :

Mécanisme de tarification interne du carbone		t éq. CO_2
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 1 couvertes	100%	6 791 000
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 2 couvertes	100%	668 000
Pourcentage des émissions brutes de gaz à effet de serre du Scope 3 couvertes	42%	6 829 000

6.2.2. Reporting conformément à la taxonomie européenne

La taxonomie européenne (2020/852) est un système de classification, établissant une liste fermée d'activités économiques écologiquement durables.Elle entend jouer un rôle important en aidant l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le « Green Deal » européen. La taxonomie européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées selon lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables.

Pour être éligible à la taxonomie, une activité économique doit correspondre à la description de l'activité reprise dans les Actes Délégués (UE) 2023/2485 et (UE) 2023/2486. En tant que telle, la taxonomie européenne ne concerne qu'un nombre limité d'activités de Solvay.

Pour être alignée sur la taxonomie, une activité économique doit d'abord être éligible comme décrit ci-dessus, puis remplir les critères suivants :

→ L'activité économique doit apporter une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs climatiques et environnementaux pertinents pour cette activité.
→ L'activité ne doit pas nuire de manière significative aux autres objectifs restants.
→ L'activité doit répondre aux normes minimales de protection sociale basées sur les lignes directrices de l'OCDE et des Nations Unies.

Base de préparation Rapport sur la taxonomie européenne

Nous utilisons notre outil Sustainable Portfolio Management (SPM) pour identifier les ventes de chaque combinaison de produits et d'applications correspondant aux descriptions des activités de la taxonomie européenne. Un seuil minimum cumulé de 1 million d'euros de ventes par activité économique est fixé pour sélectionner l'activité économique déclarée. Nous vérifions que chaque produit et activité correspond bien à la description de la taxonomie européenne. Pour les activités non manufacturières et non liées au chiffre d'affaires, nous avons effectué des contrôles de cohérence auprès des équipes de contrôleurs industriels et de reporting financier afin de nous assurer de l'exhaustivité de l'examen.

Les activités économiques éligibles suivantes pour 2024 sont liées à leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

→ Activités économiques éligibles liées au chiffre d'affaires
  — activité 3.3 technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport
  — activité 3.4 fabrication de piles
  — activité 3.12 fabrication de soude
  — activité 3.17 fabrication de matières plastiques de base
  — activité 4.20 cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie
  — activité 4.30 cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles
→ Activités économiques éligibles non liées au chiffre d'affaires
  — activité 6.2 transports ferroviaires de frets
  — activité 6.3 transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs

Le périmètre de reporting pour les chiffres de la taxonomie européenne correspond au groupe comptable consolidé de Solvay, et les données financières sont collectées à partir de notre système de données financières. Solvay évite la double comptabilisation de ses activités économiques en veillant à ce que les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation ne soient affectées qu'une seule fois aux activités de la taxonomie et à l'atténuation du changement climatique en tant qu'objectif environnemental.

L'indicateur de chiffre d'affaires défini dans la taxonomie européenne correspond aux ventes telles qu'elles apparaissent dans le compte de résultat consolidé de Solvay et dans la note financière F1 : chiffre d'affaires et information par segment.

Le dénominateur de l'indicateur de dépenses d'investissements défini dans la taxonomie européenne correspond aux dépenses d'investissement des activités poursuivies qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation. Ces éléments sont couverts dans les états financiers de Solvay dans la note F1 : Chiffre d'affaires et information par segment, la note F16 : Flux de trésorerie des activités d'investissement - acquisition/cession d'immobilisations et de participations, la note F20 : Immobilisations corporelles et la note F21 : Droit d'utilisation (IFRS16).Pour le reporting des dépenses en capital des activités économiques non liées au chiffre d'affaires, Solvay ne déclare que les montants supérieurs à 5 millions d'euros.

Le dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation, selon la définition de la taxonomie européenne, correspond aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à la maintenance et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition du dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation de la taxonomie européenne diffère de la définition IFRS des dépenses d'exploitation. Solvay a appliqué la définition de la taxonomie européenne au mieux de ses connaissances. Pour le reporting des dépenses opérationnelles de l'activité économique non liée au chiffre d'affaires, Solvay déclare des montants supérieurs à 2% des dépenses opérationnelles du groupe.

Solvay est organisée en interne selon les segments à déclarer suivants : Basic Chemicals (activités Soda ash & Derivatives et Peroxides), Performance Chemicals (activités Silica, Coatis et Special Chem) et Corporate. Solvay ne dispose pas d'un système permettant de suivre directement les indicateurs de dépenses d'investissement et opérationnelles liées aux activités économiques éligibles telles que définies dans la taxonomie européenne. La part des dépenses d'investissement (respectivement des dépenses opérationnelles) pour certaines activités économiques éligibles est estimée. Pour toutes les activités de fabrication, les indicateurs sont calculés comme les dépenses d'investissement (respectivement les dépenses opérationnelles) de la GBU correspondante, au prorata du volume vendu dans cette activité économique par rapport au volume total vendu par cette GBU.

Compte tenu de l'organisation actuelle de nos segments à déclarer et de la limitation due à la configuration correspondante de nos systèmes d'information, les indicateurs de dépenses d'investissement et de dépenses opérationnelles définis par la taxonomie européenne pour les activités 4.20 (cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie) et 4.30 (cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles) ne sont pas présentés séparément, mais sont intégrés dans les autres activités éligibles et non éligibles à la taxonomie au prorata des volumes de vente éligibles.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation liés aux activités éligibles « 6.2 transports ferroviaires de frets » et « 6.3 transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » sont inclus dans les indicateurs de dépenses d'investissement.

Résultats des activités économiques de Solvay éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie en 2024

Indicateur de la taxonomie européenne	**Total** (MEUR)	**Part des activités économiques éligibles à la taxonomie**(%)	**Part des activités économiques non éligibles à la taxonomie** (%)	**Part des activités économiques alignées sur la taxonomie** (%)	**Part des activités économiques non alignées sur la taxonomie** (%)
Indicateur de chiffre d'affaires selon la définition de la taxonomie européenne	5 130	33%	67%	0%	100%
Dénominateur des dépenses d'investissement selon la définition de la taxonomie européenne	349	45%	55%	0%	100%
Dénominateur des dépenses d'exploitation selon la définition de la taxonomie européenne	317	53%	47%	0%	100%

Pour une ventilation plus détaillée, veuillez vous référer aux tableaux des pages suivantes.

Ventes (définies comme le chiffre d'affaires dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux ventes éligibles de Solvay. Les chiffres communiqués pour le carbonate de soude correspondent à notre activité Soda Ash & Derivatives, qui est une activité monotechnologique. Conformément au règlement (UE) 2020/852, nous publions les chiffres relatifs à la fabrication de carbonate disodique (carbonate de soude, carbonate de sodium, sel disodique de l'acide carbonique), à l'exclusion de la fabrication de bicarbonate de sodium. Nous ne déclarons pas d'activité alignée en 2024 pour notre activité de carbonate de soude, car nous ne sommes pas encore en mesure de documenter que les critères techniques, les protections minimales et les critères de « ne pas causer de préjudice important » sont remplis, compte tenu de l'ambiguïté du texte actuel du règlement de l'UE sur la taxonomie et de ses actes délégués associés.

Les ventes générées dans l'activité de fabrication de plastiques de base sont constituées des fils et polymères intelligents, fonctionnels et durables de Coatis.

Dans le cadre de ses activités, Solvay produit de la vapeur et de l'électricité, principalement pour son propre usage. Solvay fait état de certaines ventes de services aux collectivités à des tiers (voir la note F3 sur les autres produits de l'activité dans les états financiers). La production d'énergie pour des tiers est principalement la production de chaleur pour des tiers et l'électricité coproduite par la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux, actifs que Solvay exploite pour son propre usage, mais qui font parfois partie de plateformes industrielles intégrées plus vastes. Les ventes d'énergie à des tiers sont comptabilisées dans les activités économiques 4.30 « cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles » et 4.20 « cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie ».

Nous avons lancé le programme STAR Factory de Solvay, qui vise à mettre intégralement en œuvre le programme de durabilité « For Generations » au niveau du site.STAR Factory est désormais déployé dans presque toutes nos usines. Nous pensons qu'il fournira progressivement les données nécessaires pour nous permettre de qualifier certaines de nos activités comme alignées.

Indicateurs de dépenses d'investissement (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie de Solvay (€120 M). Les investissements dans les actifs énergétiques pour la feuille de route de décarbonisation de l'activité de carbonate de soude sont partiellement inclus dans ce chiffre.

Les autres dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie correspondent à la location de matériel de transport qui consiste principalement en des wagons pour le transport de nos produits et des voitures de société.

Indicateurs de dépenses opérationnelles (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de carbonate de soude est le principal contributeur aux dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie de Solvay (€168 M) sur le dénominateur total de l'indicateur OpEx (€317 M).

Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment sa part d'activités économiques considérées comme éligibles ou alignées sur la taxonomie européenne. Nous pensons que STAR Factory et d'autres programmes majeurs permettront d'atteindre ces objectifs dans les années à venir.

Formulaire 1 pour les activités économiques de certains secteurs de l'énergie - énergie nucléaire et activités liées au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie et aux combustibles	
1.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets dans le cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
5.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	OUI*
6.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur et de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

* *Solvay ne publie pas les tableaux selon le modèle 4 (activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie), car Solvay n'est pas en mesure de séparer les informations à ce niveau de détail en raison de l'organisation de ses segments à déclarer et de la structure correspondante de ses systèmes de données financières.*

Indicateurs de la taxonomie européenne : Chiffre d'affaires 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)								
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Catégorie : Activités habilitantes	Catégorie : Activités transitoires
Activités économiques		k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Vente d'activités durables sur le plan environnemental (conforme à la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									
dont habilitante			0%														E	
dont transitoire			0%															T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Fabrication de technologies à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	22 920	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								E	
Fabrication de piles	CCM 3.4	15 270	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								E	
Fabrication de soude	CCM 3.12	1 349 460	26%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	68 000	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	2 174	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
Cogénération à haut rendement de chaleur/ froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	223 114	4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Ventes d'activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		1 680 938	33%	33%	0%	0%	0%	0%	0%									
A. Ventes d'activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**1 680 938**	**33%**	**33%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**									
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
Ventes d'activités non éligibles à la taxonomie		3 448 836	67%															
Total - Dénominateur des ventes (A.+ B.)		**5 129 774**	**100%**															

EL = éligible

N/EL = non éligible

Indicateurs de la taxonomie européenne : CapEx 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)								
Activités économiques	Code	CapEx	Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Catégorie : Activités habilitantes	Catégorie : Activités transitoires
		k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Dépenses d'investissements dans des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									
dont habilitante			0%														E	
dont transitoire			0%															T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Fabrication de soude	CCM 3.12	120 283	34%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Transports ferroviaires de frets	CCM 6.2	30 995	9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	CCM 6.3	5 036	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									
Dépenses d'investissements dans des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		156 314	45%	45%	0%	0%	0%	0%	0%									
A. Capex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**156 314**	**45%**	**45%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**									
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
Dépenses d'investissements des activités non éligibles à la taxonomie		192 455	55%															
Total - Dénominateur des dépenses d'investissements (A.+ B.)		**348 769**	**100%**															

EL = éligible

N/EL = non éligible

Indicateurs de la taxonomie européenne : OpEx 2024

	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères DNSH)								
	Code	OpEx	Part des OpEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Catégorie : Activités habilitantes	Catégorie : Activités transitoires
Activités économiques		k€	en %	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Dépenses d'exploitation pour les activités durables sur le plan environnemental (conforme à la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									
dont habilitante			0%															
dont transitoire			0%															
A.2 Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Fabrication de soude	CCM 3.12	168 228	53%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									T
Dépenses d'exploitation pour les activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		168 228	53%	53%	0%	0%	0%	0%	0%									
A. Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**168 228**	**53%**	**53%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**									
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
Dépenses d'exploitation d'activités non éligibles à la taxonomie		148 651	47%															
Total - Dénominateur des dépenses d'exploitation (A.+ B.)		**316 879**	**100%**															

EL = éligible

N/EL = non éligible

6.2.3. Pollution

E2-IRO-1 IRO liés à la pollution

Veuillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Pollution de l'air	S.O.	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'air entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations et des coûts associés.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	S.O.	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'eau entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations et des coûts associés.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Pollution des sols	S.O.	Risque	Réel	Les coûts liés à l'assainissement de l'environnement et les provisions pour les contaminations existantes évoluent en fonction du cycle de vie des actifs et de l'évolution des réglementations.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Substances préoccupantes	S.O.	Risque	Potentiel	Les attentes futures en matière de substances préoccupantes peuvent avoir un impact sur les permis d'exploitation, entraînant des besoins d'investissement et la fermeture de sites.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	S.O.	Risque	Potentiel	Mise à jour/évolution de la classification des risques des substances dans les produits et des émissions pour devenir des SVHC.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Pollution de l'air	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'air.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Pollution de l'eau	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'eau.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	S.O.	Impact négatif	Potentiel	Impact sur l'environnement et la santé des personnes en raison d'une exposition potentielle lors de la production ou d'un incident, d'une manipulation incorrecte ou d'une mauvaise utilisation des Substances extrêmement préoccupantes.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

E2-1 Politiques en matière de pollution

Veuillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique Responsible Care).

La politique relative à la pollution fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Une vue d'ensemble de la politique de Gestion de l'environnement est présentée dans le tableau de la section MDR-P.

Au cours du processus de production, nous donnons la priorité à des approches plus propres, mettons en œuvre des technologies antipollution et nous efforçons de réduire les émissions. Nous portons notre attention sur l'identification des substances très préoccupantes, afin de les remplacer par des équivalents plus sûrs. Les employés participent à diverses formations sur les techniques de contrôle de la pollution et la gestion adéquate des substances dangereuses. Notre politique couvre également un programme complet d'intervention en cas d'urgence qui privilégie la santé humaine, la préservation de l'environnement et la sécurité de la communauté.

Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique universellement à toutes les entreprises du Groupe Solvay sous contrôle opérationnel et concerne les sites actifs dans toutes les régions. La gestion des sites fermés, communiquée séparément par l'équipe Remédiation, n'entre pas dans le champ d'application de cette politique.

Consultation des parties prenantes

Les parties prenantes concernées de Solvay n'ont pas été directement consultées lors de l'élaboration de cette politique ; toutefois, leurs intérêts et leurs points de vue ont été pris en compte dans l'évaluation de la double matérialité et dans les IRO associés.

Émissions dans l'air, l'eau et le sol

Les sites de Solvay gèrent les émissions dans l'air et dans l'eau grâce à des systèmes complets de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement conformes aux exigences réglementaires. Chaque site fournit régulièrement des rapports sur les substances qu'il est autorisé à émettre, conformément à son permis d'exploitation. Nous collaborons activement avec les parties prenantes au niveau local afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau aussi bien au niveau local que régional.

Solvay adhère à la directive IED afin d'identifier les émissions des matériaux et d'évaluer les méthodes les plus efficaces sur le plan environnemental et les plus économiquement viables pour prévenir et contrôler ces émissions, en suivant les lignes directrices des Meilleures Techniques Disponibles (BAT). La mise en œuvre de technologies et de pratiques efficaces de lutte contre la pollution contribue à réduire les émissions de polluants dans l'environnement. En outre, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses pour la manipulation et l'élimination des substances dangereuses sont essentielles pour prévenir les incidents de pollution.

Une surveillance régulière de la qualité de l'air, de l'eau et du sol est nécessaire pour identifier les points névralgiques liés à la pollution et les zones nécessitant un assainissement. La pérennisation d'un solide programme de mesures d'urgence axées sur la sécurité est également essentielle pour pouvoir réagir efficacement à tout incident ou accident, en privilégiant la protection de la santé humaine, de l'environnement et des communautés environnantes.

Pour favoriser une culture de la responsabilité environnementale, nous formons les employés des sites et de l'entreprise aux techniques de prévention de la pollution et aux meilleures pratiques.

Produits commercialisés

Veuillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique de santé et de sécurité).

Nous veillons à assurer la sécurité des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, ce qui inclut la livraison en toute sécurité des produits fournis et le transport en toute sécurité des produits finis. Conformément aux exigences de la CSRD et pour aller plus loin, nous avons établi notre propre liste de référence des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) appelée **« Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) »** (précédemment appelée « Solvay - Substance of Very High Concern » (S-SVHC)) depuis 2015. Cette liste est mise à jour chaque année et comprend deux catégories clés :

- La « liste noire » regroupe toutes les substances faisant déjà l'objet d'un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction en ce qui concerne les utilisations s'appliquant à Solvay, avec une date limite connue, au moins dans un pays ou une zone à travers le monde.
- La « liste rouge » regroupe toutes les substances actuellement reprises dans des listes réglementaires de substances susceptibles de faire l'objet d'un processus d'autorisation ou de restriction spéciale à moyen terme.

La méthodologie S-SRM fait partie de la Politique Globale en matière de santé et de sécurité. Elle permet à Solvay de contrôler le risque potentiel de mise à jour de la classification des risques liés aux substances présentes dans les produits, en particulier avant qu'elles ne deviennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). La liste S-SRM permet également à Solvay d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de substances préoccupantes.

En ligne avec notre ambition, nous nous efforçons toujours d'aller au-delà de la conformité avec toutes les réglementations régionales et nationales pertinentes en matière de produits chimiques, comme la réglementation REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des substances chimiques) ou les cadres réglementaires similaires à REACH à l'échelle mondiale. Notre ambition est de réduire continuellement la présence de substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes, dans la mesure du possible, dans tous les produits de la chaîne de valeur que nous commercialisons. Solvay se concentre sur les SVHC de l'annexe XIV et de la liste candidate de REACH, tout en surveillant les substances S-SRM dans les produits commercialisés afin de trouver des alternatives plus sûres.

E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution

Nous nous engageons à minimiser en permanence notre impact environnemental en mettant en œuvre des stratégies de prévention de la pollution et d'atténuation de la pollution existante.

Les actions clés de Solvay ont été lancées en même temps que le programme STAR factory en 2022, en adoptant une approche stratégique de la gestion des émissions dans l'environnement. Ces actions sont actuellement en cours, Solvay visant à les achever à l'horizon 2030.

Allocation des ressources

En ce qui concerne l'affectation des ressources et le suivi des actions liées à la pollution, le programme STAR Factory fournit un cadre permettant d'apporter des améliorations de manière efficace sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Le responsable HSE du site et le responsable STAR Factory sont les principaux interlocuteurs pour les questions environnementales ; les ressources sont allouées au cas par cas en collaboration avec le département HSER et les champions du développement durable de la GBU. Ces actions entraînent des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation pour les activités en cours. Lorsque Solvay a une obligation de remise en état, des provisions ont été comptabilisées sur la base des coûts de remise en état futurs *(voir note F31 - Provisions, et note F36 - Passifs éventuels)*.

Suivi des actions

Un outil numérique de gestion de projets, géré au niveau de l'entreprise, a été déployé pour suivre les progrès et l'impact des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

Certaines des principales actions sont énumérées ci-dessous.

Émissions dans l'eau et dans l'air

Mise en œuvre de technologies de contrôle de la pollution afin de réduire les émissions de polluants dans l'environnement.

Investissements dans des méthodes et des technologies de production plus propres afin de réduire la pollution à la source.

Ces actions font l'objet d'un suivi régulier au niveau du site, des GBU et de l'entreprise et alimentent nos efforts continus pour minimiser l'impact environnemental de Solvay. Pour ce qui est de la pollution des sols, les sites industriels et la fonction d'entreprise procèdent à des évaluations des risques et des mesures sont mises en place pour prévenir la pollution.

Émissions dans l'eau : Métaux et composés

La plupart des métaux et des composés proviennent du calcaire utilisé comme matière première dans nos usines de carbonate de soude et se retrouvent sous forme de traces encapsulées dans les résidus de calcaire rejetés par ces activités. Ces traces de métaux seront ciblées par le nouveau processus e.Solvay qui apportera un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental. Développée depuis 30 ans et brevetée en 2014, cette nouvelle technologie vise à améliorer l'impact environnemental en réduisant la consommation de calcaire de 30% et en éliminant les résidus de calcaire, réduisant ainsi les émissions de métaux dans l'eau.

Plus d'informations sur cette **nouvelle technologie**

Émissions dans l'eau : Chlorures

Les chlorures sont coproduits avec le carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure pour 1 tonne de carbonate de soude produite par nos usines européennes. Bien qu'il existe un marché commercial pour certaines quantités de chlorures, la demande ne peut absorber la plupart de nos volumes qui sont par conséquent rejetés dans l'eau. Les chlorures sont inoffensifs pour la santé mais ils peuvent entraîner une corrosion accélérée des installations industrielles ou nécessiter une étape de dessalement pour la production d'eau potable. Actuellement, plus des 2/3 de notre coproduction de chlorures sont rejetés en mer ou dans l'océan avec un impact limité sur la salinité de l'eau qui est naturellement élevée. Moins d'un tiers de notre coproduction de chlorures est rejetée dans les rivières avec un certain impact sur la salinité de l'eau.

C'est notamment le cas à Dombasle (France), où nous avons lancé en janvier 2022 un projet, en collaboration avec les parties prenantes locales, pour réduire les niveaux de chlorure dans deux rivières, la Moselle et le Meurthe. Le chlorure provient de sources naturelles et de rejets industriels, y compris ceux de Solvay. Les travaux menés en 2023 et 2024 ont permis d'obtenir de premiers résultats encourageants, qu'il convient d'approfondir. Une équipe pluridisciplinaire a permis d'élaborer des concepts techniques et de mener des recherches initiales. La séparation et la récupération possibles du sel (chlorure de sodium) issu des activités industrielles par nanofiltration, fait partie des concepts explorés. Les essais en laboratoire effectués par l'Université Polytechnique de Catalogne, ainsi que les essais pilotes effectués par le CETAQUA ont démontré une réduction de 15% des rejets de chlorure, les simulations prévoyant une réduction potentielle de plus de 20%.

Émissions dans l'air : NMVOC (composés organiques volatils non méthaniques)

À Green River, nous avons mis en œuvre une technologie révolutionnaire destinée à réduire les émissions des opérations d'extraction de trona. Cette innovation fait de Solvay l'une des premières entreprises à utiliser une technologie d'oxydation thermique régénérative pour réduire les émissions d'une mine de trona. Inaugurée en 2024, parallement au plan de suppression du charbon, cette technologie permet également d'éliminer une partie des NMVOC.

Parallèlement, le site de Paulínia a lancé un programme de détection et de réparation des fuites (LDAR) conformément aux lignes directrices de l'Agence de protection de l'environnement américaine dans le but de traiter les émissions fugaces de NMVOC. Quatre unités ont pris part à ce programme depuis son lancement, ce qui a permis de réduire d'au moins 50% les émissions annuelles de NMVOC dans trois d'entre elles. Le programme devrait prendre fin en 2026.

Nous nous sommes engagés à améliorer le contrôle des émissions atmosphériques en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles sur des sites prioritaires (Bad Wimpfen, La Rochelle, Garbsen et l'ensemble des sites GBU Peroxides).

Émissions dans l'air : SOx (Oxydes de soufre)

Solvay excelle dans le traitement des gaz de combustion grâce à nos solutions innovantes SOLVAir® qui permettent de nettoyer efficacement les gaz d'échappement. Notre objectif est d'améliorer les performances industrielles, commerciales et environnementales de nos clients. Depuis plus de trois décennies, notre équipe internationale élabore des solutions à base de sodium afin d'éliminer les gaz acides (HCl, SOx, HF) dans divers secteurs tels que la production d'énergie à partir de déchets, l'industrie, la marine et la production d'énergie. Nous avons installé des solutions SOLVAir® sur nos sites de Rheinberg (Allemagne), Devnya (Bulgarie) et Torrelavega (Espagne). À Torrelavega, SOLVAir® capture le SO2 et les particules fines.

Étude de cas disponible en ligne :https://www.solvairsolutions.com/en/case-study-solvay-plant-spain

Substances Préoccupantes (SoC) / Substances Extrêmement Préoccupantes (SVHC) - Produits commercialisés et chaîne d'approvisionnement

Pour remédier à l'impact négatif des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes, nous identifions ces substances et mettons en œuvre des processus de surveillance des risques afin de mettre à jour nos études de risques et nous nous efforçons ensuite de les remplacer par des alternatives plus sûres. Dans notre chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons avec nos fournisseurs à rechercher les possibilités de prévenir, de réduire et/ou de remédier à la pollution.

Afin de garantir une gestion responsable des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, nous prenons diverses mesures axées sur l'amélioration continue. Pour ce faire, nous implémentons des processus efficaces tels que les systèmes de gestion Product Stewardship, qui intègrent la promotion des activités de substitution de Solvay - Substances Risk monitoring (S-SRMs),[1] le cas échéant, ou une réduction en dessous du seuil requis ou encore l'arrêt de la production. Notre liste interne de SVHC, S-SRMs[1], comprend actuellement environ 3 400 substances reprises sur les listes « noire et rouge ». En 2024, 26 de ces substances ont été trouvées dans des produits Solvay à des concentrations supérieures à 0,1% p/p, soit 4,7% du chiffre d'affaires net.

Outre les 26 produits présents sur les listes S-SRM noire ou rouge, une seule substance figure sur la liste des substances candidates de l'UE : le bisphénol A. Il figure sur les inventaires noir et rouge de Solvay Substances Risk Monitoring (S-SRM), car l'analyse est effectuée à l'échelle mondiale. Cependant, il n'est ni commercialisé ni vendu dans l'UE, et l'élimination progressive du bisphénol A à l'échelle mondiale est effective depuis la fin de l'année 2024.

L'acide trifluoroacétique (TFA) fait partie du S-SRM. En raison de difficultés financières, de changements réglementaires et de la concurrence mondiale, nous avons annoncé en septembre 2024 un plan d'arrêt de la production de TFA et de dérivés fluorés sur le site de Salindres d'ici le premier trimestre 2025. Ce plan a été approuvé par l'autorité compétente de l'État en janvier 2025. Les émissions de TFA dans l'environnement ont été considérablement réduites ces dernières années et continuent d'être surveillées.

E2-3 Cibles en matière de pollution

Émissions

Nous nous engageons à minimiser et à gérer nos émissions de manière responsable. Cet engagement vise le respect constant des exigences de conformité et la recherche proactive de leur dépassement par la réduction des émissions de substances préoccupantes pour l'environnement. Ces efforts sont soutenus par le plan d'action décrit ci-dessus.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés à la pollution de l'air et de l'eau.

Produits commercialisés

Notre objectif est d'éliminer progressivement les substances extrêmement préoccupantes et les substances des listes noire et rouge Solvay Substances Risk Monitoring (S-SRMs) présentes dans les produits commercialisés en quantité supérieure à 0,1%, dans la mesure du possible.

E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)

Les données d'émissions présentées dans ce rapport représentent une consolidation au niveau du groupe des valeurs des sites qui dépassent les seuils spécifiques établis à l'annexe II du Registre E-PRTR. Ces seuils sont définis pour chaque polluant et chaque milieu environnemental (air, eau). Conformément aux exigences de l'E-PRTR, seules les émissions des sites dépassant ces seuils prédéterminés sont incluses dans les chiffres déclarés. D'autres polluants de la liste E-PRTR sont soit en dessous des seuils, soit ne sont pas surveillés, car ils ne sont pas pertinents pour nos activités.

Pour établir ce rapport, nous avons utilisé les informations de la plus haute qualité disponibles. Nos méthodes de collecte et d'analyse des données comprennent, sans s'y limiter, les données de surveillance, les facteurs d'émission, les équations de bilan massique, la surveillance indirecte ou d'autres calculs, les appréciations techniques et d'autres méthodes conformément au registre E-PRTR et aux méthodologies approuvées au niveau international, lorsqu'elles sont disponibles. Les émissions sont mesurées à l'aide de méthodes normalisées (par ex. EN ou ISO). Lorsqu'une mesure directe est irréalisable ou irréaliste, des méthodes de calcul (par exemple, le bilan massique) ou des estimations (par exemple, les facteurs d'émission) sont appliquées.

(1) Nous avons établi notre propre liste de référence des SVHC, qui porte le nom de « S-SRM » et va au-delà de la liste officielle des SVHC.

Données sur la pollution de l'air :

Polluant	Rejets dans l'air (kg/a)
Ammoniac	3 721 563
Benzène	68 432
Cadmium et composés (Cd)	31
Monoxyde de carbone (CO)	43 578 491
Chlorofluorocarbures (CFC)	15
Dichlorométhane	3 980
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	309
Naphtalène	110
Oxydes d'azote (NO_X/NO_2)	3 101 161
Particules en suspension (PM_{10})	194 299
Oxydes de soufre (SO_X/SO_2)	1 788 582
Composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC)	2 161 150

Données sur la pollution de l'eau :

Polluant	Rejets dans l'eau (kg/a)
Benzo[ghi]perylène	1,08
Chlorures (Cl total)	Omission*
Dichlorométhane (DCM)	182
Fluorures (F total)	59 058
Phénols (C total)	40
Tétrachlorométhane (TCM)	0
Trichlorométhane	0
Azote total	1 785 321
Phosphore total	99 974
Carbone organique total (COT)	228 759
Métaux et composés	
· Arsenic et composés (As)	1 057
· Cadmium et composés (Cd)	229
· Chrome et composés (Cr)	5 200
· Cuivre et composés (Cu)	5 143
· Plomb et composés (Pb)	14 453
· Mercure et composés (Hg)	47
· Nickel et composés (Ni)	2 881
· Zinc et composés (Zn)	22 598

* *Les chlorures sont coproduits par nos usines européennes de carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure émis pour 1 tonne de carbonate de soude produite. Une divulgation des quantités de chlorure émises dans l'eau divulguerait donc la quantité de carbonate de soude que Solvay a produite en 2024 en Europe. Toutefois, conformément aux paragraphes 385 et 391 des « Lignes directrices de la Commission européenne sur l'applicabilité de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux accords de coopération horizontale » (ci-après, les « Lignes directrices »), les informations sur la production et les quantités sous forme non agrégée - c'est-à-dire concernant un seul produit d'un seul producteur - sont considérées comme commercialement sensibles si les entreprises actives sur un marché véritablement concurrentiel n'auraient pas intérêt à se révéler mutuellement de telles informations. En outre, selon le paragraphe 387 desdites lignes directrices, des raisons légitimes d'informer les actionnaires, les investisseurs potentiels ou le grand public ne peuvent être invoquées pour divulguer des informations commercialement sensibles. Par conséquent, les informations relatives aux quantités de chlorure émises dans l'eau ne doivent pas être rendues publiques.*

Les métaux et composés énumérés dans le tableau ci-dessus sont principalement des traces de métaux encapsulées dans de grandes quantités de résidus calcaires rejetés par les activités de production du carbonate de soude de Solvay. Ces traces de métaux proviennent du calcaire utilisé comme matière première. Elles seront traitées par le nouveau procédé e.Solvay.

Données sur la pollution des sols

Dans des conditions normales d'exploitation, les activités industrielles de Solvay ne génèrent pas d'émissions dans le sol. Toute émission dans le sol serait due à des événements accidentels non maîtrisés (fuites, déversements de produits chimiques, etc.). En 2024, aucun événement de ce type ne s'est produit ; par conséquent, aucune émission dans le sol ne doit être déclarée.

E2-5 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Produits commercialisés

Solvay a décidé d'utiliser la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes, car il s'agit de la valeur seuil référencée dans le règlement REACH pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de l'UE.

La part du chiffre d'affaires net de 2024 réalisée avec	Unités	2024
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes (SoC)	%	5,3
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	%	0,3
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)	%	4,7

Veuillez consulter le chapitre suivant pour une description détaillée de cette exigence de publication spécifique à l'entité.

Quantité de substances préoccupantes commercialisées en tant que produits ou composants de produits, par catégorie de danger, comme indiqué à la fin de ce chapitre Pollution:

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay (*)	Quantité de substances préoccupantes (tonne)
Catégorie 1	En tant que produits commercialisés	8 243
	dont SVHC (**)	*8 243*
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	16
	dont SVHC (***)	*0*
Catégorie 2	En tant que produits commercialisés	112
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	1
Catégorie 5	En tant que produits commercialisés	122 113
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	2 634
Catégorie 7	En tant que produits commercialisés	4 811
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	251

(*) Période de référence pour l'analyse : 1er janvier 2024 - 31 décembre 2024.

(**) Catégorie 1, en tant que produits commercialisés : 8 242,9 tonnes métriques de substances visées à l'article 59, paragraphe 10, du règlement REACH (liste candidate) et 0,0 tonne métrique de substances visées à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des autorisations).

(***)Catégorie 1, en tant que composants de produits commercialisés : 0,0 tonne métrique de substances visées à l'article 59, paragraphe 10, du règlement REACH (liste candidate) et à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des autorisations).

Aucune quantité de substances préoccupantes ne quitte les installations de Solvay en tant que produit ou composant de produit dans les catégories de danger 3, 4 et 6.

Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) - Exigence de publication spécifique à l'entité

Aujourd'hui, la « liste noire » et la « liste rouge » contiennent environ 3 400 substances. En 2024, sur ces 3 400 substances, 26 étaient présentes dans les produits commercialisés par Solvay à une concentration supérieure à 0,1% p/p.

	Unités	2024
Tous les **S-SRMs** (*) des listes noire et rouge présents dans les produits commercialisés à plus de 0,1% p/p à l'échelle mondiale	Nombre	26
Analyse d'alternatives plus sûres requise (**)	Nombre	20
Dont réalisée	%	100
Dont le remplacement effectif a été réalisé ou qui est devenu non pertinent pour les activités de Solvay	%	25

(*) Selon les listes noire et rouge S-SRM.S-SRMs fabriqués par, ou entrant dans la composition des produits vendus par Solvay dans le monde entier. Période de référence pour l'analyse : janvier 2023 - janvier 2024.

(**) Analyse d'alternatives plus sûres pour une substitution potentielle des S-SRMs des listes noire et rouge.Une substance peut être présente dans plusieurs produits.

En 2024, des analyses d'alternatives plus sûres (ASA) ont été planifiées pour un total de 20 combinaisons de gammes de produits et d'applications. Parmi les 20 analyses sur les alternatives plus sûres réalisées au 31 décembre 2024, depuis le début du programme :

- Cinq ont donné lieu à un remplacement effectif, soit par une substitution, soit par une réduction en dessous du seuil requis, soit par un arrêt de la production, ou ont été abandonnées parce qu'elles n'étaient plus pertinentes pour l'activité de Solvay.
- 3 sont en cours, ce qui signifie qu'une alternative a été identifiée et discutée avec les clients en vue de sa mise en œuvre.
- 12 n'ont pas de solution de remplacement disponible (substitution impossible, non permise par les réglementations ou non demandée en raison de l'application dans le produit final).

Matières premières

Le périmètre du rapport cette année est limité aux matières premières identifiées comme étant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes et utilisées dans nos usines de production européennes. Il exclut les matières premières qui ne sont pas identifiées comme étant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes mais qui pourraient en contenir.

Nous n'avons pas pu atteindre un niveau de confiance suffisant pour établir ne serait-ce qu'une estimation globale de la présence de ces substances dans nos autres usines hors d'Europe, ainsi que dans les matières premières susceptibles d'en contenir partiellement. Pourtant, une telle estimation aurait été pertinente et utile pour nos lecteurs, leur permettant de mieux appréhender notre impact total en tonnes, tout en respectant les exigences qualitatives de l'information définies dans l'Annexe B des ESRS 2.

Ce domaine requiert un jugement professionnel important de la direction. Nous nous engageons à améliorer notre processus d'estimation en 2025, lorsque nous aurons accès à de meilleures sources d'informations sur les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Cette amélioration pourrait entraîner une évolution significative des résultats en 2025 concernant ces substances.

Quantité de produits achetés en SoC en 2024 par catégorie de classe de danger principale (périmètre des usines de production européennes uniquement).

Catégorie de classe de danger	**Substances préoccupantes qui entrent dans les installations de Solvay**	**Quantité de substances préoccupantes** (tonne)
Catégorie 1	Comme produits achetés	1 498
	dont SVHC	345

Aucune quantité de substances préoccupantes n'entre dans les installations de Solvay en tant que produit acheté dans les catégories de danger 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Classe de danger par catégorie utilisée pour les produits commercialisés et matières premières :

- Catégorie 1 :
  - Cancérogénicité, catégorie 1
  - Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1
  - Toxicité pour la reproduction, catégorie 1
- Catégorie 2 : Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 1
- Catégorie 3 :
  - Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 1
  - Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 1
- Catégorie 4 :
  - Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles
  - Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes, très bioaccumulables
- Catégorie 5 :
  - Cancérogénicité, catégorie 2
  - Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
  - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
- Catégorie 6 :
  - Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 2
  - Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 2
- Catégorie 7 :
  - Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
  - Sensibilisation cutanée, catégorie 1
  - Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégories 2 à 4
  - Dangereux pour la couche d'ozone
  - Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée, catégories 1 et 2
  - Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, catégories 1 et 2

6.2.4. Ressources hydriques et marines

E3-IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines

Veuillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Ressources hydriques et marines	Eau	Consommation d'eau	Risque	Potentiel	Des sécheresses plus sévères créent une situation de pénurie d'eau, ce qui nuit à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay.	Sites situés dans des zones à pénurie d'eau	Opérations de l'entreprise	Long terme

E3-1 Politiques en matière de consommation d'eau

La politique de Solvay relative à l'eau souligne notre engagement à réduire les prélèvements d'eau douce dans les endroits identifiés comme étant en situation de pénurie d'eau. Cet engagement en faveur de la préservation de l'eau se traduit par l'adoption de technologies et de méthodes avancées visant à réduire les prélèvements d'eau et à optimiser l'usage des ressources en eau. Les investissements dans des méthodes et technologies de production innovantes visent à réduire la consommation d'eau à la source, à préserver la disponibilité de l'eau et la qualité des écosystèmes marins, et à réduire ainsi les risques liés à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay. Cette politique relative à l'eau fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Veuillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

E3-2 Actions et ressources relatives à la consommation d'eau

L'année 2024 a de nouveau été marquée par des températures record, de longues périodes sans précipitations dans le monde entier et des événements extrêmes plus fréquents tels que des inondations et sécheresses, qui ont eu un impact important sur la disponibilité de l'eau douce. La pénurie d'eau douce qui en résulte constitue un défi majeur pour Solvay, car l'eau douce est essentielle à nos activités et les pénuries peuvent entraîner un risque important, voire des pertes de production. Les épisodes répétés de sécheresse ainsi que les risques environnementaux et industriels associés ont été à l'origine de l'élaboration d'une feuille de route en matière de sobriété hydrique. Le plan d'action stratégique de Solvay décrit nos méthodes de préservation de l'eau, y compris les rapports réguliers sur les prélèvements d'eau, les plans d'atténuation des risques pour chaque site industriel et le lancement de projets de réduction de la consommation d'eau sur les sites prioritaires où la rareté de l'eau pose problème.

Ces actions couvrent tous les sites industriels de Solvay qui dépendent de prélèvements d'eau douce, en priorisant les sites menacés par une pénurie d'eau. Une initiative de référence, le programme STAR Factory, vise à élaborer des stratégies de réduction des prélèvements et de la consommation d'eau pour les installations de Solvay, en particulier celles situées dans des zones à risque pour l'eau.

Ce programme se concentre sur des domaines clés pour aider à contrer les risques posés par la disponibilité restreinte de l'eau douce dans les installations de Solvay. Pour atténuer le risque de pénurie d'eau sur les différents sites, plusieurs initiatives de gestion de l'eau sont en cours. Certaines initiatives donnent déjà des résultats, comme en témoignent les progrès suivants :

- → Un rapport annuel cohérent sur les prélèvements d'eau ainsi qu'un suivi direct de la consommation d'eau sur les sites prioritaires, avec des mises à jour hebdomadaires en cas de crise due à la sécheresse. Ce rapport nous permet de contrôler plus de 90% des prélèvements quotidiens d'eau douce de Solvay dans le monde.
- → Nous élaborons et révisons les schémas d'atténuation des risques liés à l'eau pour tous les sites industriels.
- → Nous lançons des projets visant à réduire la consommation d'eau sur les sites à haut risque.

La rentabilité de tous les projets d'investissement tient compte d'une tarification interne de l'eau pour évaluer les projets, englobant les externalités négatives ou le potentiel futur coût de l'eau. Différentes tarifications de l'eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l'utilisation et de la qualité de l'eau (eau de refroidissement ou eau de traitement). Cette tarification interne a déjà été utilisée dans des projets Capex pilotes. L'objectif est d'appliquer ces prix de référence internes tout au long de la durée de vie du projet dans les scénarios de référence et de base de tous les projets. Les prix actuels du marché seront utilisés comme sensibilité dans l'analyse financière.

Afin de garantir une gestion responsable des ressources en eau dans l'ensemble de l'organisation, nous formons les employés aux techniques efficaces de gestion durable de l'eau et aux meilleures pratiques.

Nous investissons également dans des méthodes de production et des technologies innovantes qui permettent de réduire considérablement la consommation d'eau à la source, en particulier dans les zones à risque, améliorant ainsi l'efficacité hydrique de nos sites industriels et atténuant le risque pour la capacité de production et la continuité de l'exploitation. Un contrôle régulier de l'utilisation de l'eau et des taux de prélèvement permettra d'identifier les inefficacités et les domaines nécessitant des améliorations.

Face à la raréfaction de l'eau et aux sécheresses fréquentes qui s'intensifient à l'échelle mondiale, le site de Paulínia a mis en place un système de refroidissement en circuit fermé qui permettra de réduire les prélèvements d'eau dès décembre 2024 et fonctionnera à pleine capacité dès janvier 2025. Ce projet s'appuie sur l'engagement du site en faveur de la préservation des ressources ; les prélèvements d'eau ont déjà été réduits de plus de 70% au cours des dernières décennies afin de protéger cette ressource limitée et d'assurer la résilience de l'entreprise. Dans le nouveau système en circuit fermé, l'eau circule en continu afin de refroidir l'équipement industriel. Deux tours de refroidissement minimisent l'impact sur la température des rivières et les pertes de dérive, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eau dans les rivières qui traversent le site de Paulinia de 4,2 millions de $^{m3/an}$ par rapport à la base de référence de 2024. Cette approche permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau utilisée dans notre processus, de limiter l'entartrage et la corrosion afin d'allonger la durée de vie des équipements et de diminuer les coûts de maintenance.

À Qingdao, en Chine, en récupérant l'eau de condensation du processus de production et en la réutilisant, le site a économisé 14 000 m³ d'eau par an, soit l'équivalent de six piscines olympiques, ce qui a permis de réduire les prélèvements d'eau dans le fleuve Jaune. Ce projet a été financé par notre nouveau Fonds carbone pour les déplacements, une initiative de Solvay qui facture les business units sur la base de leurs émissions liées aux déplacements. Cela permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages à la fois environnementaux et économiques.

E3-3 & E3-4 Indicateurs et cibles en matière de consommation d'eau

Nous nous sommes engagés à réduire et à gérer de manière responsable l'utilisation de l'eau, en particulier dans les régions déficitaires en eau. Cet engagement est soutenu par notre plan d'action, mis en œuvre dans le cadre du programme STAR Factory.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, Solvay contrôle et mesure chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés à l'eau.Il s'agit notamment de la consommation d'eau, des prélèvements, des rejets et du recyclage.

L'impact de nos initiatives en matière de gestion de l'eau est suivi à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance spécifiques. En 2024, nous sommes parvenus à contrôler plus de 90% de nos prélèvements d'eau douce dans l'ensemble de nos activités, ce qui témoigne des progrès considérables accomplis dans nos efforts de gestion de l'eau.

Obligation de publication	**Unité**	**Valeur**
Consommation totale d'eau	m³	24 306 723
Consommation totale d'eau dans les zones à risque hydrique	m³	12 523 045
Prélèvement d'eau total (*)	m³	310 390 773
Total des prélèvements d'eau dans les zones à risque hydrique (**)	m³	162 551 038
Ratio d'intensité hydrique (par million d'euros de ventes) (***)	m³/million EUR	4 738

(*) L'eau contenue dans les matières premières et l'eau de pluie ne sont pas prises en compte dans le prélèvement total d'eau.

(**) Nous ne considérons pas les prélèvements d'eau de mer comme un risque. Par conséquent, les prélèvements d'eau de mer (environ 73 millions de m^3) sont exclus des prélèvements totaux dans les zones à risque pour l'eau.

(***)Le ratio d'intensité hydrique est calculé comme la consommation totale d'eau par rapport aux ventes (comme publié dans le compte de résultat consolidé dans les états financiers).

Informations contextuelles

La gestion de l'eau englobe la gestion des flux et de la qualité de l'eau, du prélèvement à sa restitution dans l'environnement naturel ou dans tout autre milieu environnemental.

Le prélèvement d'eau, mesuré en mètres cubes par an, représente la quantité d'eau achetée à des tiers, telle que l'eau potable provenant du réseau public, ou pompée par Solvay à partir de systèmes d'eau douce, tels que les rivières et les lacs, et de sources d'eau souterraine, telles que les aquifères.

La consommation totale d'eau en 2024 (voir tableau ci-dessus) -elle aussi mesurée en mètres cubes par an - a été calculée comme la somme des pertes d'eau par évaporation, fuites et exportation de produits et déchets. L'eau achetée ou pompée pour des tiers est incluse dans les prélèvements d'eau. Par exemple, l'eau qui est prélevée dans une rivière pour être refroidie et qui est ensuite reversée dans la rivière après utilisation compte pour le prélèvement d'eau, mais pas pour la consommation d'eau.

Les principales zones de consommation d'eau de Solvay sont les eaux de production ou les eaux industrielles. Nous avons identifié des sites dans des zones soumises à un stress hydrique correspondant à un critère de stress hydrique élevé à extrêmement élevé selon l'indicateur de stress hydrique (18 sites) selon la base de données Aqueduct, un système d'information géographique libre et gratuit. En outre, Solvay effectue des évaluations du risque hydrique sur ses sites industriels afin d'évaluer la situation réelle et locale du stress hydrique. Sur la base de ces évaluations, 7 sites ont été ajoutés à cette liste et 8 en ont été retirés. Selon cette méthodologie, nous avons 17 sites prioritaires situés dans des zones de pénurie d'eau. Conformément à notre politique, nous réexaminerons cette liste chaque année.

6.2.5. Biodiversité et écosystèmes

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Risque	Potentiel	L'utilisation de terrains à des fins industrielles dans des zones soumises à des pressions en matière de biodiversité entraîne la création de futurs terrains/ sites non exploités sur le site.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impact direct des facteurs de perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres, changement d'affectation de l'eau douce et changement d'affectation de l'eau de mer	Risque	Potentiel	Refus de l'extension des opérations en raison de la protection du capital naturel.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Biodiversité et écosystèmes	Impact direct des facteurs de perte de biodiversité	Dégradation des terres	Impact négatif	Potentiel	La construction et l'utilisation à long terme des installations (opérations) pourraient entraîner une dégradation des terres et une perte de biodiversité.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Changement d'affectation des terres, changement d'affectation de l'eau douce et changement d'affectation de l'eau de mer	Impact négatif	Potentiel	Les activités d'extraction pourraient potentiellement endommager les écosystèmes concernés.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites Soda Ash en UE)	Opérations de l'entreprise	Court terme

E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Chez Solvay, nous sommes conscients du lien entre la biodiversité et d'autres sujets environnementaux, ainsi qu'avec les communautés concernées, et de l'effet de rebond potentiel, des concessions et de la nature amplificatrice de l'agenda de durabilité lorsqu'il est considéré de manière holistique. Les évaluations et les efforts que nous avons réalisés en matière de Nature ces dernières années ont été pris en compte et regroupés dans plusieurs normes, notamment les normes ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3 et ESRS E5. Cette approche permet d'assurer la clarté et la cohérence de la manière dont nous rendons compte et agissons sur les différentes questions de durabilité.

Il est important que le présent chapitre, ainsi que les politiques, actions, cibles et indicateurs qui y sont associées, soient lus conjointement avec les normes/chapitres susmentionnés.

Pour plus de détails, voir section E4 IRO-1

E4 SBM-3 IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Conformément aux lignes directrices de l'EFRAG sur l'évaluation de la double matérialité, nous avons identifié le changement d'affectation des sols et la dégradation des terres comme un enjeu matériel pour les sites Soda Ash européens en raison de l'extraction de ressources naturelles (calcaire et saumure) dans des carrières et des mines, et du déversement de résidus (calcaire) dans des étangs susceptibles de causer des dommages irréversibles.

Pour mieux comprendre les impacts potentiels de Solvay sur la biodiversité, nous avons effectué une analyse détaillée des actifs situés à proximité ou dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, de la présence d'espèces menacées et des risques potentiels liés à la biodiversité dans toutes les GBUs.

E4 IRO-1 Processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Veuillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Avant l'évaluation de la double matérialité, nous avons réalisé une évaluation des impacts potentiels sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur à l'aide de l'évaluation du Science Based Targets Network (SBTN), dans laquelle les impacts sur la biodiversité ont été mis en évidence pour les composés minéraux, identifiés dans le cadre des activités de Solvay Soda Ash. L'analyse SBTN a été validée par une évaluation de l'évaluation de la double matérialité qui a identifié le changement d'affectation des sols et la dégradation des terres comme des enjeux matériels. Les impacts, les risques physiques et de transition et les opportunités associés à la biodiversité et aux écosystèmes ont été évalués dans le cadre de processus de consultation des parties prenantes.

Nous sommes conscients des risques systémiques liés à l'effondrement potentiel des écosystèmes. Toutefois, ces risques n'ont pas été évalués de manière structurelle à ce jour. En outre, une évaluation globale des dépendances au sein de notre modèle d'entreprise est prévue pour les deux années à venir. Cette évaluation critique nous permettra d'approfondir notre compréhension de la résilience de notre entreprise et de notre chaîne de valeur, en particulier dans le contexte des pressions croissantes liées à la biodiversité, ce qui nous permettra d'être bien préparés à relever les défis futurs et à nous y adapter. L'évaluation de la dépendance portera sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, y compris les activités en amont (approvisionnement en matières premières) et en aval (cycle de vie du produit). Dans le cadre de nos activités, nous évaluons les impacts et les dépendances en matière de biodiversité au niveau des sites, en donnant la priorité aux matières premières les plus critiques.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de tous nos sites, nous avons procédé à une évaluation des zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Nous avons utilisé l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT - conçu et géré par IBAT Alliance) en vue de recueillir des informations sur trois ensembles de données relatives à la biodiversité mondiale : la liste rouge des espèces protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les zones protégées (y comprisles sites UNESCO et Natura 2000) et les zones clés pour la biodiversité (KBA). L'analyse a été réalisée dans une zone tampon de 50 km autour des sites en activité pour les espèces protégées et de 5 km autour des sites pour les zones protégées et les KBA.

Par ailleurs, nous avons appliqué le « Biodiversity Risk Filter » (BRF), un outil développé par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) afin de mieux comprendre les risques de réputation et de réglementation des activités humaines en analysant la sensibilité de chaque site par rapport à plusieurs critères. L'importance de la biodiversité, la quantité d'eau et la qualité de l'eau ont été sélectionnées pour calculer le risque sur une échelle de 0 à 15.

En outre, au cours de l'évaluation de la double matérialité, nous avons mené une consultation auprès de certaines de nos parties prenantes. Plus précisément, nous avons mené des consultations avec des communautés locales sur les principaux sites tels que Rosignano, Jemeppe et Bernburg. Ces engagements ont permis d'intégrer les communautés concernées dans la matérialité de la biodiversité et des écosystèmes. Bien qu'aucun impact négatif significatif sur les communautés locales n'ait été identifié, nous continuons à évaluer et à gérer les risques potentiels, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la pollution de l'eau.

Ce processus a permis d'identifier 6 sites Soda Ash en Europe ayant un impact matériel avéré sur la biodiversité, ainsi que 10 autres sites susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité. Notre évaluation de l'impact et notre processus de priorisation ont requis un jugement professionnel important de la direction. Nous nous engageons à améliorer notre processus d'estimation en 2025, lorsque nous aurons accès à de meilleures sources d'informations, ce qui pourrait conduire à des résultats substantiellement différents en 2025 sur notre impact sur la biodiversité et les écosystèmes.

Veuillez consulter la section SBM-2 pour en savoir plus sur l'engagement des parties prenantes dans l'évaluation de la double matérialité.

E4-2 Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Veuillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P (Conservation et restauration de la biodiversité)

Afin de renforcer l'engagement de Solvay dans la préservation et la restauration de la biodiversité, conformément aux ambitions plus larges du Groupe en matière de durabilité, nous avons élaboré la Politique Globale de Solvay sur la Conservation et la Restauration de la Biodiversité. Cette politique est inspirée des normes et accords internationaux et régionaux, tels que le cadre mondial de la biodiversité (COP15), qui prévoit l'absence de perte nette d'ici à 2030 et la progression vers un impact positif net par la suite, ainsi que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

Cette politique couvre 16 sites prioritaires au sein de nos opérations directes, notamment des entreprises dans lesquelles Solvay détient une participation majoritaire, étendant notre influence au monde entier et englobant tous nos collaborateurs comme parties prenantes. Elle tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées (voir les Exigences Générales SBM-2). Cette politique a été validée par l'ELT et le département HSER est responsable de sa mise en œuvre. Les autres impacts environnementaux liés aux pressions exercées sur la biodiversité sont couverts par d'autres politiques pertinentes.

Il est important de mentionner que cette politique tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées (voir les Exigences Générales SBM-2). Pour s'assurer que la politique répond aux besoins des parties prenantes, elle est à disposition du public et Solvay a ouvert des canaux afin de s'assurer que tous les retours d'information et toutes les questions sur la politique seront pris en compte dans les mises à jour ultérieures.

Cette politique définit l'approche de Solvay au niveau du groupe et des sites pour mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité. Outre la portée globale de la Politique Globale de Solvay sur la Conservation et la Restauration de la biodiversité dans nos propres activités, Solvay reconnaît également dans cette politique la pertinence d'une approche holistique de l'impact environnemental (changement climatique, pollution, eau, déchets et biodiversité). À ce titre, nous nous engageons à réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) pour l'ensemble de notre portefeuille de produits. L'ACV joue un rôle essentiel dans l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux réels et potentiels, y compris ceux sur la biodiversité et les écosystèmes, à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

Aucune politique n'a été engagée en ce qui concerne la déforestation et les océans, étant donné que ces enjeux n'ont pas été définis comme matériels pour Solvay.

E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons défini une série complète d'actions pour atteindre l'objectif 30x30 de Solvay en matière de biodiversité (voir ci-dessous) et garantir l'alignement avec notre Politique de Groupe sur la Conservation et la Restauration de la Biodiversité.

Une priorité essentielle pour Solvay est de s'engager dans un exercice de référence approfondi. Un inventaire des zones perméables ayant un potentiel de restauration est donc en cours d'élaboration. Cette tâche, déjà entamée en 2021, devrait être achevée pour au moins 16 sites prioritaires d'ici 2030 ; elle contribue directement à la politique et à l'objectif en matière de biodiversité en garantissant une connaissance et une documentation approfondies des possibilités de restauration disponibles.

Un autre effort majeur est l'élaboration de feuilles de route avec des plans d'action détaillés pour les 16 sites prioritaires et la facilitation de la coordination sur chaque site, ce qui constitue une étape critique dans la réalisation de l'objectif plus large. Par le biais de ces plans d'action, Solvay a pour objectif d'identifier les obstacles spécifiques à chaque site afin de garantir une gestion proactive des problèmes potentiels susceptibles d'entraver les progrès. Ces plans sont déjà en cours.

Afin de contribuer davantage à la politique de biodiversité, Solvay a commencé l'implémentation d'actions définies sur ses sites prioritaires :

- le site de Paulina (Brésil), a ainsi renouvelé sa certification Or du Wildlife Habitat Council (WHC) en novembre 2024 ; Solvay y mène un projet de reforestation en plantant des semis indigènes de la forêt atlantique et s'occupe de toutes les activités de gestion forestière afin d'assurer une croissance forestière de bonne qualité.
- le site de Torrelavega (Espagne), où la restauration de la carrière de Cuchia a été récompensée par le CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en 2021.
- le site de Rosignano (Italie), où le lac de Santa Luce, construit dans les années 1960 pour alimenter l'usine en eau, est devenu une réserve naturelle certifiée réserve protégée Natura 2000.

De plus, la feuille de route de Rosignano pour la biodiversité comprend 35 actions différentes, avec un budget total estimé à 5 millions d'euros. Fin 2024, près de 2 millions d'euros ont été engagés pour remodeler et végétaliser une zone de stockage, pour planter de la végétation autour du site, pour soutenir différentes actions auprès de plusieurs associations de protection de la nature, ainsi que des activités de formation pour les collaborateurs. Dans les années à venir, la feuille de route de Rosignano en matière de biodiversité sera renforcée dans le cadre de notre nouveau partenariat avec l'UICN (voir ci-dessous).

En outre, conformément à l'accord de coopération et de règlement conclu le 5 septembre 2022 avec l'un de nos partenaires, Solvay s'est engagé à rendre compte publiquement au moins une fois par an, par le biais de son rapport annuel ou par tout autre moyen, de la mise en œuvre de son plan d'action visant à réduire les résidus de calcaire rejetés en mer, dans le cadre des efforts déployés par le Groupe pour optimiser en permanence l'efficacité et la durabilité de ses activités, et conformément au permis IPPC renouvelé en janvier 2022 concernant ses activités de production de carbonate de soude :

- L'objectif de Solvay d'ici 2030 est de réduire les rejets de calcaire de 20% par rapport au volume maximal actuellement fixé par le permis IPPC de 2022.
- D'ici 2040, l'ambition de Solvay est de réduire les rejets de calcaire à 40% par rapport au volume maximum actuellement défini par le permis IPPC 2022, grâce à des investissements dans la recherche et l'innovation, en collaboration avec les parties prenantes concernées, sous réserve de l'octroi du permis et des priorités d'intérêt public.
- Ce plan d'action représente un investissement estimé à 15 millions d'euros dans de nouvelles solutions techniques et de processus, dont certaines devront être approuvées par les autorités. Le plan comprendra des améliorations ciblées à différentes étapes du processus de production, ainsi qu'une optimisation de la granulométrie et de la qualité du calcaire.

En ce qui concerne les rejets de solides en suspension pour l'année 2024, nous sommes à -20% et nous devons consolider ces résultats dans les années à venir. 17% de l'investissement estimé a été dépensé à ce stade.

Toutes ces initiatives en faveur de la biodiversité comprennent des mesures en cours ou prévues qui intègrent des solutions fondées sur la nature et des partenariats avec les communautés et associations locales afin d'intégrer des connaissances locales et spécifiques au site. Cette approche collaborative enrichit les stratégies écologiques, garantissant que les actions de restauration s'appuient sur l'expertise locale.

Les solutions fondées sur la nature sont également favorisées et mises en œuvre en s'appuyant sur le Fonds carbone pour les déplacements avec de premiers projets :

- Petite plantation forestière à Linne Herten (Pays-Bas)
- Plantation de mangroves près de Map Ta Phut (Thaïlande)

Par ailleurs, aucune activité de compensation de la biodiversité ne fait partie du plan d'action de Solvay en faveur de la restauration de la nature pour l'année en cours.

Nous mettons également l'accent sur la sensibilisation et l'éducation, et nous lancerons des campagnes de sensibilisation. La sensibilisation a pour objectif d'approfondir la compréhension et de favoriser une culture de l'action en matière de restauration dans l'ensemble de notre organisation.

Pour s'assurer que les actions ont un impact positif sur l'objectif 30x30 de Solvay, nous avons défini une liste de jalons :

- Un état écologique sera réalisé régulièrement (une fois tous les trois ans au moins) entre 2026 et 2030, afin d'assurer une surveillance continue et une gestion adaptative.
- Lancement de projets de restauration/conservation dans quatre sites prioritaires d'ici 2027.
- Toutes les zones identifiées à fort potentiel de restauration/conservation feront l'objet d'une restauration/conservation active d'ici à 2030.

Pour atteindre notre nouvel objectif 30x30 en matière de biodiversité, nous avons signé en 2024 un nouveau partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en plus de celui que nous avons déjà avec le WHC, et nous avons renouvelé nos engagements envers Act4Nature International.

E4-4 Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Conformément aux IRO matériels, au Cadre mondial pour la biodiversité et à la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, Solvay s'est fixé pour objectif de **conserver et de restaurer 30% des terres perméables situées à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, avec des impacts positifs mesurables d'ici 2030 (« objectif 30x30 »).**

Cet objectif est soutenu par notre Politique de conservation et de restauration de la biodiversité, qui couvre 16 sites prioritaires. Comme résumé ci-dessous, ces 16 sites prioritaires comprennent six sites européens Soda Ash dont l'impact sur la biodiversité a été identifié comme matériel et dix autres sites non matériels, mais qui présentent néanmoins un intérêt potentiel en raison de leur proximité avec des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

Priorité	Nombre de sites matériels (y compris les sites auxiliaires respectifs)	6
Priorité	Autres sites non matériels présentant un intérêt potentiel en raison de leur proximité avec des zones sensibles du point de vue de la biodiversité	10
	Sites relevant du scope, des objectifs et des actions de l'ESRS E4	**16**

Selon notre première estimation basée sur des questionnaires et entretiens qualitatifs menés auprès de nos parties prenantes internes et sur la correspondance locale du site, les 16 sites prioritaires représentent une surface totale de 8 500 ha, dont 7 733 ha de sols perméables, ce qui conduit à un objectif de 2 320 ha (30%).

En 2025, nous procéderons à un second contrôle de la situation « en l'état », avec une base de référence détaillée pour tous les sites qui entrent dans le scope. Les performances par rapport à l'objectif fixé pour 2024 ne sont donc pas disponibles. Tout au long de la période de six ans, des évaluations géospatiales et des évaluations sur site seront utilisées pour effectuer un suivi périodique de l'objectif.

En outre, le suivi de l'efficacité sera fondé sur des preuves scientifiques concluantes attestant des avantages de la restauration des écosystèmes. *Bien qu'aucun seuil écologique n'ait encore été déterminé, la surveillance continue de ces activités dans les zones concernées contribuera à l'identification et à la quantification des seuils écologiques pertinents à établir et à respecter à l'avenir.*

E4-5 Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et aux écosystèmes

Les impacts matériels sur la biodiversité et les écosystèmes chez Solvay sont générés par le changement d'utilisation et la dégradation des terres causés par nos **six sites européens Soda Ash**. Les activités qui impliquent une occupation des terres à long terme pourraient notamment être à l'origine de la dégradation des sols et de la perte de biodiversité. En outre, les activités d'extraction pourraient potentiellement endommager et altérer les écosystèmes.Cette méthodologie, qui a permis d'identifier 6 sites ayant un impact potentiel sur la biodiversité, sera renforcée et formalisée dans un avenir proche.

Avec leurs sites annexes d'extraction et d'approvisionnement des sites de production en matières premières, ils représentent une surface totale de 6 992 ha selon la première estimation mentionnée ci-dessus.

En nous engageant dans la conservation et la restauration des écosystèmes, nous travaillerons à une meilleure gestion et à une réduction des impacts matériels de Solvay sur la biodiversité et les écosystèmes de ces sites. ***Les parties prenantes internes et externes, y compris les experts en biodiversité et les gestionnaires de sites locaux, seront impliquées afin de garantir une approche globale des activités de conservation et de restauration.***

6.2.6. Économie circulaire

E5-IRO-1 IRO liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Veuillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Économie circulaire	Déchets	-	Impact négatif	Réel	Les déchets non dangereux et dangereux sont traités selon différentes filières afin d'éviter d'affecter les personnes et l'environnement lorsqu'ils sont accumulés dans nos installations.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

Le seul impact réel considéré comme matériel concerne la gestion et l'élimination des déchets. Aucun autre IRO n'a atteint les seuils de matérialité.

E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets

Politique de réduction des déchets

Veuillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

Notre approche stratégique afin d'atténuer l'impact matériel de Solvay sur les personnes, l'environnement et les communautés locales est profondément ancrée dans notre objectif à réduire la production de déchets et à garantir des processus de traitement des déchets adéquats. Le lien entre la politique de réduction des déchets de Solvay et l'impact matériel de nos propres activités est direct ; en prenant des mesures pour minimiser la production de déchets, nous nous attaquons à l'impact négatif sur l'environnement.

La politique de réduction des déchets de Solvay se concentre principalement sur la diminution de la production de déchets et sur l'assurance que les déchets produits sont soumis à des processus de traitement adéquats. Cette politique met l'accent sur des technologies économes en ressources, sur l'utilisation, dans la mesure du possible, de matériaux recyclés ou biosourcés et sur des investissements dans des méthodes de production durables. La politique couvre également la formation des employés en matière d'efficacité des ressources et aux principes de l'économie circulaire afin de cultiver une culture de gestion durable des ressources. Cette politique de réduction des déchets fait partie de la politique de Gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact sur l'environnement.

Nos activités sont conformes aux réglementations locales, aux lois fédérales sur l'environnement et aux plans d'action de l'UE. Pour définir notre politique actuelle, nous n'avons pas utilisé de normes ou d'initiatives de tiers. L'entreprise évalue l'utilisation des ressources en se concentrant sur les matériaux et la production de déchets, afin d'intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources pour limiter les déchets et réduire les impacts négatifs. Nous investissons également dans des méthodes et des technologies de production durables, en contrôlant en permanence l'utilisation des ressources et la production de déchets afin d'optimiser les ressources et de réduire les déchets.

E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets

Veuillez consulter la description des actions dans la section E2 Pollution pour en savoir plus sur l'allocation des ressources et le suivi des actions.

Nous prenons depuis longtemps des mesures pour réduire les déchets. Nous défendons les principes et les initiatives de l'économie circulaire afin de minimiser la consommation de ressources, de maximiser la réutilisation et le recyclage des ressources et de réduire la dépendance à l'égard des matériaux vierges. Nos actions concernant la politique de réduction des déchets et l'impact matériel de Solvay englobent la mise en œuvre de pratiques et de technologies durables visant à minimiser la production de déchets et à optimiser l'utilisation des ressources.

1. Programme STAR Factory

En 2024, nous avons déployé des projets de traitement des déchets industriels non traités de manière durable dans plus de 20 usines à travers le monde, et ce nombre devrait continuer à augmenter grâce à notre programme STAR Factory, afin de réduire l'impact environnemental. Des actions clés ont été lancées parallèlement au programme STAR Factory en 2022 et sont actuellement en cours, Solvay visant à achever chacune d'elles à l'horizon 2030.

2. Recycler les boues d'épuration de l'usine de Paulínia, au Brésil

Sur le site de Paulínia, au Brésil, Solvay s'est engagé dans une approche durable de la gestion des déchets industriels. Grâce à différents partenariats et innovations, Paulínia a atteint son objectif de zéro déchet industriel non valorisable en mai 2024. Cela signifie qu'aucun déchet n'a été mis en décharge ou incinéré sans récupération d'énergie, réduisant ainsi la pression sur l'environnement. Cette étape a pu être franchie grâce à la réutilisation d'une partie des déchets sous la forme de combustible ou de matière première dans le cadre du co-traitement pour l'industrie du ciment. Le site continue de collaborer avec différents partenaires en vue d'identifier d'autres solutions, notamment la réutilisation de matériaux dans l'industrie de la céramique pour la fabrication de briques.

3. Évaluation régulière des ressources

Pour améliorer la gestion des ressources, nous avons entrepris une évaluation approfondie de l'utilisation actuelle des ressources, en nous concentrant sur les matériaux et la production de déchets. Nous visons à intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources qui réduisent la consommation tout en maximisant l'utilisation des ressources dans l'ensemble de nos activités. Nous établissons et appliquons également des procédures rigoureuses pour une manipulation et une gestion efficaces des ressources, ce qui permettra de minimiser les déchets et d'optimiser l'utilisation. Ces actions sont associées en permanence à un suivi régulier de l'utilisation des ressources et de la production de déchets afin d'identifier les possibilités d'amélioration et de mettre en œuvre des stratégies visant à optimiser les ressources et à réduire les déchets.

E5-5 Indicateurs et cibles en matière de gestion des déchets

Le total des déchets produits est défini comme les déchets résultant de nos activités régulières de fabrication et de recherche. Il n'inclut pas les déchets domestiques, les déchets non récurrents ou les déchets provenant de projets de démolition ou de construction, car leur contribution au volume total des déchets n'est pas significative. Les déchets miniers, qui résultent des opérations de prospection et d'extraction des minéraux, sont considérés comme spécifiques à l'entité, mais sont inclus dans la quantité totale de déchets générés.

Les déchets sont principalement de nature inorganique en raison des activités principales de Solvay. Une proportion relativement faible du volume des déchets provient des boues biologiques issues du traitement des effluents de certains de nos sites.

Pour les sites de l'UE, les déchets industriels dangereux sont définis conformément à l'annexe III de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE). Pour les pays hors UE, la classification suit les législations locales.

Solvay s'engage à minimiser la production de déchets et à les traiter de manière responsable. Cet effort est guidé par notre plan d'action et exécuté dans le cadre de notre programme « STAR Factory ».

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les paramètres et les indicateurs de performance liés aux déchets.Ils comprennent la production, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets.

L'impact de nos initiatives en matière de gestion des déchets est suivi à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance spécifiques.

Obligation de publication	**Unité**	**Valeur**
Total des déchets générés	Tonne	**725 934**
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	**41 142**
1.1. Total des déchets dangereux pas éliminés	Tonne	32 908
1.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	242
1.1.2. Recyclage	Tonne	25 776
1.2.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	3 645
1.1.4. Autres opérations de récupération	Tonne	3 245
1.2. Total des déchets dangereux acheminés vers l'élimination	Tonne	8 234
1.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	3 918
1.2.2. Décharge	Tonne	3 159
1.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	1 157
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	**371 234**
2.1. Total des déchets non dangereux pas éliminés	Tonne	343 660
2.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	38 720
2.1.2. Recyclage	Tonne	151 024
2.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	1 796
2.1.4. Autres opérations de récupération	Tonne	152 119
2.2. Total des déchets non dangereux acheminés vers l'élimination	Tonne	27 574
2.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	366
2.2.2. Décharge	Tonne	24 857
2.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	2 351
3. Déchets miniers	Tonne	**313 558**
A3.1. Récupération des déchets miniers non dangereux	Tonne	313 558
Déchets non recyclés (quantité et % de total des déchets générés)	Tonne	41 249
	%	**5,7**

6.3. INFORMATIONS SOCIALES

6.3.1. Personnel de l'entreprise

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Opportunité	Potentiel	Un dialogue social efficace est un catalyseur de la transformation en cours et de l'objectif de réduction des coûts associés	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Opportunité	Potentiel	Focus sur les générations afin de retenir les connaissances et d'améliorer les compétences pour assurer la transformation ; les organisations qui font preuve de diversité et d'inclusion sont plus performantes	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact positif	Potentiel	L'approche de Solvay en matière de santé et de bien-être de ses collaborateurs (engagement, performance, satisfaction, épanouissement, santé mentale, moins de stress) vise à avoir un impact positif sur les collaborateurs	Monde	Opérations de l'entreprise	Long terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Impact positif	Réel	Les interactions constructives entre la direction et les représentants des collaborateurs ont un impact positif sur le bien-être, l'engagement et la satisfaction des collaborateurs	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Impact positif	Réel	La diversité nourrit l'innovation et permet au Groupe d'être plus compétitif sur le marché en attirant et en retenant des personnes talentueuses	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Exposition de nos salariés à des conditions de travail dans nos opérations entraînant des problèmes de santé (substances dangereuses, bruit, vibrations, etc.)	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident potentiel majeur (accident du travail, processus) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités provoque des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

S1-SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts, points de vue et droits de notre personnel sont pris en compte dans nos stratégies « Better Life » et « Dialogue social » :

Stratégie Better Life

- **Enquêtes Pulse**: Nous évaluons le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs de manière récurrente par le biais d'enquêtes Pulse organisées deux fois par an. En avril, nous utilisons une version élargie de l'enquête Pulse qui intègre également des sujets tels que la sécurité, le bien-être et les opportunités pour tous les groupes démographiques de notre personnel , et la culture. Les sujets systématiquement évalués dans les deux enquêtes sont la charge de travail, le stress et l'engagement. L'enquête Pulse donne aux collaborateurs la possibilité de faire des commentaires libres sur tout sujet qu'ils souhaiteraient mettre en avant, en toute confidentialité. L'équipe RH mondiale évalue les résultats de l'enquête avec l'ELT afin d'identifier les entités ou les pays qui affichent de bons résultats et ceux qui rencontrent des difficultés susceptibles de nécessiter des actions ciblées. L'enquête permet également d'ouvrir le dialogue au sein des équipes. Tous les dirigeants et responsables reçoivent une « boîte à outils de dialogue » afin de discuter des résultats et d'identifier une action à entreprendre pour améliorer les résultats avant la prochaine enquête. Les responsables peuvent être soutenus par les RH tout au long de ce processus.
- **Politique Speak Up** : Notre politique et notre programme Speak Up sont ouverts à tous les collaborateurs. Speak Up implique un dialogue ouvert sur le lieu de travail. Nos collaborateurs sont encouragés à soumettre des questions à leurs supérieurs hiérarchiques, aux membres des services RH, juridique, de conformité et d'audit interne, en toute confidentialité.
- **Programme d'assistance aux salariés** : Grâce au programme d'assistance global de Solvay, les collaborateurs peuvent contacter des psychologues ou des coachs en toute confidentialité. Nous recevons ensuite un résumé anonymisé des sujets les plus fréquemment abordés. Nous disposons également en interne d'un psychologue du travail et d'un réseau médical (médecins et infirmières) qui reçoivent et écoutent nos collaborateurs en toute confidentialité, analysent les risques et proposent des actions préventives et correctives appropriées si nécessaire.

Stratégie de dialogue social

- Sur le plan des droits du travail, nous nous engageons auprès de nos collaborateurs par le biais de divers canaux, notamment de réunions avec les syndicats, de comités d'entreprise et de comités mixtes direction-salariés. Outre le comité d'entreprise européen (CEE), Solvay a conclu un accord mondial avec une fédération syndicale (IndustriALL) et a créé un organe représentatif mondial pour promouvoir le dialogue social, le Solvay Global Forum (SGF).

S1-SBM-3 IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Nous sommes déterminés à identifier et à répondre aux besoins de tous les collaborateurs de Solvay, reconnaissant ainsi leur rôle significatif dans les opérations et le succès global de l'entreprise. Cet engagement est illustré par des initiatives telles que l'engagement de Solvay en faveur du **dialogue social,** qui crée un environnement collaboratif dans l'ensemble de l'organisation, ou l'**agenda Better Life** de Solvay, qui se concentre activement sur la promotion de la santé, de la sécurité, de l'inclusion et du bien-être. En outre, le programme **STAR Factory** - le moteur de Solvay pour la transformation des opérations du Groupe - se concentre sur l'engagement des personnes et le renforcement des capacités pour stimuler la transformation et l'innovation.

Diversité de la main-d'œuvre et types de travailleurs

Solvay emploie une main-d'œuvre diversifiée, comprenant des **collaborateurs internes** (personnel permanent) et des **collaborateurs externes** (main-d'œuvre occasionnelle, intérimaires, stagiaires, étudiants et apprentis). Ce groupe diversifié apporte un large éventail de compétences et d'expertise à divers rôles et fonctions. Conscients de cette diversité, nous investissons dans nos collaborateurs par le biais de programmes ciblés qui soutiennent le développement personnel et professionnel, tels que des initiatives de perfectionnement ou de reconversion alignées sur les futurs besoins de l'entreprise.

En intégrant la compréhension des besoins spécifiques et des vulnérabilités de notre personnel dans la stratégie et le modèle d'entreprise de Solvay, nous garantissons une approche plus durable et plus inclusive de nos activités.

Solvay gère une main-d'œuvre diversifiée composée de différents types de collaborateurs, comprenant des travailleurs internes et externes. La main-d'œuvre interne est subdivisée en catégories de collaborateurs réguliers, tandis que la main-d'œuvre externe comprend les salariés occasionnels, les intérimaires, les stagiaires, les étudiants et les apprentis. Nos collaborateurs sont répartis en différents statuts : actif, congé actif (absence/inactivité partielle de longue durée) ou congé inactif (absence/inactivité à temps plein de longue durée), et catégories : salariés réguliers, expatriés, stagiaires, étudiants, apprentis, temporaires et occasionnels.

Il est important de noter que les non-salariés et les travailleurs indépendants ne sont pas repris dans ces informations, car nous ne conservons pas de données sur ces types de travailleurs. Ces personnes ne sont actuellement pas identifiables dans le système SIRH de Solvay. Nous définissons notre personnel comme le personnel interne actif, ce qui exclut les stagiaires, les étudiants et les travailleurs externes de cette désignation, étant donné qu'ils ne sont pas inclus dans les chiffres publiés. Tous les collaborateurs inclus dans le rapport sont directement employés par Solvay.

Les salariés internes et le personnel externe sont soumis aux impacts matériels décrits dans les tableaux matérialité financière et matérialité de l'impact, ce qui souligne l'importance de ces catégories de personnel dans les considérations opérationnelles et stratégiques de l'entreprise.

Impacts sur le personnel et risques opérationnels

Les activités de Solvay visent à avoir un impact positif sur notre personnel, en particulier grâce à l'attention que nous portons au dialogue social, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la diversité. Notre engagement en faveur du dialogue social favorise un environnement constructif, transparent et collaboratif à tous les niveaux de l'organisation. Grâce à notre accord-cadre mondial (GFA) avec IndustriALL Global Union, nous assurons la protection des droits du travail, des droits de l'homme et du bien-être de notre personnel. Les initiatives clés ayant un impact positif sont notamment la mise en avant de la liberté d'association et de la négociation collective ainsi qu'un engagement actif auprès de nos collaborateurs par le biais de forums européens et mondiaux (comme le CEE et le SGF). Nous encourageons également nos collaborateurs à signaler toute déviation ou préoccupation potentielle par le biais de la politique « Speak Up » ou de leurs organes de représentation.

Ces initiatives ont un impact considérable sur notre main-d'œuvre. Tous les collaborateurs bénéficient de programmes de sécurité, d'initiatives sociales, d'efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et bon nombre d'entre eux sont couverts par des conventions collectives. En outre, nous avons mis en place des partenariats en matière de sécurité avec des travailleurs occasionnels sur différents sites afin de garantir leur sécurité.

Le risque lié au travail forcé et travail des enfants n'est pas considéré comme matériel et aucun problème ou incident individuel n'a été identifié dans les régions où le Groupe opère, y compris en dehors de l'UE. Nous avons noté que l'amélioration des compétences et la formation ne sont pas considérées comme matérielles et qu'elles n'ont donc pas d'impact négatif ou positif lié aux programmes de transition ou de restructuration. En outre, Solvay a maintenu un taux de rotation volontaire du personnel relativement bas (4,1% en 2024).

Veuillez consulter le point SBM-3 au chapitre 1.3. Stratégie pour en savoir plus sur les risques et opportunités matériels découlant des impacts et des dépendances sur le personnel de Solvay.

Les sites de production de Solvay, avec des opérations de fabrication et d'exploitation minière, peuvent potentiellement être exposés au risque de violation des droits de l'homme, comme le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, des évaluations approfondies n'ont identifié aucun risque ou incident significatif au sein des opérations de l'entreprise.

Nous avons mis au point une compréhension globale des risques potentiels auxquels sont confrontés des segments spécifiques du personnel de Solvay. Cette compréhension a été construite grâce à une combinaison d'évaluations des risques, d'engagement des employés et d'analyse des données. Pour développer cette compréhension, nous utilisons une surveillance continue des risques par le biais d'une plateforme de gestion des risques ESG, Dow Jones, qui identifie des facteurs tels que les conditions socio-économiques, les cadres réglementaires locaux et la nature spécifique du travail effectué. En outre, notre équipe d'audit interne évalue l'efficacité des politiques spécifiques aux sites et des processus d'engagement des travailleurs, en veillant à ce que tous les travailleurs aient accès à des voies de recours et que leurs préoccupations soient rapidement prises en compte. Les risques et opportunités matériels liés au personnel s'appliquent à l'ensemble du personnel de Solvay (aucune spécificité pour un groupe particulier de collaborateurs). Toutefois, les mesures d'atténuation applicables sont adaptées à des groupes de personnes spécifiques, le cas échéant. Par exemple, en vue de conserver les connaissances et d'améliorer les compétences, les programmes d'apprentissage sont adaptés aux besoins de groupes spécifiques (par exemple, l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes expérimentées).

Veuillez consulter le tableau IRO pour en savoir plus sur les risques et opportunités matériels.

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Veuillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

Santé et sécurité :

Nous nous engageons à maintenir un cadre relatif à la politique du personnel qui traite de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des impacts et des risques matériels sur notre personnel, tout en identifiant et en saisissant les opportunités qui y sont associées.

Dans toutes nos activités, nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité des collaborateurs de Solvay, en encourageant une culture de prévention proactive afin de réduire le nombre de blessures, d'accidents et de maladies liés au travail. Cet engagement en faveur d'un environnement de travail sain et sûr conduit notre quête de normes au niveau international, d'amélioration continue et d'innovation. La stratégie HSE de Solvay repose sur un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement approuvé, qui est mis en œuvre sur chaque site industriel (fabrication, recherche et innovation). Cela comprend une **politique de gestion responsable (Responsible Care Policy), des « Life Saving Rules »** et un ensemble de procédures fondées sur le risque qui s'appliquent à tous les domaines, notamment la surveillance de la santé, l'hygiène industrielle, la sécurité au travail, la sécurité des processus, la sécurité des transports, ainsi que la sécurité de l'environnement et des produits. Pour chaque domaine, un réseau est organisé au niveau du Groupe pour assurer la mise en œuvre des procédures, le respect de la réglementation et le partage des bonnes pratiques.

Le système structuré de procédures relatives à la **Santé et à la Sécurité** comprend des audits internes réguliers effectués par Solvay sur les exigences minimales et des audits de conformité réguliers menés par des experts internes de Solvay ou par des tiers sélectionnés qui permettent à Solvay de gérer toutes ces questions. Nous avons mis au point une plateforme numérique « YouGrow » afin d'offrir divers programmes de formation HSE aux collaborateurs qui sont à la recherche d'apprentissage ou d'auto-développement dans des domaines HSE spécifiques. La culture de la sécurité est encouragée par la mise en œuvre de la charte « SAFE » et par des journées axées sur la sécurité sur les sites, ainsi que par une « évaluation du climat de sécurité » sur certains sites. Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (Health Safety Environment, HSE) de Solvay est défini conformément aux définitions des normes ISO 45001 et ISO 14001, ainsi qu'à notre politique de gestion responsable (Responsible Care Policy). Dans ces normes, nous nous engageons à protéger les personnes, les communautés et l'environnement en améliorant continuellement nos performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la sécurité des installations, procédés et technologies, ainsi que la sécurité et la gestion des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La politique de prévention des accidents de Solvay met l'accent sur une culture de la sécurité, dans laquelle chaque employé est habilité à contribuer à un environnement de travail sûr. L'entreprise a mis en place un système de gestion en vue de soutenir cette politique. Celui-ci comprend des évaluations régulières des risques, des programmes de formation à la sécurité, des procédures de signalement des incidents et d'enquête.

Nous sommes déterminés à améliorer en permanence nos performances en matière de sécurité. Nous révisons régulièrement notre politique de prévention des accidents et notre système de gestion afin de nous assurer qu'ils restent efficaces et conformes aux meilleures pratiques.

Solvay maintient une politique et un système de gestion solides et complets en matière de prévention des accidents sur le lieu de travail. L'entreprise s'engage à garantir la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, sous-traitants et visiteurs. Cet engagement se reflète dans notre approche proactive de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des risques sur le lieu de travail.

Dialogue social :

La politique de Dialogue Social de Solvay garantit l'identification, l'évaluation et la gestion proactives des impacts liés au personnel lors des transformations organisationnelles en encourageant une communication et une collaboration ouvertes entre la direction, les collaborateurs et leurs représentants. Grâce à un dialogue structuré, à la transparence des décisions stratégiques et à la co-création de politiques, la politique facilite la détection précoce des défis potentiels et atténue les impacts négatifs sur les collaborateurs, favorisant ainsi une transition en douceur conforme aux droits de l'homme, aux normes du travail et aux objectifs de transformation de Solvay. En outre, la **politique « Speak Up »** offre aux collaborateurs un moyen formel de faire part directement de leurs préoccupations, qui font ensuite l'objet d'une enquête et de mesures correctives.

Chez Solvay, le dialogue social est une pierre angulaire de notre culture et de notre modèle opérationnel. Nous veillons à ce que les représentants des travailleurs soient informés de l'orientation stratégique et des décisions clés de l'entreprise et organisons un dialogue structuré à ce sujet. Les organes représentatifs constituent une caisse de résonance pour les projets de politiques avant leur mise en œuvre, ce qui se traduit par un niveau élevé de maturité, de transparence et de confiance entre la direction générale et les collaborateurs. Notre conviction que l'on peut aller plus loin ensemble se traduit dans nos organes et nos pratiques de dialogue social, qui s'appuient sur plusieurs niveaux de dialogue aux niveaux mondial, régional et local ou du site, par le biais de divers forums.

DEI :

La **Politique de DEI et de non-discrimination de Solvay** joue un rôle clé dans l'identification, l'évaluation et la gestion des initiatives pour stimuler l'innovation, conserver et transmettre les connaissances essentielles et encourager les efforts de perfectionnement. En favorisant un environnement diversifié et inclusif, la politique contribue à tirer parti de la force collective des différentes perspectives, ce qui permet à l'organisation de gagner en compétitivité et agilité. Grâce à des programmes de DEI ciblés, nous veillons à ce que tous les collaborateurs disposent des compétences nécessaires à leur croissance future, ce qui contribue à améliorer les performances de l'organisation et à instaurer un cycle continu d'innovation. La **Politique Solvay Cares** garantit à l'ensemble du personnel des prestations sociales minimales, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie, reflétant ainsi notre engagement de longue date en faveur du bien-être social.

Nous promouvons activement une culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination. La **politique de Solvay en matière de DEI & de non-discrimination** souligne notre engagement à assurer l'égalité des chances, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer de manière positive aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique DEI de Solvay formule explicitement la valeur que nous accordons à nos collaborateurs et à leurs diverses contributions. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des antécédents et des talents dans le façonnement de la culture et des réalisations de Solvay. Nous considérons la diversité comme la force motrice de notre esprit d'innovation et de notre avantage concurrentiel dans le secteur. Notre politique de DEI met l'accent sur la célébration et le soutien des différences de nos collaborateurs, qu'elles soient visibles ou invisibles, et qu'elles portent sur leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle ou leurs aptitudes.

La politique de DEI met également l'accent sur l'importance de l'équité et de l'inclusion chez Solvay. Elle vise à assurer l'égalité des chances et une représentation équitable de tous les collaborateurs, tout en reconnaissant que certains groupes peuvent avoir besoin d'un soutien additionnel pour leur garantir une inclusion complète. Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice tout en reconnaissant et en gérant les obstacles auxquels certains collaborateurs peuvent être confrontés. L'entreprise s'engage activement auprès de différentes personnes et individus et encourage la formation de groupes de ressources pour les collaborateurs afin de contribuer à une culture inclusive pour tous les collaborateurs.

Notre politique de DEI et de non-discrimination a pour objectif de prévenir, d'atténuer et de répondre à la discrimination au sein de Solvay. Elle met l'accent sur le fait que tous les collaborateurs ont la responsabilité partagée de traiter les autres avec dignité et respect, et de contribuer collectivement aux objectifs de l'entreprise. Cette politique s'applique dans le monde entier et exige des collaborateurs qu'ils incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, dans les fonctions de l'entreprise et lors d'événements hors site. Nous organisons régulièrement des formations de sensibilisation afin d'améliorer la compréhension de la DEI par nos collaborateurs, de les encourager à instaurer une culture de confiance et de respect, et de leur donner les moyens de remettre en question les comportements non inclusifs ou discriminatoires.

Conformité, éthique et droits de l'homme :

Nous nous engageons fermement à faire respecter les droits de l'homme au sein de notre personnel. En ce qui concerne le Code d'Intégrité Commerciale et la Politique de Dialogue Social, nous avons mis en œuvre une politique globale en matière de Droits de l'Homme au sein de l'entreprise, qui prévoit le respect strict des droits du travail, de la sécurité et de la non-discrimination dans toutes nos activités. Notre approche comprend des mécanismes d'alerte et un engagement continu auprès des parties prenantes pour répondre à toute préoccupation liée aux droits de l'homme.

L'approche générale de Solvay en matière de respect des droits de l'homme et du travail se concentre sur la promotion de la culture d'un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous les collaborateurs. Nous accordons la priorité à un traitement équitable, à la liberté d'association et à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. Ces principes sont intégrés dans nos activités mondiales par le biais d'une évaluation régulière des pratiques de Solvay, en veillant au respect des normes de travail locales et internationales, et en encourageant une culture de la responsabilité et de la responsabilisation. Nous utilisons un mécanisme d'alerte robuste qui permet aux employés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles violations des droits de l'homme. Ce mécanisme comprend des canaux de signalement accessibles et garantit à ceux qui se manifestent une protection contre les représailles. Nous menons également des enquêtes approfondies sur les incidents signalés et prenons des mesures correctives, y compris des ajustements de politique ou des mesures correctives, afin de remédier à toute incidence négative sur les droits de l'homme.

Les politiques de Solvay abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants. La **politique de l'entreprise en matière de Droits de l'Homme** et son **code d'intégrité commerciale** interdisent sans équivoque toute forme de traite des êtres humains et de travail forcé ou obligatoire. Ils sont également soutenus par une **Politique de Dialogue Social.** Ces documents sont conçus afin de garantir qu'aucun employé n'est soumis à un travail involontaire ou à de l'exploitation. L'entreprise adhère aux normes internationales et aux exigences légales visant à protéger les droits des jeunes travailleurs et à s'assurer que tous les collaborateurs ont l'âge minimum requis.

En outre, la politique prévoit des mesures disciplinaires pour les collaborateurs qui auraient un comportement inapproprié ou pratiqueraient une forme quelconque de discrimination. Solvay encourage ses collaborateurs et partenaires à s'exprimer s'ils sont témoins ou victimes d'une forme quelconque de discrimination, en mettant à leur disposition différents canaux pour signaler leurs préoccupations et rechercher du soutien, y compris la possibilité de rester anonyme. Les collaborateurs peuvent consulter le guide Speak Up de l'entreprise afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la manière dont ils peuvent signaler des problèmes. Ils peuvent également contacter le département Conformité pour obtenir plus d'aide.

S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Nous cherchons activement à connaître le point de vue de notre personnel afin d'éclairer nos prises de décision et nos actions visant à gérer les impacts sur les collaborateurs, conformément à la politique du groupe et à la législation locale. L'entreprise met l'accent sur une culture de communication ouverte et de collaboration, comme en témoigne la mise en place de divers organes représentatifs tels que le CEE et le SGF. Ces plateformes permettent aux représentants des travailleurs de dialoguer directement avec les cadres supérieurs, y compris le CEO et l'ELT, ce qui leur donne la possibilité de se faire entendre et d'être pris en considération dans les décisions stratégiques.

Nous adoptons une double approche de l'engagement, en interagissant directement avec notre personnel, par exemple par le biais de visites de l'ELT sur les sites de production, d'organisation de forums et de l'utilisation d'enquêtes Pulse, tout en reconnaissant la valeur de la représentation des travailleurs par l'intermédiaire d'organes établis.

La stratégie d'engagement de Solvay est conçue pour impliquer les employés et leurs représentants à différents stades, en se concentrant principalement sur les phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Les organes représentatifs, tels que les syndicats et les comités d'entreprise, participent activement aux discussions et aux négociations portant sur les nouvelles politiques et procédures. Cette approche proactive nous permet de nous assurer que les préoccupations et implications potentielles sont abordées avant la mise en œuvre des politiques, ce qui favorise un sentiment d'appropriation et de transparence.

Nous utilisons une approche multidimensionnelle de l'engagement, en employant divers canaux pour faciliter la communication et la collaboration. Nous organisons notamment des réunions formelles avec les syndicats, les comités de sites locaux et les comités mixtes direction-travailleurs, et mettons en place des plateformes mondiales telles que le SGF et le CEE, qui favorisent le dialogue et la collaboration à plus grande échelle. Nous effectuons également des visites annuelles sur le terrain afin de contrôler le respect des accords et d'encourager la remontée d'informations par l'intermédiaire de la politique « Speak Up » ou des organes représentatifs.

La fréquence de l'engagement varie en fonction du type et du niveau d'interaction. Les forums mondiaux tels que le SGF se réunissent tous les trimestres, tandis que le secrétariat du CEE se réunit tous les mois et que des visites de sites sont effectuées chaque année par IndustriALL et par le comité restreint du CEE afin d'assurer une communication et une collaboration permanentes. La fonction Ressources Humaines, dirigée par un cadre supérieur tel que le responsable RH Country & Labor Relations, a la responsabilité opérationnelle de mener et d'assurer l'efficacité de nos efforts d'engagement des parties prenantes.

L'accord-cadre mondial (GFA) de Solvay avec IndustriALL est un élément clé de notre engagement à respecter les droits de l'homme dans le monde et fournit des mécanismes permettant d'obtenir des informations sur le point de vue des collaborateurs. Cela implique des visites annuelles de sites par des représentants d'IndustriALL, la promotion de canaux de communication ouverts et l'implication active des représentants des collaborateurs dans l'élaboration d'une politique de collaboration. Nous avons également mis en place divers indicateurs et mécanismes, notamment des évaluations périodiques des politiques, des contrôles de conformité, des mécanismes de remontées d'information comme les enquêtes Pulse et le programme Speak Up, ainsi que des conventions collectives et d'autres engagements afin d'évaluer et de répondre aux besoins et aux préoccupations de notre personnel. Nous avons également établis des mécanismes et des engagements tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, la politique « Speak Up », l'accord-cadre mondial et la politique en matière de Droits de l'Homme, qui contribuent à la compréhension des besoins des groupes vulnérables ou marginalisés.

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Nous soulignons l'engagement de Solvay en matière de durabilité et de bien-être des collaborateurs. Nous avons mis en place des procédures et un service d'assistance téléphonique accessible qui permettent aux employers de faire part de leurs préoccupations, ce qui garantit une prise en compte rapide de tout impact négatif. Il s'agit notamment de **mécanismes d'alerte** permettant aux collaborateurs de signaler en toute sécurité et confidentialité des réclamations ou des pratiques contraires à l'éthique. Ces canaux font partie intégrante de la promotion d'un environnement dans lequel notre personnel peut exprimer ses préoccupations sans crainte de représailles, soutenant ainsi une culture de la transparence.

Voir G1-1 des états de durabilité pour plus d'informations sur le mécanisme de réclamation.

Solvay a mis en place un cadre de remédiation structuré pour traiter les impacts négatifs matériels sur notre personnel. Nous veillons à ce que toute action corrective - qu'il s'agisse d'une indemnisation, de mesures correctives ou d'une formation - soit soigneusement mise en œuvre. L'efficacité de la mesure corrective est évaluée au moyen d'**enquêtes Pulse** afin de s'assurer que les solutions apportées atténuent le préjudice identifié et empêchent qu'il ne se reproduise. Les résultats des enquêtes permettent au Groupe, à la direction locale et à l'ensemble des responsables opérationnels de cerner les forces et les faiblesses de l'environnement de travail, ainsi que de comprendre le vécu des collaborateurs.

Nos processus de remédiation tiennent également compte des stratégies à long terme, telles que la **formation du personnel** et l'**amélioration de la sécurité**, afin de prévenir de futurs impacts. Les Life Saving Rules font également partie de la culture de Solvay.

Les procédures d'alerte de Solvay comprennent des étapes d'escalade et de résolution, garantissant que les plaintes font l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures adéquates sont prises pour remédier à tout problème identifié. Notre politique s'aligne sur les normes internationales et sur les exigences de reporting ESG, ce qui permet de garantir que ces processus sont fiables, bien communiqués et intégrés dans notre cadre global de ressources humaines et de gouvernance.

Nous prônons une culture « Speak Up », dans laquelle les employés sont encouragés à signaler toute préoccupation ou violation potentielle du Code d'intégrité des affaires (CoBI) ou d'autres politiques internes. Le programme d'alerte de Solvay, supervisé par le Comité d'Audit et de Risques du Conseil d'administration, prévoit une formation complète visant à sensibiliser les collaborateurs à l'importance du signalement et aux canaux à leur disposition. Conformément à la politique « Speak Up », tous les signalements font l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs, y compris au personnel et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, et garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

La ligne d'assistance éthique, une ligne d'assistance externe accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, est à la disposition des collaborateurs et des parties externes pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay. Outre la ligne d'assistance éthique, nous disposons de plusieurs canaux de signalement internes via lesquels les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations. Ces canaux, qui comprennent leur hiérarchie, Éthique et Conformité, la fonction General Counsel, l'audit interne, les ressources humaines et les représentants des travailleurs, sont conçus pour garantir que les signalements sont reçus et traités en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Voir G1-3 des états de durabilité pour plus d'informations sur les enquêtes et rapports.

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles, et l'efficacité de ces actions

Plans d'action

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources dédiées à la gestion des IRO matériels liés au personnel de Solvay. Ces plans d'action sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Impacts matériels	Plans d'action visant à corriger les effets négatifs	Plans d'action visant à permettre des mesures correctives	Plans d'action visant à traiter les impacts positifs	Suivi
Santé et sécurité	Dans l'ensemble de nos sites opérationnels, grâce à un cadre de **systèmes de gestion de la Santé et de la Sécurité** (un ensemble de règles, de procédures, de lignes directrices, d'audits, de sanctions, d'indicateurs ou d'outils numériques), nous visons une totale conformité avec les législations applicables, les exigences de Solvay et les normes internationales reconnues, par exemple, la norme ISO 45001 et Responsible Care. Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la Santé et la Sécurité, des éléments essentiels au succès durable de notre entreprise. L'ensemble de notre personnel et des travailleurs de notre chaîne de valeur peuvent appliquer cette politique, et toutes nos entités sont impliquées dans le renforcement des normes, procédures, règles et processus. À la suite d'incidents de gravité majeure ayant entraîné 3 décès tragiques en 2024, Solvay a mis en place une **équipe dédiée à la sécurité du Groupe**, dirigée par un Group Safety Director qui rend compte au COO. Cette équipe s'engagera dans une transformation de la sécurité afin d'améliorer la culture de la sécurité, l'engagement de tous les dirigeants et la discipline opérationnelle dans les usines. Cette transformation sera soutenue par une société externe de conseil en matière de culture de la sécurité. **Solvay Pulse Survey** : afin d'évaluer et de mesurer l'évolution du bien-être et de l'engagement, trois fois par an. Cette enquête est associée à un outil permettant d'ouvrir le dialogue. L'objectif est de permettre aux équipes de discuter des résultats et d'identifier les actions d'amélioration. Life Saving Rules. Plans d'intervention d'urgence et premiers secours. **Évaluation des risques pour la santé** (chimiques, physiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux). Surveillance médicale initiale et périodique fondée sur le risque. Procédures de retour au travail, mesures d'adaptation et de protection de la maternité. Observatoire de l'épuisement professionnel. **Conseils et soutien fournis** aux collaborateurs, aux sites et à l'entreprise par des experts.	**Outil d'évaluation de la charge de travail** : pour évaluer les problèmes liés à la charge de travail et identifier des solutions. **Programme d'assistance aux salariés :** psychologues et coachs externes pour les questions liées au travail et à la vie privée. Enregistrement, analyse et actions correctives en cas d'incidents. Plans d'intervention d'urgence et premiers secours. Plans d'action pour la réduction de l'exposition.	Un **ambassadeur du bien-être** par site, pour sensibiliser aux outils permettant d'améliorer le bien-être. **Programme « Make Life Easier »**: règles de l'entreprise visant à faciliter la vie des employés et à assurer leur productivité. **Formation** visant à sensibiliser à différents sujets. Promotion de la sécurité comme la charte SAFE ou les Life Saving Rules. Surveillance médicale des collaborateurs. Promotion de la santé physique et mentale. **Conseils et soutien fournis** aux collaborateurs, aux sites et à l'entreprise par des experts.	Santé et sécurité · Taux des accidents déclarés (RIR) · Taux de lésions avec arrêt de travail (LTIR) · Accidents mortels · Taux des accidents de gravité majeure déclarés (H-RIR) · Taux des maladies professionnelles à déclarer : nombre, causes, décès, jours perdus · Surveillance médicale poussée et fondée sur le risque · Indicateurs de promotion de la santé · Indicateurs de santé mentale et de bien-être au travail · Perception générale de la santé Solvay mène régulièrement des enquêtes afin de mesurer l'engagement global de son personnel. La rotation du personnel et l'absentéisme (pour cause de maladie) sont suivis à l'aide du tableau de bord Better Life.
Dialogue social	**Programmes d'engagement des collaborateurs :** Des plateformes telles que le Solvay Global Forum ou des initiatives promues par le CEE et IndustriALL favorisent la communication et la collaboration, tandis que les visites sur site permettent également de suivre de près les risques et les opportunités.	**Différents mécanismes de remontée d'information** tels que le programme Speak Up et les enquêtes Pulse permettent également à nos collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations.	Politique Solvay Cares (voir ci-dessus).	Solvay surveille les progrès réalisés grâce aux remontées d'information du Solvay Global Forum.
DEI	**Stratégie DEI :** Ces actions favorisent un environnement de travail globalement diversifié et inclusif et s'attaquent aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. **Analyse du salaire décent :** Après avoir mis en œuvre avec succès trois programmes pilotes aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine, Solvay procède désormais à une analyse visant à comprendre quel pourcentage de son personnel est rémunéré en dessous du salaire décent.	**Extension du salaire décent** : En 2024, nous avons achevé l'analyse du salaire décent dans tous les pays où nous sommes présents, avec pour objectif de combler l'écart en 2025 et d'offrir un salaire décent à 100% de nos collaborateurs d'ici à 2026.	**Développement et formation des collaborateurs :** Solvay investit dans des programmes de formation et dans des opportunités de développement afin d'améliorer les compétences et les connaissances de son personnel, favorisant ainsi les évolutions de carrière et le développement personnel.	Suivi de la diversité axé sur les cadres intermédiaires et supérieurs. Suivi du recrutement de candidats diversifiés. Audit du personnel de Solvay pour s'assurer que 100% d'entre eux reçoivent un salaire décent. Le développement des collaborateurs est mesuré par le nombre d'heures d'apprentissage par collaborateur.

Nous accordons une grande importance à l'examen régulier de divers paramètres afin de garantir l'efficacité des initiatives du programme et d'identifier si des mesures correctives sont nécessaires. Cet engagement se reflète dans le solide processus de gestion des risques de Solvay, qui implique l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur le personnel. Nous avons mis en place des procédures de signalement et d'enquête sur les incidents survenus sur le lieu de travail, ce qui permet à l'entreprise d'identifier les causes profondes et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Nous nous engageons également activement auprès de nos collaborateurs par le biais de divers canaux, tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, les enquêtes de satisfaction et les représentants des collaborateurs, afin de recueillir leurs remontées d'information, de comprendre leurs préoccupations et de répondre efficacement à leurs besoins. Ce dialogue inclusif permet à l'entreprise de prendre des mesures appropriées et d'améliorer continuellement l'environnement de travail.

Le contrôle et l'amélioration continus font partie intégrante de notre approche. Nous utilisons des indicateurs clés de performance (KPI), des audits et d'autres outils afin de contrôler nos performances et d'identifier les domaines à améliorer. Cette approche garantit l'efficacité et la pertinence de nos actions et démontre notre engagement fort à donner la priorité au bien-être et à la satisfaction du personnel de Solvay.

Solvay dispose d'un mécanisme solide pour atténuer les risques et saisir les opportunités pour les collaborateurs dans les zones d'impact matériel identifiées :

Zones d'impact matériel	Actions visant à atténuer les risques	Actions visant à saisir les opportunités
Santé et sécurité	**Sécurité** · Nos dix Life Saving Rules doivent être appliquées par tous.Partout, nous mettons en œuvre une approche fondée sur les risques afin de prendre des mesures pour prévenir, atténuer ou remédier aux effets négatifs. · Nous avons mis en place des mesures de secours d'urgence et d'atténuation des dommages potentiels et des impacts sur la réputation de Solvay liés aux risques à court, moyen et long terme. · La chaîne de valeur et la sécurité des transports ont des exigences claires en matière de performance et favorisent l'évolution du secteur. **Santé** · Évaluations des risques pour la santé. · Surveillance médicale initiale et périodique fondée sur le risque, y compris la biosurveillance. · Procédures de retour au travail et mesures d'adaptation. · Réponse aux urgences médicales et premiers secours. **Bien-être** · Chercher en permanence à obtenir un retour d'information de la part des collaborateurs par le biais d'enquêtes Pulse et de groupes de ressources pour les collaborateurs. · Les résultats Team Pulse sont analysés par un psychologue du travail, qui peut procéder à l'évaluation des risques psychosociaux, le cas échéant ou sur demande des collaborateurs. · Écoute individuelle des collaborateurs par un psychologue du travail (interne), des médecins du travail et des infirmières, ou l'EAP (externe). · Formation visant à sensibiliser à différents sujets liés au bien-être, notamment la manière d'identifier les signaux faibles d'un stress excessif.	· Tous les travailleurs ont le même droit à un lieu de travail sûr et sain. · Sur tous les sites où nous opérons, nous contribuons au développement des capacités de nos communautés dans l'intérêt de tous. · Notre propre personnel est invité à faire part de ses préoccupations à ses représentants. · Sur la base du retour d'information des collaborateurs, Solvay a lancé le programme « Make Life Easier » afin de réduire la charge de travail des collaborateurs. Le programme prévoit des vendredis après-midi sans réunion, prescrit une période de repos entre chaque réunion et guide les collaborateurs sur la manière de définir des attentes claires lors des réunions. · Discussions en équipe afin d'analyser les résultats des enquêtes Pulse et d'identifier les actions d'amélioration.
DEI	· Recrutement de talents : promotion d'un recrutement diversifié par le biais de panels de recrutement diversifiés et mesure des progrès accomplis. · Intégrer la DEI dans notre processus d'évaluation des performances et de promotion afin de garantir un processus équitable et de réduire les préjugés.	· Créer un environnement inclusif afin d'accroître l'engagement des employés par le biais d'une nouvelle culture et d'un nouvel ensemble de comportements afin que chaque collaborateur puisse s'épanouir. · Étendre l'initiative du Pacte mondial des Nations unies sur le salaire décent à tous les collaborateurs afin de garantir que chacun d'eux perçoive un salaire décent d'ici 2026. · Offrir des opportunités de développement équitables à tous les collaborateurs afin de leur garantir des opportunités égales de progresser au sein de l'organisation (par exemple, par le biais du programme « Star Factory »).
Dialogue social	· Demander l'avis des représentants des collaborateurs par le biais de différents forums tels que le Comité d'entreprise européen, le Solvay Global Forum et d'autres organes locaux.	· Compléter l'analyse globale liée au salaire décent et combler l'écart pour tous les collaborateurs de Solvay. · Communiquer sur les salaires et l'équité.

Nous nous engageons à trouver un équilibre entre les performances de l'entreprise et notre responsabilité d'atténuer les impacts négatifs sur notre personnel. Nous traitons les conflits potentiels entre ces priorités en adhérant à nos valeurs fondamentales de sécurité, d'intégrité et de durabilité, qui guident nos processus de prise de décision.

Atténuation des effets négatifs sur les collaborateurs

Lorsque des pressions commerciales se font sentir, par exemple lors de périodes de restructuration, d'expansion rapide, de mise en œuvre de nouvelles technologies ou de mesures de réduction des coûts, nous donnons la priorité au bien-être des collaborateurs et à la responsabilité environnementale. Cet engagement s'inscrit dans notre cadre de gouvernance structuré et dans nos politiques éthiques, notamment le code d'intégrité des affaires (CoBI), la politique Speak Up et le Programme d'assistance aux salariés. Le CoBI, par exemple, fournit des lignes directrices pour la prise de décisions éthiques dans les situations où les besoins de l'entreprise peuvent entrer en conflit avec le bien-être des collaborateurs, en mettant l'accent sur la transparence et le respect des droits des collaborateurs.

Nous identifions de manière proactive les incidences négatives potentielles importantes sur le personnel résultant des pressions commerciales, en nous concentrant sur des domaines tels que le bien-être des collaborateurs, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous anticipons les incidences potentielles sur la charge de travail des collaborateurs et la sécurité de l'emploi. Cette phase d'identification est menée de manière centralisée par les équipes Dialogue social, RH et Transformation, ainsi que par le biais d'une collecte continue de retours d'information via les enquêtes Pulse et la politique Speak Up. Cette approche diversifiée nous permet d'acquérir une compréhension globale des défis potentiels qui nous attendent. Une fois les incidences potentielles identifiées, Solvay s'engage dans une consultation avec divers organes représentatifs, d'abord au niveau mondial/européen, puis au niveau local, pour discuter et convenir de mesures d'atténuation appropriées. Ces mesures ont pour objectif de minimiser les incidences négatives sur les collaborateurs, conformément aux normes de travail mondiales et locales.

Nous tenons également compte de l'incidence sur nos propres collaborateurs lorsque nous devons mettre fin à une relation commerciale. Cette question est abordée dans le cadre d'un processus de vigilance raisonnable solide, qui garantit la conformité avec les clauses contractuelles existantes, avec les bons de commande et avec le CoBI des Fournisseurs signé. Le CoBI renforce notre engagement en faveur d'une conduite éthique dans toutes nos relations commerciales et intègre notamment le traitement responsable des collaborateurs concernés par les décisions de l'entreprise. Plus précisément, dans le contexte de la cessation de relations commerciales, le processus de vigilance raisonnable comprend une évaluation des incidences potentielles sur les collaborateurs de l'autre entité ; le cas échéant, nous travaillons avec l'autre entité afin d'assurer une transition responsable.

En contrôlant, consultant et adaptant continuellement notre approche, nous nous efforçons d'équilibrer efficacement les pressions commerciales et le bien-être de notre personnel, créant ainsi une entreprise durable et responsable.

Ressources

Afin de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action ambitieux, Solvay dispose d'équipes dédiées à la santé et à la sécurité, à la DEI, au bien-être, à l'apprentissage et aux dialogues sociaux, ainsi que de budgets annuels qui permettent une mise en œuvre efficace.

Ressources dédiées :

Domaines	ETP
Santé, sécurité et environnement (HSE)	261 ETP
Diversité, équité & inclusion (DEI)	2 ETP au niveau mondial, avec le soutien des équipes RH locales (60 ETP)
Dialogue social	21 ETP

Incidences négatives de la transition écologique sur les travailleurs

Veuillez consulter le tableau des politiques ESRS 2 - MDR-P.

Nous nous sommes concentrés sur la transition vers des technologies durables afin d'atténuer les incidences négatives sur notre personnel. Ainsi, l'arrêt complet de l'utilisation du charbon dans l'usine de Green River aux États-Unis et les projets de suppression progressive du charbon en Allemagne et en France représentent des étapes clés dans la réduction des émissions nocives susceptibles d'affecter la santé des travailleurs. Le processus e.Solvay, actuellement en phase pilote, va réduire encore l'impact environnemental en diminuant les émissions de CO_2 et la consommation de ressources. Dans des cas tels que Dombasle et Torrelavega, le personnel chargé de l'exploitation des nouvelles chaudières ou centrales électriques construites pour la transition énergétique a été transféré vers des opérateurs tiers. Cette approche garantit la continuité de l'emploi tout en s'alignant sur des pratiques durables.

Nous facilitons également l'adaptation des employés à la transition vers le développement durable par le biais de divers programmes de perfectionnement, tels que le cadre du programme STAR Factory de Solvay (STAR Operations Academy) et par le biais de discussions continues avec les partenaires sociaux, par exemple dans le cadre du Solvay Global Forum.

La politique mondiale de Solvay en matière de déplacements reflète notre engagement en faveur de la durabilité et de l'efficacité en prônant des pratiques de déplacement responsables. L'initiative du Fonds carbone pour les déplacements permet de compenser les émissions restantes associées aux déplacements en investissant dans des projets en faveur de la biodiversité, ce qui contribue à la réalisation de nos objectifs plus larges en matière de durabilité. Le Fonds carbone pour les déplacements facture les business units en fonction des émissions liées à leurs déplacements. Cela permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages à la fois environnementaux et économiques.

S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Cible	% ou #	Description
a) réduire les incidences négatives sur son personnel		
Amélioration du bien-être des collaborateurs	Qualitatif	En encourageant l'engagement et les initiatives HSE, telles que les Programmes d'assistance aux salariés inclus dans le programme Solvay Cares, Solvay utilise les enquêtes Pulse pour évaluer l'engagement (%) et la charge de travail (%) de ses collaborateurs afin de permettre une action préventive et une orientation de la politique en vue de créer un environnement favorable. Aucun objectif quantitatif n'a été défini, mais un suivi continu est assuré.
Gestion de la santé et de la sécurité	0 accident	Nous renforçons l'engagement de Solvay à suivre et à déployer des actions préventives pour améliorer la santé et la sécurité dans le monde entier, avec un objectif « zéro accident » : · Taux des accidents et maladies liés au travail à déclarer : Blessure ou maladie liée au travail résultant d'un accident et nécessitant un traitement plus important que des Premiers soins. · Taux de lésions et de maladies avec arrêt de travail : Accident ou maladie lié au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident. · Accident mortel : Accident du travail entraînant le décès.
b) générer des incidences positives sur son personnel		
Cible en matière de diversité (égalité du personnel)	30% d'ici 2030	Objectif stratégique : 30% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici à 2030, et atteindre la parité hommes-femmes le plus rapidement possible. Objectif annuel d'amélioration de la représentation des femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en lien avec le plan de rémunération variable à court terme.
Offrir un salaire décent équitable	100% d'ici 2026	Solvay s'engage et travaille activement à offrir un salaire décent à 100% de sa main-d'œuvre d'ici 2026, s'alignant ainsi sur l'initiative Forward Faster du Pacte mondial des Nations unies.
Garantir l'équité salariale	Qualitatif	Solvay s'est engagé avec d'autres initiatives à réaliser une évaluation sur la manière d'améliorer la transparence et de conduire à un changement culturel afin d'accroître l'équité salariale pour notre personnel d'ici 2026. En outre, Solvay s'est engagé à intégrer l'équité salariale dans les processus de recrutement, de promotion interne et d'augmentation annuelle au mérite.
Accords Solvay Cares	Qualitatif	Solvay a renforcé son engagement en tant qu'employeur responsable en garantissant un niveau minimum de protection en termes de bien-être et de soins de santé à tous ses collaborateurs à travers le monde. Ce niveau minimum couvre la protection relative aux éléments suivants : Frais de santé importants ; Congé d'invalidité ; Congé de maternité et de paternité ; Congé d'adoption ; décès d'un employé ; et Aide au bien-être des employés.
Programme Make Life Easier	Qualitatif	Déploiement de l'initiative Solvay visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les collaborateurs grâce à une boîte à outils qui aide nos employés à mieux équilibrer leur charge de travail.
(c) gérer les risques et les opportunités importants liés au personnel de l'entreprise		
Développement et formation des collaborateurs	Conformément à la réglementation locale	Solvay assure le suivi des heures de formation de ses collaborateurs afin de garantir la conformité aux règles et normes locales. Ces formations comprennent des sessions obligatoires sur des sujets tels que la confidentialité, la conformité et la protection de la vie privée, ainsi que des programmes volontaires visant à aider les employés à développer de nouvelles compétences, telles que le leadership, les cours de langue et l'apprentissage lié à la durabilité.

Nous avons impliqué notre personnel par l'intermédiaire de divers groupes de ressources pour les collaborateurs afin de définir ces cibles, tandis que l'organe représentatif central a joué un rôle majeur dans la définition des programmes et des objectifs de l'ESPP et de la stratégie Better Life, notamment sur le plan de l'équité salariale et du salaire décent équitable. Pour impliquer notre personnel, nous avons organisé des assemblées publiques en présence de membres de l'ELT dans différents pays où Solvay opère; Nous avons également, au travers de l'intranet Solvay+, partagé les progrès réalisés sur divers indicateurs et diffusé des messages de membres de l'ELT; Enfin, nous avons consulté les organes représentatifs du personnel, tels que le CEE, afin d'effectuer le suivi des performances. Nous avons activement impliqué notre personnel afin d'identifier les enseignements tirés des enquêtes Pulse. Nous avons également fourni une boîte à outils à nos dirigeants afin qu'ils puissent identifier les points d'action à entreprendre à partir des résultats au niveau de l'équipe, avec la collaboration d'organes représentatifs du personnel tels que le CEE pour les aider à identifier les leçons tirées.

S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay

Répartition par sexe

Sexe	Nombre de salariés (effectifs) 2024	%
Hommes	6 737	75,65%
Femmes	2 163	24,29%
Autres	2	0,02%
Non divulgué	3	0,03%
Total des collaborateurs	**8 905**	**100,00%**

Méthode de calcul

Le total du personnel interne actif (effectifs)[1] au 31 décembre 2024, classé par sexe (hommes, femmes, autres et non divulgués).

Répartition géographique et par sexe

Le nombre moyen de collaborateurs dans les pays comptant 50 employés ou plus représentant au moins 10% du nombre total de collaborateurs est de 3 844.

Nombre de salariés (effectifs) 2024

Pays/Sexe	Femmes	Hommes	Autres	Non divulgué	Total
Brésil	260	1 068	1	0	1 329
France	294	980	0	0	1 274
Allemagne	193	1 014	0	0	1 207
États-Unis	177	717	0	1	895
Total	**924**	**3 779**	**1**	**1**	**4 705**

Méthode de calcul

Personnel interne actif (Effectifs), pour décembre 2024 (31 Déc), réparti par pays et par sexe (hommes, femmes, autres et non divulgués). En filtrant uniquement les pays comptant 50 collaborateurs ou plus, représentant au moins 10% du nombre total de collaborateurs internes actifs au cours du mois en question.

Caractéristiques de l'emploi

Caractéristiques de l'emploi par sexe Déc. 2024

	Femmes	Hommes	Autres	Non divulgué	Total
Nombre de collaborateurs (effectifs)	2 163	6 737	2	3	8 905
Nombre de collaborateurs permanents (effectifs)	2 056	6 527	1	3	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires (effectifs)	107	210	1	0	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein (effectifs)	2 023	6 641	2	3	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel (effectifs)	140	96	0	0	236

Méthode de calcul

Personnel interne actif (effectifs), en décembre 2024 (au 31 décembre), réparti selon les différents types de sexe (hommes, femmes, autres, non déclarés et inconnus) et le type de contrat (permanent + temporaire) et selon le pourcentage d'occupation (temps plein + temps partiel).

Nombre moyen de personnel interne actif (effectifs) : Pour l'année 2024, nous avons comptabilisé tous les mois, de janvier à décembre. Les chiffres par mois se réfèrent toujours au dernier jour de chaque mois.

Dans le système SIRH de Solvay, les collaborateurs avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et faire l'objet d'un rapport.

(1) Les effectifs indiqués ne comprennent pas les 83 employés de Shandong Huatai Interox Chemicals, Chine (abréviation SHIC) pour 2024. Cette entité n'est que partiellement détenue et ses collaborateurs seront intégrés dans notre système RH en 2025.

Caractéristiques de l'emploi par région 2024

	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE +RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs (effectifs)	5 356	1 489	1 165	895	8 905
Nombre de collaborateurs permanents (effectifs)	5 242	1 455	996	894	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires (effectifs)	114	34	169	1	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein (effectifs)	5 121	1 489	1 165	894	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel (effectifs)	235			1	236

Méthode de calcul

Personnel interne actif (effectifs), en décembre 2024 (au 31 décembre), réparti selon les régions (ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE, EUROPE, AMÉRIQUE LATINE et AMÉRIQUE DU NORD) et le type de contrat (permanent + temporaire) et selon le pourcentage d'occupation (temps plein + temps partiel).

Les collaborateurs avec heures non garanties sont N/A, car ils ne peuvent pas être identifiés et faire l'objet d'un rapport dans le système SIRH Solvay.

Salariés à temps partiel (par pays) (Top 4)

Pays de l'entreprise	Décembre 2024
ALLEMAGNE	112
FRANCE	52
BELGIQUE	40
ESPAGNE	11

Nombre moyen de collaborateurs (effectifs).

Collaborateurs Moyenne 2024	8 996

Rotation du personnel

Rotation du personnel	Janvier - décembre 2024
nombre de collaborateurs	836
% de rotation du personnel	9,3%
% du rotation volontaire du personnel	4,1%

Méthode de calcul

Le calcul du taux de rotation est basé sur le nombre de collaborateurs qui ont quitté l'entreprise, volontairement ou non, depuis le début de l'année, divisé par le nombre moyen de collaborateurs actifs sur la même période. Le taux de rotation volontaire donne un aperçu des employés qui ont quitté volontairement l'entreprise en comparaison avec le nombre moyen de collaborateurs, compte tenu de la scission entre Solvay et Syensqo et de la sortie du TSA.

Les données proviennent du système d'information des ressources humaines (SIRH) de Solvay et ont une portée mondiale, couvrant les périodes de décembre 2024 pour les données de fin d'année et de janvier à décembre 2024 pour les données de l'année en cours. Les données relatives au personnel interne actif comprennent uniquement les collaborateurs de l'entreprise et excluent les stagiaires, les étudiants et les travailleurs externes. Les ruptures de contrat de travail concernent les collaborateurs qui n'ont plus de contrat de travail actif avec Solvay et englobent les départs volontaires et involontaires. Les données sont fournies pour la période allant de janvier à décembre 2024. Le nombre de collaborateurs est présenté sous forme de données sur les effectifs, représentant le nombre total de personnes employées, et a été déclaré à la fin de chaque mois en 2024.

Informations contextuelles

Solvay fournit des informations contextuelles pour compléter les données présentées précédemment. Nous avons connu une légère baisse des effectifs en 2024 (-2,09%) ; celle-ci a été attribuée à des décisions stratégiques visant à rationaliser les secteurs opérationnels afin d'accroître l'efficacité. On note notamment une augmentation marginale du ratio hommes-femmes en 2024 (+0,37% de représentation féminine). Ces tendances étaient cohérentes dans l'ensemble des pays représentatifs que sont le Brésil, la France et l'Allemagne, les États-Unis étant exclus des calculs des moyennes mensuelles bien qu'ils aient atteint un seuil de 10% en décembre 2024.

Dans la vue mensuelle, la fluctuation limitée des effectifs s'aligne sur l'orientation stratégique de Solvay. Nous sommes surtout présents en EUROPE et en AMÉRIQUE LATINE, qui représentent respectivement 60% et 17% de notre personnel. Les intérimaires, principalement localisés en EUROPE et en ASIE-PACIFIQUE, représentent moins de 4% du personnel de Solvay. Ils répondent à des besoins à court terme, à des demandes saisonnières, à des projets spécifiques et assurent une certaine flexibilité aux collaborateurs tout en respectant les droits du travail à l'échelle locale. La prévalence notable des femmes employées à temps partiel reflète les politiques de travail flexibles de Solvay, qui tiennent compte des besoins liés à la maternité et au soutien familial dans les cadres réglementaires, bien que notre SIRH ne soit pas encore en mesure de différencier les employés dont les heures ne sont pas garanties.

En outre, Solvay fait état d'un faible taux de rotation du personnel, l'augmentation de la rotation en 2024 étant attribuée à la scission entre Solvay et Syensqo, ce qui a un impact sur le personnel des Global Business Services en raison de la fin du TSA. La rotation volontaire chez Solvay reste plus faible, représentant 4,1% du chiffre d'affaires global.

Dans le rapport annuel intégré 2024, Solvay fournit une référence croisée claire aux chiffres les plus représentatifs portant sur notre personnel. Les effectifs totaux figurent en la section introduction du rapport « chiffres clés », offrant aux parties prenantes un aperçu de la taille et de l'envergure de l'entreprise. D'autres informations sur la composition du personnel sont présentées dans le paragraphe « S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay » du rapport, où l'on trouve une ventilation par région.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Le pourcentage de nos employés couverts par la négociation collective est de 74,83% (6 664 sur 8 905 employés).

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Collaborateurs - EEE (pour les pays avec > 50 collaborateurs représentant > 10% de l'effectif total)	Collaborateurs - hors EEE (estimation pour les régions avec > 50 collaborateurs représentant > 10% du total des collaborateurs)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 collaborateurs représentant > 10% de l'effectif total)
0-19%		AMÉRIQUE DU NORD	
20-39%			
40-59%			
60-79%	Allemagne		
80-100%	France	AMÉRIQUE LATINE	France, Allemagne

Note complémentaire : Les pays inclus dans le périmètre hors EEE sont le Brésil et les États-Unis.

Dans la mesure du possible, nous suivrons et rendrons compte régulièrement des indicateurs clés de performance en matière de Dialogue Social, principalement liés aux Conventions collectives, étant donné que tous les collaborateurs de Solvay sont couverts par une convention collective cadre.

Le principe général veut que les conventions collectives exercent une influence considérable sur les pratiques en matière d'emploi conformément à la législation locale en matière de droit du travail, bien qu'à des degrés divers en fonction de la catégorie de collaborateur et de l'entité juridique spécifique. Ces conventions s'appliquent à toutes les entités et font la distinction entre les collaborateurs non cadres, cadres et dirigeants, garantissant ainsi des dispositions adaptées à chaque groupe. Pour la plupart de nos collaborateurs, à l'exception des cadres, les conventions collectives constituent le fondement des conditions d'emploi. L'interaction entre les conventions collectives, les règles de travail internes et les contrats individuels garantit une approche équilibrée et équitable de l'emploi, quel que soit le poste occupé ou l'accord contractuel.

S1-9 Indicateurs de diversité

Le tableau ci-dessous montre la répartition des sexes au niveau de l'encadrement supérieur en nombre et en pourcentage de collaborateurs.

Effectifs & pourcentage de la répartition par sexe pour les fonctions d'encadrement supérieur (S23+) - Cadres supérieurs (≥S23) au niveau de la direction (données : décembre 2024)

Sexe	Nombre de cadres supérieurs (effectifs)	% de cadres supérieurs (effectifs)
Hommes	76	73,1%
Femmes	28	26,9%

Le pourcentage de femmes au niveau de l'encadrement supérieur était de 26,9%, et de 27,3% au niveau de l'encadrement intermédiaire et supérieur en 2024. Les niveaux de gestion chez Solvay sont définis par des échelons de rémunération sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay. Pour le « Senior Management », le niveau de rémunération est égal ou supérieur à S23 (points Hay supérieurs à 925) et pour le « Middle and Senior management » égal ou supérieur à S19 (points Hay supérieurs à 530).

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les données comprennent le nombre de collaborateurs (effectifs) de moins de 30 ans, le pourcentage correspondant de collaborateurs de moins de 30 ans, le nombre de collaborateurs (effectifs) entre 30 et 50 ans, le pourcentage de collaborateurs entre 30 et 50 ans, le nombre de collaborateurs (effectifs) de plus de 50 ans et le pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans.

Effectifs et pourcentage par âge pour Solvay (données : décembre 2024)

Tranche d'âge	Nombre de collaborateurs (effectifs)	% de collaborateurs (effectifs)
Nombre de collaborateurs (effectifs) de moins de 30 ans	931	10,5%
Nombre de collaborateurs (effectifs) âgés de 30 à 50 ans	4 819	54,1%
Nombre de collaborateurs (effectifs) de plus de 50 ans	3 147	35,3%

Note : Le nombre total de collaborateurs ne correspond pas au nombre de collaborateurs mentionné à la section S1-6 étant donné que certains de nos collaborateurs sont classés dans la tranche d'âge « Non assigné ». La classification Cadres Supérieurs (S23+) est basée sur le niveau de rémunération des collaborateurs. Atteindre l'échelon S23+ permet de déterminer qui entre dans cette catégorie.

S1-10 Salaires décents

Dans notre analyse de 2024, l'ensemble des données relatives aux collaborateurs, y compris le salaire annuel de base et les primes/allocations garanties, ont été examinées à la lumière des références régionales fournies par notre fournisseur externe, WageIndicator, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes salariales appropriées.

En décembre 2024, il a été établi que 100% des employés de Solvay dans le monde recevaient une rémunération égale ou supérieure aux normes salariales locales adéquates, ce qui démontre l'engagement de l'entreprise à garantir que tous les membres du personnel reçoivent une rémunération alignée sur les références établies du marché.

En outre, nous avons procédé à une évaluation complète du salaire vital dans tous les pays et régions où opère l'entreprise. Dans les cas où des écarts ont été constatés, des plans ont été élaborés pour mettre en œuvre des stratégies ciblées en 2025 afin de combler les lacunes et de veiller à ce que tous les employés soient rémunérés de manière équitable, conformément aux normes locales en matière de salaire minimum vital.

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité (Effectifs et Communautés)

Système de gestion de la santé et de la sécurité

Le pourcentage de personnes travaillant sur des sites dotés de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité est de 73,88% (6 579 sur 8 905 employés). Selon la procédure HSE du groupe, le système HSE est applicable à tous les sites industriels et de R&I de Solvay comptant plus de 10 employés.

Accidents du travail enregistrables

En 2024, aucun décès n'a été enregistré au sein du personnel de Solvay. Cependant, trois accidents mortels impliquant des sous-traitants (travailleurs de la chaîne de valeur) se sont produits au cours de l'année : un sur le site de Torrelavega le 27 août, un sur le site de Devnya le 28 octobre et un autre sur le site de Torrelavega le 4 décembre, tous au sein de la GBU SA&D.

En outre, un total de 41 accidents enregistrables (RI) a été documenté en 2024, dont 24 RI liés au personnel de l'entreprise et 17 RI liés aux sous-traitants. Le Taux des accidents déclarés (RIR) pour le personnel de Solvay a été calculé à 1,47 sur la base de 24 RI et d'un nombre total d'heures de travail de 16 343 385 en 2024.

En 2024, 17 lésions avec arrêt de travail (LTI) ont été enregistrées au sein du personnel de l'entreprise, soit un total de 720 jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès. Ces jours perdus englobent 235 jours dus aux LTI de l'année précédente affectant 2024, et 485 jours supplémentaires perdus en raison des 17 LTI de 2024. Deux lésions survenues en 2024 vont continuer à entraîner des jours perdus en 2025, le nombre total de jours perdus devant être consolidé en vue de la prochaine période du RAI, à savoir SA&D, site de Bernburg (date de la LTI : 8 novembre 2024) et SA&D, site de Rosignano (date de la LTI : 27 septembre 2024).

Maladies professionnelles déclarées

En 2024, aucun décès dû à une maladie professionnelle n'a été enregistré au sein du personnel de l'entreprise, ni pour d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise. En 2024, le nombre total de jours perdus en raison de problèmes de santé ou de décès liés à des maladies professionnelles pour les collaborateurs de l'entreprise s'élève à 2008 jours, tous étant attribuables à des problèmes de santé liés à des maladies professionnelles et aucun n'étant dû à des décès liés à des maladies professionnelles. Le tableau ci-dessous détaille les types de maladies professionnelles déclarées.

Collaborateurs

	Unités	Maladies diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024
Troubles auditifs	Nombre	0	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	2	0
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	6	0
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	0	0
Autres cancers	Nombre	0	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0
Total	**Nombre**	**8**	**0**

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les collaborateurs de Solvay qui sont actifs.

Personnes anciennement employées par Solvay

	Unités	Maladies diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024
Troubles auditifs	Nombre	1	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	0	0
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	0	1
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	12	11
Autres cancers	Nombre	0	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0
Total	**Nombre**	**13**	**12**

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les anciens collaborateurs de Solvay qui sont retraités ou ont quitté l'entreprise.

S1-16 : Indicateurs de rémunération

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération non ajusté de 6,21% reflète à la fois les progrès accomplis par Solvay en vue de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le travail restant à accomplir, influencé par divers facteurs tels que les rôles, l'ancienneté, les déséquilibres de représentation et les disparités géographiques au sein de l'organisation. Nous restons déterminés à réduire cet écart grâce à des initiatives telles que la promotion de la diversité dans le recrutement, le soutien à l'avancement professionnel des groupes sous-représentés et l'évaluation permanente de l'équité en matière de pratiques salariales. Cet indicateur est dérivé de la rémunération horaire moyenne de tous les collaborateurs masculins et féminins de l'organisation en 2024 ; il fournit des informations précieuses sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Il est soumis à des validations approfondies de la qualité des données afin de garantir l'exactitude et la fiabilité de l'alignement sur les pratiques salariales réelles.

Les données, collectées principalement à partir de nos systèmes de paie à l'échelle mondiale couvrant plus de 90% du personnel du groupe, comprennent les chiffres réels de la rémunération totale des collaborateurs en 2024, englobant divers éléments pécuniaires tels que le salaire de base, l'ancienneté, les heures supplémentaires et les primes, ainsi que les paiements annuels tels que les primes de Noël et les avantages locaux. Dans les cas où les détails de la rémunération totale ne sont pas disponibles au niveau central, le système RH est utilisé pour dériver des informations à partir du salaire de base annuel cible des collaborateurs et des paiements de primes réels pour une couverture complète. Nous améliorons la précision et la couverture des données en lançant un projet de transformation de la paie, qui vise à passer à un modèle opérationnel véritablement mondial à partir de 2025 et dont l'achèvement est prévu pour 2027.

Ratio de rémunération totale :

Cette année, nous avons introduit une méthodologie améliorée afin de déterminer le ratio entre la rémunération totale du CEO et le salaire médian mondial non ajusté, ce qui aboutit à un ratio de 50 pour l'année 2024. Cette approche actualisée se concentre sur la rémunération totale afin de garantir une représentation globale du cadre de rémunération de l'organisation, couvrant des éléments tels que le salaire de base annuel, les primes garanties, les allocations, les éléments de rémunération variable à court et à long terme, et les avantages en nature des collaborateurs. L'application de cette formule est alignée sur la méthodologie de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour le ratio de rémunération totale, afin de favoriser la transparence de la structure de rémunération des cadres, en particulier lors des transitions.

La définition des heures annuelles stipule que le salaire est basé sur un chiffre global, et pas nécessairement sur les heures de travail effectives, en utilisant les données relatives aux heures de travail effectives lorsqu'elles sont disponibles et aux heures estimées en l'absence de telles données. La définition de la rémunération totale varie selon qu'il s'agit d'un pays intégré ou non à la solution de paie internationale. Elle englobe tous les éléments pécuniaires et les avantages sociaux qui s'ajoutent au salaire de base dans le cadre de l'alignement sur les normes européennes. La couverture des données implique une source primaire à partir des systèmes de paie pour la majorité des collaborateurs et une estimation secondaire basée sur les tendances historiques pour les individus non couverts, ce qui garantit une représentation complète. Le rapport au 31 décembre 2024 consolide les données pour tous les collaborateurs actifs à cette date et annualise les informations pour les embauches de 2024 afin de fournir des équivalents en année pleine, en maintenant la précision et l'inclusivité dans l'analyse de la rémunération.

S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme au sein du personnel de l'entreprise

Au cours de la période couverte par le rapport, nous avons scrupuleusement suivi les incidents sociaux et relatifs aux droits de l'homme portant sur la discrimination, le harcèlement et les violations graves des droits de l'homme au sein de notre personnel, avec 30 cas de discrimination et de harcèlement documentés, mais aucun lié aux droits de l'homme. Au total, 109 plaintes ont été déposées par le biais de la ligne « Solvay's Ethics Helpline » 30 ont été reportés à des tierces parties et aucun cas n'a été transmis aux points de contact nationaux conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Solvay n'a encouru aucune amende, pénalité ou compensation matérielle pour des violations des droits sociaux et des droits de l'homme. Il n'y a eu aucun cas de travail forcé, de trafic d'êtres humains, de travail des enfants ou de violation des principes directeurs des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE. Nous n'avons pas non plus enregistré d'amendes, de pénalités ou de compensations matérielles pour des problèmes graves liés aux droits de l'homme, ce qui témoigne de notre engagement à respecter les normes éthiques et les principes des droits de l'homme dans le cadre de nos activités.

6.3.2. Gestion de la Sécurité des procédés et de la Sécurité des transports

IROs liés à la sécurité des procédés et à la sécurité des transports

Veuillez consulter l'ESRS 2 IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Le thème Gestion de la Sécurité des procédés et des transports est un thème spécifique à l'entité Solvay, jugé important sur la base des impacts matériels potentiels suivants :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident majeur potentiel (accident du travail, processus) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités provoque des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident hors site (par ex. transport, entreposage, péage) pourrait causer des décès ou des dommages à l'environnement.	Monde	Opérations de l'entreprise + Aval	Court terme

Politiques de gestion IRO relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Veuillez consulter le tableau de la politique ESRS 2 - MDR-P (Politique de santé & de sécurité).

La sécurité des procédés et la sécurité des transports sont intégrées dans la politique de santé et de sécurité de Solvay, applicable à l'échelle mondiale :

- La gestion de la sécurité des procédés est mise en œuvre pour superviser les procédés industriels manipulant des produits chimiques dangereux afin de prévenir et de gérer les incidents. Le sujet s'applique à tous les sites de production et aux centres de recherche et d'innovation sous le contrôle opérationnel de Solvay qui présentent un risque de sécurité des procédés. Pour la prévention et le contrôle des incidents dans les procédés industriels, Solvay se base sur les principes de gestion de la sécurité des procédés (PSM- Process Safety Management) appliqués sur tous les sites industriels, indépendamment du fait que le site soit couvert par des exigences réglementaires.
- La Sécurité des Transports englobe la prévention et la réaction aux incidents qui pourraient survenir pendant l'acheminement d'un produit chimique sur un site Solvay, et en dehors d'un site Solvay lorsqu'il est acheminé sur les routes publiques, sur le rail, dans les airs, par les voies navigables intérieures ou les mers, ou pendant le chargement ou le déchargement à un emplacement hors site, uniquement si Solvay ou un prestataire logistique contracté par Solvay effectue le chargement ou le déchargement.

Des procédures spécifiques complètent la politique de Santé et de Sécurité et guident la mise en œuvre de la gestion de la sécurité des procédés, y compris les analyses des dangers des procédés fondées sur les risques et les plans d'intervention d'urgence en matière de transport au sein des GBU/sur les sites.

Considérations relatives aux parties prenantes

Les directeurs de sites Solvay sont responsables de l'application de cette politique et de la mise en œuvre des procédures du Groupe au sein de leurs sites. L'équipe HSER veille à la mise en œuvre de la politique par le biais d'une supervision opérationnelle quotidienne, avec l'aide des Correspondants présents sur chaque site opérationnel. L'organisation HSER se charge de communiquer la politique à chaque GBU et à chaque site industriel pour sa mise en œuvre. Les représentants des collaborateurs sont également encouragés à donner leur avis sur la politique. D'autres acteurs clés, tels que les autorités locales, les communautés locales et les entités externes chargées des situations d'urgence, sont impliqués dans les différentes étapes du processus : analyse et contrôle des risques, gestion des risques et plans d'urgence.

Actions et ressources permettant de gérer les IRO matériels relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Veuillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par l'impact matériel.

Sécurité des procédés

Nous avons créé et utilisé un système de sécurité des procédés.Ce système comprend entre autres :

- une approche préventive des risques, fondée sur une utilisation systématique des analyses des risques liés aux procédés (PHA) et sur l'identification de scénarios critiques dans le cadre desquels des mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé ;
- une équipe d'experts en sécurité des procédés, formés et qualifiés pour l'application des méthodologies des PHA. Dans certains cas, des consultants externes qualifiés collaborent avec Solvay.
- Un réseau de personnes est chargé de la sécurité des procédés. Il couvre toutes les zones afin de gérer et de déployer la sécurité des procédés sur tous les sites.

Actions clés

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés du système de gestion de la sécurité des procédés et de certaines actions, applicables à tous les sites, qui sont réalisées soit de manière routinière, soit sur une base ad hoc, en fonction de la nature de l'événement (par ex. Gestion des projets de modification ou d'investissement) et/ou de la gravité d'un incident.

Actions réalisées de manière routinière

- Réalisation d'analyses des dangers des procédés (PHA), qui permettent d'identifier les situations à haut risque. Celles-ci sont effectuées sur chaque unité avec une matrice de risque unique en vue de quantifier le niveau de risque de chaque scénario d'accident potentiel, en combinant des facteurs de gravité et de probabilité.
- La conclusion de l'analyse PHA peut conduire à prendre des mesures de prévention et de protection afin d'empêcher et réduire l'impact de scénarios plus graves. Ces mesures peuvent nécessiter des investissements supplémentaires.
- La Gestion du Changement est un système de gestion visant à garantir que les modifications apportées aux procédés sont correctement analysées, documentées et communiquées au personnel concerné.
- Signalement de manière centralisée des incidents liés à la sécurité des procédés et des transports. La gravité de l'incident (moyenne, majeure ou catastrophique) est évaluée en appliquant des critères internes, notamment les conséquences sur le site ou hors site, les dommages au voisinage immédiat et la quantité de matière déversée (le cas échéant) (voir section ci-dessus pour les indicateurs de la sécurité des procédés).
- Publication de bulletins de sécurité des procédés pour les incidents les plus significatifs, distribués à tous les sites. Ces bulletins sont utilisés par les sites comme supports pour les conférences sur la sécurité afin d'accroître les connaissances des collaborateurs en matière de sécurité des processus.
- Formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants. Des modules/vidéos de formation sur la sécurité des procédés sont disponibles pour tous les collaborateurs de Solvay et pour les sous-traitants concernés travaillant sur les sites industriels.
- Les performances en matière de sécurité des procédés sont régulièrement mesurées par la réalisation d'audits de conformité réglementaire et d'audits des exigences du groupe HSE de Solvay, conformément à la procédure d'audit de conformité HSE et des exigences du groupe de Solvay.

Actions réalisées sur une base ad hoc (en attente de survenance d'un incident ou d'un événement spécifique) :

- Étude de sécurité lors de la phase de conception de nouvelles installations ou de modifications d'équipements existants.
- Activation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents graves sur le site. Les parties internes et externes concernées sont informées par l'application de la procédure de gestion de crise de Solvay. En cas de besoin, la cellule de crise du groupe (Corporate Crisis Cell, service d'alerte de crise, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) est également activée.
- En cas d'accident (lié aux processus ou au transport), l'analyse des causes profondes, y compris les actions visant à prévenir la répétition, et les bulletins sur les enseignements tirés sont obligatoires pour tous les incidents de gravité majeure et catastrophique et les incidents de gravité moyenne entraînant un incendie ou une explosion ainsi que pour les événements à haut potentiel de gravité (HSPos). Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement est un système dynamique de gestion des risques, qui s'enrichit continuellement des expériences passées.

Allocation des ressources

Gestion de la sécurité des transports

L'objectif principal du système de gestion de la sécurité des transports est d'éviter des incidents susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils et de procédures qui nous permettent d'identifier et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux transports.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés et de certaines actions qui sont réalisées soit de manière routinière, soit dans des circonstances exceptionnelles, en fonction de la nature de l'incident :

- conformité réglementaire et respect des réglementations applicables en matière de transport
- normes de qualification pour les transporteurs de marchandises dangereuses
- processus de sélection des prestataires de services logistiques, sur la base d'une évaluation des dangers et des risques
- mise en œuvre de procédures et directives en matière de sécurité
- gestion opérationnelle des opérations quotidiennes de transport, y compris le chargement et le déchargement
- préparation et réponse aux situations d'urgence de niveaux 1, 2 et 3
- mise à disposition de lignes téléphoniques d'intervention d'urgence dans le monde entier et dans de nombreuses langues
- rapports et enquêtes sur les incidents
- formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants
- audits

Suivi des actions

Nous contrôlons l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la gestion de la sécurité des procédés et des transports au moyen d'une série d'indicateurs présentés dans la section ci-dessous. Les mesures prises au cours de l'année de référence font également l'objet d'un examen systématique conformément aux principes de la norme ISO45001 (cf. Système de gestion dynamique des risques).

Objectifs et indicateurs permettant de gérer les IRO matériels relatifs à la Sécurité des procédés et à la Sécurité des transports

Nos ambitions

Nous visons zéro accident dans nos locaux et dans le cadre de nos opérations. Aussi nous efforçons nous de prévenir et de diminuer les incidents avec, en particulier, des plans d'action à l'échelle mondiale et locale.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les paramètres et les indicateurs de performance liés à la sécurité des procédés et des transports.

Nos indicateurs de sécurité des procédés et des transports sont suivis à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués sur une base annuelle en fonction de paramètres et d'indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des procédés

Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la Santé et la Sécurité en tant qu'éléments essentiels de notre stratégie en matière de durabilité. Plus spécifiquement, nous visons à ce qu'aucun incident de gravité moyenne ou supérieure (voir définition ci-dessous) ne se produise au cours de l'année de référence, et à réduire le nombre d'incidents de faible gravité et le taux d'incidents de sécurité des procédés par rapport à l'année précédente.

Tous les incidents sont enregistrés, gérés et suivis au niveau du site. La procédure de reporting HSE du Groupe définit la procédure permettant à chaque site de centraliser le reporting de tout incident égal ou supérieur au niveau de gravité moyen et/ou des incidents HSPo.

Les incidents sont classés selon l'échelle de gravité suivante :

- Gravité élevée ou catastrophique : blessures réversibles hors site, ou blessures irréversibles sur site, ou dommages environnementaux réversibles hors site, ou dommages aux équipements dont le coût direct est supérieur à 2 millions d'euros.
- Incident de gravité moyenne : blessures nécessitant des premiers soins à l'extérieur du site, blessures réversibles sur le site ou dépassement des limites du permis d'exploitation, incendie, explosion, rupture d'une pièce d'équipement ayant subi des dommages supérieurs à 2 500 euros, ou rejet de produits chimiques dont la quantité est supérieure aux seuils de l'ICCA
- Incident de faible gravité : aucun des critères de gravité élevée ou moyenne n'est rempli.

Les indicateurs de sécurité des procédés pour 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS	Unités	2024
Incidents de sécurité des procédés de classe C (gravité catastrophique)	Nombre	0
Incidents de sécurité des procédés de classe H (gravité majeure)	Nombre	0
Incidents de sécurité des procédés de classe M (gravité moyenne)	Nombre	59
Nombre total d'incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, majeure ou catastrophique)	**Nombre**	**59**
Incidents de sécurité des procédés (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec conséquences environnementales (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec dépassement des limites du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	5
Incidents de sécurité des procédés (niveau moyen, élevé, catastrophique) avec conséquences environnementales (niveau moyen, élevé, catastrophique) sans dépassement du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	7

Indicateurs de sécurité des transports

Un incident à haut potentiel de gravité (HSPo) est un incident ou accident évité de justesse de gravité faible ou moyenne qui aurait pu être pire (élevé ou catastrophique) si les circonstances avaient été légèrement différentes.

Solvay a connu trois incidents de sécurité des transports de gravité moyenne en 2024.

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS	Unités	2024
Gravité catastrophique	Nombre	0
Gravité majeure	Nombre	0
Gravité moyenne	Nombre	3

6.3.3. Travailleurs de la chaîne de valeur

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	**Impact négatif**	Potentiel	Des conditions de travail inadéquates dans les mines de nos fournisseurs pourraient potentiellement entraîner (des blessures et/ou ?) des accidents mortels parmi leurs travailleurs.	Pays à risque	En amont	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	**Impact négatif**	Potentiel	Un accident hors site (par ex.transport, entreposage, péage) pourrait causer des décès ou des dommages à l'environnement.	Monde	Opérations de l'entreprise + Aval	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail des enfants	**Impact négatif**	Potentiel	Les fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en recourant au travail des enfants dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	En amont	Moyen terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail forcé	**Impact négatif**	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en recourant au travail forcé pour approvisionner Solvay.	Pays à risque	En amont	Moyen terme

S2-SBM-3 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Tous les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être touchés de manière significative sont inclus dans le champ d'application de la présente déclaration. Grâce à notre connaissance du marché et à notre expérience, nous avons développé une compréhension des travailleurs les plus exposés. Cette compréhension nous a permis de conclure que les travailleurs les plus à risque se trouvent dans la chaîne de valeur des matières premières. Cette compréhension nous a permis notamment de commencer l'application d'un questionnaire RSE spécifique pour les travailleurs travaillant dans les mines afin de pouvoir examiner tous les risques liés aux activités minières et au travail dans ce contexte présentant des caractéristiques spécifiques. Cependant, aucun risque ou opportunité matériel n'a été identifié ; Solvay a uniquement des impacts négatifs potentiels.

En outre, aucun risque significatif de travail des enfants n'a été identifié, ni de travail forcé ou obligatoire, pour nos travailleurs qui sont sur site mais ne font pas partie de notre personnel propre, pour les travailleurs de la chaîne de valeur en amont et en aval, pour les travailleurs des coentreprises ou des entités ad hoc, ou pour les travailleurs vulnérables.

Nous avons souscrit à une plateforme de gestion des risques tierce pour examiner des médias afin de surveiller et d'identifier les risques et les impacts dans la chaîne d'approvisionnement de Solvay liés à différents sujets tels que l'esclavage moderne et les droits de l'homme (y compris le travail forcé et le travail des enfants) ; la lutte contre la corruption ; et les enjeux liés à l'environnement, au social et à la gouvernance. Cela permet une meilleure visbilité de notre chaîne de valeur, et nous permet de développer des actions d'atténuation des risques et des plans correctifs. En 2023, nous avons demandé à notre prestataire de services de procéder à un examen approfondi des fournisseurs des pays et des chaînes de valeur à risque, ainsi que de nos principaux fournisseurs. Les chaînes de valeur examinées sont les suivantes : Biens et services techniques, Matières premières, Logistique, Emballages, Frais généraux, Énergie, Informatique et Télécommunications.

En 2024, tous les fournisseurs qui font affaire avec Solvay en Allemagne ont été ajoutés à l'évaluation. Les résultats de l'évaluation par lots ont mis en évidence quatre fournisseurs ayant fait l'objet de huit alertes médiatiques négatives concernant les droits de l'homme au cours des années 2023 et 2024, mais aucune de ces alertes ne concernait une implication directe et avérée dans des pratiques de travail forcé ou de travail des enfants. Aucune des huit alertes ne condamne nos fournisseurs. Il s'agit d'articles qui traitent d'impacts généralisés et systémiques, et non d'impacts individuels.

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et à agir avec la vigilance raisonnable requise pour éviter toute violation des droits de l'homme ou tout impact négatif ou abus de ces droits, conformément à la **Politique d'entreprise de Solvay en matière de droits de l'homme** *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*. La politique de Solvay sur les droits humains dans le businnes est accessible en ligne à toutes les parties prenantes susceptibles d'être affectées par nos activités. Cette politique sert de base à l'intégration de la responsabilité du respect des droits de l'homme dans les activités commerciales de Solvay. Elle décrit les droits de l'homme les plus pertinents pour nos activités et notre chaîne de valeur, notamment la santé et la sécurité, le droit à un environnement propre, sain et durable, la liberté d'association et de négociation collective, la non-discrimination et l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains, de la traite des êtres humains et de la traite sexuelle.

En nous engageant à favoriser une chaîne de valeur durable et responsable, nous nous engageons auprès de nos fournisseurs à promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables. Nous demandons à nos fournisseurs d'adhérer au **Code d'Intégrité commerciale des fournisseurs** de Solvay, qui comprend des dispositions relatives aux droits du travail, à la sécurité et aux normes environnementales. Pour renforcer encore cette démarche, nous avons créé et mis en œuvre la politique d'approvisionnement durable de Solvay *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*.

Pour démontrer cet engagement, Solvay s'engage à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, tels que décrits dans les normes et conventions suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- Les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de travail,
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et
- Convention internationale des droits de l'enfant.

En outre, Solvay adhère aux normes suivantes qui définissent les attentes vis-à-vis des entreprises :

- Pacte mondial des Nations unies,
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et
- Droits de l'Enfant et principes régissant les entreprises.

Nous nous engageons auprès de diverses parties prenantes afin de favoriser une approche collaborative des droits de l'homme. Cet engagement comprend un dialogue permanent avec les fournisseurs afin de comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations concernant les pratiques en matière de droits de l'homme. Nous adoptons une approche proactive pour nous engager avec les travailleurs de la chaîne de valeur, en veillant à ce que leurs droits et leur bien-être restent prioritaires dans toutes les activités de Solvay.

Notre stratégie d'engagement comprend plusieurs éléments clés :

- Demande à tous les fournisseurs de s'engager à respecter le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs de Solvay,
- Questionnaire sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pour évaluer l'engagement et les pratiques des fournisseurs en matière de droits du travail, de sécurité et de normes environnementales.
- Collaboration avec des organisations tierces telles que EcoVadis et Together for Sustainability (TfS) en vue de mener des évaluations et des audits des performances des fournisseurs. Cela nous aide à identifier les risques et les domaines d'amélioration de l'engagement dans la chaîne d'approvisionnement de Solvay. En 2024, 1 345 de nos fournisseurs ont été évalués par EcoVadis et 18 d'entre eux ont été audités. 96% de nos principaux fournisseurs sont évalués par EcoVadis.

Nous nous engageons à améliorer en permanence notre approche de réhabilitation des droits de l'homme. L'entreprise révise et actualise régulièrement sa politique et ses pratiques en fonction des nouvelles meilleures pratiques, de l'évolution du paysage juridique et réglementaire et, le cas échéant, des remontées d'information des parties prenantes. Si des mises à jour sont apportées à la politique, les modifications sont également reportées dans la version mise à la disposition de nos parties prenantes sur notre site web. Actuellement, il n'existe pas d'autres mécanismes pour mettre la politique à la disposition des parties prenantes potentiellement concernées ou de celles qui participent à sa mise en œuvre.

S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

En vertu de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale et le développement durable conclu entre le Groupe Solvay et IndustriALL Global Union, Solvay fait preuve d'un engagement fort en faveur des droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités.

Les aspects clés de cet engagement comprennent l'adhésion :

- → Aux conventions de l'OIT : Protéger la liberté d'association et le droit à la négociation collective, tout en interdisant strictement le travail forcé, le travail des enfants et toute forme de discrimination.
- → Au Pacte mondial des Nations unies : En tant que signataire de ce Pacte, Solvay s'engage à respecter ses dix principes, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail, la responsabilité environnementale et la lutte contre la corruption. Il s'agit notamment de soutenir les droits de l'homme dans la sphère d'influence de Solvay et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune complicité en matière de violations des droits de l'homme.
- → à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nous attendons des fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants de Solvay qu'ils respectent la loi et les réglementations statutaires, ainsi que les droits de l'homme fondamentaux stipulés par les normes et accords internationaux, et qu'ils contribuent par conséquent au respect des dispositions de cet accord par Solvay.

Nous mesurons notre engagement auprès des travailleurs de la chaîne de valeur par le biais d'une approche globale. L'équipe chargée des achats, dirigée par le Procurement Officer, est responsable de l'engagement. Il englobe notamment un contrôle par un tiers via Dow Jones, qui évalue le respect des normes sociales et environnementales par les fournisseurs. Nous nous basons également sur l'initiative TfS pour mener des audits axés sur les conditions de travail et les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Des fiches d'évaluation EcoVadis sont également collectées afin de contrôler les performances des fournisseurs en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne les droits et le bien-être des travailleurs. Si des problèmes sont identifiés, Solvay collabore avec les fournisseurs afin de mettre en œuvre des actions correctives, garantissant ainsi une amélioration continue de l'engagement des travailleurs et de la conformité. Solvay ne s'engage pas directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants légitimes, ni avec des mandataires crédibles, mais par l'intermédiaire de tiers indépendants - EcoVadis ou des acteurs similaires - et par le biais d'audits, en particulier dans les cas de scores ESG faibles en matière de droits de l'homme. Selon la politique d'achats responsables de Solvay *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*, les évaluations réalisées par des tiers sont effectuées tous les trois ans, sauf si le score EcoVadis du fournisseur est inférieur à 45 ou 30, auquel cas une évaluation est effectuée au cours de la deuxième ou de la première année, respectivement. Un audit est réalisé lorsqu'un fournisseur obtient un score EcoVadis inférieure à 30 en matière de droits de l'homme. Nous aidons en permanence nos fournisseurs à s'améliorer.

Les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur éclairent nos décisions et nos activités. Nous avons ainsi élaboré un questionnaire RSE spécifique pour le personnel qui travaille dans les mines afin de pouvoir aborder l'ensemble des risques liés au travail dans ces zones spécifiques et d'introduire plus de rigueur lorsque nous travaillons ou sélectionnons des fournisseurs employant ce type de personnel.

Aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour mieux comprendre les perspectives des travailleurs vulnérables et/ou marginalisés.

S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Actuellement, il n'existe aucune initiative d'engagement direct des travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, conformément à la directive sur le devoir de vigilance raisonnabledes entreprises en matière de durabilité, un projet global sur le devoir de vigilance raisonnable de la chaîne de valeur responsable est actuellement en cours, afin d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux droits des travailleurs et aux conditions environnementales. Cependant, Solvay veille à ce que des canaux de communication efficaces soient disponibles pour toutes les parties prenantes, y compris les fournisseurs et les travailleurs de la chaîne de valeur.

Pour soutenir cet engagement, l'organisation a mis en place un mécanisme de réclamation qui permet aux parties prenantes de signaler des préoccupations ou des violations de manière confidentielle et sans crainte de représailles. L'organisation promeut largement la transparence et des informations concernant les canaux disponibles sont diffusées sur le site web externe du groupe, des communications internes et lors de formations. Ainsi, toutes les parties prenantes ont connaissance de leurs droits et des procédures à leur disposition. En outre, Solvay veille à ce que les travailleurs de la chaîne de valeur soient informés de l'existence du système d' alerte de Solvay et puissent s'y fier. Par ailleurs, dans le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs, la possibilité pour les travailleurs des fournisseurs d'effectuer des signalements par l'intermédiaire de Solvay est mentionnée.

Solvay a adopté une ligne d'assistance externe pour les tiers, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, afin de garantir que toutes les plaintes soient prises au sérieux et traitées rapidement. Les collaborateurs et les tiers peuvent, s'ils le souhaitent, faire part de leurs préoccupations de manière anonyme. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay.

Nous avons mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier, de signaler et d'enquêter sur les préoccupations relatives à des comportements illégaux ou à des actions qui enfreignent le Code d'intégrité des affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay. Le Code d'intégrité des affaires de Solvay, le Code d'intégrité des affaires des fournisseurs et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs, y compris au personnel et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, et garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite. Actuellement, aucun mécanisme n'est en place pour évaluer l'efficacité de la solution proposée.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les rapports et les informations susceptibles de révéler l'identité d'une personne restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Les personnes peuvent choisir de rester anonymes et ces rapports sont traités avec le même sérieux. Tous les individus sont protégés contre les représailles lorsqu'ils signalent de bonne foi des infractions à la loi, à la politique ou au Code d'intégrité des affaires.

La gestion des enquêtes sur les questions relatives aux droits de l'homme relève de la responsabilité directe du département Éthique & Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'intégrité des affaires. Ce département supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, en veillant à la stricte confidentialité et au respect des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les cas à haut niveau de risque et d'impact sont rapportés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Comité Éthique et Conformité, au Comité de durabilité et au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.

S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Nous nous engageons à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs importants sur les travailleurs tout au long de notre chaîne de valeur. Dans le cadre de cet engagement, nous prévoyons d'organiser des sessions de formation ciblées pour les contractants, qui seront mises en place en mars 2025. En outre, un projet global sur la due diligence dans la chaîne de valeur est actuellement en cours. Son objectif est de consolider la politique de due diligence du Groupe en matière de chaîne de valeur responsable *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*, en mettant l'accent sur des domaines tels que les droits de l'homme, parmi d'autres sujets critiques. L'objectif est de prendre des mesures d'ici fin 2025 pour renforcer la prévention ou l'atténuation de tout impact potentiel et réel sur les sujets susmentionnés, qui pourrait résulter des activités de Solvay et de ses relations commerciales tout au long de la chaîne de valeur.

Nous veillons à ce que des mesures appropriées soient prises pour offrir un recours ou permettre l'application de mesures correctives en cas d'impact matériel réel en utilisant le mécanisme d'alerte de Solvay. Ce mécanisme facilite le signalement de tout problème, garantit une enquête approfondie et permet une résolution rapide. Lorsqu'un problème est signalé, Solvay prend des mesures correctives adaptées à la nature spécifique de l'impact. Ces actions font l'objet d'un suivi permanent afin de s'assurer qu'elles traitent efficacement les problèmes sous-jacents et qu'elles atténuent tout autre dommage potentiel. Aucun impact positif significatif n'a été identifié.

Nous nous assurons que les pratiques de Solvay ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur grâce à une approche globale. Elle inclut le respect du Code d'intégrité des affaires des fournisseurs de Solvay (SCOBI), qui définit des attentes claires en matière de conduite éthique, de droits du travail et de sécurité sur le lieu de travail parmi nos fournisseurs. Nous incluons également des clauses spécifiques dans les accords contractuels avec les fournisseurs, qui exigent le respect des normes en matière de droits de l'homme et interdisent les pratiques susceptibles de nuire aux travailleurs de la chaîne de valeur. En outre, nous procédons à des évaluations relatives aux droits de l'homme et pouvons confirmer qu'aucune violation significative des droits de l'homme n'a été signalée dans les activités de Solvay ou de ses fournisseurs.

La responsabilité de la gestion des impacts matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur incombe à deux fonctions : Éthique & Conformité et Achats.

Le service d'éthique & de conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et du Corporate Secretary General. Il se compose de responsables régionaux de la conformité qui sont situés dans les régions où le Groupe opère et qui rendent compte au Chief Compliance Officer. Le département Achats est placé sous la direction du Chief Procurement Officer, qui rend compte au Chief Operations Officer. Le département est structuré à la fois au niveau mondial et au niveau de chaque région où le Groupe opère. Tout le personnel chargé des achats au sein du Groupe rend compte au Chief Procurement Officer, à l'exception des acheteurs d'énergie qui rendent compte au Group Energy Officer.

Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre plusieurs actions visant à faire respecter les droits de l'homme des travailleurs de notre chaîne de valeur, comme indiqué dans notre Code d'intégrité des affaires des fournisseurs. L'évolution de ces actions n'a pas été contrôlée, car nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes des droits de l'homme tels qu'ils sont définis pour les travailleurs de notre chaîne de valeur. Les actions mentionnées ci-dessus sont des initiatives récentes de Solvay et leurs progrès n'ont pas encore été enregistrés. Bien que les droits des travailleurs de notre chaîne de valeur soient une priorité absolue pour nous, nous n'avons pas encore affecté de ressources financières à notre plan d'action. Nous disposons d'une équipe dédiée à l'Éthique et à la Conformité, qui fait partie de nos ressources internes. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

S2-5 Cibles liées à la gestion des IRO matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Nous sommes actuellement encore en train de développer des objectifs externes. Nous disposons d'indicateurs internes et d'indicateurs de performance clés pour évaluer l'efficacité de nos actions et réduire les risques. Par exemple, 100% de nos principaux fournisseurs doivent faire l'objet d'une évaluation ESG par un tiers et d'un audit en cas de mauvais score en matière de droits de l'homme. En outre, tous les fournisseurs d'un pays et d'une chaîne de valeur à haut risque, ainsi que ceux qui font des affaires avec nous en Allemagne, seront contrôlés. En 2024, 1 345 de nos fournisseurs ont été évalués par EcoVadis, 18 d'entre eux ont été audités et 3951 ont été contrôlés. 96% de nos principaux fournisseurs sont évalués par EcoVadis.Toutefois, nous prévoyons d'étendre cette liste pour y intégrer continuellement de nouveaux fournisseurs.

Pour plus de détails sur toutes nos actions, veuillez consulter le paragraphe S2-4.

6.4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

6.4.1. Conduite des affaires

Matérialité financière :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	**Risque**	Potentiel	Risque que Solvay soit engagé dans un comportement anticoncurrentiel (participation à un cartel, abus de pouvoir de marché, etc.).	Monde	Opérations de l'entreprise	Long terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	**Risque**	Potentiel	Le non-respect des règles relatives au contrôle des exportations, aux règles de conformité commerciale ou aux listes de parties sanctionnées entraîne des préjudices majeurs sur le plan financier et de la réputation.	Monde	Opérations de l'entreprise	Moyen terme

Matérialité de l'impact :

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel / Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne d e valeur	Horizon temporel
Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	N/A	**Impact positif**	Potentiel	Ligne d'assistance éthique ouverte aux partenaires commerciaux externes et traitement des cas soumis à Solvay, aide à la protection des lanceurs d'alerte.	Monde	Opérations propres + En amont + En aval	Court terme
Conduite des affaires	Corruption et pots-de-vin	Prévention et détection, y compris la formation	**Impact positif**	Réel	La mise en œuvre de pratiques de formation visant à garantir l'intégrité des entreprises a un impact positif en aidant à prévenir les pratiques de corruption et en contribuant à réduire l'iniquité.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	**Impact positif**	Potentiel	Les politiques et pratiques de Solvay en matière de conformité et d'intégrité commerciale, ainsi qu'une gouvernance claire au sein du bureau de Conformité, permettent d'éviter les cas de corruption et de pots-de-vin.	Monde	Opérations de l'entreprise	Court terme

G1-GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

En tant que géant mondial de la chimie opérant dans de nombreux secteurs avec un grand nombre de partenaires commerciaux, il est essentiel que nous adoptions un comportement éthique et conforme pour notre personnel et pour notre manière de travailler chez Solvay. Nous avons mis en place une organisation de conformité pour renforcer une culture à l'échelle du Groupe basée sur l'éthique et la conformité. Le service d'éthique & de conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et du Corporate Secretary General. Il se compose de responsables régionaux de l'éthique et de la conformité qui sont situés dans les régions où le Groupe opère et qui rendent compte au responsable en chef de l'éthique et de la conformité. Ce service est chargé de promouvoir la culture d'intégrité de Solvay, d'instaurer une forte culture du signalement, de traiter et d'atténuer les risques de conformité, de superviser la mise en œuvre du Code d'intégrité des affaires et des politiques de conformité de Solvay, d'accroître la surveillance par des tiers, de fournir des orientations et des conseils à la direction et aux opérations du Groupe, et de gérer et d'enquêter sur toutes les violations ou préoccupations portées à son attention, seul ou avec l'aide d'autres départements.

Nous disposons également d'un expert juridique spécialisé dans le droit de la concurrence au sein de la fonction « General Counsel », qui est en charge de la mise en œuvre de la politique de Droit de la concurrence et du programme de conformité au Droit de la concurrence, est responsable de fournir des conseils et des orientations en matière de Droit de la concurrence, ainsi que de mettre en place des communications et des formations efficaces et régulières sur des sujets liés au Droit de la concurrence.

Le Chief Ethics & Compliance Officer présente un rapport annuel au Comité d'Audit et de Risques du Conseil d'administration de Solvay sur les principales réalisations, sur les priorités en matière d'atténuation des risques ainsi que sur les tendances et les données liées au programme Speak Up, conformément aux normes de confidentialité. Comme indiqué dans la Charte de gouvernance, le Comité d'Audit et de Risques veille à ce que les états financiers et les communications du Groupe soient conformes aux normes comptables, surveille l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques (y compris des risques liés aux considérations ESG), supervise les systèmes générant des données financières et vérifie les principaux indicateurs ESG. Il évalue les risques qui ont une incidence sur la situation financière du Groupe, évalue les processus d'audit interne et veille à ce que la direction tienne compte des conclusions de l'audit. Le Comité traite également les questions relatives à l'information financière, recommande le commissaire aux comptes au Conseil d'administration, surveille la mise en œuvre de l'audit externe et s'assure de l'indépendance du commissaire aux comptes. Il se réunit au moins quatre fois par an, avant chaque réunion du Conseil d'administration. Le Comité d'Audit et de Risques invite le Chief Financial Officer, le Head of Group Accounting & Reporting, les responsables de la fonction d'Audit interne et de Gestion des risques, le Group General Counsel, le commissaire aux comptes du Groupe et le Chief Ethics & Compliance Officer à présenter leurs rapports respectifs au cours de ces réunions ou le cas échéant.

Le Chief Ethics & Compliance Officer préside le comité Éthique commerciale et conformité, notamment composé du Group General Counsel, du Chief People Officer, du Chief Sustainability Officer (CSO), du Président d'une GBU et du Head of Internal Audit & Risk. Ce Comité a une périodicité semestrielle et son ordre du jour est organisé par le Chief Ethics & Compliance Officer, qui rend compte de la stratégie des domaines d'intervention en matière d'éthique et de conformité, évalue les politiques et les procédures et veille à ce que Solvay respecte les règles, les réglementations et les exigences applicables au sein de l'entreprise. Le Chief Ethics & Compliance Officer veille également à ce que les normes éthiques de Solvay soient claires, documentées et respectées, le cas échéant.

Le Comité disciplinaire d'éthique et de conformité supervise les enquêtes et approuve les conclusions et les sanctions potentielles des affaires présentant des risques et impacts élevés du point de vue des personnes ou de la réputation, notamment les rapports liés à des allégations de corruption, d'antitrust, de violations des droits de l'homme, ou tout rapport lié aux cadres supérieurs du Groupe. Le Comité disciplinaire est composé de cadres supérieurs possédant une expertise spécifique en matière de gouvernance, d'affaires juridiques, de ressources humaines et de gestion d'entreprise, ce qui garantit une approche globale et informée de l'évaluation des cas graves en matière d'éthique et de conformité. Il est constitué du Group General Counsel, du Chief People Officer, et du Chief Ethics & Compliance Officer, qui en sont les membres votants. Les invités, comme les présidents de la GBU ou le responsable des Fonctions concernés par le rapport, ainsi que l'Ethics & Compliance Officer chargé de l'enquête, apportent leur contribution et leur point de vue, ces derniers donnant leur avis mais ne participant pas au processus décisionnel.

G1- IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels

Le processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels est décrit à la section 1.4 « Gestion des IRO » des Informations générales.

G1.1 7 Politiques en place afin de gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires et à la culture d'entreprise

Pour consulter la liste de nos politiques, veuillez vous référer au tableau MDR-P dans la section ESRS 2.

G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Le Code d'intégrité des affaires de Solvay sert de cadre fondamental, guidant la prise de décision responsable, renforçant la responsabilité et mettant en évidence l'engagement de l'entreprise en faveur de l'intégrité, de la durabilité et de l'engagement des parties prenantes. Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants du gouvernement), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques. Notre Code d'intégrité des affaires s'applique à tous les collaborateurs de Solvay, dans le monde entier, ainsi qu'aux coentreprises détenues majoritairement par Solvay. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois et réglementations dans le cadre de leurs activités et qu'ils s'adaptent à l'esprit du Code d'intégrité des affaires de Solvay.

Pour consolider davantage les normes juridiques éthiques élevées de Solvay, nos engagements à intégrer la durabilité économique, sociétale et environnementale dans nos activités et nos partenariats dans la chaîne d'approvisionnement, Solvay dispose également d'un Code d'intégrité des affaires dédié aux fournisseurs. Ce Code des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs de biens ou de services de Solvay et à tous les sous-traitants des fournisseurs, sous leur contrôle. Il définit les exigences minimales en matière de comportement éthique et de conformité légale pour être fournisseur de Solvay et traite de la conformité légale en matière d'intégrité commerciale (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les employés des fournisseurs et les sous-traitants.

Il appartient en premier chef à l'ELT de valider et d'approuver le Code d'intégrité des affaires et les politiques qui font partie du programme d'éthique et de conformité. Le Chief Compliance Officer est le plus haut responsable de la mise en œuvre de ces politiques au sein de l'organisation. Les mécanismes d'élaboration des politiques de Solvay n'intègrent pas directement les intérêts des principales parties prenantes. En revanche, notre processus complet de l'évaluation de la double matérialité nous permet de décrocher l'engagement. Ce processus valorise les points de vue des parties prenantes, utilise ces informations pour façonner notre Code d'intégrité des affaires et veille à ce que les intérêts des parties prenantes soient pris en considération dans le cadre de nos ambitions stratégiques.

Le programme d'éthique et de conformité, le Code d'intégrité des affaires et les politiques de Solvay sont accessibles à toutes nos parties prenantes sur l'intranet et le site web de l'entreprise. Nous organisons également des formations d'orientation dédiées aux nouveaux collaborateurs et des remises à niveau annuelles. Il est possible de signaler toute violation par le biais du programme Speak Up, un mécanisme de réclamation interne accessible aux parties prenantes internes et externes. Pour plus d'inclusivité, nous avons mis en place un service d'assistance téléphonique externe disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permet de signaler anonymement des problèmes dans plusieurs langues, garantissant ainsi la mise en œuvre et le respect de la politique à l'échelle mondiale.

La lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Solvay démontre un ferme engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption. Notre Code d'intégrité des affaires de Solvay énonce clairement que le Groupe interdit la corruption, sous toutes ses formes. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Solvay. Dissimuler des cadeaux ou des invitations à des événements par des dons constitue également une violation du Code d'intégrité des affaires. Notre approche de la prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la Politique de Lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la Politique de Lutte contre les pots-de-vin reflète les meilleures pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations unies contre la corruption.

Pour plus d'informations sur nos politiques, veuillez consulter le tableau MDR-P.

Droit de la concurrence et antitrust

Le respect des exigences de la législation en matière de concurrence et d'antitrust est une priorité pour Solvay. C'est pourquoi nous avons renouvelé en 2024 notre Politique en matière de droit de la concurrence *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*, qui applique une approche de tolérance zéro à l'égard des infractions au droit de la concurrence. Cette politique formelle a été approuvée par l'ELT et est publiée sur notre intranet, auquel tous les collaborateurs de Solvay y ont accès. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, soumises et conformes aux lois applicables, conformément aux procédures définies dans la présente section.

Pour mettre en œuvre la politique de Solvay en matière de Droit de la concurrence, nous disposons d'un programme d'action concret de conformité au droit de la concurrence visant à atténuer les risques spécifiques identifiés par le Groupe dans ce domaine juridique. Ce plan est en vigueur depuis 2003 et est revu tous les ans. Il comprend une boîte à outils sur le Droit de la concurrence disponible sur notre intranet, qui propose des lignes directrices actualisées sur des domaines spécifiques du Droit de la concurrence, notamment les accords de distribution, l'échange d'informations dans les coentreprises et les swaps. Pour réduire au minimum les risques de cartel, nous avons mis en place un système informatique qui retrace tous les contrats des collaborateurs impliqués avec des concurrents, au travers d'une procédure basée sur l'approbation par le supérieur hiérarchique. Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général et sur (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des réunions avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les collaborateurs dont les fonctions impliquent une plus grande probabilité de rencontrer des concurrents et d'être exposés à des risques antitrust.

Les litiges antitrust illustrent la raison pour laquelle le respect du droit de la concurrence reste une priorité pour le Groupe. Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a perçu des amendes infligées à l'encontre de filiales de Solvay et d'autres tierces parties en mai 2012, relatives aux activités de peroxyde d'hydrogène, et en mai 2016, relatives aux activités de perborate de sodium. La part totale de Solvay dans ces amendes s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Depuis, nous avons intenté une action en justice auprès des tribunaux fédéraux brésiliens pour contester ces amendes administratives.

Dans un environnement commercial de plus en plus complexe, nous avons mis en œuvre une Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe *(veuillez consulter le tableau MDR-P pour plus d'informations)* afin de garantir la conformité avec toutes les lois et réglementations applicables liées au commerce international, au contrôle des exportations, aux sanctions économiques, aux opérations douanières et à l'anti-boycott, afin d'éviter ainsi des risques financiers et de réputation majeurs pour Solvay. Pour assurer sa mise en œuvre pratique et efficace, cette politique est complétée par le Programme de conformité aux règles commerciales du Groupe, qui est un ensemble d'exigences, de lignes directrices, de missions et de modèles plus détaillés, regroupés dans un seul document.

Droits de l'homme

La politique des Droits de l'homme dans la politique d'entreprise démontre l'engagement fort de Solvay en matière de Responsabilité sociale des entreprises, notamment sur le plan de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en établissant les principes qui garantissent le respect des droits de l'homme.

Cette politique est détaillée dans la section S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise, ainsi que dans le tableau MDR-P.

Ce code ainsi que les politiques et les procédures adoptées pour renforcer la bonne gouvernance s'appliquent à tous les collaborateurs, où qu'ils se trouvent. Les coentreprises à participation majoritaire sont tenues d'adhérer au Code d'intégrité des affaires de Solvay ou à un code adopté selon des principes similaires. Nous attendons des partenaires commerciaux de Solvay qu'ils respectent toutes les lois et réglementations régissant leurs activités, à la fois sur leurs propres sites et au sein du Groupe, et qu'ils encouragent l'adhésion à l'esprit de ce Code d'intégrité des affaires dans l'ensemble de leurs opérations.

Pour assurer la sensibilisation des collaborateurs et une communication efficace du Programme d'éthique et de conformité, du Code d'intégrité des affaires et des politiques de Solvay, des campagnes de sensibilisation globales sont mises en œuvre de manière périodique et les documents sont accessibles à la fois sur l'intranet de Solvay pour les collaborateurs et sur le site web pour l'ensemble des parties prenantes. Tous les collaborateurs sont également tenus de suivre la formation au Code d'intégrité des affaires dans le cadre de leur intégration, formation qui doit être renouvelée chaque année.

Speak Up

L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme est matérialisé par notre programme Speak Up, qui est supervisé par le Comité d'audit du Conseil d'administration et qui promeut une culture dans laquelle les parties prenantes sont encouragées à signaler toute préoccupation ou violation potentielle via des canaux internes ou via le mécanisme de réclamation de Solvay, accessibles aux parties prenantes internes et externes. L'entreprise a mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier, de signaler et d'enquêter sur les préoccupations relatives à des comportements illégaux ou à des actions qui enfreignent le Code d'intégrité des affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay. Le Code et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, offrant un processus sécurisé et confidentiel permettant aux collaborateurs et aux parties prenantes, de faire part de leurs préoccupations, tout en garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Solvay propose différents canaux internes par le biais desquels les employés peuvent faire part de leurs préoccupations. Il s'agit notamment de la hiérarchie, de l'éthique & de la conformité, de la fonction de conseil général, de l'audit interne, des ressources humaines et des représentants des travailleurs. En outre, Solvay a mis en place une ligne d'assistance externe, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tout au long de l'année, qui est à la disposition des collaborateurs et des parties externes pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues, couvrant tous les sites de Solvay, et est disponible dans la section Éthique & Conformité du site web de Solvay.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les rapports et les informations susceptibles de révéler l'identité d'une personne restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Les personnes peuvent choisir de rester anonymes et ces rapports sont traités avec le même sérieux. Le service d'assistance téléphonique externe de Solvay est mis en place et possède des caractéristiques techniques qui garantissent la confidentialité et l'anonymat. Solvay a établi des procédures claires pour protéger l'identité des personnes qui signalent des problèmes à l'entreprise, notamment en limitant l'accès aux informations relatives aux rapports et en minimisant les données personnelles tout au long du processus d'enquête. Toutes les personnes sont protégées contre les représailles lorsqu'elles signalent de bonne foi des violations de la loi, de la politique ou du Code d'intégrité des affaires, conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. La politique stricte de Solvay en matière de non-représailles est détaillée dans le Code d'intégrité des affaires et dans la politique Speak Up.

Les collaborateurs et les cadres sont formés à l'identification et à la lutte contre les représailles par le biais d'un module spécifique proposé dans le cadre de la formation annuelle sur le Code d'intégrité des affaires. Nous encourageons nos collaborateurs à signaler toute question liée à des représailles par le biais du mécanisme de réclamation de Solvay, qui propose un type de problème spécifique pour le « harcèlement, y compris les représailles ». Les actes de représailles à l'encontre de personnes ayant soulevé des problèmes de bonne foi entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Dès réception d'un rapport signalant un comportement illégal ou une violation du Code d'intégrité des affaires et des politiques, Solvay se penche rapidement sur les informations et, le cas échéant, lance un processus d'enquête mené par des professionnels de la conformité indépendants, dévoués et formés, qui font partie du département Éthique et Conformité et rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Il s'agit de professionnels expérimentés dans la conduite d'enquêtes, qui actualisent et développent continuellement et activement leurs connaissances sur les lois, réglementations et pratiques pertinentes, notamment en consultant les publications du secteur, en assistant à des séminaires en ligne et à des conférences et en prenant part à des groupes de professionnels en matière de conformité afin de discuter des tendances du marché et d'échanger sur les meilleures pratiques.

Nous démontrons l'engagement de Solvay en matière de responsabilité par notre approche de la résolution des problèmes identifiés. Les mesures adéquates sont prises sur la base des conclusions de l'enquête. Ces mesures peuvent inclure des mesures disciplinaires, des mises à jour de la politique ou d'autres mesures correctives, en mettant l'accent sur l'amélioration continue afin d'atténuer les risques et de garantir l'application des normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Les employés bénéficient d'une formation et reçoivent des informations sur la culture Speak Up, sur les canaux de signalement internes et sur le système d'alerte par le biais de modules spécifiques inclus dans la formation au Code d'intégrité des affaires, de formations ad hoc en présentiel ou à distance, de communications internes régulières et d'informations disponibles et accessibles sur l'intranet de l'entreprise (Solvay ONE).

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Le cadre de Solvay pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin repose sur plusieurs politiques clés, qui garantissent un comportement éthique dans l'ensemble de l'organisation. Notre plan d'action prévoit la mise en œuvre et le maintien d'un cadre solide pour prévenir, détecter et traiter les violations potentielles des lois contre la corruption et les pots-de-vin. À la base de ce cadre se trouve le Code d'intégrité des affaires, qui définit les principes éthiques de l'entreprise et est complété par des politiques plus spécifiques, telles que la Politique de lutte contre la corruption, la Politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts et la politique Speak Up. Ensemble, ces politiques constituent une approche globale visant à atténuer les risques liés à un comportement contraire à l'éthique.

Pour plus d'informations sur ces politiques, veuillez consulter le tableau MDR-P.

Politique de Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Conformément aux normes et réglementations mondiales, la Politique anti-corruption de Solvay fournit un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles prévues par les lois anti-corruption et les lois sur les pots-de-vin. Notre plan d'action s'applique à tous les collaborateurs de Solvay, y compris aux cadres, et aux tiers agissant au nom de Solvay. La Politique contient la définition et l'interdiction stricte de la corruption et des paiements de facilitation, ainsi que les procédures pour les transactions à haut risque telles que la rétention d'intermédiaires, les fusions et acquisitions, et l'obligation de déclaration.

Politique en matière de cadeaux, d'invitations à des événements, de dons et de parrainage

La politique relative aux cadeaux, aux divertissements, aux dons et au parrainage fixe des règles strictes pour les collaborateurs en ce qui concerne l'acceptation ou l'offre de cadeaux et d'invitations. Cette politique garantit que les cadeaux ou les divertissements, qu'ils soient reçus ou offerts, n'influencent pas les décisions professionnelles et ne créent pas de conflits d'intérêts. La politique interdit également l'échange de cadeaux et de divertissements avec des fonctionnaires, des personnes politiquement exposées ou des membres de leur famille immédiate, sauf dans des circonstances limitées décrites dans le document et après approbation du service Éthique et Conformité. L'analyse et l'approbation préalable du service Éthique et Conformité sont également requises lorsque des dons caritatifs dépassent un seuil défini, afin de garantir le respect de la politique et la conformité avec la loi. Solvay utilise également un système de suivi en ligne (Gifts and Entertainment Tracking System - GETS), accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet de Solvay, pour contrôler ces transactions, en assurant la traçabilité, la transparence, l'analyse et l'approbation de la direction et du service Éthique et Conformité. L'utilisation du système de suivi fait partie du processus d'examen d'audit interne de Solvay et est conforme aux normes éthiques.

Le Code d'intégrité des affaires définit les scénarios considérés comme des conflits d'intérêts, notamment les relations intimes ou familiales avec des partenaires commerciaux. Il est complété par la Politique en matière de conflits d'intérêts, qui détaille les scénarios de risque et la conduite attendue. Les collaborateurs sont tenus de signaler immédiatement les conflits d'intérêts potentiels à la direction, aux ressources humaines ou au service Éthique et de Conformité, afin de garantir un traitement rapide de tout abus d'influence ou biais dans la prise de décision. Les employés et les tiers agissant en notre nom font preuve d'un jugement équitable, objectif et impartial dans toutes les transactions commerciales et placent les intérêts de Solvay au-dessus de tout intérêt personnel dans les questions relatives aux activités de Solvay.

L'approche de Solvay en matière de prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la Politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la Politique de Lutte contre les pots-de-vin reflète les meilleures pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations unies contre la corruption.

En termes de détection, la politique Speak Up de Solvay fournit aux collaborateurs, aux partenaires commerciaux et à toutes les parties prenantes des canaux confidentiels par lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations quant à des conduites contraires à l'éthique (Ethics Helpline). La gestion des enquêtes sur les questions relatives à de potentiels pots-de-vin ou corruption relève de la responsabilité directe du département Éthique & Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'intégrité des affaires. Ce département supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, en veillant à la stricte confidentialité et au respect des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les enquêtes sur les rapports relatifs aux allégations ou incidents liés à la corruption qui sont reçus par le service Éthique et Conformité, directement ou par l'intermédiaire du système d'alerte, sont supervisées et approuvées par le Comité disciplinaire du service Éthique et Conformité, qui garantit l'implication de la haute direction et une gestion efficace des risques. Les actions adéquates approuvées par le Comité peuvent inclure des mesures disciplinaires, des contrôles renforcés ou des formations supplémentaires. Nous veillons à ce que les personnes qui mènent, supervisent et approuvent les enquêtes soient indépendantes de l'affaire en question.

Les cas à haut risque et à fort impact impliquant des allégations ou des incidents de corruption, en particulier ceux qui présentent des risques juridiques ou de réputation, sont signalés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Business Ethics & Compliance Board et au Comité d'Audit du Conseil d'administration de Solvay.

L'un des principaux piliers du cadre anti-corruption de Solvay est la formation continue des collaborateurs, afin de maintenir notre culture d'intégrité. Une formation obligatoire au Code d'intégrité des affaires et aux Politiques est dispensée régulièrement, ce qui permet de s'assurer que l'ensemble du personnel, de l'ouvrier au cadre, connaît parfaitement les risques potentiels, les scénarios, la conduite attendue, l'obligation de signalement et les canaux de signalement. Pour obtenir le certificat de réussite, les participants doivent obtenir une note comprise entre 80 et 100%, qui varie selon les chapitres.

Une formation en ligne sur la lutte contre la corruption est organisée tous les deux ans pour une population cible pré-identifiée, qui comprend tous les collaborateurs à partir du grade S15, quelle que soit leur fonction, y compris tous les cadres de l'entreprise, afin de s'assurer que tous les collaborateurs exposés à un risque sont périodiquement formés. Les employés ciblés qui sont en congé (par exemple, congé de maladie, congé parental) doivent justifier leur absence et suivre la formation à leur retour. Le cours de formation en ligne le plus récent, disponible en 16 langues, a eu lieu en 2023 ; 98,80% de la population cible a été formée.

Le contenu de la formation en ligne sur la lutte contre la corruption couvre la définition de la corruption, les transactions à haut risque, le travail avec des tiers, le travail avec des distributeurs et des agents commerciaux, et la manière de signaler une violation potentielle. Pour obtenir le certificat de réussite, les collaborateurs doivent vérifier leurs connaissances et répondre correctement à au moins 80% des questions du test.

En outre, une formation en ligne sur le contrôle des exportations et le respect des sanctions est obligatoire pour tous les collaborateurs à partir du grade S15, y compris les cadres. Aucun taux de participation spécifique n'a été indiqué pour cette formation, mais les collaborateurs doivent répondre aux questions du test de fin de module pour recevoir un certificat de réussite, avec un minimum de 80% de réponses correctes.

Lorsqu'une politique Solvay est implémentée ou révisée, une campagne de communication garantit que tous les collaborateurs en sont informés. Outre les informations disponibles sur le site web de Solvay, les partenaires commerciaux sont informés des normes d'intégrité et de conformité de l'entreprise par le biais du Code d'intégrité des affaires, du Code d'intégrité des affaires des fournisseurs et des clauses de conformité intégrées dans les accords de partenariat.

Solvay propose des cours d'apprentissage en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général et sur (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des réunions avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les collaborateurs dont les fonctions impliquent une plus grande probabilité de rencontrer des concurrents et d'être exposés à des risques antitrust. En 2024, le taux de participation à la campagne de formation des nouveaux arrivants pour les deux cours d'apprentissage en ligne était de 100%. Nous avons également organisé une formation supplémentaire, sur mesure et en face à face, pour 57 personnes à haut risque.

La formation sur le Code d'intégrité des affaires est disponible en ligne, en 16 langues, et couvre un large éventail de sujets, y compris les risques comportementaux tels que la corruption, le harcèlement, la culture « Speak Up » et les représailles, ainsi que le système d'alerte, avec des modules spécifiques pour les dirigeants, notamment Listening Up. Cette formation est dispensée chaque année à tous les collaborateurs de Solvay qui doivent répondre à des questions de test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'intégrité des affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles afin d'obtenir le certificat de réussite. Pour obtenir le certificat de réussite, les collaborateurs doivent répondre à des questions de test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'intégrité des affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles. En 2024, 95,40% de la population cible a été formée au Code d'intégrité des affaires. L'audit interne examine régulièrement la mise en œuvre et les taux d'achèvement des modules de formation dans le cadre de ses missions d'audit.

Bien que la conduite des affaires et la détection et la prévention de la corruption soient une priorité absolue pour nous - et que nous ayons déjà mis en place une équipe dédiée à l'éthique et à la conformité dans le cadre de nos ressources internes - nous n'avons pas encore affecté de ressources financières, telles que des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation, à notre plan d'action. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

G1-4 Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin

Les collaborateurs de Solvay ou les parties prenantes disposent de plusieurs canaux via lesquels ils peuvent faire part à l'entreprise de leurs préoccupations concernant un comportement illégal ou un comportement enfreignant le Code d'intégrité des affaires de l'entreprise et d'autres politiques de conduite des affaires. Dans le cadre du Programme Speak Up, toute préoccupation fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une enquête, le cas échéant, par le service « Éthique et conformité ». Conformément à notre engagement de transparence, le système d'alerte de Solvay - disponible et facilement accessible pour les collaborateurs et les tiers par le biais de notre site web ou d'un numéro vert - est utilisé pour rendre compte de l'avancement des enquêtes et donner un retour d'information aux personnes concernées, le cas échéant.

Nous avons continué à sensibiliser quant à la nécessité de s'exprimer et de faire part de ses préoccupations sans craindre de représailles. Speak Up a également fait partie de la formation annuelle obligatoire pour tous nos collaborateurs, afin de les sensibiliser au fait que la prise de parole s'applique à l'ensemble des sujets mentionnés dans le Code d'intégrité des affaires, notamment les pots-de-vin et la corruption. Le fait d'alerter permet au service d'éthique et de conformité d'enquêter et de répondre aux préoccupations ou aux violations potentielles. Parmi les rapports reçus et ayant fait l'objet d'une enquête en 2024, il n'y a pas eu d'augmentation de la gravité par rapport à l'année précédente et aucun des cas signalés n'a été critique pour nos activités ou n'a entraîné d'ajustements de nos résultats financiers.

Pour la période 2024, Solvay n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin. En outre, la société n'a encouru aucune amende liée à ces violations. Ces résultats reflètent l'efficacité de notre solide cadre de gouvernance, notamment de la politique de lutte contre la corruption *(voir le tableau MDR-P pour plus d'informations)*, de solides programmes de formation et des efforts diligents du service « Éthique et conformité » afin de faire respecter les normes éthiques les plus élevées dans l'ensemble de nos opérations à l'échelle mondiale.

Chez Solvay, nous n'avons pas fixé d'objectifs spécifiques en matière de conduite des affaires, de lutte contre la corruption ou d'autres aspects liés à l'éthique et à la conformité, bien que nous surveillions continuellement ces domaines. Nous restons déterminés à respecter les meilleures pratiques et à adhérer à notre cadre rigoureux de conduite des affaires afin de préserver notre intégrité et nos normes éthiques.

6.5. ANNEXE 1 : LISTE DE POINTS DE DONNÉES DANS LES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION

Exigence de divulgation et point de données correspondant (*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point (d)	X(*)		X		Gouvernance- Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point (e)			X		Gouvernance-Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la due diligence paragraphe 30	X				Gouvernance- Déclaration sur la vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point (d) i	X	X	X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point (d) ii	X		X		Base générale- Les objectifs Développement Durable des Nations unies
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point (d) iii	X		X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point (d) iv			X		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour l'atténuation climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				X	ESRS E1 :Changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation climatique
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » paragraphe 16, point (g)		X	X		ESRS E1 :Changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation climatique
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X		ESRS E1 :Changement climatique - Cibles
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	X				ESRS E1 :Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X				ESRS E1 :Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	X				ESRS E1 :Changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X		ESRS E1 :Changement climatique - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	X	X	X		ESRS E1 :Changement climatique - Intensité des émissions de GES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				X	ESRS E1 :Changement climatique - Projets d'absorption et d'atténuation des GES
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point (a)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point (c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point (c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			X		Mise en œuvre progressive pour 2025

Exigence de divulgation et point de données correspondant (*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS E2-4 **Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28**	X				ESRS E2 : Pollution- Indicateurs
ESRS E3-1 **Ressources hydriques et marines, paragraphe 9**	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Actions et ressources
ESRS E3-1 **Politique en la matière paragraphe 13**	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Politiques en matière de consommation d'eau
ESRS E3-1 **Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14**	X				Non matériel
ESRS E3-4 **Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point (c)**	X				Non matériel
ESRS E3-4 **Consommation totale d'eau en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29**	X				ESRS E3 : Consommation d'eau - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (a) i	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystemes - Politiques et actions
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (b)	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystemes - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point (c)	X				ESRS E4 : Biodiversité et écosystemes - Indicateurs
ESRS E4-2 **Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point (b)**	X				Non matériel
ESRS E4-2 **Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point (c)**	X				Non matériel
ESRS E4-2 **Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point (d)**	X				Non matériel
ESRS E5-5 **Déchets non recyclés paragraphe 37, point (d)**	X				ESRS E 5 : Gestion des déchets- Indicateurs
ESRS E5-5 **Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39**	X				ESRS E 5 : Gestion des déchets- Indicateurs
ESRS 2- SBM3 - S1 **Risque de travail forcé paragraphe 14, point (f)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Stratégie
ESRS 2- SBM3 - S1 **Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point (g)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Stratégie
ESRS S1-1 **Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 **Politiques de due diligence sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21**			X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 **Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 **Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Actions IROs
ESRS S1-3 **Mécanismes de traitement des réclamations ou des plaintes paragraphe 32, point (c)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Actions IROs
ESRS S1-14 **Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points (b) et (c)**	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)
ESRS S1-14 **Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point (e)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité (personnel et communautés)

Exigence de divulgation et point de données correspondant (*)	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section dans les états de durabilité
ESRS S1-16 **Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point (a)**	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-16 **Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point (b)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-17 **Cas de discrimination paragraphe 103, point (a)**	X				ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS S1-17 **Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point (a)**	X		X		ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS 2- SBM3 - S2 **Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point (b)**	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Stratégie
ESRS S2-1 **Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17**	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 **Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18**	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 **Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19**	X		X		ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-1 **Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19**			X		ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Politiques
ESRS S2-4 **Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36**	X				ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur- Plan d'actionset ressoutrces
ESRS S3-1 **Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16**	X				Non matériel
ESRS S3-1 **Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17**	X		X		Non matériel
ESRS S3-4 **Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36**	X				Non matériel
ESRS S4-1 **Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16**	X				Non matériel
ESRS S4-1 **Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17**	X		X		Non matériel
ESRS S4-4 **Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35**	X				Non matériel
ESRS G1-1 **Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point (b)**	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-1 **Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point (d)**	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-4 **Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point (a)**	X		X		ESRS G1 : Conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin
ESRS G1-4 **Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point (b)**	X				ESRS G1 : Conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou de versements avérés de pots-de-vin

(*) Ce tableau énumère tous les points de données qui découlent d'autres législations de l'UE, comme indiqué dans l'annexe de l'ESRS 2, en indiquant où ils peuvent être trouvés dans notre rapport annuel intégré 2024 et quels points de données sont « non métriques » ou soumis à une « mise en œuvre progressive »